



JEAN MERCIER

JEAN MERCIER



L'ESTRIE

Cédé Par

COLLÈGE SAINT-BERNARD
514, AVE DES FRÈRES
DRUMMONDVILLE — P.Q.



Société de
Généalogie de
Drummondville

545 rue des Écoles
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6

971.46
M555e

Collection : HISTOIRE DE L'ESTRIE
dirigée par l'abbé Jean Mercier

- 1 - L'Estrie.
- 2 - Autour de Mena' Sen.

Don de



Fondation Raymond-Beaudet

449, rue Notre-Dame
Drummondville
(Québec) J2B 2K9
(819) 478-2519

Jean MERCIER, ptre

L'ESTRIE

Préface

Chanoine Lionel Groulx

COLLÈGE SAINT-BERNARD
514^e AV^e DES FRÈRES
DUMASVILLE - P. Q.

APOSTOLAT DE LA PRESSE
250 Nord, boul. Saint-François,
SHERBROOKE — Québec

1 9 6 4

NIHIL OBSTAT :

Sherbrooke, le 30 janvier 1964.

Germain LAVALLEE, ptre, censeur ad hoc.

IMPRIMATUR :

Sherbrooke, le 12 avril 1964.

† Georges CABANA, archevêque de Sherbrooke

JE DEDIE CE LIVRE

A MES DYNAMIQUES ETUDIANTS
D'HIER ET D'AUJOURD'HUI,
A QUI J'AI VOULU TRANSMETTRE
LA CONNAISSANCE
L'AMOUR
ET LE SERVICE
DE NOTRE PETITE PATRIE,
L' E S T R I E,
AFIN D'ATTEINDRE PLUS SUREMENT
LA GRANDE.

PREFACE

M. l'abbé Jean Mercier s'apprête à publier L'Estrie. Inutile de faire ici l'éloge d'un ouvrage qui a été préparé sous la direction de M. Guy Frégault, a mis à profit les recherches de deux spécialistes de la région, Mgr Maurice O'Bready et Mgr Albert Gravel, a mérité à l'auteur le grade de maîtrise en histoire à l'université de Montréal, lui a valu, en son pays, le prix « Juge Lemay » et l'éloge d'un maître tel que Mgr Emile Chartier, ancien vice-recteur de l'université montréalaise.

Oeuvre de recherches consciencieuses, la thèse du professeur du séminaire de Sherbrooke est à classer parmi les meilleures esquisses historiques et géographiques déjà entreprises sur de trop rares régions de notre province. L'Estrie n'est qu'au début d'une nouvelle période de son histoire. Mais l'on sait combien le passé en est riche. Chacun ne peut qu'applaudir à tout ce qui nous révélera, de façon aussi intelligente, la figure de la patrie québécoise.

Lionel Groulx, ptre
président de l'Institut d'histoire
de l'Amérique française

Le 20 avril 1964.

BIBLIOGRAPHIE

A — Manuscrits

Nicolet : *Archives de la chancellerie de l'évêché*. « Evêché et archevêché de Sherbrooke ».

Ottawa : *Archives des Colonies, 1713-1746*, vol. 34-86.

Québec : *Archives de l'archevêché*. « Missions des Bois-Francs et des Cantons de l'Est ».

Archives du ministère des Terres et Forêts, section du Cadastre et de la commission des Noms géographiques, dont M. Isaïe Nantais est le secrétaire.

Archives de la commission de Géographie du Québec. M. Jean Poirier, secrétaire.

Archives du séminaire de Québec. « Les Cantons de l'Est ».

Sherbrooke : *Archives diocésaines et paroissiales à l'archevêché de Sherbrooke*.

La Société d'histoire des Cantons de l'Est, fondée le 2 mars 1927, fut reconnue officiellement par la ville de Sherbrooke, le 7 mars de la même année. Le dépôt d'archives est conservé au siège social de la dite société, le séminaire de Sherbrooke. Le président : Dr Valmore Olivier.

Musée du séminaire de Sherbrooke. Le curateur : le chanoine Léon Marcotte.

Archives du séminaire et de l'université de Sherbrooke.

Liasse de papiers non classés, autrefois propriété d'Oscar Masse, maintenant en dépôt chez l'abbé Conrad Groleau, bibliothécaire au séminaire de Sherbrooke.

Dépôt d'archives personnel.

Archives de la société Saint-Jean-Baptiste diocésaine, à la Permanence, 37, rue Brooks, Sherbrooke.

B — Guides

Actualité économique, Index des matières, 1925-1950.

Brome County Historical Society, Publication N° 1, published by the Brome County Historical Society, 1937, 63 p.

- Brome County Historical Society*, Publication N^o 2, published by the Brome County Historical Society, 1949, 84 p.
- Essai de Bibliographie sur les écrivains originaires des Cantons de l'Est ou auteurs de travaux se rapportant à notre petite province*, Dr John Hayes, La Tribune, Sherbrooke, 1930, 30 p.
Cet essai est précédé de « *Le Mouvement littéraire dans les Cantons de l'Est* », Louis Dantin.
- Sixth Report Missisquoi County Historical Society*, 1 volume en 1906, 2 volumes en 1907 et 3 volumes en 1908.

C — Compilations

- British American Land Co., *Second Report to the Proprietors of the British American Land Company* (London, 1836).
- Bulletin des Recherches Historiques*.
- Canada, Les Cantons de l'Est, Conseils et renseignements à l'adresse de ceux qui veulent s'y établir*, Sherbrooke, Imprimerie du « Pionnier », 1891, 24 p.
- Canadien émigrant*, par les douze missionnaires des Townships de l'Est, Québec, Imprimerie Côté & Cie, près l'archevêché, 1851, 48 p.
La question relative à l'auteur de ce mémoire est étudiée dans B. R. H. fév. 1897, p. 32 ; mars 1897, p. 47 ; avril 1897, p. 62 et juin 1897, p. 91.
- Centenaire d'Arthabaska*, Arthabaska, 1951, 180 p.
- Colonisation des Cantons de l'Est*, (abbé J.-B. Chartier), publié par ordre du gouvernement de la province de Québec, des presses à vapeur du Courrier de St-Hyacinthe, 1871, 96 p.
- Colonisation dans les Cantons de l'Est*, Le Courrier, St-Hyacinthe, 1871, 96 p.
- Compagnie de colonisation et de crédit des Cantons de l'Est*, notice sur son but et son organisation, Sherbrooke, Imprimerie du « Pionnier », 1884, 24 p.
- Consécration et intronisation de Sa Grandeur Mgr Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke*, par le Rédacteur du « Progrès », Sherbrooke, Imprimerie Bélanger & Frères, 1874, 24 p.
- Description of Townships Surveyed in Lower Canada*, in 1861 and 1862. With extracts from Surveyor's Reports. Quebec, Printed by Hunter Rose and Co. Ste-Ursule Street, 1863, 8 vol., 43 + 21 pp.
- Dictionnaire des Rivières et des Lacs de la Province de Québec*, Terres et Forêts, 1925, Québec, 399 p.
- Eastern Township Bank, Charter and Annual Reports, 1859-1912*, Sherbrooke, Page Printing & Binding Co., 1912, 513 p.
- Eastern Townships Bank, 50 th Anniversary, 1859-1909* (n.p.n.d.), 133 p.
- Eastern Townships, Information for Intending Emigrants*, Ottawa, 1879, 8 p. A head of title : Dominion of Canada.
- Economic-Administrative Zoning of Canada, Government of Canada, Department of Defence Production, Economics and Statistics Branch*, Ottawa, 1 juin 1954.

- Cette étude très sérieuse se sectionne en quatre parties :
- I-II : Refinements of the DDP Economics System and Admin-
 nistrating Zoning, 93 p.
- III : Illustrative Tabulations by Regions and Zones, 10 p.
- IV : The Revised DDP Canadian Geographic Code, 76 p.
- Encyclopedia of Canada*, General Editor W. Stewart Wallace, Libra-
 rian, University of Toronto, Toronto, 1940, au mot Eastern
 Townships, p. 257.
- Extracts from Letters written during a first year's residence in the
 Eastern Townships of Lower Canada*, London Printed by J. L.
 Cox and Sons, Great Queen Street Lincoln's Inn Fields, 1837,
 31 p.
- First Report of the Special Committee appointed to enquire into the
 causes which retard the settlement of the Eastern Town-Ships of
 Lower Canada*. Toronto, Lovel, 1851, 42 p.
 Ce rapport est suivi de : « The French Canadian Emigrant ».
- Guide de Route, Road Guide*, 1954, Québec Automobile Club,
 A.A.A., 368 p.
- Information respecting the Eastern Townships of Lower Canada,
 addressed to Emigrants and others in search of Lands for Settle-
 ment*. Montreal : Printed by Jame and Thomas A. Starke, 1835,
 8 vol., 8 p. Même titre, Sherbrooke, printed by Walton and
 Gaylord, 1836, 12 mo., 10 p.
- Information respecting the Eastern Townships of Lower Canada,
 addressed to Emigrants and others in search of Lands and Settle-
 ments*, Sherbrooke, 1830, 10 p.
- Information sur Sherbrooke*, publié par le Bureau du Tourisme de
 Sherbrooke (sans date ni imprimeur), brochure de 4 1/8 x 5 3/4,
 12 pages.
- Inventaires des Concessions*, P.-G. Roy.
- Liste des Terrains concédés par la Couronne dans la Province de
 Québec*, imprimé par Ordre de la Législature, Charles-François
 Langlois, imprimeur de Sa Majesté la Reine, Québec, 1891, 192 p.
- Monseigneur Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke*, notice
 biographique, éloges funèbres dans la chaire et dans la presse,
 et compte rendu des funérailles, Sherbrooke, 1894, 93 p.
- Nomenclature des Cantons de la Province de Québec*, compilation
 du Service des Arpentages du Département des Terres et
 Forêts, Hon. J.-S. Bourque, ministre ; Avila Bédard, sous-mi-
 nistre ; Georges Côté, directeur des Arpentages, Québec, nov.
 1952, 62 p.
 Annexes de 3 pages pour corrections apportées à la nomen-
 clature depuis novembre 1952, publié par le même Ministère.
 Ce texte est polycopié, à l'exception de la page-titre et de
 la carte de la province de Québec, 1952, p. 62.
- Noms géographiques de la Province de Québec*, Département des
 Terres et Forêts, Québec, 1921, Deuxième édition, 158 p.
- Noms géographiques de la Province de Québec*, Département des
 Terres et Forêts, Québec, 1926, Troisième édition, 159 p.
- Plessisville*, Chambre de Commerce, juin 1948, 36 p.
- Premier et second rapports du Comité spécial, nommé pour s'en-
 quérir des causes qui retardent la colonisation des Townships*

- de l'est du Bas-Canada, Québec, Louis Perreault, 1851, 175 p.
Le texte « *Le Canadien émigrant* » paraît aux pages 5-46.
- Programme-Souvenir du Soixante-quinzième anniversaire du Séminaire Saint-Charles*, La Tribune, Sherbrooke, 1950, 200 p.
- Province de Québec*, Département de l'Agriculture de la province de Québec, Québec, 1900, 352 p.
- Province de Québec, Paradis du Tourisme*, 1954, (première édition), Société Nouvelle de publicité incorporée, 1610 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, 1954, 904 p.
- Province de Québec, Paradis du Tourisme*, 1955, (deuxième édition), Société Nouvelle de publicité incorporée, 1610 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, 1955, 736 p.
- Quebec Almanac and British American Royal Calendar*, Québec, J. Neilson, no. 3, 135 p.
- Relations des Jésuites*, collection Thwaites, 1896-1901, 78 vol. (bibliothèque du séminaire de Sherbrooke).
- Soirées canadiennes, recueil de littérature nationale*, Québec, Brousseau Frères, 1862, I : 400 p. ; II : 402 p.
- Subdivisions du Bas-Canada en paroisses et townships*, en réponse à l'adresse ci-jointe de l'Assemblée Législative, 1853, Québec, Imprimé par E. R. Fréchette, 13, rue la Montagne, Basse-Ville, 1853, 146 p.
- Tableau des forces hydrauliques de la Province de Québec*, Service des Forces hydrauliques (Ministère de l'Intérieur, Ottawa et la Commission des eaux courante). P. de Québec, 144 p.
- Victoriaville, Arthabaska, Warwick... et les alentours*, Imprimerie de la Gazette, Victoriaville, 1910, 78 p.
- Victoriaville, Chambre de Commerce des Jeunes de Victoriaville*, (Arthur Gamache, maire de Victoriaville, 1946 ou 1947), 35 p.
- Victoriaville, Québec, Canada*, Secrétaire-trésorier, Victoriaville, 1913, 52 p.

D — Ouvrages généraux

- Blanchard, Raoul, *Géographie générale*, Tome II, Montréal, Beauchemin, 222 p.
- Bonnault, Claude de, *La vie religieuse dans les paroisses rurales canadiennes*, dans Bulletin des Recherches historiques, nov. 1934 et dans les Annales de Saint-Gérard, juin 1936, p. 174.
- Boucher, Paul, D.Sc.S., *L'Estrie*, fascicule no IV, Monographies économique-sociales des comtés ruraux du Québec, service de l'information et des recherches, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, Québec, 1962, p. 315-417.
- Bouchette, Joseph, *Description topographique de la province du Bas-Canada avec des remarques sur le Haut-Canada*, Londres, 1815, 664 p. Appendix, LXXXVI.
- Bouchette, Joseph, *Topographical Description of Lower Canada*, 1815, Londres.
- Bouchette, Joseph, *Topographical Dictionary of Lower Canada*, 1832, Londres.

- Brouillette, Benoît, *Géographie Economique*, 1ère leçon, les régions géographiques de la province de Québec, Manuel à l'usage des secrétaires des Chambres de Commerce de la Province de Québec, Montréal, août 1943, 71 p. (hors commerce).
- Brouillette, Benoît, « Les Régions géographiques et économiques de la Province de Québec », *The Canadian Geographer*, no. 3, 1953, p. 85-88.
- Channel, L. S. *History of Compton County*, Cookshire, Channel, 1896, 289 p.
- Charlevoix, Père F.-X., *Histoire et description générale de la Nouvelle-France avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale*, Paris, Chez Robin Fils, 1744.
- Courchesne, A.E.B., *Manuel des Fiefs et Seigneuries, Arrières-Fiefs de la Province de Québec*, Québec, juin 1923.
Le Ministère des Terres et Forêts, grâce à l'autorisation de M. J.-S. Bourque, m'a fourni plusieurs planches et photos agrandies cet ouvrage (24" x 19").
- Cushing, Elmer, *An Appel, addressed to a canadian public; and to the Feelings of those...*, Stanstead, printed S. H. Diskerson, 1826.
Série de photostats reliés et conservés à la bibliothèque de l'université de Sherbrooke.
- Drapeau, Stanislas, *Etudes sur les développements de la Colonisation du Bas-Canada depuis 10 ans, 1810-1861*, Québec, Typ. Brousseau, 1863, 594 p.
- Deschamps, C. E., *Liste des Municipalités dans la Province de Québec*, Lévis, Mercier & Cie, 1886, 816 pages.
- Els Dr R. W., *The Gold Deposits of the Eastern Townships*. *Journal of The Canadian Mining Institute*, Pt. vol. I, 1896.
- Fafard, F.-X., *Les Cantons de la Province de Québec*, Nomenclature, Québec, 1913, 32 pages.
- Frégault, Guy, *La Civilisation de la Nouvelle-France, 1713-1744*, Éditions Pascal, Montréal, 1944, 287 pages.
- Frégault, Guy, *La Guerre de la Conquête*, Montréal, Fides, 1955, 517 pages.
- Gouin, Edouard, p.s.s., *Notre-Dame-de-Toutes-Joies de Nantes*, 936-1954, Société Nantaise de Presse, Nantes, 44 pages.
- Guinard, Joseph-E., o.m.i., *Les noms indiens de mon pays*, Montréal, Rayonnement, 1960, 198 p.
- Holmes, Jean, ptre (1799-1852), *Nouvel abrégé de géographie moderne*, 8e édition entièrement revue, corrigée et considérablement augmentée, par l'abbé L.-O. Gauthier, Montréal, Rolland, 1877, 330 p.
- Holmes, Jean, ptre, *Abrégé de la géographie sacrée*, Québec, Neilson, 1833, 16 p.
- Holmes, Jean, ptre, *Nouvel abrégé de géographie moderne*, suivi d'un appendice et d'un abrégé de géographie sacrée, à l'usage de la Jeunesse; en deux parties: Québec, Neilson & Cowan, 1883.
- La Bruère, Boucher de, *Le Saguenay*, *Lettres au Courrier de*

- St-Hyacinthe, St-Hyacinthe, Des Presses du Courrier de St-Hyacinthe, 1880, 43 p.
- Laurin, J.-E., *Histoire économique de Montréal et des cités et des villes de Québec*, (Montréal), Les Editions Laurin, 1942, 287 p.
- Laterrière, Pierre de Sales, *Mémoire de Pierre de Sales Laterrière et de ses traverses*, édition intime, Québec, L'Imprimerie de L'Événement, 1873, 271 p.
- Magnan, Hormidas, *Monographies paroissiales*, 2^e édition, Département de la Colonisation, Québec, 1913, 283 pages.
- Magnan, Hormidas, *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la Province de Québec*, Hormidas Magnan, L'Imprimerie d'Arthabaska, Arthabaska, 1925, 738 pages.
- Mc Aleer, George, *A Study in the Etymology of the Indian Place Name Missisquoi*, The Blanchard Press, Worcester, 1906, 104 p.
- Meilleur, Jean-Baptiste, *Mémorial de l'Éducation du Bas-Canada*, Québec, Léger Brousseau, 1876, 454 p.
- Minville, Esdras, *Notre Milieu*, Ecole des H. E. C., Montréal, 1942, p. 41-57.
- Morin, Victor, *Seigneurs et censitaires, castes disparues*, Les éditions des Dix, Montréal, 1941, 104 p.
Ce volume nous livre une bibliographie abondante de la page 95 à 101.
- Odum, Howard and H.-E. Moore, *American Regionalism*, Holt, New York, 1938.
- Provost, H., ptre, *Les Abénaquis sur la Chaudière*, publication no 1 de la Société Historique de la Chaudière, L'Éclaireur, Beauceville, 1948, 27 p.
- Putnam, Donald F., B. Brouillette, alii..., *Canadian Regions, A Geography of Canada*, Toronto, J. M. Dent, 1952, 601 p.
- Rochemonteix, C. de, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, Paris, Letousey et Ané, Tome I, 1895, 488 p.; Tome II : 1896, 526 p.; tome III : 1896, 694 p.
- Roy, Camille, *Propos rustiques*, Dans les Bois-Francs, Montréal, Beauchemin Ltée, 1913, 137 p.
- Schenck, Ernest, *La Grande aventure*, Chemin de Fer National du Canada, 1927, 111 p.
- Séguin, Maurice, *La nation canadienne et l'agriculture*, Montréal, 1947, 275 p.
Thèse de doctorat présentée à la faculté des Lettres de l'université de Montréal (texte dactylographié). Trois chapitres traitent d'une partie de notre thèse : Chapitre VII : Le régime seigneurial, p. 128-158 ; Chapitre IX : Les Cantons, p. 180-202 ; Chapitre X : La conquête des Cantons p. 202-219.
- Shortt et Doughty, *Documents relatifs à l'histoire Constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, Ottawa, 1921, 1064 p.
- Thomas, C., *Contributions to the History of the Eastern Townships and early settlement of St. Armand, Dunham, Sutton, Brome, Potton et Bolton*, John Lowell, Montréal, 1866.
M. Thomas a aussi écrit "History of Shefford County", en 1877.
- Turcotte, Louis-P., *Le Canada sous l'Union, 1841-1867*, 2 vol., L.-J. Demers, Québec, 1882, 608 p.

- Vekeman, G., *Le Canada ou Notes d'un colon*, Sherbrooke, Société typographique des Cantons de l'Est, 1884, 82 p.
Monsieur Vekeman était un cultivateur belge établi à Sherbrooke.
- Vekeman, G., *Voyage au Canada*, Namur, L. Godenne-Boseré & Co., Editeurs Libraires, 1885, 168 p.
- Vekeman, G., *La province de Québec*, documents empruntés à la brochure officielle : *Le Canada et la province de Québec*, correspondant de plusieurs journaux belges, Sherbrooke, Le Pionnier, 1882, 79 p. (p. 44-46).
- Vetromille, E., *The Abenakis and their History*, Joanes B. Kirker, New-York, 1866, 171 p.

E — Travaux spécialisés

- Bancroft, J. Austen, *Rapport sur les Gisements de cuivre des Cantons de l'Est de la Province de Québec*, Québec, Imprimerie E.-E. Cinq-Mars, 1916, 315 p.
- Blanchard, Raoul, *Le Centre du Canada français*, III, Montréal, Beauchemin, 1948, 578 p.
- Buchan, William F., *Remarks on Emigration* : more particularly applicable to the Eastern Townships Lower Canada. Second edition. Davenport, Soper and Richards Telegraph Office. Baldwin and Crodock, Paternoster Row, London, 8 vol. 75 p.
- Caron, Ivanhoé, ptre, *La Colonisation de la Province de Québec, Les Cantons de l'Est, 1791-1815*, L'Action Sociale, Québec, 379 p.
- Cauchon, Alphonse, *Lac Mégantic*, La Cie Nantaise, le Chemin de fer 1879-1936, Communication à la Société d'histoire des Cantons de l'Est, le 18 mai 1936, 29 p.
- Charland, Thomas-M., *Histoire de Saint-François-du-Lac*, collègue dominicain, Ottawa, 1942, 365 p.
- Charland, Thomas-M., *Histoire des Abénakis d'Odanak (1675-1937)*, Montréal, Lévrier, 1964, 368 pages.
- Cousineau, Jacques, *Les phénomènes glaciaires dans les vallées de la région de Sherbrooke*, Université de Montréal, Thèse présentée pour l'obtention du M.A. en 1951, 73 p.
- Day, Mrs. C., *History of the Eastern Townships*, Province of Quebec, Dominion of Canada, Civil and Descriptive, in three parts, John Lovell, St. Nicholas Street, Montreal, 1869, 465 p.
- Day, Mrs. C., *Pioneers of the Eastern Townships* : a work containing official and Reliable Information, respecting the Formation of Settlements, Incidents in their early history; and Details of Aventures, Perils and Deliverances, John Lovell, Montreal, St-Nicholas Street, 1863, 171 p.
- Demers, Benjamin, ptre, *Notes sur la paroisse de St-François de la Beauce*, Québec, Darveau, 1891, 151 p.
- De Plessis, Jean Rivard, *La Naissance de Plessisville*, Imprimerie Houde et Houde, Plessisville, 1935, 25 p.
Le vrai nom de cet auteur est l'abbé René Dionne.
- Dresser, J.-A., *The Eastern Townships of Quebec, a study in human geography*, vol. 29, 1935, sect. 2, p. 89-100.
- Duguay, Camille, *Consécration de l'Eglise de Victoriaville*, La Voix des Bois-Francis ; 1930, 77 pages.

- Gaudreault, Amédée, *Les Maires de Sherbrooke*, La Tribune, Sherbrooke, 1954, 52 p.
- Gravel, Albert, ptre, *Aux sources de notre histoire religieuse des Cantons de l'Est*, Le Messenger, 1952, 140 p.
- Gravel, Albert, ptre. *Les Cantons de l'Est*, Sherbrooke, s. éd., 1938, 219 p., carte.
- Gravel, Albert, ptre, Pages d'histoire régionale (série de cahiers).
- Gravel, Albert, ptre, *Histoire de Coaticook*, Sherbrooke, La Tribune, 1925, 222 p.
- Gravel, Albert, ptre, *Le combat des Grandes Fourches et le Père Gabriel Drouillettes*, contribution de la Société historique des Cantons de l'Est, no 2, Le Messenger St-Michel, Sherbrooke, 1934, 23 p.
- Gravel, Albert, ptre, *Miettes, Croquis et Souvenirs*, Imprimerie Populaire Ltée, Montréal, 1923, 164 p.
- Gravel, Albert, ptre, *Vade Mecum du Sherbrookois*, La Tribune, Sherbrooke, 1961, 179 p.
- Groulx, Lionel, ptre, *Histoire du Canada français*, Tome III-IV, l'Action Nationale, Montréal, 1952, 273 p.
- Hubert, Frère, é.c., *Le problème géographique de l'hiver dans les Cantons de l'Est*, thèse présentée à l'Université de Laval, pour l'obtention du Ph. D., 294 pages.
- Hubert, Frère, é.c., *Etude comparative des températures des Cantons de l'Est, de Québec et de Montréal*, dans les Cahiers de Géographie, no 3, Presses Universitaires Laval, 1952, 16 p. tabl. graph., (U. Laval, Institut d'histoire et de géographie).
- Hubert, Frère, é.c., *Le problème géographique de l'hiver dans les Cantons de l'Est*, Faculté de Commerce, Laval, Québec, 1955, 176 pages.
- Laurent, Jos., Abenakis chief, *New Grammar Familiar Abenakis and English Dialogues*, Leger Brousseau, Québec, 1884, 230 p.
- Laurin, J.-E., *Histoire économique de Montréal et des cités et des villes de Québec*, Les Editions Laurin, Montréal, 1942, 287 pages.
- Lavallée, Germain, ptre, *Monseigneur Antoine Racine et la Question universitaire canadienne (1875-1892)*, thèse pour l'obtention du M.A. en histoire, Université de Montréal, 1954, 104 p. Prix « Juge Lemay », 1954.
- Levesque, René, ptre, *Les richesses Archéologiques du Québec*, Université, Sherbrooke, 1962, 75 p.
- Ling, Arthur W. et Patricia, *Souvenirs historiques (Magog)*, juin 1936, 67 p.
- Mailhot, Charles-E., *Les Bois-Francs*, Arthabaska, Compagnie d'imprimerie d'Arthabaska, 4 vol., I : 1914 ; II : 1920, 445 p. ; III : 1921, 491 p. ; IV : 1925, 352 p.
 Dans le tome III, on retrouve : « *Le Canadien émigrant* » par les missionnaires des Townships de l'Est, p. 13 à 53.
- Martel, Jules, s.c. *Histoire du Système routier des Cantons de l'Est avant 1855*, Victoriaville, 1960, 264 p. Prix « Juge Lemay » 1961.
- Masse, Oscar, *Mena'Sen*, Québec, Typographie Dussault & Proulx Enr., 1922, 123 pages.

- Masta, Henry Lorne, *Abenaki Indian Legends, Grammar and Place Names*, Victoriaville, La Voix des Bois-Francs, 1932, 110 p.
- Maurault, J.-A., ptre, *Histoire des Abénakis*, depuis 1605 jusqu'à nos jours, Sorel, l'Atelier typographique de la « Gazette de Sorel », 1866, 634 pages.
- Montgomery, Georges H., *Missisquoi Bay* (Philipsburg, Québec), 1950, Granby Printing and Publishing Co. Ltd, Granby, 134 p.
- Morrill, V. E., *Men of Today in the Eastern Townships*, Biographical Section Compiled by Erastus G. Pierce, Sherbrooke Record Company, 1917, 297 p.
- O'Bready, Maurice, Mgr, *Jean ou John Holmes, 1799-1852*, 1954, 213 p. Prix « Juge Lemay », 1954 (Polycopié).
- O'Bready, Maurice, Mgr, *Histoire de Wotton*, Le Messenger, Sherbrooke, 1949, 354 p.
- O'Bready, Maurice, Mgr, *Panoramas et gros plans. Le Sherbrooke d'avant 1850*, 1959, 210 p. Prix « Juge Lemay » 1959 (Polycopié).
- O'Bready, Maurice, Mgr, *La première messe à Sherbrooke*, contribution à la Société historique de Sherbrooke, Le Messenger, Sherbrooke, 1933, 31 pages.
- O'Neil, Louis-C., *La chaire de Mgr Desranleau*, Apostolat de la Presse, Sherbrooke, 1953, 233 pages.
- O'Neil, Louis-C., *Types et Caractères de chez nous ; Sur les bords Paradis*, Alexandre, *Histoire commerciale et industrielle de Magog, Québec*, Magog, juillet 1951, 64 pages.
- du Saint-François*, 2 vol. Apostolat de la Presse, 1954, 224 p.
- Philipponneau, Michel, *L'avenir économique et social des Cantons de l'Est*, Ministère du Commerce ; Québec, 1960, 219 p.
- Robb, Charles, *The Eastern Townships Mineral Association*. Exhibition of Minerals held at Sherbrooke, 18th January 1865. Descriptive catalogue ; Mining Engineer, Montreal, 12 mo., 10 p.
- Ross, Aileen D., *Ethnic Relations and Social Structure : A study of the Invasion of French-Speaking Canadians into an English-Canadian District* (unpublished Ph. D. thesis, University of Chicago, 1950).
- Ross, Aileen D., *French and English Canadian Contacts and Institutional Change*, McGill University.
- Rouillard, Eugène, *Noms géographiques de la Province de Québec et des Provinces Maritimes empruntés aux langues sauvages*, 1906.
- Ruffy, W. J., *Information Respecting the Eastern Townships of Lower Canada*, London, W. J. Ruffy printer, 29, Budge Row, Walbrook, 1833, 8 volumes.
- Saint-Amant, Joseph-Charles, *Un coin des Cantons de l'Est*. Histoire de l'envahissement pacifique mais irrésistible d'une race. Drummondville, La Parole, 1932, 534 p.
- Saint-Amant, J.-C., *L'Avenir*, Townships de Durham et de Wickham, Arthabaskaville, l'Echo des Bois-Francs, 1896, 434 p.
- Siebert, W. H. « The American Loyalists in the Eastern Townships of Quebec » *Transactions of the Royal Society of Canada*, vol. 7, 1913, sect. 2, p. 3-41.
- Stewart, Hon. and Rev. C., *A Short View of the Present State of the*

- Eastern Townships, with hints for their improvement*, Montreal, 1815, 18 p.
- Stewart, Hon. and Rev. C., *A Short View of the Present State of the Eastern Townships in Province of Lower Canada, bordering in the line 45°; with hints for their improvement*, Montreal, Printed, London re-printed, for J. Hatchar n° 190 Picadilly, 1817, 8 vol.
- Taylor, Henry, *Journal of a tour from Montreal thro' Berthier and Sorel, to the Eastern Townships of Granby, Stanstead, Compton, Sherbrooke, Melbourne, etc... to port St. Francis*. Quebec, Wm Cowan And Son, 1840, 16 mo., 84 p.
- White, James, *Ninth Report of the Geographic Board of Canada, Part III, Places Names in Quebec*, 1910.

F — Périodiques

- Les Annales de Saint-Gérard* :
- Les Jésuites sur la Chaudière*, vol. IX, n° 4, avril 1934, p. 112-118.
- La Croix au pin solitaire*, vol. IX, n° 4, nov. 1934, p. 339-342.
- Les Cantons de l'Est*, vol. IX, no 5, mai 1936, p. 138-142.
- Bornes des Cantons de l'Est en 1815*, vol. XI, no 6, juin 1936.
- Divisions et concessions des Cantons de l'Est*, vol. XI, no 11, nov. 1936, p. 338-343.
- Autour de la concession de Shipton*, vol. XII, no 4, avril 1937, p. 120-123.
- Gilbert Hyatt, fondateur de Sherbrooke*, vol. XIII, no 4, avril 1938, p. 107-112.
- Annuaire du Séminaire St-Charles, De 1875 à nos jours.*
- Le Borroméen*, (Journal des Anciens du Séminaire Saint-Charles) De novembre 1931 à nos jours.
- Cahiers historiques* :
- Les romantiques (= romanesques ou pittoresques) Cantons de l'Est*, cahiers no 4 et 5, 1947-51; cahier 2, 1945.
- Le Copain* (Journal des Elèves du Séminaire Saint-Charles) : De nov. 1934 à nos jours.
- L'Etoile de l'Est, (Coaticook)* :
- Sir John Coape Sherbrooke est-il venu, en 1817 ou en 1818, au Grand Portage*, 30 nov. 1944.
- L'abbé Holmes et nos Cantons*, 1 février 1945.
- Coaticook au temps de M. le Curé J.-B. Chartier*, 8 février 1945.
- Nicolas Austin, fondateur de Magog*, 15 février 1945.
- Les Cantons de l'Est : hier et aujourd'hui*, 8 mars 1945.
- John Lambert et les Cantons de l'Est*, 22 mars 1945.
- Mgr Plessis et les Cantons de l'Est*, 29 mars 1945.
- Offensive missionnaire (1840) dans la colonisation des Bois-Francs*, 5 avril 1945.
- Le Foyer Canadien*, Recueil littéraire et historique, Tome I, Bureau du Foyer Canadien, 1863, 388 pages.
- Le Messager Saint-Michel (Sherbrooke)* : Du 10 mars 1917 à nos jours.
- Le centenaire de Plessisville*, 19e année, no 933, 29 décembre 1935.

- Monsieur Chicoyne*, 20e année, no 954, 24 mai 1936.
Le film historique : moyen de conduire au régionalisme, 20e année, no 980, 29 nov. 1936.
Le centenaire et les Abénakis, 21e année, no 987, 17 janv. 1937.
Gilbert Hyatt, fils, 21e année, no. 991, 14 février 1937.
Les Cantons de l'Est sous le régime français, 21e année, no 1000, 18 avril 1937.
Géographie de Sherbrooke, 21e année, no 1003, 9 mai 1937.
Le Pin solitaire à l'honneur, 21e année, no 1004, 16 mai 1937.
Eastern Townships Mon., 21e année, no 1005, 23 mai 1937.
La défaillance anglaise dans les Cantons de l'Est, 21e année, no 1006, 30 mai 1937.
Histoire des Cantons de l'Est, 21e année, no 1029, 14 novembre 1937.
Relief des Cantons de l'Est, 21e année, no 1033, 13 décembre 1937.
Les Loyalistes, 22e année, no 1043, 20 février 1938.

La Patrie :

Pourquoi pas « LES BOIS-FRANCS » au lieu de Cantons de l'Est ou encore cette appellation « ESTRIE » ? par D. Potvin, 3 janvier 1954, p. 61.

Le Pionnier (Sherbrooke) :

Du 13 octobre 1866 au 19 avril 1901.
Les Cantons de l'Est, le 3 avril 1896.

Le Progrès de l'Est :

Du 28 septembre 1874 au 27 décembre 1907.
 Du 31 octobre 1913 au 31 août 1915.
 Du 13 décembre 1915 au 20 février 1917.

Revue Canadienne :

Histoire religieuse des Cantons de l'Est, Léonidas Adam, janvier 1921.

Revue de Géographie Alpine :

Les Cantons de l'Est, par Raoul Blanchard, 1936, T. 24, fas. I, 1937, T. 25, fasc. I.

Revue d'Histoire de l'Amérique française :

Les Canadiens veulent conserver le régime seigneurial, par Marie-Joseph, (fr.), s. q., Vol. VII, 1953 : No 1, p. 45-63, No 2, p. 224-240 ; no 3, p. 356-391 ; no 4, p. 490-504.
 Thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Montréal pour l'obtention du grade de Maître ès Arts.

Sherbrooke Daily Record :

Du 9 février 1897 à nos jours.

The Sherbrooke News :

Du 13 août 1874 au 25 avril 1878.

Transactions of the Royal Society of Canada :

The American Loyalists in the Eastern Townships of Quebec, by W. H. Sieberd, vol. VII, 1913, sect. 2, p. 3-41.
The Eastern Townships of Quebec, a study in human geography, by J. A. Dresser, vol. XXIX, 1935, sect. 2, p. 89-100.

La Tribune (Sherbrooke) :

Du 21 février 1910 à nos jours.
Les fêtes du centenaire devront éveiller chez nous le sens du régionalisme, 27e année, 10 novembre 1936.

Le Centenaire et la création d'un régionalisme, 28e année, 3 janvier 1937.

Les monuments du centenaire de Sherbrooke, 28e année, 11 janvier 1937.

Des limites précises des Bois-Francs, 27 décembre 1954.

G — Cartes

- 1609 : *La Nouvelle-France* d'après Lescarbot. Archives du Séminaire de Québec, tiroir 216, no 25. Cette carte ne mentionne que trois noms : Etechemins (sic), Kiniheki et Norumbergu (Noremberg dans la concession faite par François I à Jacques Cartier — Edits et Ordonnances, Québec, 1854, 1). N.B. Inutile de dire que cette carte ne respecte pas les proportions ; nous sommes en 1609.
- 1611 : *La Nouvelle-France* d'après Champlain. Oeuvres de Champlain, Edition Laverdière, Tome I, p. 274 ; Atlas historique du Canada français, Marcel Trudel, P. U. L., Québec, 1961, p. 30. Sur cette carte, le découvreur de Québec indique assez clairement la localisation des rivières Etechemins et Chaudière. Le « Lac de Champlain » occupe une partie des futurs cantons de l'Est.
- 1613 : *La Nouvelle-France* d'après Champlain. Oeuvres de Champlain, Edition Laverdière, Tome I, p. 422. Aucun autre détail n'est ajouté concernant notre région.
- 1632 : *La Nouvelle-France* d'après Champlain. Oeuvres de Champlain, Edition Laverdière, Tome I, p. 1385. Nous notons l'apparition d'un nom important « Abenacqi » (sic). Donc, cette tribu logeait là et Champlain le savait. Grâce à ses découvertes et aux rapports qu'il avait reçus, Champlain précise ses graphiques. Nous voyons se dessiner une chaîne de Montagnes qui correspondraient à celles qui s'étendent dans la région de Mégantic. (Note : Monsieur Raoul Blanchard les nommera : « Le groupe de l'Est » ; cf. Centre du Canada français, p. 197).
- 1643 : *Description de la Nouvelle-France* d'après Jean Boisseau. Cette carte est publiée à Paris chez Jean Boisseau, « enlumineur du Roy pour les cartes géographiques, en Isle du Palais à la Royale (sic) ». The Jesuit Relations, édition Thwaites, tome XXIII, p. 234. Sur cette carte, l'auteur indique les habitations françaises d'après les renseignements puisés dans les Relations des missionnaires. Nous remarquons le nom de Richelieu et de « S. Antoine », la future Saint-François. On croit que ce sont les Récollets qui avaient baptisé ce cours d'eau du nom d'un saint de l'Ordre franciscain. Les Jésuites, qui viendront par la suite, muèrent cette appellation franciscaine en une autre jésuitique ; ils changeront saint Antoine en saint François, pour honorer le grand apôtre des Missions, saint François-Xavier (1506-1552).
- 1684 : *Carte de la Louisiane* ou des voyages de sieur de la Salle et des pays qu'il a découverts depuis la Nouvelle-France jusqu'au Golfe du Mexique, les annexes 1679-80-81-82, par Jean-Baptiste Louis Franquelin, Paris, 1684. Archives du Séminaire de Québec, tiroir 220, no 26.

Enclaves entre la Pointe de « Levy » et les « Isles » Richelieu. Nous lisons encore trois noms importants pour notre histoire régionale : lac St-Pierre, Sault de la Chaudière et la Nouvelle-Angleterre. De plus en plus, l'on voit s'esquisser nos futurs cantons. Ce territoire vallonné, entre ces trois points géographiques, servira de base, de limites à notre région.

1760 : *Carte démographique du Canada*. La naissance d'une nation, G. Filteau, vol. 1, p. 201-202. Tableau du Canada en 1755, tome I, Géographie et Institutions, éditions de l'A.C.F., Montréal, 1937, 204 p.

1763 : *A New Map of the Province of Quebec*, according to the Royal Proclamation, of the 7th of October 1763 from the French Surveys, connected with those made after the War, by Captain Carver and other Officers in His Majesty's Service. Cartothèque de l'Université de Sherbrooke. Le territoire des Abénaquis est fixé. Nous lisons de nouveaux noms : Yamasca, la Puante (Bécancour, cf. abbé Maurault, Histoire des Abénaquis, p. 285) et surtout la St. Francis, notre Saint-François d'aujourd'hui.

Sur cette carte apparaissent les rangs dans les Seigneuries. Nous lisons les suivants : St-Louis, Marie, Etienne, Guillaume, David, Henri, St-Jean. Aucun Township n'a de rangs. Ces Townships se détachent bien du côté « ouest ».

1794 : *Plan of part of the Province of Lower Canada* containing the county from the River Montmorency near Quebec upwards as far as any Surveys have been hitherto made, that is to St. Regis on the River St. Lawrence and to the Township of Buckingham on the River Ottawa compiled in the Surveyor General's Office in the later part of the year 1794 and early part of the year 1795 by Samuel Gale and John B. Duberger, from the undermentioned materials. By order of His Excellency Guy Lord Dorchester captain general and Governor in chief of the Province of Upper and Lower Canada.

1800 : Mr Finlays tract in the Month of September 1800 ; in visiting the Townships of the First clays marked in red ink thus. Through St-Armand, Dunham, Brome, Farnham, Shefford, Stukeley, Bolton, Hatley, Stanstead, Compton, Eaton, Ascot and down the River St. Francis to Melbourne. Archives publiques du Canada, Nég. no 1110.

1803 : *New Topographical Map of the Province of Lower Canada*, compiled from all the former as well as the Latest Surveys, taken by order of the provincial Government, by and under the direction of Samuel Holland. Esqr Deceased, late Surveyor General of the Said Province. Is most respectfully inscribed to his Excellency Robert Prescott, Esq. captain General and Commander in Chief of the Provinces of Upper and Lower Canada, 1803.

1825 : *Figuration Sketch of the County lying on the South Side of the River St. Lawrence* exhibiting the Relative Positions of the Townships in the Districts of Montreal and Three Rivers, and their Situation in respect to the French Settlements in the Seigneuries, and to Quebec and Montreal. Archives publiques du Canada, D 307, Nég. no 3587.

- 1829 : *Figurative Plan, exhibiting a Bird's Eye View of the River St. Lawrence and its principal tributary Streams from Kingston in Upper Canada to Ance Blanc Sablon on the Labrador Coast now the Eastern Extremity the Province of Lower Canada a distance of upwards of 1200 miles; also the Seigneuries and Townships in the said Province of Lower Canada; Principally intended to Elucidate Evidence given before a Committee of the Honorable House of Assembly for Internal Communications, in February 1829, by William Sax, Provincial Land Surveyor.*
Notons que nous sommes en 1829, avant l'Union. L'auteur mentionne au bas de son plan "These Eastern Townships contain about 5,500,000 acres".
- 1833 : *Eastern Townships, dans "Information respecting the Eastern Townships of Lower Canada, London, W. J. Ruffy, Printer, 29, Budge Row, Walbrook, 1833, 8 vol. 33 pages.*
- 1835 : *Map of the Eastern Townships, by Wells.*
- 1839 : *Map of the Eastern Townships of Lower Canada, drawn principally from actual Survey for the British American Land Co.*
Coloriée en trois tons, avec un inséréà gauche, portant en titre : "Plan of Quebec, 102.5 cm. x 64 cm. London, 1839".
- 1839 : *Eastern Townships of Lower Canada, drawn principally from actual survey, for the British American Land Co., by A. Wells, P. S. London, 35 x 25½.*
- 1848 : *Plan exhibiting the situation of the Megantic and St. Francis Territory Lower Canada, Crown Land Department, Montreal, May 2nd, 1848, (Sketch A).*
- 1850 : *"The Eastern Townships are situated in the southern section of the Province of Quebec, adjoining the States of Maine, New Hampshire, and Vermont in the United States. They are usually considered to include the counties of Arthabaska, Brome, Compton, Drummond, Frontenac, Missisquoi, Richmond, Shefford, Sherbrooke, Stanstead, Wolfe and Megantic. Their combined area is estimated to be in excess of 4,500,000 acres and, with a population of 350,000, approximately 49 per square mile, they are about the most densely populated part of Canada".*
"The Eastern Townships of Quebec, published by Eastern Townships Associated Boards of Trade and Eastern Townships Settlement Society. Sherbrooke, P. Q., Canada. With the cooperation and Approval of the Government of the Province of Quebec. Cf. Carte (trad.).
- 1855 : *Hunter's Ottawa and Eastern Townships Scenery, Montréal, in-4.*
- 1857 : *Map of Lower Canada showing the proposed Land agencies and the Townships distinct from the Seigneuries, Crown Land Office, Toronto, 1857, Joseph S., Commissioner.*
- 1863 : *Cartes des Cantons de l'Est préparées pour les « Etudes sur la Colonisation du Bas-Canada, depuis 10 ans (1851-1861), 1863, p. 102.*
Drapeau, Stanislas, Etudes sur les développements de la Colonisation au Bas-Canada, P. Q., Typ. Brousseau, 1863, 594 pages.
- 1867 : *Map of the Eastern Townships of Canada, compiled and en-*

graved expressly for the Eastern Townships Gazetteer, Published by Smith Co. St. John, 1867.

Eastern Townships Gazetteer, 1867.

Cette carte ne montre nullement la Beauce, ni Dorchester. A la page 45, nous voyons que le district de Saint-François comprend : Richmond, Sherbrooke, Wolfe, Stanstead, et que celui de la Beauce englobe Beauce et Dorchester.

- 1867 : *A Romantic and Historic Map of the Lake Region of the Eastern Townships*, Quebec to 1867, 2½ miles to inch.
This Map based on Dominion Government, Topographical Maps, Department of National Defence, Approved by Brome County Historical Society. Cette carte est basée sur l'œuvre du Rév. E. M. Taylor's History of Brome County, N. B. Bullock's beautiful Waters. (Cf.: Musée du Séminaire de Sherbrooke).
- 1867 : *Map of the Eastern Townships of Canada*, compiled and engraved expressly for the Eastern Townships Gazetteer, published by Smith, 1867.
- 1875 : *Map of the Eastern Townships and adjacent portions of the Province of Quebec*, 50½ x 36.
- 1881 : Carte d'une partie de la Division minière de la Chaudière extraite de la carte officielle de la Province de Québec de M. E. E. Taché pour accompagner l'ouvrage intitulé « Mines d'Or de la Beauce » de William Chapman, Lévis, Mercier & Cie, 1881, 64 pages.
- 1881 : *City Atlas of Sherbrooke*, Province of Quebec, From Actual Surveys, Hopkins, 1881, 51 p. in-fol.
- 1881 : *Bird's Eye View of Sherbrooke*, P. Q. 1881, 24½ x 16½.
- 1883 : *Map of the Eastern Townships and adjacent portions of the Province of Quebec*, from the Surveys of the Geological Corps. Alfred R. C. Selwyn, F. R. S., F. G. S., Director, Published by Authority, 1883, Dawson Brothers Publishers, St. James Street, Montréal, 5 milles au pouce.
Carte conservée à la bibliothèque du Séminaire de Sherbrooke.
- 1887 : *Map of a Part of the Province of Quebec*, Dominion of Canada, Alfred R. G. Selwyn, 1875. Dans Report on the Geology Portion of the Eastern Townships Ells, Montreal, Dawson Brothers, 1887.
- 1897 : *Map of Montreal and the Eastern Townships also Showing the South Eastern Portion of the Province of Quebec*, carefully corrected up to date and furnished by E. R. Smith and Son, Prop. of "The News", St. John, P. Q.
- 1912 : *Eastern Townships*, publié par le quotidien anglais sherbrookois, "Sherbrooke Daily Record", 1 juin 1912. Cette carte donne des limites historiques assez précises. Le géographe intègre uniquement la seigneurie de Saint-Armand dans notre région, et il en exclut la Beauce et Dorchester. On note aussi que les Bois-Francs font partie des Cantons de l'Est. Divergences marquées : partie d'Upton et des townships au sud des seigneuries de la Beauce.
- 1914 : *Les Cantons de l'Est*, carte extraite du Livret-Guide no 2, excursions dans les Cantons de l'Est de Québec et dans la partie Est de l'Ontario, Ottawa, Ministère des Mines, 1914, 142 pages.

- 1917 : *Map of Eastern Townships. Men of Today in the Eastern Townships*, Introductory Chapters by V. E. Morrill, Biographical Section Compiled by Arastus G. Pierce, Sherbrooke Record, 1917, page 10.
- 1920 : *Les Cantons de l'Est*, dans les Régions de la colonisation de la province de Québec, le Sud-Est de Québec et les Cantons de l'Est, Ministère de la Colonisation, Québec, 1920, page 29.
- 1921 : *The Eastern Townships of Quebec*, a name which for years has been applied to the townships comprising the counties of Brome, Compton, Drummond and Arthabaska, Mégantic, Missisquoi, Richmond and Wolfe, Shefford, Sherbrooke and Stanstead, form the south-east corner of the Province of Quebec. They lie between the forty-fifth and Forty-sixth parallels of latitude, and the south and east are bounded by the United States of America. In area this district, one of the most fertile of the Dominion of Canada, comprises 4,444,868 acres, p. 21. The Eastern Townships of Quebec, The Garden of Canadian Agriculture, Minister of Colonization, Mines and Fisheries, Québec, 1921.
Cf. : Carte, "Eastern Townships", 35 miles = 1 inch.
N.B. L'auteur fait entrer les villes suivantes : Farnham, Granby, Waterloo, Roxton Falls, Ste-Prudentienne, Inverness, Robertson, Leeds, Plessisville, Victoriaville, Warwick, Drummondville, L'Avenir, par conséquent une partie des Bois-Francs de l'abbé Mailhot.
- 1932 : *Carte des Cantons de l'Est*, rapport annuel du Service des Mines pour l'année 1931, Partie D, les Gisements de Chromite dans les Cantons de l'Est de la Province de Québec par Bertrand-T. Denis, Québec, Ministère des Mines, 1921.
- 1934 : *Région du Mont Mégantic*, dans Rapport annuel du Service des Mines, 1934, partie D.
- 1935 : *Les Cantons de l'Est*, Farley et Lamarche, Histoire du Canada, Montréal, Librairie des Clercs Saint-Viateur, p. 302-307. Nous notons que la partie indiquée Bois-Francs est assez imprécise, p. 306.
- 1936 : *Région de Marbleton*, dans Rapport annuel du Service des Mines pour 1935, partie D, 46 pages.
- 1936 : *Les Cantons de l'Est dans la Province de Québec*, Centre du Canada français, Raoul Blanchard, Tome III, Montréal, Beauchemin, 1948, 577 pages.
- 1936 : *Les Cantons de l'Est*, Gravel, p. 24 (hors-texte). Dans ce livre, on retrouve la même carte que dans Blanchard.
- 1937 : Carte régionale dite : *Rive sud du St-Laurent* à 3 milles au pouce, publiée par le Ministère des Terres et Forêts, Québec. (Très bien faite).
- 1939 : *Région de Risborough-Marlow*, comté de Frontenac, dans Rapport géologique no 3, Région de Risborough-Marlow par Carl Faessler, Ministère des Mines, 1939, 20 pages.
- 1940 : Carte régionale dite : *Nord de Montréal*, ce feuillet est à 3 milles pour un pouce. Publiée par le Ministère des Terres et Forêts, Québec.
- 1943 : *Cartes des Cantons de l'Est*. Etude des sols des comtés de

- Stanstead, Richmond, Sherbrooke et Compton, D. B. Cann et P. Lajoie, Ministère de l'Agriculture, Ottawa, 1943, 64 pages.
- 1944 : *The Eastern Townships of Quebec*, published by Eastern Townships Associated Boards of Trade and Eastern Townships Settlement Society, Sherbrooke, P. Q., Canada, with the cooperation and approval of the Government of the Province of Quebec, 32 pages (sans date).
- 1946 : *L'Estrrie*, Carte publiée vers 1946 par l'Imprimerie Jacques Cartier de Montréal. N.B. C'est la première carte portant le mot « Estrie ».
- 1949 : *Les Cantons de l'Est*. Carte de l'abbé Roger Maltais, prêtre de l'Université de Sherbrooke, p. 16-17.
Histoire de Wotton, Maurice O'Bready, prêtre, Le Messager, Sherbrooke, 1949, 354 pages.
Cette carte nous fait voir les Cantons octroyés aux Britanniques et ceux donnés aux Loyalistes. L'auteur ne détermine pas tout le pourtour de l'Estrie.
Subdivision du comté de Buckinghamshire en townships (1792).
- 1952 : *The Eastern Townships*, dans *Canadian Regions*, p. 194.
Cette carte reproduit la théorie de M. Raoul Blanchard sur les limites des Cantons de l'Est. Fatalement, la Beauce et Dorchester s'insèrent dans la région.
- 1954 : *Eastern Townships*, Economic-Administrative zoning of Canada, Government of Canada, Department of Defence Production Economics and Statistics Branch, Ottawa, 1954.
Les deux cartes publiées par le Gouvernement fédéral, à cause de leur vue d'ensemble, ne peuvent nullement nous renseigner sur les limites précises de l'Estrie, sujet de cette thèse. La lecture des pages suivantes jette de la lumière sur les cartes pré-signalées, I, p. 11-12 et IV, p. 22-23.
- 1955 : *Carte des Cantons de l'Est* dans « Le problème géographique de l'hiver dans les Cantons de l'Est », Frère M.-Hubert Catellier, é.c., Faculté de Commerce, université Laval de Québec, p. 4.
Cet universitaire nous écrit : « Quant au mot « Estrie », je l'accepte bien volontiers ; je l'ai employé dans le texte original, mais, comme j'ai enlevé quelques paragraphes pour le texte imprimé, ce bon et beau mot a malheureusement suivi... »
Lettre à l'auteur, en date du 7 mars 1956.
- 1955 : *Les Bois-Francs*. Carte dessinée conjointement par M. Côté, i.p., et M. Armand St-Pierre, arpenteur-géomètre de Victoriaville, le 15 août 1955. Ce travail est le résultat d'une étude faite par trois membres du Comité d'initiatives des Bois-Francs, MM. Elphège Labbé, l'abbé Arthur Bergeron et Roger Lussier.
- 1956 : *L'Estrie*. La Société Nouvelle de Publicité Incorporée, 16 ouest, rue Sherbrooke, Montréal. L'Exécutif se compose de M. Léopold Savard, journaliste, président ; M. J.-Gilles Belley, professeur, secrétaire... Cette société publie, dans son Guide-Bleu, une série de cartes qui mettent en évidence et d'une façon artistique, le régionalisme de la Nouvelle-France.
- 1956 : *L'Estrie* : Limites historiques de l'Estrie, par l'abbé Jean Mercier, à l'université de Montréal (thèse de M.A.).

- 1962 *l'Estrie*, Carte du ministère de l'Industrie et du Commerce, Monographies économique-sociales des comtés ruraux du Québec, Paul Boucher, D.Sc.S., fascicule no IV, *l'Estrie*, service de l'information et des recherches, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, Québec, 1962, p. 315.

Première Partie

LIMITES DE L'ESTRIE

Préliminaires

LIVRE PREMIER : *étude historique*

Chapitre I — *Période abénaquise* (1608-1760)

Chapitre II — *Période anglaise* (1760-1840)

Chapitre III — *Période française* (1840-à nos jours)

LIVRE DEUXIEME : *étude critique*

Chapitre I — *Limite NORD*

Chapitre II — *Limite SUD*

Chapitre III — *Limite OUEST*

Chapitre IV — *Limite EST*

COLLÈGE SAINT-BERNARD
514, AVE DES FRÈRES
DRUMMONDVILLE — P.Q.

PRELIMINAIRES

Appelé à étudier l'histoire et la géographie en vue de l'enseignement au séminaire de Sherbrooke, j'ai cru bon de rédiger une monographie sur les Cantons de l'Est, maintenant appelés l'Estrie.

« Il est, a écrit l'abbé Gravel, une question posée maintes fois et la voici : quelle détermination donne-t-on aux Cantons de l'Est ? La réponse n'est pas facile et varie selon le temps et les auteurs »¹.

Le concept de région découle des conditions naturelles, historiques et sociales. Comme les divisions géographiques donnent très peu de précisions à cause de leur uniformité, comme les divisions économiques sont sujettes à des variations selon l'époque et les besoins nouveaux, je limiterai mon étude à une division historique des Cantons de l'Est ; si le cadre naturel manque de caractère, est trop uniforme, c'est la population humaine qui va l'informer.

Je bornerai mon étude à l'histoire, convaincu, avec Monsieur Raoul Blanchard, que « les Cantons de l'Est comportent un sens géographique s'étendant à une région plus vaste que celle de son acception historique »².

Dans ce concept entreront des notions géographiques, économiques et historiques. N'a-t-on pas dit, à la suite de Lucien Febvre, que l'histoire est « la science de l'homme dans le temps » ; et la géographie, « celle de l'homme dans

(1) A. Gravel, *Les Cantons de l'Est* (Sherbrooke, 1938), 13.

(2) R. Blanchard, *Le Centre du Canada Français* (Montréal, 1948), 185.

l'espace ? » Je crois aussi, avec le Révérend Edward Cleveland, que :

The study of history is always interesting and important, inasmuch as curiosity is gratified by the recital of facts, and the experience of the past is spread out for your instruction in reference to the future. We learn thus to appreciate the present time, and the advantages of which we may avail ourselves in the improvement of it *.

M. Raoul Blanchard constate que ce Sud-Est de la Province, notre Estrie, présente des caractères originaux. Voici en grappes les principales caractéristiques : région élevée, relief varié, climat un peu moins rude que celui des parties septentrionales de la province, forêt où dominent les essences, particulièrement « les bois francs », paysages plus découverts qu'ailleurs, abondance des cours d'eau jeunes, richesses du sous-sol, charmes touristiques, agriculture prospère, industrie variée et active ⁴. Le géographe de Grenoble ajoute... « Ce serait là des raisons suffisantes pour justifier l'originalité de ce coin du Canada... Le fait qu'il est encore aujourd'hui le théâtre d'une lutte pacifique des races... suffirait à légitimer une étude spéciale des Cantons de l'Est » ⁵.

La question des limites régionales a suscité bien des querelles, opposé des opinions et divisé maîtres et disciples. Un ouvrage américain a colligé plus de quarante définitions émises par vingt-huit auteurs différents sur le régionalisme ⁶.

On a coutume de diviser la province de Québec en dix régions : la Gaspésie, le Saguenay, Québec (la région), la Mauricie, Montréal (la région) et Montréal Métropolitain, les Cantons de l'Est (l'Estrie), l'Outaouais, l'Abitibi et la Côte-Nord (Nouveau-Québec) ⁷.

Dans ce découpage, il semble évident qu'il faut réajuster certaines parties au tout. Le Richelieu et la Beauce-Dor-

(3) E. Cleveland, pastor, *A Sketch of the Early Settlement and History of Shipton* (Canada East, 1858), VIII.

(4) R. Blanchard, *Le Centre du Canada Français*, 182-183.

(5) *Ibid.*, 182.

(6) Odum, Howard and H.-E. Moore, *American Regionalism* (New York, 1938).

(7) *Guide Municipal* (Québec, 1962), 258-269.

chester possèdent une personnalité propre et ont droit au titre de région. D'ailleurs, les gens de ces territoires revendiquent avec raison et véhémence ce droit. Mais, écrit M. Raoul Blanchard, « il n'est pas toujours aisé de tracer une frontière le long de ces formes fuyantes »⁸. Le Nouveau-Québec connaîtra, d'ici quelques années, un développement phénoménal qui amènera un nouveau partage régional.

Du point de vue touristique, le Guide-Bleu du Québec, *Le Paradis du Touriste*, parle de dix régions en ajoutant à chacune une épithète intéressante : Montréal, métropole du Canada ; Québec, Gibraltar canadien ; le Richelieu, jardin du Québec ; l'Outaouais, lieu de repos et d'amusements ; la Mauricie, paradis des vacances ; les Cantons de l'Est (l'Estrie), beauté sans fin ; la Chaudière, terre où l'érable est roi ; le Royaume du Saguenay, l'empire du progrès ; le Bas-du-Fleuve, pays de l'artisanat ; la Gaspésie, pays des splendeurs »⁹.

Si je demande maintenant aux géographes leur pensée sur les divisions du Québec, tous s'accordent, avec le grand maître Blanchard, pour sectionner la province en trois grandes parties : Le *Bouclier Canadien*, au Nord-Ouest, qui comprend plus des trois-quarts de la superficie de la belle province et qui se compose d'« un ensemble de très vieilles roches extrêmement résistantes, des gneiss, des quartzites, des granites, des roches éruptives »¹⁰ ; les *chaînes Appalachiennes*, à l'est, formées des plis des couches primaires qui se dressent à partir de Terre-Neuve jusqu'au sud des Etats-Unis ; la *rainure Laurentienne*, entre les deux, cette zone d'enfoncement au milieu de laquelle coule le Saint-Laurent et qui a gardé ses couches primaires recouvrant la masse ancienne.

M. Brouillette admet le partage tripartite du Québec, mais il se pose la question des limites à l'échelle provinciale :

« Mais où tracer les limites précises de chaque division sur le terrain ? Lorsqu'il existe un ressaut topographique, la tâche est facile... La tâche se complique lorsque les

(8) R. Blanchard, *Le Centre du Canada Français*, 183.

(9) *Paradis du Touriste*, (Montréal, 1955), 730-731.

(10) R. Blanchard, *Géographie générale*, (2 vol., Montréal, 1946), 2 : 156.

régions de structure différente ne sont pas séparées par un ressaut topographique »¹¹.

Les basses terres du Saint-Laurent offrent trois plaines, celles de Montréal, des Trois-Rivières, de Québec. Les Appalaches se divisent, à leur tour, de la façon suivante : la Gaspésie, les Cantons de l'Est, la Rive-Sud de l'Estuaire. Le ministère des Terres et Forêts choisit les lignes de partage des eaux pour délimiter les régions de la plaine du Saint-Laurent, hors des territoires habités : Laurentides, Lac Saint-Jean, Ouest du Québec¹².

Nous avons été bien récompensés d'avoir accueilli, en Nouvelle-France, un géographe de grande classe, qui s'est penché sur notre carte et qui l'a étudiée, qui a foulé notre sol et qui l'a remué, enfin qui nous a livré une Somme géographique de très haute valeur. Ce géographe de Grenoble a fait œuvre de pionnier ; Québec lui devra une reconnaissance inaltérable pour avoir non seulement lancé cette science chez nous, mais aussi formé un groupe de géographes, qui déjà s'imposent à l'attention du pays et des nations.

M. Blanchard a fait œuvre d'ensemble. Il nous a taillé en vrac des régions, un peu comme le patron partage la tâche à ses ouvriers ; à nous, maintenant, de parfaire le dessin de notre petit coin.

Les divisions géographiques offrent des cadres trop larges, surtout en Amérique, pour servir à déterminer une région : « La principale critique qu'on peut faire du partage de la province de Québec en ses régions géographiques n'est guère utilisable du point de vue économique »¹³.

Si le cadre naturel est trop uniforme, manque de caractère, il nous faudra avoir recours à un autre facteur ; les économistes se préoccupent moins des traits physiques de la province que des courants commerciaux qui unissent les grandes agglomérations urbaines.

Les statistiques fédérales ont comme unité de base la province, le comté ou la municipalité. Au secteur écono-

(11) B. Brouillette, *Les régions géographiques et économiques de la province de Québec*, (Montréal, 1943), 85-86.

(12) *Ibid.*, 86.

(13) B. Brouillette, *Les régions géographiques et économiques de la province de Québec*, 87.

mique, on prend comme acquis le comté. Les fonctionnaires fédéraux du ministère de la Défense nous ont fourni une abondante documentation sur les différentes zones économiques de tout le Canada et de chacune des dix provinces ¹⁴.

Le géographe Brouillette a repris la délimitation fédérale de ces régions économiques et les a basées, non plus sur le comté, mais sur la municipalité, la plus petite unité des recensements ¹⁵.

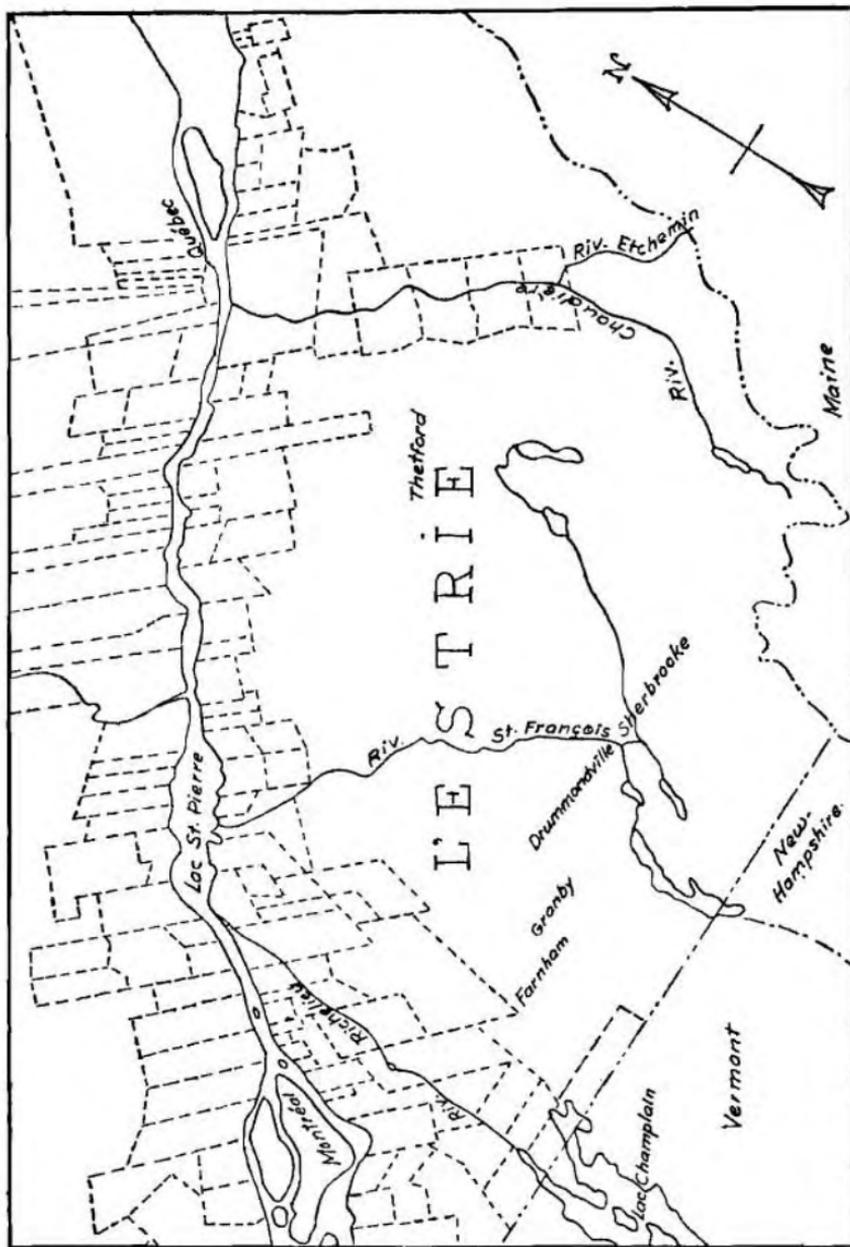
Au cours de seize années d'enseignement à l'université, à l'école normale et au séminaire de Sherbrooke, les étudiants et les étudiantes m'ont posé souventes fois ces questions : Qu'est-ce que les Cantons de l'Est ? Où commencent-ils et où finissent-ils ? Que pensez-vous du mot Estrie ? A-t-il quelque valeur ?

Pour les satisfaire, je suis allé quérir mes renseignements auprès des géographes, historiens, économistes, journalistes, politiciens, sociologues et professeurs. La plupart m'ont répondu d'une façon évasive ou s'ils risquaient une réponse, ils citaient M. Blanchard. Plusieurs ne veulent pas tenter aventure dans ce domaine, de peur de s'égarer ou de déplaire à tel ou tel maître. D'ailleurs, les études précises sur le sujet sont inexistantes.

Ce travail, sur les limites historiques de l'Estrie, est nécessairement œuvre de débutant. Il mériterait un développement ultérieur, qu'un court stage de deux années académiques à l'université de Montréal ne me permet pas d'entreprendre.

(14) *Department of Defence Production, Economic-Administrative Zoning of Canada*, (Ottawa, 1954), 11.

(15) B. Brouillette, *Les régions géographiques et économiques de la province de Québec*, 87.



Rév. Jean Mercier Université de Sherbrooke 1956

Livre Premier

ETUDE HISTORIQUE

Je me propose de parcourir les trois périodes de l'histoire de l'Estrie, en essayant d'y découvrir les limites qui circonscraient notre région.

Chapitre I — *Période abénaquise* (1608-1760)

Chapitre II — *Période anglaise* (1760-1840)

Chapitre III — *Période française* (1840-à nos jours)

Trois grandes périodes marquent l'histoire de l'Estrie :

I — Le temps des Abénaquis ou des excursions indiennes (1608-1760).

La première, on peut l'enfermer entre la fondation de Québec et la conquête du Canada par les Anglais, c'est-à-dire de 1608 à 1760. Les Abénaquis, nomades par tradition, vont excursionner dans notre région, à la recherche du poisson et du gibier. Je n'hésite pas à appeler ce temps, la période *abénaquise*. Inutile de rechercher des limites régionales précises, durant le règne de ces Indiens.

II — Le temps des Anglais canadiens ou de la colonisation (1760-1840).

La deuxième, je la nomme la période *anglaise*. Alors, les Loyalistes et les colons, généralement d'origine saxonne, envahissent ces townships, les mettent en valeur, lancent l'industrie, ouvrent une ère qu'on peut qualifier de période de la colonisation. Le mouvement débute un peu après la Conquête, et va jusqu'à l'Union ; les Britanniques se taillent des domaines, délimités non plus d'après la tenure seigneuriale, mais par la notion anglaise de townships. Notre région acquiert ses limites, d'après les indications des gouverneurs anglais.

III — Le siècle des Canadiens français ou de développement (1840 à nos jours).

La dernière tranche de notre histoire commence vers 1840 et s'étend jusqu'à nos jours ; c'est l'invasion pacifique, par les Canadiens de langue française, de ces « Eastern Townships » d'autrefois, qui deviendront l'Estrie. Nos compatriotes se fixent dans ces townships abandonnés graduellement par les Anglo-saxons, mais conservent jalousement les cadres créés par leurs devanciers, en attendant que leur prolifération et leur influence prédominante leur permettent de les modifier. Nous évoluons dans la période *française*.

Chapitre Premier

PERIODE ABENAQUISE (1608-1760)

L'histoire des Abénaquis, les premiers habitants de notre région, a été racontée par l'abbé J.-A. Maurault, leur missionnaire. Il écrit : « Chargé depuis vingt-cinq ans de la desserte de ces sauvages, nous avons pu étudier leur histoire, plus facilement que tout autre, et nous avons pensé que la Providence nous imposait aussi la tâche d'en écrire les principaux événements. Cet ouvrage, nous l'avouons, est, quant à la forme, rempli de défauts ; mais nous osons espérer que, quant au fond, il offrira au lecteur quelque intérêt »¹.

Aucun document ne nous a été laissé par cette tribu sauvage, aucun monument ne reste comme témoin de leur passage. Les seuls vestiges de leur passé, ce sont les noms donnés à nos villes et à nos cours d'eau : Mégantic, Magog, Coaticook, Massawippi, Memphrémagog et quelques vieux vocables colligés par un autre missionnaire, le père Pierre-Joseph Aubéry (Aubry), jésuite, dans son Dictionnaire Français-Abénakis », publié en 1712.

Ce missionnaire, Châteaubriand l'aurait immortalisé dans « Atala ». Nous revoyons au chapitre des « Laboureurs », une description de ce jésuite : « Je tenais la main d'Atala et nous suivions le missionnaire. Il se détournait souvent pour nous regarder, contemplant avec pitié nos malheurs et notre jeunesse ; un livre suspendu à son cou, il s'appuyait sur un bâton blanc. Sa taille était élevée ; sa figure, pâle et maigre,

(1) J.-A. Maurault, prêtre, *Histoire des Abénakis*, préface II-III.

sa physionomie, simple et sincère... Quand il nous parlait, debout et immobile, sa longue barbe, ses yeux modestement baissés, le ton affectueux de sa voix, tout en lui avait quelque chose de calme et de sublime. Quiconque a vu, comme moi, le père *Aubry* cheminant seul avec son bâton et son bréviaire dans le désert, a une véritable idée du royaume chrétien sur la terre »¹ !

« Reflétant une mentalité de primitifs, ces langues (indiennes), inaptées à l'exposition des idées abstraites, se prêtaient remarquablement à la description caractéristique des choses et des faits »².

Quelques noms évoquent l'histoire, la géographie et la civilisation des Abénakis :

Abénakis, terre du levant. « The daylight comes » ou « from Wôbanaki, land of the country of the East »³.

Arthabaska, il y a des joncs ou du foin ici et là. Les Cris de la forêt prononcent Arabaskaw⁴.

Bécancour, 8olinak, rivière qui fait beaucoup de détours. « Wôlinaktegw, the river which has long turns, or rather which causes delay by its windings »⁵.

Chaudière, Kikonteku, rivière au champs de maïs⁶.

Coaticook, Koakiteku, rivière de la terre du pin. Koattegok,

(2) *Atala*, édition de 1875, p. 15. Châteaubriand serait venu en Amérique du Nord en 1789. D'après les notes recueillies par le massacre de Natchz en Louisiane en 1727, il fit le récit d'*Atala*.

(3) Gustave Sanctât, *Histoire du Canada, des origines au régime royal*, Beauchemin, (Montréal, 1959), p. 28.

(4) *Ibid.*, ii. — H. Provost, ptre, *Les Abénaquis sur la Chaudière* (Beauceville, 1948); J. Laurent, *New Grammar Familiar Abenakis and English Dialogues* (Québec, 1884), 205; E. Vétromille, *The Abenakis and their History*, (New York, 1866), 19, 20.

(5) P.-G. Roy, *Les noms géographiques de la province de Québec* (Lévis, 1906), 40; Laurent, *op. cit.*, 207; Guinard, *Les noms indiens de mon pays*, (Montréal, 1960), 17.

(6) C.-E. Mailhot, *Histoire des Bois-Francs*, I, 164; *Ibid.*, J. Laurent, 207.

N. B. — Le caractère 8 se prononce *ou* et équivaut au *W* des Anglais. Ce signe n'est autre chose que la diphtongue *ou* abrégée des Grecs. (N.O., *Etudes philologiques sur quelques langues sauvages*, 9).

(7) A. Gravel, *Les Cantons de l'Est*, (Sherbrooke, 1939), 91.

at the Pine River, derived from : Koa, pine-tree, ttegw, river »⁸.

Kénébec, Konibesek, qui conduit au lac. « Means Long Water »⁹.

Magog (petit lac), Casa8amanipos¹⁰.

Massawippi, rivière aux eaux profondes¹¹.

Mégantic, Namesokanjik, lieu où se trouvent les poissons¹².

Memphrémagog, grande étendue d'eau ; « Memra8-ghat il y a beaucoup d'eau, nom d'un lac de la Rivière Saint-François (sic), d'où les Anglais ont fait Memphremagog »¹³.

Nig-do-de-guak (Nidodègue) signifierait confluent (R. Bonin).

Saint-François, Alsiganteku, rivière aux Alsials ; rivière où il n'y a plus personne¹⁴.

Tomifobia, rivière qui marche¹⁵.

Le grand échappement d'eau (Lieu où se trouve aujourd'hui Drummondville)¹⁶.

Wôbanaki, nom indien d'où est sorti Abénaki¹⁷. Un centre de villégiature, sur les bords du lac Massawippi, porte ce nom. La carte routière du Québec le mentionne depuis 1961.

(8) *Ibid.*, VI ; *Annuaire du séminaire Saint-Charles Borromée* (1881-1882), 27 ; J. Laurent, *opus cit.*, 209 ; Guinard, *op. cit.*, p. 41.

(9) *Ibid.*, IV ; A. Gravel, *op. cit.*, 52 ; Vetromille, *opus cit.*, 24 ; Laurent, *opus cit.*, 263 ; Guinard, *op. cit.*, 59.

(10) O. Masse, *Mena'Sen*, 110 ; Guinard, *op. cit.*, 71.

(11) Maurault, *op. cit.*, VI ; Masta, *op. cit.*, 86.

(12) Maurault, *op. cit.*, VI ; Gravel, *op. cit.*, 91 ; J. Laurent, *Ibid.*, 215 ; Masta, *Abenaki Indian Legends...* (Victoriaville, 1932), 90 ; Guinard, *op. cit.*, p. 88.

(13) C. Gill, *Notes sur de vieux manuscrits abénakis*, (Montréal, 1866), 15 ; J. Laurent, *Ibid.*, 214 ; Masta, *Ibid.*, 85.

(14) Gill, *op. cit.*, 12 ; Gravel, *op. cit.*, 91 ; Masse, *op. cit.*, 122.

(15) *Dictionnaire des Rivières et des Lacs*, (Québec, 1925), 178. Champlain appelait la rivière, « le chemin qui marche ». Masta, *op. cit.*, 102.

(16) Masse, *op. cit.*, 98.

(17) Carte routière de la province de Québec depuis 1961 ; J. Laurent, *op. cit.*, 6.

Magog :

Nous avons souvent l'impression, en entendant prononcer ce mot, qu'il s'agit d'un mot anglais. Ce nom propre, nous le retrouvons dans la Bible où on parle des rois d'Og et de Magog (pays de Gog)¹⁸, pays au Nord-Est de l'Asie mineure, comme la Scythie¹⁹. Ce nom nous a été laissé par les Abénaquis, premiers habitants connus de l'Estrie. D'après l'abbé Maurault, Memphrémagog veut dire « grande étendue d'eau »²⁰ et Magog en serait un diminutif : petite étendue d'eau²¹. Nous rencontrons la même opinion dans les publications du ministère des Terres et Forêts, les *Noms géographiques*²².

Les Abénaquis descendaient de la grande tribu des Canibas, qui résidaient dans le Kénébec²³. Ces Peaux-Rouges parcourent notre territoire, particulièrement, les bords du lac Mégantic. De temps en temps, ils se rendaient à Québec pour y rencontrer les Blancs.

Quels sont les motifs de leurs randonnées à Québec, cœur de la Nouvelle-France ?

L'historien des Abénaquis les ramène à trois : la rencontre des missionnaires, le commerce de la fourrure et la recherche d'une alliance avec d'autres indigènes²⁴.

Peut-on déterminer le territoire occupé par ces Indiens ?

Leur histoire suggère déjà une certaine détermination territoriale, qu'il importe de bien étudier, pour la compréhension de notre thèse.

Cette histoire peut se diviser en trois étapes. Les trois déterminent le territoire, bien que vague et non officiel, occupé par ces premiers habitants des futurs townships.

(18) *Genèse* X, 2 ; *Ezéchiel* XXXVIII, 2 ; XXXIX, 6 ; *Apocalypse* XX, 7.

(19) *Dictionnaire encyclopédique de la Bible*, (Paris, 1960), 1102.

(20) *Ibid.*, vi.

(21) H. Magnan, *Dictionnaire historique et géographique*, (Arthabaska, 1925), 613.

(22) *Noms géographiques de la Province de Québec*, (Québec, 1921), 98 ; *Noms géographiques de la Province de Québec*, (Québec, 1926), 54.

(23) *Ibid.*, I ; (24) *Ibid.*, I.

A - 1609-1680 - Les Excursions

Aussitôt que les Blancs accostent à Québec, les Sauvages prennent contact avec eux, échangent des cadeaux, font la traite des fourrures et se lient d'amitié ou se détournent. Durant ces soixante-douze ans, les Abénaquis viennent en Nouvelle-France et se rendent à Québec par les rivières Etchemin et Chaudière. Les buts sont identiques : trafic, alliance, visite aux missionnaires. Au cours de ces randonnées, ils rencontrent les explorateurs et les missionnaires français.

D'autre part, les *Relations des Jésuites* racontent plusieurs courses des jésuites au pays des Abénaquis. Dès 1611, on voit le Père Biard se rendre chez eux. La *Relation* de 1636 mentionne le voyage de ses amis, les Abénaquis, à Québec, pour y échanger des fourrures.

Trois ans plus tard, ces Abénaquis, conduits par un Anglais, arrivent au cœur de la Nouvelle-France : signe avant-coureur d'un conflit.

Le jésuite Druillettes²⁵ séjourne plusieurs mois chez les Abénaquis en 1646, 1650 et 1651 : « Le père Druillettes visitait au sud du Saint-Laurent la vaillante tribu des Abénaquis », affirme Rochemonteix. Il mentionne également le chevalier de Grandfontaine et le baron de Saint-Castin, de passage sur les bords de la Chaudière et du lac Mégantic.

Où campait cette tribu si sympathique à l'égard des Français ? La *Relation* de 1662 fournit cette réponse : « Le Fils de Celui qui a voulu se faire sauvage chercha une place digne de lui, afin de s'y fixer, et, ayant trouvé que le pays de Kénébec était le plus beau du monde entier, il s'y établit ».

Madame Day est aussi de cet avis, quand elle écrit : « It appears that the territory now known as the Eastern Townships, was before the conquest the hunting ground of tribes belonging to the Algonquin nation, as the Abenakis or St. Francis Indians ; and the Coossucks were known to have

(25) Ce nom s'écrit de plusieurs façons. *The Jesuit Relations and Allied Documents*, vol. 72, Thwaites, (Cleveland, 1901), 204.

occupied the section lying on the St. Francis and Becancour rivers and their tributaries, with the northern parts of Vermont and New Hampshire »²⁶.

Cette période de 1608 à 1680 en est donc une d'excursions en Nouvelle-France ; le royaume des Abénaquis se fonde dans la région de Mégantic ; le centre de leur activité semble avoir été Kénébec.

B - 1680-1760 : l'établissement

Pourquoi 1680 ouvre-t-il une nouvelle période ?

Le comte de Frontenac accorde alors un statut légal aux Abénaquis ; ils jouiront des bonnes grâces du gouverneur de la Nouvelle-France, car il voit en eux les « grands chasseurs de chevelures anglaises devant l'Éternel »²⁷, sur notre territoire comme sur celui de l'Acadie. L'enjeu de la guerre — qui va s'allumer entre les colons français des rives du Saint-Laurent et les colons anglais des abords de la Hudson et sur les côtes de la future Nouvelle-Angleterre — sera le monopole du Castor.

« De tous les indigènes, les Abénaquis furent certainement ceux qui se rapprochèrent le plus du caractère européen, et particulièrement du caractère français ; plus susceptibles qu'aucuns autres de dévouement et de discipline, dotés d'une bravoure brillante et d'une loyauté assez rare parmi les Indiens, ils montrèrent une fidélité inaltérable aux hommes auxquels ils s'attachèrent »²⁸.

Le colonel anglais de la Nouvelle York découvre cet attachement et s'applique à gagner les bonnes grâces des Iroquois. Quand Frontenac inaugure ses expéditions, en 1690, il ne rencontre aucun obstacle de la part des Abénaquis, même n'en reçoit que de l'aide.

(26) C. M. Day, *History of the Eastern Townships*, (Montréal, 1869), 475, 128.

(27) G. Frégault, *La Civilisation de la Nouvelle-France*, (Montréal, 1944), 48 ; T. Charland, *Histoire de Saint-François-du-Lac*, (Ottawa, 1942), 15.

(28) Rameau de Saint-Père, *Une colonie féodale en Amérique*, 1604-1881, (Paris, 1889), I : 133.

François Hertel « brave, courageux et homme de tête », « partit des Trois-Rivières à la fin de janvier, remonta la rivière Saint-François jusqu'au lac Memphremagog, se rendit à la rivière Connecticut, puis, se dirigeant vers l'est, arriva le 27 mars à Salmon Falls, sur la rivière Piscataqua »²⁹.

En février 1704, Jean-Baptiste Hertel de Rouville, fils de François Hertel, se dirige vers Deerfield en passant par le domaine abénaquis.

Le jésuite Sébastien Rasle séjourne au pays de ces sauvages, de 1700 à 1708. Il y mourra massacré, en 1722, durant la guerre entre les Abénaquis et les colons de la Nouvelle-Angleterre³⁰.

L'expédition de Saint-Ours, Deschailions et d'Hertel de Rouville, en 1708, mérite une mention. Les soldats français, accompagnés des Indiens, « remontèrent le Saint-François, pénétrèrent dans la Nouvelle-Angleterre et se rendirent au lac Winnipiseogee »³¹. Les membres de cette troupe passèrent sur le futur site de Sherbrooke. Le récit de cette expédition et le journal de Rouville se sont perdus ; il est impossible, partant, d'en étudier la teneur.

Que comprenait ce royaume accordé par Frontenac aux Abénaquis et traversé de toutes parts par les Français ?

Il « leur permit de s'étendre sur le territoire situé au sud du fleuve Saint-Laurent, depuis la rivière Chaudière à celle des Iroquois (Richelieu) ». Un peu plus loin, l'auteur ajoute « dès lors, tout le territoire qui s'étendait, d'un côté, depuis la rivière Chaudière à celle des Iroquois (Richelieu), et, de l'autre, depuis le fleuve Saint-Laurent à la Nouvelle-Angleterre, fut considéré comme appartenant à ces sauvages »³².

L'abbé Gravel affirme que « les Abénakis s'établirent d'abord sur la Chaudière et l'Etchemin..., les Sokokis sur le lac Mégantic, puis sur la Bécancour et la Saint-François »³³.

(29) Maurault, *Histoire des Abénakis*, 200.

(30) G. Frégault, *La civilisation de la Nouvelle-France*, 49.

(31) J.-A. Maurault, *Histoire des Abénakis*, 328.

(32) Maurault, *op. cit.*, 176.

(33) Gravel, *op. cit.*, 55.

C - 1760 à ... : l'extinction de la tribu

Malgré les apparences, les Abénaquis sont demeurés fidèles aux Français. « En Acadie, après l'assassinat du père Rasle, on craint un moment que ce n'en soit fait des missionnaires et de leurs missions. Les Abénakis se voient contraints de faire la paix avec les Anglais. Passeront-ils à l'ennemi ? Perdront-ils la foi ? Ce serait possible. On redoute cette éventualité »³⁴.

Le père jésuite Lauverjéat écrira, le 27 août 1727, au gouverneur Vaudreuil : « Les chefs de ce village (Panaoumské, sur le Penobscot) vous prient de ne vous point défier de leur fidélité, et d'être persuadé que l'Anglois par toutes ses promesses et ses artifices ne pourra jamais les désunir d'avec les François, ni leur faire perdre leur religion... »³⁵

Sur la carte de 1760³⁶, un coup d'œil, même rapide, fait voir le découpage seigneurial ; tout ce qui n'est pas sectionné entre les frontières des Etats-Unis, le Richelieu et la Chaudière, est le domaine réservé aux Abénaquis et sera l'étoffe dans laquelle seront taillés les futurs townships.

La troisième période sera de courte durée, car les Abénaquis devront subir les conséquences funestes de la chute du Canada ; elle se fond avec la première partie du régime britannique.

En 1775, les troupes américaines se lanceront à l'attaque de notre pays, à travers la réserve attribuée par Frontenac aux Abénaquis.

Cette peuplade de quinze cents âmes gardera, durant ce temps, le même territoire et reçoit les garanties suivantes à l'article quarantième de la Capitulation de Montréal :

« Les Sauvages ou Indiens, Alliés de Sa Majesté très Chrétienne, Seront maintenus dans Les Terres qu'ils habitent, S'ils Veulent y rester ; Ils ne pourront Estre Inquiétés Sous quelque prétexte que ce puisse Estre pour avoir pris les

(34) G. Frégault, *La civilisation de la Nouvelle-France*, 245.

(35) *Ibid.*, 245.

(36) Carte démographique du Canada, en 1760, dans *La naissance d'une nation*, (Montréal, 1937), 201-202.

Armes et Servi Sa Majesté très Chrétienne ; Ils auront, Comme les François, la Liberté de Religion, et Conserveront leurs Missionnaires »³⁷.

La proclamation de Sir Alured Clarke, en 1792, met fin à la réserve des Abénaquis ; ils n'ont plus de territoire reconnu par l'autorité des gouvernants.

La tribu abénaquise gardera pourtant certaines réserves. Quand l'abbé Maurault écrit leur histoire, en 1866, il note qu'il reste d'elle à peine 350 âmes dans tout le Canada³⁸. Or, à cette date, la population indienne totale se chiffre à cinq pour cent de la population du Québec³⁹.

« On retrouve aujourd'hui dans des réserves indiennes à St-François de Pierreville, comté d'Yamaska, à Bécancour, comté de Nicolet, et à Old Town, près de Bangor, Maine, les restes d'une ancienne tribu sauvage qui s'appelait les Abénaquis »⁴⁰.

(37) Shortt et Doughty, *Documents relatifs à l'Histoire Constitutionnelle du Canada*, (Ottawa, 1921), 18.

(38) Maurault, *Histoire des Abénakis*, Préface I.

(39) *Canada Statistical and Abstract and Record*, (Ottawa, 1886), 64.

(40) H. Provost, *Les Abénaquis sur la Chaudière*, (Beauceville, 1948), 5.

Chapitre Deuxième

PERIODE ANGLAISE (1760-1840)

- A — *Durant les régimes de 1760, 1763 et 1774 : statu quo*
- B — *L'ère de l'émigration loyaliste et britannique*
1783 — *Premier flot de Loyalistes — Hésitations des gouverneurs*
- C — 1792 — *Concessions des townships du « Lower Canada » et du « Upper Canada »*
- D — 1830 — *Domination absolue de l'élément saxon dans les Townships*

La troisième manche de la lutte abénaquise se joue à la fois sous le régime français et sous le régime britannique.

Le Canada connaîtra trois constitutions avant que notre région soit bien déterminée : celles de 1760, 1763 et 1774.

La guerre qui entraîna, en 1760, la capitulation du Canada et, trois ans plus tard, sa Cession à la Grande-Bretagne constitue, dit M. Frégault, « le fait le plus important de notre histoire »¹. Cette « guerre de la conquête » engendrera de « formidables répercussions » dans tous les domaines. Celui des frontières n'échappera pas au cataclysme.

Le général Amherst prend possession du nouveau pays, au nom de la Couronne anglaise. Les militaires assurent l'ordre et assument le gouvernement. Avant de quitter la Nouvelle-France pour New-York, où il doit accéder au

(1) G. Frégault, *La guerre de la Conquête*, (Montréal, 1955), 7.

poste de gouverneur, Amherst nomme trois chefs militaires à la tête des trois districts qu'il crée : Murray à Québec, Burton aux Trois-Rivières et Gage à Montréal. La question des frontières reste dans le statu quo durant ce régime militaire provisoire.

En 1763, par le traité de Paris, la France lègue juridiquement à la Grande-Bretagne, par l'article quatrième, l'Acadie, le Canada, Terre-Neuve, Cap-Breton, la partie gauche du Mississipi.

Par la proclamation royale de Georges III, le Québec est réduit à une lisière de terrain en forme de trapèze, partant de la ligne du partage des eaux du Saint-Laurent et de la rivière Saint-Jean, au lac Nipissing.

Le Bureau du Commerce et des Colonies de Londres envoie, la même année, des instructions bien précises, au gouverneur du Canada, sur la manière de concéder les terres nouvelles : concession proportionnelle aux besoins de la population, émission des titres seulement lorsque le concessionnaire aura commencé à défricher.

Le gouvernement anglais désire obvier aux difficultés qui ont surgi nombreuses, à ce sujet, dans les autres colonies de l'Amérique du Nord.

Voici la teneur de cette consigne, chaque chef de famille peut posséder cent acres ; ses subordonnés, composant sa famille, peuvent avoir en plus cinquante acres chacun jusqu'à concurrence de mille acres au maximum pour tout le groupe.

Lorsque le gouverneur vendra ces terres publiques, il stimulera sûrement les colons anglais des autres provinces à tenter fortune au Canada. Le gouvernement concède ces terres au moyen de billets de location ou permis d'occupation.

Les nouveaux venus, en retour des terres reçues en tenure libre, s'engageaient à rendre à la Couronne en partie ou en totalité ces mêmes terres, si un conflit militaire l'exigeait.

Ce plan de 1763 resta aux oubliettes. Trois seigneuries seulement furent concédées durant le régime anglais. Bouchette l'affirme : « Murray Bay ou Malbay, dans le comté de Northumberland, est une des trois seules concessions en

fief et seigneurie qui aient été faites par le gouvernement anglais »¹.

Hormidas Magnan, dans son *Dictionnaire historique et géographique*, écrit : « La seigneurie de Shoolbred fut concédée par lord Dorchester à John Shoolbred le 4 juillet 1788. Cette seigneurie et Murray Bay et Mount Murray furent les seules concessions ou seigneuries faites par le gouvernement anglais »².

Les seigneuries de Malbay et de Mount Murray furent accordées dès le 27 avril 1762 à John Nairn et Malcolm Fraser, officiers du 78^e régiment de l'Infanterie canadienne. La seigneurie de Shoolbred fut enregistrée en 1788.

Le gouverneur annonce de nouveaux règlements en 1765 ; quelques britanniques des terres

L'Acte de Québec de 1774 réajuste la carte de la province ; les limites s'étendront désormais du 45^e parallèle de latitude à la Baie d'Hudson. On restitue encore au Québec la partie continentale de l'Est, ainsi que les îles ; quant à l'Ouest, on lui réattribue les vallées des Grands Lacs et de l'Ohio.

Londres ordonne, en 1775, au gouvernement canadien de concéder les terres publiques d'après le système français de l'ancien régime, c'est-à-dire en fiefs et seigneuries, en justices seigneuriales

La rébellion des treize colonies de la Nouvelle-Angleterre va pousser vers le Québec plusieurs milliers de colons. qui influenceront à jamais notre région et lui donneront une originalité qu'elle a gardée jusqu'à aujourd'hui

En 1784, six mille Loyalistes de l'Empire-Uni, qui n'avaient plus d'autre choix, se réfugient à l'ombre du drapeau britannique au Canada, au Haut-Canada et dans les Cantons de l'Est ; 35,000 s'établirent dans les Maritimes³.

Un historien anglo-canadien partage en trois groupes ces Loyalistes :

1 — « The first class to be considered was composed of

(2) J. Bouchette, *Description topographique de la province du Bas-Canada*, (Londres, 1815), 581.

(3) *Ibid.*, 471.

(4) L. Groulx, *Histoire du Canada Français*, (Montréal, 1952), vol. 3, 89.

English officials, and Colonial non-combattants who left the rebel colonies at the beginning of, or during, the war. These men did not depreciate their merits or miseries. They had the art of so composing their griefs and services as to meet, from a generous government, a fair measure of reward for fugitive loyalty ».

2 — « The second class of Loyalists comprised the Colonial soldiers enrolled in the army prior to the Treaty of Peace in 1783, and who came at once, with their families to Canada at the close of the war. These men appear to have left at once without stopping to barter their allegiance ».

3 — « The third class of Loyalists comprised those Colonial non-combattants who, with their families, left after the Treaty of Peace, at the conclusion of the Revolutionary war through the fierce persecution which for a time followed » ».

Après neuf ans de troubles, conséquences de la révolution américaine, l'Angleterre accorde l'indépendance à ses anciennes colonies. Les Loyalistes, mal à l'aise dans ce territoire dominé par leurs ennemis d'hier, maltraités par eux, passent au Canada britannique. Ils arrivent par milliers, dès 1784, à la baie Missisquoi. On estime à plus de 60,000 et 70,000 le nombre de ces Américains qui viendront grossir les rangs de la population canadienne. Plus de 50,000 se cantonnent sur les terres abandonnées par les Acadiens dans les Maritimes ou dans le futur Ontario ; et une dizaine de mille s'établissent sur notre territoire, ancien fief des Abénaquis, futurs Cantons de l'Est ».

Le gouverneur Haldimand hésite à accueillir ces révolutionnaires et Dorchester préfère laisser déserts les townships de l'Est.

En 1786, le même lord Dorchester reçoit du ministre des Colonies l'ordre de donner des terrains, d'une étendue déterminée, aux Loyalistes de la Rébellion américaine et aux soldats licenciés du 84^e régiment, en service durant cette guerre de 1775 ».

(5) J.-P. Noyes, *The Canadian Loyalists and Early Settlers in the District of Bedford*, (St. John, 1900), 7-8-9.

(6) J.-C. Langelier, *Liste des terrains concédés*, (Québec, 1891), 4.

(7) V. Morin, *Seigneurs et censitaires*, (Montréal, 1941), 93.

Le traité de Versailles, signé en 1783, renonce à la riche vallée de l'Ohio et fait passer la ligne internationale au sud des Grands Lacs : Ontario, Erié, Huron et Supérieure. Les limites furent mal définies et seront le sujet de nombreuses disputes dans l'avenir.

L'Acte de 1791 divise le pays en Haut-Canada, peuplé surtout par des Loyalistes américains, et en Bas-Canada qui groupe 136,000 âmes françaises dans les seigneuries. En cette année, l'ordre est formel : concession de terres uniquement à la manière anglaise en « franc et commun socage ». Cette « tenure d'un fief ou d'une terre concédée à prix fixe, sans redevance annuelle et en toute propriété, avait été instituée en Angleterre, sous Charles II, en 1682 »¹.

Les Canadiens du Haut et du Bas-Canada ne montrent aucun empressement à profiter de cette offre.

L'année suivante, la Proclamation connaît un grand succès. Une foule de pétitions, venant des Loyalistes, marchands ou fonctionnaires d'Etat, arrivent au Comité des terres. Les arpenteurs sont débordés de demandes. Les retards se multiplient à tel point que, quinze ans après l'arrivée des Loyalistes, on n'avait concédé que quelques townships. Le gouvernement craignait l'accaparement des terres qui avait sévi dans les treize colonies américaines. Prescott regrette ce retard et veut donner suite aux douze à treize mille demandes.

Le Bas-Canada, occupé par les Canadiens de langue française, se voit obligé d'accepter les émigrants qui lui viennent des Etats du New Hampshire, du Vermont, du Maine, et même de New York. Comme tout le territoire en bordure du Saint-Laurent et de ses principaux affluents possède déjà une forte population française, les gouvernants anglais concèdent à celle-ci des townships *qui se trouvent à l'est par rapport à ceux de l'Ontario*, taillés, un an auparavant, dans l'ancien domaine des Abénaquis. C'est de là sans doute que provient la désignation géographiquement erronée de Cantons *de l'Est*.

Le gouverneur commence en 1792 à sectionner le vaste comté de Buckinghamshire en townships de 10 milles par 10 milles. Il attache à ces nouvelles terres des noms empruntés à la carte de l'Angleterre : Shenley, Lingwick,

Stratford, Weedon, Windsor, Dudswell, Durham, Ham, Bury, Auckland. Notre région vient de naître.

Comment pouvait-on obtenir un canton ?

Le gouvernement exige que quarante pétitionnaires soient groupés sous la conduite d'un chef ; ils demandaient qu'on cadastrât le township désiré et payaient les frais d'arpentage.

Gilbert Hyatt, un Vermontais très entreprenant, demande, en juin 1792, le canton d'Ascot, où naîtra plus tard Sherbrooke.

Les Loyalistes qui pénètrent dans le Québec arrivent par la baie Missisquoi, Stanstead et Hereford.

Le Haut-Canada se limite à l'Ontario, car les Maritimes, à cette époque, vivent en colonies isolées. Les Anglais se sentent maîtres chez eux, organisent la colonisation et lancent l'industrie, domaine dans lequel ils vont atteindre le point culminant. Cette nouvelle province du Haut-Canada comprend la vallée de l'Outaouais et le territoire des Grands Lacs. Celle du Bas-Canada conserve à peu près ses limites de 1760-63.

L'Acte de 1791 stipule que les terres doivent être concédées en franc et commun socage (en roture libre) *, contrairement à la coutume seigneuriale. Mme Day donne l'explication suivante, qu'elle emprunte à Blackstone, de *socage* :

"Socage, in English law, a tenure of lands and tenements by a certain or determinate service ; a tenure distinct from chivalry or knight's service : in which the render was uncertain. The service must be certain in order to be determined "socage" ; as to hold by fealty and twenty shillings rent. Socage is of two kinds : free socage, where the services are not only certain, but honorable ; and "villein socage", where these services, through certain, are of a baser nature" *.

Sir Alured Clarke lance sa proclamation du 7 février 1792 « A ceux qui désirent s'établir sur les terres de la Couronne dans la province du Bas-Canada ».

Le texte de ce document renferme dix articles d'une grande importance :

(8) Bouchette, *Description topographique*, (Londres, 1815), 14.

(9) C. M. Day, *The Pioneers*, (Montréal, 1863), 12.

1 - Les nouvelles terres du domaine gouvernemental seront sectionnées, non plus en seigneuries mais en townships. Ces derniers devront mesurer dix milles carrés à l'intérieur des terres ; s'ils bordent un cours d'eau navigable, ou les montagnes, ils devront mesurer neuf milles de front sur douze milles de profondeur. Ces divisions seront déterminées par l'arpenteur général ou son assistant.

2 - Le gouvernement et le clergé protestant se réservent les deux septièmes de chaque township.

3 - Chaque individu ne peut posséder plus de deux cents acres de terre ; le gouverneur a le droit d'augmenter ces terres à mille acres.

4 - La Couronne oblige le pétitionnaire à faire le serment d'usage et à signer devant témoins la déclaration qui suit :

« Je x, promets et déclare que je maintiendrai et défendrai de toutes mes forces l'autorité du roi en son parlement comme législature de cette province ».

5 - Pour obtenir des terres, le requérant doit manifester son désir sous forme de pétition. Le gouvernement étudie la demande et autorise, s'il le juge à propos, l'arpentage dans un laps de temps de six mois. Enfin, les autorités renvoient au pétitionnaire son document avec plan et avec concession en franc et commun socage.

6 - La Couronne garde ses droits sur les mines et les bois de charpente, dans tous ces townships.

7 - L'arpenteur général sectionne en deux la part du clergé protestant et celle de la Couronne.

8 - Les colons sont exemptés des rentes, mais payent les frais des lettres patentes enregistrées.

9 - Tous ces documents doivent être consignés au bureau d'enregistrement, six mois au plus après la date de concession.

10 - Si le concessionnaire désire augmenter sa concession, il est tenu d'émettre une nouvelle pétition¹⁰.

Ici, comme partout ailleurs, se vérifie l'axiome : Où il y a de l'homme, il y a de l'hommerie.

(10) A. Gravel, *Les Cantons de l'Est*, (Sherbrooke, 1939), 128.

Joseph Bouchette raconte que de nombreuses familles occupèrent plusieurs des meilleurs lots sans aucun titre ni paiement d'aucune rente, tandis que d'autres enlevaient sans le payer une grande quantité du plus beau bois de construction, particulièrement dans les endroits situés le long des rivières.

Nous pourrions multiplier les exemples, pour chacune des clauses précipitées de la Proclamation Clarke.

L'abbé Ivanhoé Caron, dans le *Colonisation de la province de Québec*, donne la liste de tous les cantons dont on a autorisé l'arpentage, du 2 mai 1792 au 8 juillet 1793¹¹.

L'arpentage décrété, la concession ne fut pas nécessairement faite, certaines ne le seront jamais. La première qui fut enregistrée, celle du Canton de Dunham, date seulement du 2 février 1796, en faveur de l'honorable Thomas Dunn.

Ce retard est dû aux difficultés qui surgirent entre le gouverneur et le conseil exécutif de 1792-1800.

Le second flot d'émigrants américains déferle sur notre région vers 1800. « Le nom de Loyalistes leur est abusivement appliqué »¹².

Londres s'inquiète à tel point de ce problème qu'elle mande d'urgence sir Robert Prescott pour se renseigner à ce sujet.

Robert Shore Milnes établit un comité permanent des terres, présidé par le juge en chef Osgoode. Le rapport de ce comité paraît le 30 juillet 1801. Des concessions faites depuis 1792, quelques-unes sont ratifiées, d'autres abandonnées, d'autres demeurent en suspens.

Certains membres de la dite commission se récompensent largement en s'emparant de terres. Une nouvelle querelle s'élève ; l'Angleterre rappelle Osgoode chez elle.

En 1810, le Bas-Canada compte « 250,000 âmes, dont environ deux cents Anglais »¹³. Ces derniers pénètrent dans nos townships, avec l'aide du gouvernement qui favorisait les officiers retraités et les fonctionnaires d'Etat.

(11) I. Caron, *La Colonisation de la Province de Québec*, (Québec, 1927), 308-320.

(12) A. Gravel, *opus cit.*, 123.

(13) M. O'Bready, *Histoire de Wotton*, (Sherbrooke, 1949),

De 1792 à 1811, trois millions d'acres ont été concédés à deux cents personnes au plus. Le gouverneur Robert Shore Milnes détenait, à lui seul, 60,000 acres.

Dès 1815, Drummond commence à s'apercevoir de l'erreur dans laquelle il était tombé en favorisant la création de domaines ; il ne trouve plus d'espace pour satisfaire le colon britannique.

En 1820, Dalhousie expose le danger d'installer des colons dans un domaine inculte. Une loi impériale, émise en 1825, permet de confisquer ces grands domaines.

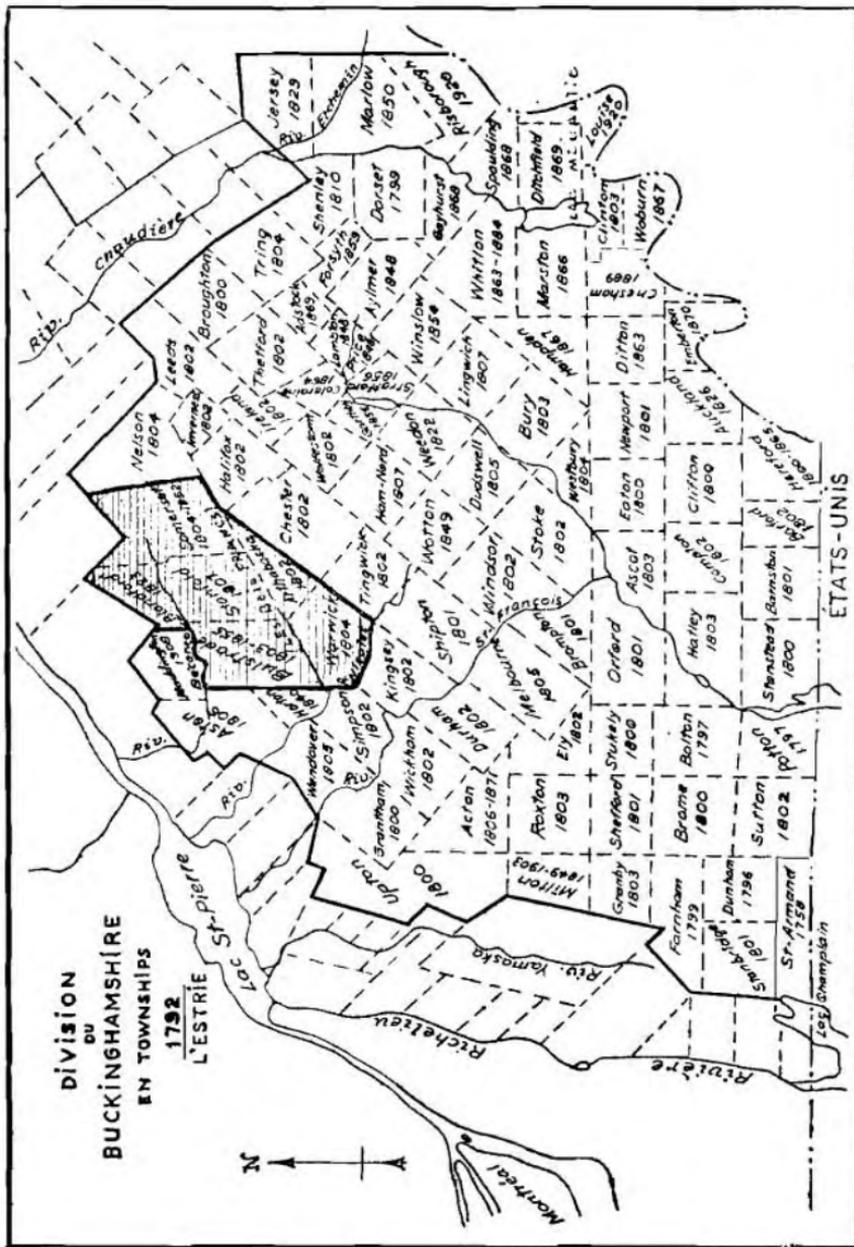
Comme la colonisation retarde, en 1830, un nouveau projet propose de taxer les grands propriétaires et de les forcer à coloniser.

Lord Aylmer, en 1830, visite les townships situés à la périphérie des seigneuries, en vue d'y établir 500,000 émigrés anglais.

En 1835, la population du Bas-Canada monte à 600,000 habitants¹⁴. Les townships sont sous la domination des Anglais, des marchands influents ou des militaires.

(14) *Id.*, 14.

**DIVISION
DU
BUCKINGHAMSHIRE
EN TOWNSHIPS
1792
L'ESTRIE**



Chapitre Troisième

PERIODE FRANÇAISE (1840-à nos jours)

Les Canadiens français restaient attachés au système seigneurial. Ils préféraient traditionnellement les seigneuries aux terres pauvres, aux townships avec rente double, parce qu'ils se sentaient impuissants à acheter un lot qui se vendait à l'époque cent dollars. De plus, le colon devrait verser annuellement cinq dollars en intérêts. Laterrière produit un témoignage sans équivoque sur cette manière de penser et d'agir¹.

M. Maurice Séguin fournit l'explication fondamentale de cette attitude des Canadiens français ; il la tire de :

« La concordance entre cette façon d'acquérir la terre et les modestes moyens de paysans. Parce qu'ils étaient sans capitaux, parce qu'ils vivaient en économie presque fermée, ils préféraient payer de modiques sommes, à chaque année, et souvent en nature (minots de blé, chapons), et donner des journées de travail (corvées), au lieu d'acheter la terre »².

Aussi le territoire entre les seigneuries du bord du fleuve Saint-Laurent, des rivières Richelieu et Chaudière, et la frontière américaine, est complètement désert.

Cyrus Thomas, instituteur né aux Etats-Unis, et qui reçut son éducation dans les « high schools » de notre région, écrira, en 1866, dans son volume sur notre histoire régionale :

(1) De Sales Laterrière, *Report Seignorial Tenure*, (Kingston, 1843), 164-165.

(2) M. Séguin, *La nation canadienne et l'agriculture*, (Montréal, 1947), 174.

« Eighty-four years ago, that portion of Canada now called the Eastern Townships was unknown to the civilized world. The red man, only, had hunted the wild animals that roamed in the forest that covered it, and angled for the fish that sported its lakes, ponds, and rivers »³.

Trois ans plus tard, Madame C. M. Day, descendante des anciennes familles Lawrence et Townsend, écrira à son tour :

« It appears that the territory now known as the Eastern Townships, before the Conquest was the hunting ground of tribes belonging to the Algonquin nation as the Abenakis (sic), or Saint Francis Indians, and the Coossucks were known to have occupied the section lying on the Saint Francis and Bocencourt (sic) rivers and their tributaries, with the northern parts of Vermont and New Hampshire »⁴.

Depuis le milieu du XIXe siècle, on retrouve partout la même délimitation historique de l'Estrie.

Plusieurs témoignages se complètent mutuellement :

« Vers 1800, on désignait, comme Cantons de l'Est, tout le territoire s'étendant du Richelieu à la Chaudière et compris entre le fleuve Saint-Laurent et la ligne séparant le Canada des Etats-Unis, moins les seigneuries. Celles-ci entouraient donc partiellement ces cantons, les bornant au nord, à l'est et à l'ouest »⁵.

« On entend par Cantons de l'Est, ou townships de l'Est, suivant l'expression anglaise, cette immense lisière de terres comprises entre les seigneuries situées au sud du Saint-Laurent et la frontière des Etats-Unis »⁶, écrit un livre sur la colonisation, publié par ordre du gouvernement de la province de Québec.

En 1915, on lit, dans l'*Histoire des Bois-Francs* :

« Les Cantons de l'Est, appelés tout d'abord « townships de l'Est », comprennent toute la partie du Bas-Canada au

(3) C. Thomas, *Contributions to the History of the Eastern Townships*, (Montréal, 1866), 15.

(4) C. M. Day, *History of the Eastern Townships*, (Montréal, 1869), 128.

(5) A. Gravel, « Bornes des Cantons de l'Est », *Annales de Saint-Gérard*, (Sherbrooke, 1936), 174.

(6) Gouvernement de la province de Québec, *La colonisation dans les Cantons de l'Est*, (Saint-Hyacinthe, 1871).

sud du fleuve Saint-Laurent, depuis la rivière Chaudière, jusqu'à la rivière Richelieu; et à partir des seigneuries, situées sur les bords du Saint-Laurent, jusqu'à la ligne séparant le Canada des Etats-Unis »⁷.

En résumé, l'Estrie est « ce territoire compris entre les rivières Richelieu et Chaudière, le fleuve Saint-Laurent et la frontière internationale, distraction faite des seigneuries en bordure de ces rivières ».

Cette opinion a été corroborée par M. Georges Côté, chef des arpentages du Québec, dans une lettre à l'auteur le 8 août 1955. Monsieur Côté appuie son jugement sur les documents de la British American Lands (liasse division 16), sur le plan William Sax de 1829, et sur le rapport des Commissaires des terres émis en 1856.

Les Canadiens français ont graduellement conquis ce vaste royaume des townships. « La région avait été l'objet d'une colonisation systématique par l'élément britannique, qui paraissait vraiment le maître de la situation avant 1850. Mais déjà les Canadiens français, partant de leurs anciennes paroisses, avaient fortement occupé les lisières; depuis, ils n'ont cessé de s'infiltrer dans l'intérieur, noyant peu à peu les éléments britanniques sous les apports de leur triomphante natalité, jusqu'à réduire aujourd'hui les groupements de langue anglaise à des flots sans cesse effrités. Cette substitution d'une race à une autre, de la race pauvre et vaincue aux éléments riches et conquérants, suffirait à elle seule à légitimer une étude spéciale des Cantons de l'Est »⁸.

Le chanoine L. Groulx analyse cette montée française :

« En 1827, la population française des cantons de l'Est ne dépasse guère 9,000 âmes. Elle y compte déjà pour 43% en 1851. En 1871, les Canadiens français détiennent la majorité dans ce pays hier anglais. En 1931, sur une population de 344,192 habitants, 288,588 sont d'origine française, formant ainsi 84% de la population totale. En 1951, le dernier comté, celui de Brome, passe aux nouveaux conquérants qui forment, dans les Cantons, l'une des populations les plus prospères de la province »⁹.

(7) C.-E. Mailhot, *Les Bois-Francs*, (Arthabaska, 1914), I, 21.

(8) R. Blanchard, *Le Centre du Canada Français*, (Montréal, 1948), 182-183.

(9) L. Groulx, *Histoire du Canada français*, (Montréal, 1952), IV, 176.

Or, le nouveau royaume se situe dans le cadre des townships, circonscrits entre les anciennes seigneuries et la frontière américaine.

Cette conquête demeure « la plus belle réussite canadienne-française dans les annales de notre histoire »¹⁰.

(10) A. Gravel, « La pénétration française et catholique dans la région », *La Tribune*, 12 mars 1956, 3-5.

Livre Deuxième

ETUDE CRITIQUE

Cette enquête dans le champ historique, j'en critiquerai maintenant les données et je proposerai, pour le problème qu'elle pose, une solution fondée sur les documents et la cartographie précités.

Chapitre I — *Limite NORD*

Chapitre II — *Limite SUD*

Chapitre III — *Limite OUEST*

Chapitre IV — *Limite EST*

Chapitre Premier

NORD

M. Blanchard écrit : « Vers le Nord-Ouest, il paraît aisé de dire que les Cantons de l'Est s'arrêtent où commencent les plaines du Saint-Laurent ; mais les collines émergent de la plaine par une transition si bien ménagée, avec tant d'hésitations, de recul et d'avancées, qu'il n'est pas toujours aisé de tracer une frontière »¹.

A défaut d'une borne géographique, recourons à celle que suggère l'Histoire ; la carte ci-jointe établit d'un seul coup d'œil la limite Nord de notre Estrie.

Les cantons limitrophes seront : Leeds (1802), Nelson (1804), Somerset (1804-1852), Blandford (1823), Mad-dington (1908), Aston (1806), Wendover (1805), Upton (1800).

Les seigneuries frontières seront : Saint-Gilles², Sainte-Croix³, Lotbinière⁴, Deschaillons⁵, Saint-Pierre-les-Becquets⁶, Gentilly⁷, Bécancour⁸, Godefroy⁹, Nicolet¹⁰, Courval¹¹, Pierreville¹² et Saint-François¹³.

Les Bois-Francs, partie intégrante de l'Estrie

L'ouvrage fondamental sur la question des Bois-Francs a été et demeure encore l'œuvre de l'abbé Charles-Edouard

(1) *Revue de Géographie Alpine*, 25 (1937) : fasc. 1, p. 3.

(2) *Description topographique du Canada*, (Londres, 1815), 511.

(3) *Ibid.*, 512 ; (4) *Ibid.*, 513 ; (5) *Ibid.*, 515 ; (6) *Ibid.*, 353 ; (7) *Ibid.*, 352 ; (8) *Ibid.*, 347 ; (9) *Ibid.*, 346 ; (10) *Ibid.*, 342 ; (11) *Ibid.*, 341 ; (12) *Ibid.*, 336 ; (13) *Ibid.*, 329.

Mailhot, qui a étudié pendant vingt-cinq ans ce coin de pays et qui nous a livré le fruit de ses recherches ¹⁴.

Pour lui, les Cantons de l'Est et les Bois-Francs ne sont pas synonymes ¹⁵.

Quelle était la conception des Bois-Francs d'après l'abbé Charles Trudelle, curé de Somerset durant six ans ?

Pour ce missionnaire, la dénomination « Bois-Francs » diffère de celle de l'Estrie, comme la partie du tout. Il écrit : « Voyons-les (les pionniers de la colonisation de nos terres incultes) prendre possession de cette riche et grande étendue de terres habitables qui forment la partie des Cantons de l'Est connue sous le nom de "Bois-Francs" » ¹⁶.

Le topographe Bouchette aura une conception tout autre relative à la valeur de ces terres ¹⁷.

« Dès avant l'année 1830, on reconnaissait déjà, dans les paroisses du sud du district des Trois-Rivières, l'existence de cette partie des Cantons de l'Est que l'on a si proprement appelée Bois-Francs » ¹⁸.

Plus loin, le même auteur parle du colon Edouard Leclerc qui quitte Saint-Grégoire pour aller s'établir à Stanfold vers 1833. Il fut le premier à « se fixer dans cette grande partie des Cantons de l'Est, connue sous le nom de Bois-Francs » ¹⁹.

L'abbé Trudelle rappelle le souvenir de tous ces hommes qui ont dû trimer dur pour coloniser les Bois-Francs, « cette partie des Cantons de l'Est » ²⁰.

L'auteur était de son temps. Il se gargarisait de la formule traditionnelle : « Emparons-nous du sol », que Mailhot attribue à l'abbé Jean Holmes ²¹ et que d'autres affirment être de l'abbé Antoine Racine, futur évêque de Sherbrooke.

« Emparons-nous, écrit-il, surtout de cette magnifique étendue de terre des Cantons de l'Est » ²².

(14) C.-E. Mailhot, *Les Bois-Francs*, (Arthabaska, 1914), I, 5.

(15) *Ibid.*, 15.

(16) Trudelle, *Trois Souvenirs*, (Québec, 1878), 8.

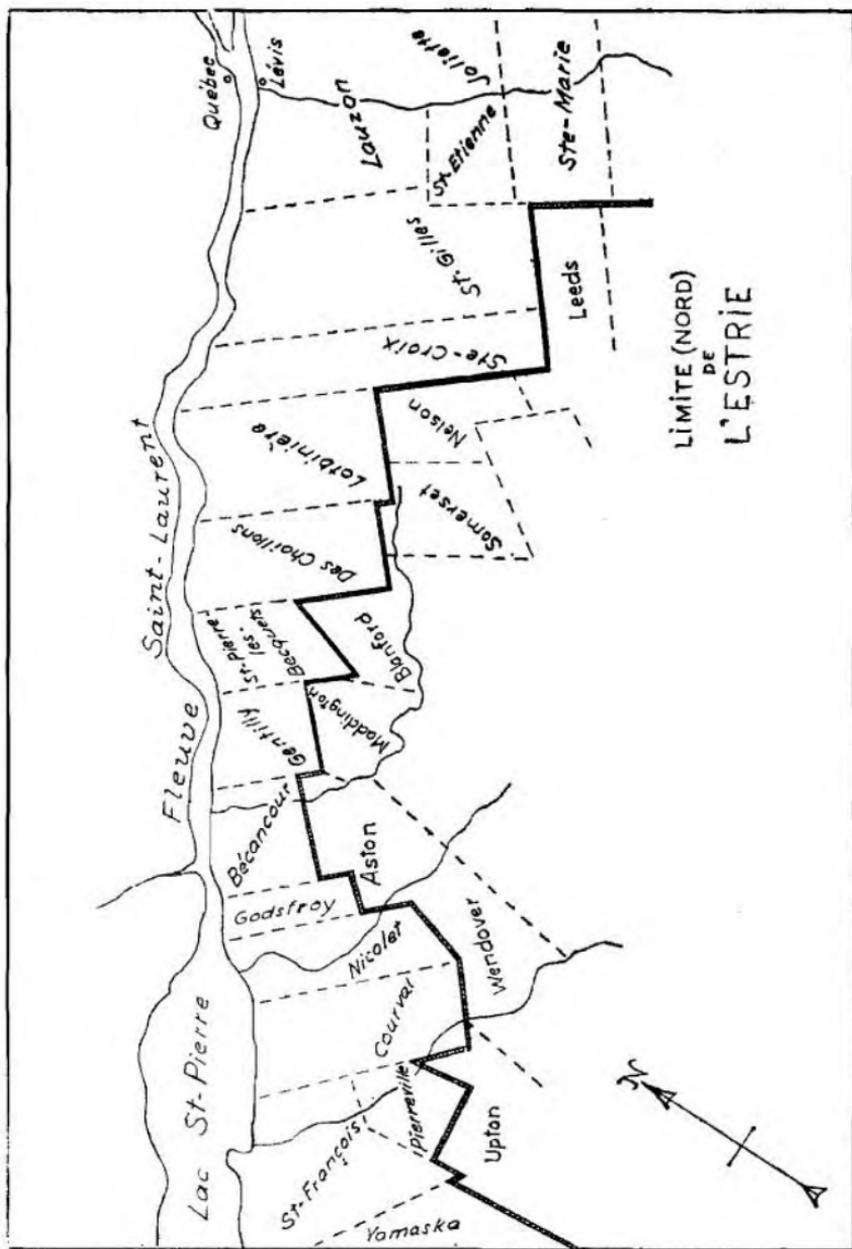
(17) J. Bouchette, *Description topographique du Bas-Canada*, (Londres, 1815), 587.

(18) C. Trudelle, *op. cit.*, 9.

(19) *Ibid.*, 3 ; (20) *Ibid.*, 58.

(21) C.-E. Mailhot, *op. cit.*, I, 20.

(22) C. Trudelle, *op. cit.*, 71.



LIMITÉ (NORD)
DE
L'ESTRIE

Rév. Jean Mercier Université de Sherbrooke 1956

L'auteur s'était fixé un but bien précis, en écrivant ses souvenirs : « donner une idée des difficultés qu'il (le colon) eut à surmonter dans l'établissement des Bois-Francis »²³.

Certains lecteurs, s'appuyant sur un rapport du *Bulletin des Recherches historiques*, affirment que les Bois-Francis sont synonymes des Cantons de l'Est²⁴.

Cette opinion ne paraît pas conforme aux documents. L'archiviste n'a que reproduit un extrait du journal régional *Le Pionnier*, sans en faire la critique.

L'abbé Mailhot, qui a écrit l'histoire de ces townships, déclare à maintes reprises cette opinion fautive.

« Pour mieux les (les Pionniers) connaître, voyons-les prendre possession de cette riche et grande étendue de terres habitables qui forment la partie des Cantons de l'Est connue sous le nom de Bois-Francis »²⁵.

« Dès avant l'année 1830, on connaissait déjà, dans les paroisses du sud du district des Trois-Rivières, l'existence de cette partie des Cantons de l'Est que l'on a appelée, plus tard, les Bois-Francis »²⁶.

« La partie des Cantons de l'Est connue plus tard sous la dénomination des Bois-Francis »²⁷.

Les Bois-Francis « appartenaient au comté de Buckinghamshire, Bas-Canada »²⁸.

C'est aussi l'opinion de Pierre-Georges Roy. Ce dernier pose la question suivante : « D'où vient ce nom de Bois-Francis, que les écrivains de langue française appliquent généralement à cette région des Cantons de l'Est »²⁹.

L'abbé Mailhot répond : « Les expressions Cantons de l'Est et Bois-Francis ne sont pas synonymes. Les Bois-Francis ne sont qu'une portion des Cantons de l'Est »³⁰.

Boucher de la Bruère rappelle, en 1880, « les commencements pénibles des défrichements dans les Townships de

(23) *Ibid.*, 68.

(24) *Bulletin des Recherches Historiques*, 3 (1897), 59 ; *Le Pionnier*, 3 avril 1896.

(25) C.-E. Mailhot, *op. cit.*, 15.

(26) C.-E. Mailhot, *op. cit.*, 17.

(27) *Ibid.*, 22 ; (27) *Ibid.*, 39.

(29) *Ibid.*, 22 ; *Bulletin des Recherches Historiques*, 7 (année), 315.

(30) C.-E. Mailhot, *op. cit.*, 25.

l'Est, et en particulier dans ce qu'on appelait les Bois-Francis »³¹.

A la mort de Monseigneur Racine, *Le courrier du Canada* écrira, en 1894 : « Mgr Racine avait séjourné pendant deux ans dans cette partie des Cantons de l'Est, alors connue sous le nom de Bois-Francis »³².

En feuilletant les livres de nos historiens ou historiographes modernes, nous retrouvons la même pensée.

Le Docteur John Hayes, ancien président de la Société historique des Cantons de l'Est³³, M. le chanoine Lionel Groulx³⁴, M. Firmin Létourneau, dans son *Histoire de l'agriculture*³⁵, l'économiste J.-E. Laurin³⁶, le notaire J.-C. Saint-Amant³⁷, un de nos écrivains régionaux, l'abbé Albert Gravel³⁸, le Service du Tourisme³⁹, tous s'accordent sur ce point.

D'après ce qui précède, en étudiant objectivement ces limites, on constate que les Bois-Francis sont un secteur de L'Estrie et que leur périphérie contourne les six Cantons classiques mentionnés par Signay, en 1838, à savoir : Blandford, Bulstrode, Stanfold, Somerset, Warwick et Arthabaska.

(31) B. de la Bruère, *Le Saguenay*, (Québec, 1880), 40.

(32) « Monseigneur Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke », *Le Courrier du Canada*, (Sherbrooke, 1894), 40.

(33) J. Hayes, *Essai de bibliographie*, (Sherbrooke, 1930), 18.

(34) L. Groulx, *Orientations*, (Montréal, 1935), 76.

(35) F. Létourneau, *Histoire de l'agriculture*, (Montréal, 1950), 105-107.

(36) J.-E. Laurin, *Histoire économique*, (Montréal, 1942), 287.

(37) J.-C. Saint-Amant, *Un coin des Cantons de l'Est*, (Drummondville, 1932), 13.

(38) A. Gravel, *Les Cantons de l'Est*, (Sherbrooke, 1939), 162; A. Gravel, *Aux sources de notre histoire*, (Sherbrooke, 1952), 121.

(39) *La Province de Québec*, (Québec, 6e édition), 7, 9.

Chapitre Deuxième

S U D

Les Etats américains du Vermont, New Hampshire et Maine, forment la frontière politique entre ce secteur du Canada et les Etats-Unis.

Nous n'avons noté à ce sujet aucune difficulté proprement dite. La ligne de démarcation, entre ces trois Etats et l'Estrie, n'« est presque tout au long qu'une ligne conventionnelle »¹.

Un historien anglais a écrit justement :

«The Eastern Townships, or Les Cantons de l'Est, are a continuation northward of the States of Vermont, New Hampshire and Maine, from which they are separated only by the Higgledy-piggledy international boundary line between the United States and Canada »².

(1) R. Blanchard, *Le Centre du Canada Français*, (Montréal, 1948), 183.

(2) J. and M. Mackenzie, *Quebec in your car*, (Toronto, 1952), 253-254.

Chapitre Troisième

O U E S T

Dès 1881, une Compagnie importante affirme que « cette région appelée Cantons de l'Est est située entre les anciennes paroisses de la vallée du Saint-Laurent et la frontière des Etats-Unis »¹. Il ajoute, après les Cantons de l'Est, Eastern Townships. Avait-on peur de ne pas être compris ?

La frontière occidentale s'établit par la ligne qui passe entre les seigneuries et les townships. Elle part de la baie Missisquoi pour encercler les townships de Stanbridge (1801), Farnham (1799), Granby (1803), Milton (1849-1903), Upton (1800).

Les seigneuries qui sont en bordure du nord au sud se nomment : Yamaska², Bourg-Marie³, Saint-Charles⁴, Beauchemin, Saint-Ours⁵, Saint-Hyacinthe⁶, Monnoir⁷, Bleury (Bleurie)⁸, Sabrevois⁹, Noyan¹⁰, Foucault¹¹.

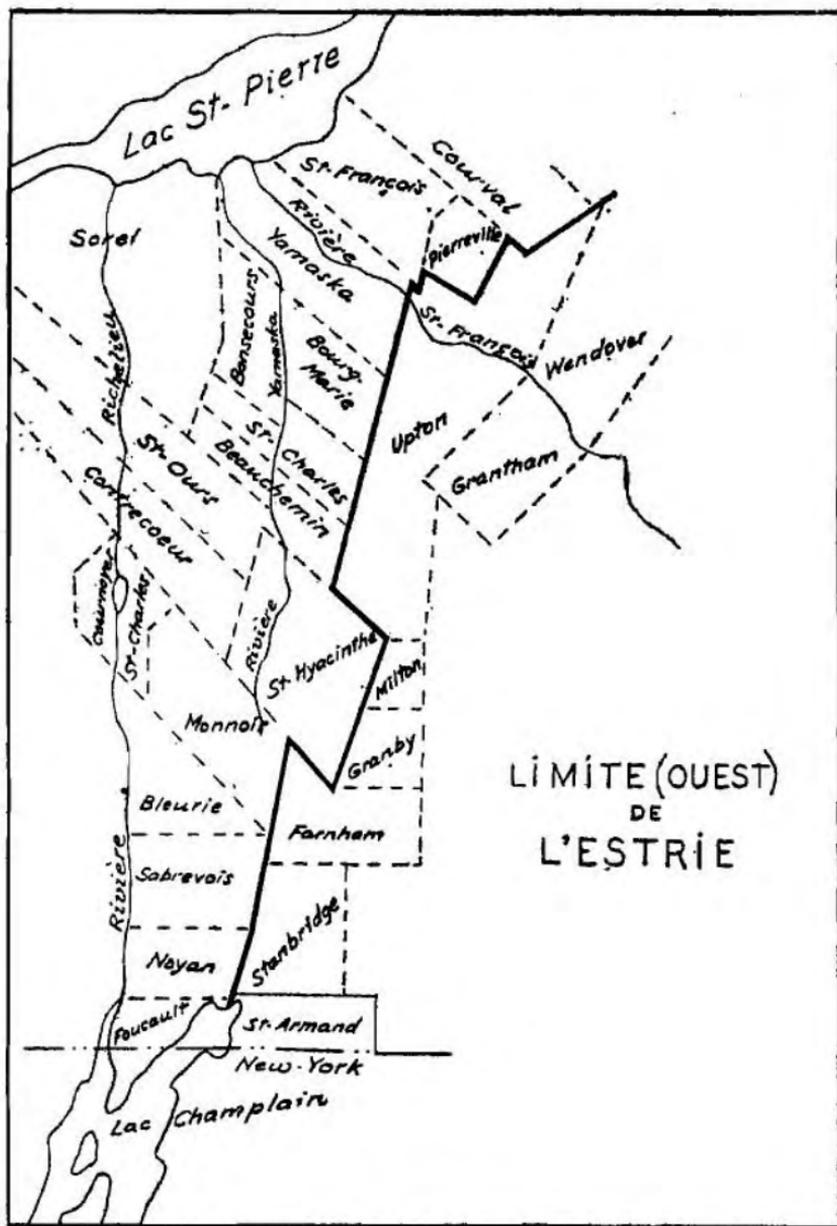
L'arpenteur général du Canada, Joseph Bouchette, dans sa description topographique du Canada a donné maints détails des frontières relativement à ces seigneuries.

Si nous examinons la carte régionale, la seigneurie de Saint-Armand y est complètement isolée de tous les fiefs avoisinants. Au Nord, elle est bornée par les townships de Stanbridge et de Dunham ; au sud, par la frontière amé-

(1) *La Compagnie de colonisation et de crédit des Cantons de l'Est*, (Sherbrooke, 1884), 1.

(2) *Description topographique du Canada*, (Londres, 1815), 327.

(3) *Ibid.*, 222, 238 ; (4) *Ibid.*, 213 ; (5) *Ibid.*, 208 ; (6) *Ibid.*, 218 ; (7) *Ibid.*, 197 ; (8) *Ibid.*, 186 ; (9) *Ibid.*, 188 ; (10) *Ibid.*, 188 ; (11) *Ibid.*, 192.



LIMITÉ (OUEST)
DE
L'ESTRIE

ricaine ; à l'ouest, par le lac Missisquoi ; à l'est, par le township de Sutton¹².

Non seulement l'histoire rattache cette entité territoriale à l'Estrie, mais même sa situation géographique.

Le frère Hubert, nouveau docteur en géographie de l'université Laval et professeur de cette science à la faculté de Commerce, a glissé, dans sa thèse, une carte des Cantons de l'Est ; le géographe inclut dans l'Estrie la seule seigneurie de Saint-Armand¹³.

Monseigneur Maurice O'Bready, qui a beaucoup étudié ce coin de pays, nous livre son opinion :

« Si l'on s'en tient à la lettre des archives, c'est au domaine seigneurial de Grant qu'appartenait la région de Saint-Armand : Grant avait acheté toute la seigneurie bordant la baie Missisquoi, avec même une pointe descendant vers Swanton. Il y eut d'abord contestation du droit de propriété par les Indiens, avant 1800, puis coupure, au profit du Vermont, en perspective déjà en 1773, et définitive après le traité d'Haliburton. Mais en fait, Grant, dès 1787, traitait ce domaine comme un township, non comme une seigneurie. A ma connaissance, rien du système seigneurial ne s'y applique : Grant, par exemple, ne concédait pas de terres en fiefs, il abandonna tout simplement des lots aux loyalistes, qui s'y établirent selon la formule de franc et commun socage, c'est-à-dire celle du township »¹⁴.

Dans un fascicule de trente-deux pages, intitulé *The Eastern Townships of Quebec*, publié par la « Eastern Townships Associated Board of Trade and Eastern Townships Settlement Society » avec l'approbation du gouvernement de la province de Québec, on a inséré une carte des « Eastern Townships ». L'auteur y a mis la seigneurie Saint-Armand et en a distrait les fiefs de Noyan, de Foucault et de la Beauce.

Ce tract, publié par le « Board of Trade », manque de date, mais il a dû être publié vers 1950, puisque la ville de Sherbrooke avait à cette époque 45,000 âmes.

La seigneurie de Saint-Armand, concédée à peine deux

(12) Bouchette, *opus cit.*, 193.

(13) Fr. Hubert, *Le problème géographique de l'hiver dans les Cantons de l'Est*, (Québec, 1955), 4.

(14) Lettre à l'auteur, en date du 17 mars 1956.

ans avant la Conquête et mise en valeur par les Loyalistes, semble entrer par la force des choses dans les Cantons de l'Est d'hier et dans l'Estrie d'aujourd'hui.

Le « Plan Exhibiting the Situation of the Megantic and Saint Francis Territory in Lower Canada », publié en 1848 par le département des terres, apporte un témoignage irréfutable sur ce point ; seule, la seigneurie de Saint-Armand apparaît sur cette carte officielle.

Chapitre Quatrième

E S T

La théorie, émise précédemment à la suite des historiens, exige que l'on distraie de notre région les seigneuries de la Nouvelle-France.

« Ces quatre seigneuries (Sainte-Marie, Saint-Joseph, Beauceville et Saint-Georges), toutes concédées la même année (1736), appartenaient, partie au comté de Buckingham et partie au comté de Dorchester. Le cours de la Chaudière faisait la séparation naturelle entre les Cantons de l'Est et les autres cantons au delà, à partir de la seigneurie Aubert Gallion jusqu'au lac Mégantic »¹.

Dans son *Inventaire des Concessions en fief*, l'archiviste Pierre-Georges Roy fournit des détails intéressants sur ces seigneuries. L'intendant Hocquart distribue, le 23 septembre 1736, à Thomas-Jacques Taschereau, « l'étendue de trois lieues de terre de front et de deux lieues de profondeur, des deux côtés de la rivière dite Sault de la Chaudière »²; c'est le fief de Sainte-Marie; à P. Rigaud de Vaudreuil, celui de Saint-Joseph de la Nouvelle-Beauce³; à Joseph Fleury de la Gorgendière, celui de Beauceville⁴. Le 24 septembre de la même année, l'intendant accorde, à Thérèse de Lalande-Gayon et à Gabriel Aubin de l'Isle, le fief Aubert-Gayon et la seigneurie Aubin de l'Isle⁵.

(1) A. Gravel, « Bornes des Cantons de l'Est en 1815 », *Les Annales de Saint-Gérard*, (Sherbrooke, 1936), 178.

(2) P.-G. Roy, *Inventaire des Concessions en fief*, (Québec), V. 1.

(3) *Ibid.*, 7-8; (4) *Ibid.*, 12-13; (5) *Ibid.*, 19-20.

Le gouvernement de la Province de Québec publiait, dès 1881, une étude sur la colonisation :

« Pour quiconque a étudié les Cantons de l'Est, il est évident que les Cantons de Granby, Milton... enfin toute cette lisière, de 15 lieues de largeur et qui borde les seigneuries sur une longueur de 25 à 30 lieues, présentaient en général moins d'avantages, aux colons qui les ont défrichés, que la partie qui reste à coloniser le long de la ligne provinciale, et spécialement les comtés de Stanstead... »⁶.

Pour l'abbé A. Gravel, auteur de *Les Cantons de l'Est*, la Nouvelle-Beauce ne fut jamais comprise dans les Cantons de l'Est »⁷.

La Beauce est une région bien caractéristique :

« Le nom de Nouvelle-Beauce a été donné à cette partie du Bas-Canada, située à environ dix lieues au sud de Québec, et s'étendant, le long de la rivière Chaudière, vers la frontière américaine, dans le Maine. Ce nom, vraiment significatif, lui a été donné en souvenir de ce petit coin de la France, célèbre par la fertilité de ses terres, qui portait le nom de "Beauce"... »⁸.

La Beauce française devrait son nom au roi Henri IV qui, admirant les champs fertiles de la région de Chartres, se serait écrié : BEAU CE pays !

J.-E. Laurin, dans son *Histoire économique*, écrit que la Beauce québécoise reçoit son nom « en l'honneur de la fertile région du pays de France, située dans l'Orléanais et dont la capitale est Chartres »⁹. L'auteur considère la Beauce et les Cantons de l'Est comme deux entités distinctes.

La compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada, dans une brochure touristique, contient ceci :

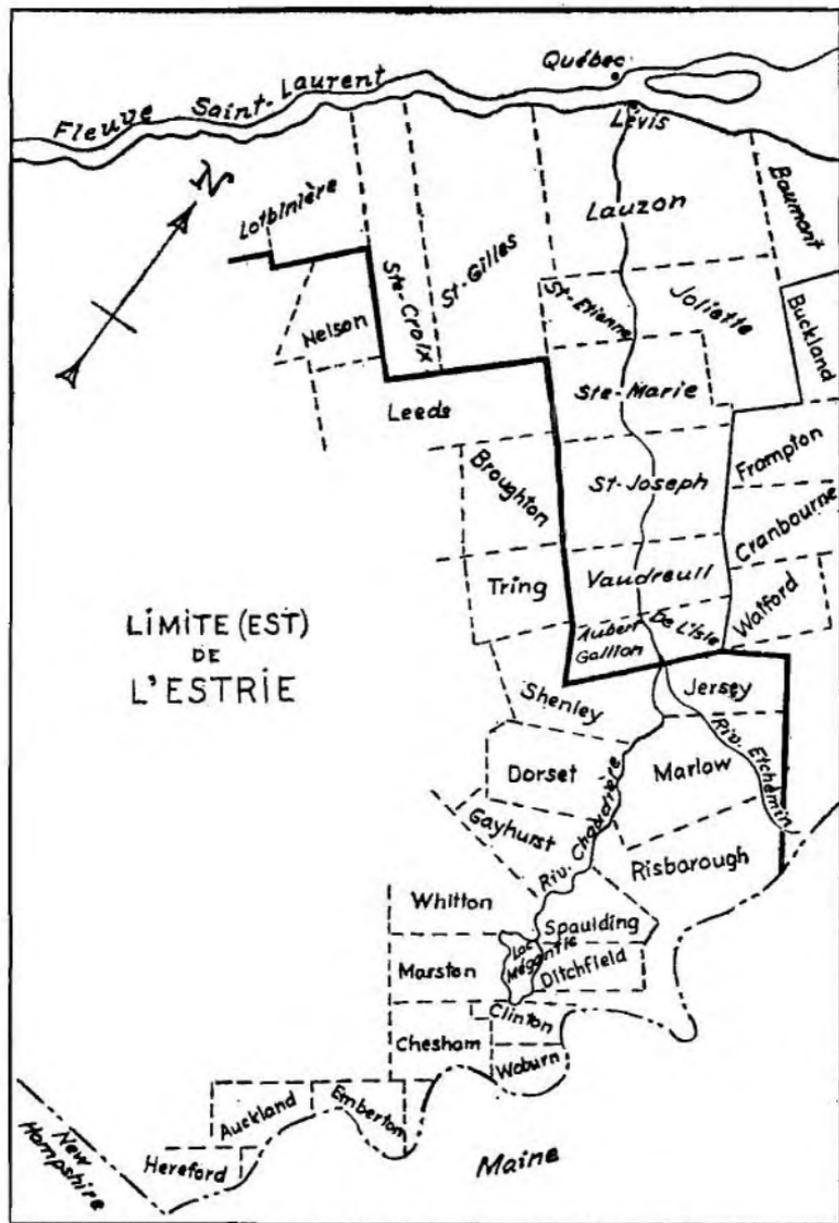
« Quelle disparité entre les Cantons de l'Est au sol accidenté, à la population bilingue, et une contrée française

(6) Gouvernement de la province de Québec, *La colonisation des Cantons de l'Est*, (Saint-Hyacinthe, 1871), 45.

(7) A. Gravel, *Les Cantons de l'Est*, (Sherbrooke, 1939), 16.

(8) B. Demers, *Notes sur la paroisse de Saint-François de la Beauce*, (Québec, 1891), 3.

(9) J.-E. Laurin, *Histoire économique de Montréal*, (Montréal, 1942), 287.



Rev. Jean Mercier Université de Sherbrooke 1956

d'aspect et d'âme comme la Beauce, ou des îles aussi originales, aussi fidèles aux vieilles mœurs et aux vieux usages, que la petite Ile aux Coudres ou la grande île d'Orléans »¹⁰.

Nous lisons la même opinion dans l'*Histoire économique de Montréal*¹¹, dans la province de Québec, publiée par le gouvernement provincial¹².

L'Office provincial de publicité distribuée, à ses bureaux de tourisme, livres et cartes montrant la Beauce et l'Estrie comme deux contrées différentes¹³.

Les limites seraient donc en premier lieu les rebords des quatre seigneuries de la « Nouvelle-Beauce »¹⁴.

Si nous traçons une ligne à partir de ces seigneuries, les townships suivants serviront de frontière à l'Estrie : Jersey (1829), Marlow (1850), Risborough (1920), Spaulding (1868), Ditchfield (1869), Louise (1920), Clinton (1808), Woburn (1867), Chesham (1869), Emberton (1870), Auckland (1827), Hereford (1800-1865)¹⁵.

Les quatre townships qui touchent aux seigneuries de la Nouvelle-Beauce appartiennent à l'Estrie ; ce sont Leeds (1802), Broughton (1800), Tring (1804) et Shenley (1810)¹⁶.

La partie sud de la frontière *Est* présente quelques difficultés. Nous annexons à l'Estrie tout le versant gauche de la rivière Etchemin, affluent principal de la Chaudière, d'après le fameux plan émis par le « Crown Land Department » dès 1848¹⁷.

Si plusieurs autres opinions ne concordent pas avec celle-là, c'est que leurs auteurs partent du point de vue

(10) Schenck, *La Grande aventure*, (Montréal, 1927), 38.

(11) Laurin, *opus cit.*, 287.

(12) *La Province de Québec*, (Québec), 6e édition, 7-9.

(13) *Ibid.*, 7-9.

(14) Témoignage de M. Robert Prévost, sous ministère du Tourisme de Québec.

(15) Le chiffre entre parenthèses indique la date de la concession, d'après *Nomenclature des Terres et Forêts*, (Québec, 1952).

(16) La province de Québec, carte de Montréal, Georges Côté, i.p.

(17) *Plan exhibiting the situation of the Megantic and St. Francis Territory*, (Montréal, 1848).

géologique ou géographique. Ainsi, les géographes Blanchard, Brouillette, Dagenais et le frère Hubert¹⁸.

L'Histoire, il nous faut l'admettre, n'a jamais accroché la Beauce et Dorchester à l'Estrie.

(18) B. Brouillette, *Canadian Regions*, (Toronto, 1952), 198 ; R. Blanchard, *Le Centre du Canada Français*, (Montréal, 1948), 183, 326, 339-340 ; P. Dagenais, *Cours de Géographie du Canada à l'Université de Montréal*, (1954-55) ; Fr. Hubert, *Le problème géographique de l'hiver dans les Cantons de l'Est*, (Québec, 1955), I.

APPENDICE

DIFFICULTE : LES BOIS-FRANCS

Il a toujours semblé difficile, à cause de la traditionnelle confusion entre Cantons de l'Est et Bois-Francis, de déterminer les frontières de l'Estrie. Les Bois-Francis appartiennent-ils intégralement aux Cantons de l'Est ? Sont-ils situés en dehors des frontières de l'Estrie ou chevauchent-ils à la fois sur les anciennes seigneuries et les townships actuels ?

Pour arriver à une solution objective de ce problème fort complexe, consultons les documents pour savoir quelles sont les limites des Bois-Francis ; ensuite nous verrons, si oui ou non, ils font partie de l'Estrie.

Jusqu'à présent, l'Etat ne s'est jamais prononcé officiellement sur le régionalisme, pas plus sur les limites des royaumes du Saguenay ou de la Mauricie, que sur ceux de l'Estrie ou des Bois-Francis. L'historien Mailhot a raison d'affirmer : « Il est inutile d'en rechercher l'origine à travers les archives de l'Etat »¹.

Pour arriver à une solution convenable sur cette délimitation des Bois-Francis, délaissant quelque peu les opinions sentimentales qui ont cours aujourd'hui, référons-nous surtout à celles de l'histoire qui remontent à plus d'un siècle.

Le premier document est la *Description topographique du Bas-Canada* du lieutenant-colonel Joseph Bouchette. Arpenteur et topographe général, il publia à Londres, en 1815, un livre qui nous donne un aperçu général de notre région, sans entrer dans les détails.

(1) C.-E. Mailhot, *Les Bois-Francis*, (Arthabaska, 1914).
I, 22.

Bouchette parle des cantons d'Arthabaska, de Warwick, de Somerset et de Stanfold, avant 1815. Comme ces terres viennent à peine d'être concédées, le topographe ne peut fournir davantage. Le township de Blandford date de 1823, c'est pourquoi il n'en est pas question dans l'œuvre de l'arpenteur Bouchette. Le terme Bois-Francis semble encore inconnu, du moins chez les intellectuels.

L'ordre chronologique des documents postérieurs à Bouchette est celui-ci :

Le premier en liste semble encore celui de Monseigneur Joseph Signay (1778-1850), archevêque de Québec. Le prélat envoie une lettre à l'abbé Denis Marcoux, le nommant missionnaire dans les six cantons de Blandford, Stanfold, Somerset, Warwick, Arthabaska et Bulstrode. Voici le texte de cette nomination :

Archevêché de Québec, septembre 1838.

Mon cher monsieur,

Je vous nomme, par les présentes, vicaire à Gentilly, avec la charge d'aller visiter les nouveaux colons des cantons de Blandford, Stanfold, Somerset, Arthabaska, Warwick et Bulstrode, en un mot tous les habitants des Bois-Francis, désignation ordinaire aujourd'hui de ces places nouvelles.

Je vous souhaite courage et santé pour l'accomplissement de votre nouvelle mission.

Je suis, cher Monsieur,

Votre serviteur,

Joseph, archevêque de Québec².

C'est le premier document que nous ayons où il soit parlé officiellement du terme Bois-Francis, « désignation ordinaire de ces places nouvelles ». Et nous sommes en 1838 ! Ce nom - que plusieurs ont voulu biffer de notre carte régionale - a donc plus de 126 ans d'âge. Elles ne sont pas nombreuses, en Nouvelle-France, les régions dont la dénomination remonte aussi loin dans l'histoire ! La permanence de celle-ci prend la force d'une coutume immémoriale.

L'année suivante, en 1839, l'archevêque de Québec écrira de nouveau à l'abbé Denis Marcoux :

« A présent, je vous informe qu'il faut vous remettre à

(2) *Ibid.*, 23-24.

l'ouvrage et que la paroisse de Gentilly, ainsi que les divers établissements qui se trouvent derrière cette paroisse et celles du voisinage, sont le théâtre où vous allez exercer votre ministère ».

Les trois agglomérations humaines à l'arrière de Gentilly, auxquelles fait allusion le prélat, se nommaient : Saint-Pierre, Bécancour et Saint-Grégoire³.

Quels étaient ces six cantons dont Gérin-Lajoie vantait « le sol qui était partout d'une fertilité remarquable »⁴ ? L'ordre que nous allons suivre n'est pas celui de la date d'érection, mais celui de la date de la colonisation.

1825 - *Blandford*

La colonisation dans les Bois-Francis a commencé dans ce township. Charles Héon, natif de Bécancour, bat la marche à cette armée pacifique de colons qui vont conquérir et transformer cette région. Ce premier défricheur prend terre au sud du township de Blandford. C'est au cours de cette même année que les Indiens tuent un chasseur, un nommé Dubuc. Blandford comprend 54,717 acres et fut concédé le 30 avril 1823 ; il englobe les comtés actuels d'Arthabaska en partie et de Nicolet.

1832 - *Stanfold*

Un natif de Saint-Grégoire de Nicolet, Edouard Leclerc, s'installe sur une terre au douzième rang, au bord de la rivière Nicolet.

L'érection remonte au 9 juillet 1807. Ce township s'étend sur les deux comtés d'Arthabaska en partie et de Mégantic.

1835 - *Arthabaska*

Ce township - dont la date d'érection est la plus lointaine de l'histoire des Bois-Francis - remonte au 30 septembre 1802. Sa superficie compte 28,980 acres et est partagée entre les comtés actuels d'Arthabaska et de Mégantic. Deux noms à retenir dans l'histoire de sa colonisation : Charles Beauchesne, de Bécancour, qui s'établit, au printemps de 1835, sur les 5e et 6e lots du 3e rang de Saint-Christophore,

(3) *Ibid.*, 24 ; (4) *Ibid.*, 57.

et Pierre Landry Bercase, de Saint-Grégoire, qu'on considère comme le premier colon de Saint-Norbert d'Arthabaska. Son « bien » était le 4^e lot du 11^e rang. L'arpenteur Bouchette signale que « le bois de construction y consiste principalement en hêtre, en bouleau, en orme et en quelques pins »⁵.

1835 - Somerset

J.-B. Lafond, un brave colon de la Baie-du-Febvre, se choisit un lot, le 30^e du 8^e rang, au printemps de 1835, mais il ne s'y établira qu'au printemps suivant.

Ce township comprend 52,852 acres ; son érection date du 13 avril 1804. Le comté actuel de Mégantic l'englobe totalement.

1839 - Warwick

L'abbé Mailhot parle de deux familles qui ont ouvert ce coin de pays à la colonisation : Olivier Boisvert et Joseph Deshayes, dite Saint-Cyr, son épouse (en 1839), puis Louis Martin et Marie Lachance, sa femme, en 1840⁶.

Érigé officiellement le 23 janvier 1804, ce township avait une superficie de 63,806 acres.

Bulstrode

Ce township porte deux dates de concession. Le 27 mai 1803, il comprenait 65,340 acres et, le 12 décembre 1855, il en comptait 850,000⁷. Bouchette écrira en 1815 : « La moitié de ce township a été accordée à feu Patrick Larigan, écuyer, et c'est actuellement la propriété de ses héritiers. On n'y a encore fait aucun établissement »⁸.

L'agent de colonisation Stanislas Drapeau écrit, en 1863, que « la nouvelle paroisse qui commence à se développer dans ce canton, sur les bords de la rivière Nicolet, ... renferme une population de 73 familles britanniques nées dans le pays »⁹.

(5) J. Bouchette, *Description topographique du Bas-Canada*, (Londres, 1815), 283.

(6) Mailhot, *opus cit.*, 19.

(7) *Nomenclature des cantons*, (Québec, 1952), 9.

(8) Bouchette, *opus cit.*, 384.

(9) S. Drapeau, *Colonisation du Bas-Canada*, (Québec, 1863), 152.

L'abbé Charles Trudelle, le doyen des écrivains des Bois-Francs¹⁰ et dont les *Trois souvenirs* sont considérés comme le « premier écrit historique » de cette région¹¹ nous apprend qu'avant 1852 « le nom de Bois-Francs ne fut donné d'abord qu'aux seuls cantons de Somerset, de Stanford et d'Arthabaska ; mais que, depuis, cette dénomination s'est étendue aux cantons d'Inverness, d'Halifax, de Chester, de Warwick et de Ham »¹².

Mailhot confirme cette opinion dans son livre sur les Bois-Francs¹³ ; il rejoint ainsi l'opinion émise par Monseigneur Signay. Pour lui, « le nom de Bois-Francs fut primitivement limité aux colonies françaises qui se fondèrent dans les comtés d'Arthabaska et de Mégantic »¹⁴. « Ce coin de pays appartenait au comté de Buckinghamshire, Bas-Canada »¹⁵, et comprenait la couronne de paroisses qui entourent : Saint-Louis de Blandford,

Saint-Eusèbe de Stanford (Princeville),

Saint-Calixte de Somerset (Plessisville),

Saint-Norbert d'Arthabaska,

Saint-Christophe d'Arthabaska (Arthabaska),

Sainte-Victoire d'Arthabaska (Victoriaville),

Saint-Médard de Warwick (Warwick)¹⁶.

Le chroniqueur du centenaire d'Arthabaska note que « les Bois-Francs étaient alors compris dans ce vaste district électoral, Buckinghamshire, qui avait pour limites le fleuve et la frontière américaine, le Richelieu et la Chaudière »¹⁷.

Cette dénomination de Bois-Francs englobera, pour l'abbé Charles-F. Baillargeon, ancien curé de Stanford, « les belles campagnes de Stanford, de Somerset, de Saint-Louis, de Saint-Norbert, de Saint-Christophe, de Saint-Médard de Warwick, de Sainte-Victoire »¹⁸.

(10) J. Hayes, *Essai de bibliographie*, (Sherbrooke, 1930), 18.

(11) Mailhot, *opus cit.*, 29.

(12) C. Trudelle, *Trois Souvenirs*, (Québec, 1878), 8.

(13) Mailhot, *opus cit.*, 466

(14) *Ibid.*, 22 ; (15) *Ibid.*, 463.

(16) *Ibid.*, 463.

(17) *Centenaire d'Arthabaska*, (Arthabaska, 1951), 39.

(18) Une de ses conférences données au Club littéraire de Princeville, en 1887 : Mailhot, *opus cit.*, 49.

Pourquoi Monseigneur Signay n'avait-il parlé que de six cantons et ignoré les autres? L'abbé Bergeron a dit, au poste de la radio locale de Drummondville, «...dans les six premiers cantons vivaient les catholiques, dans les autres vivaient les protestants»¹⁹.

L'abbé Gravel, au début de sa carrière d'historiographe, avait écrit un article sur «Les origines d'une paroisse des Bois-Francis», Ham-Nord²⁰.

Cette paroisse — dont le bureau de poste était connu de 1861 à 1870 sous le nom de l'«Espérance» — n'entre plus, pour cet auteur, dans les Bois-Francis. Il les limite aujourd'hui aux six cantons classiques²¹.

«Cette dénomination est toute naturelle et rationnelle»²², écrira un de nos écrivains estriens les plus féconds.

L'arpenteur Bouchette a signalé l'existence de ces bois francs dans le township de l'Irlande: «Le hêtre, l'érable, le bouleau et plusieurs espèces de bois de construction se trouvent en grande abondance dans ce township»²³.

Il applique la même appréciation à plusieurs autres cantons, comme Clinton (p. 378), Chester (p. 382), Ditton (p. 376), Simpson (p. 357).

Un de nos géographes canadiens fait entrer... «dans le domaine des Bois-Francis, Victoriaville, Arthabaska, Waterloo, lac Mégantic»²⁴.

On ne peut donc délimiter les Bois-Francis d'après cette essence forestière, car elle se retrouve par toute la région et au-delà, mais en vertu plutôt de la conception historique qui les groupe en six townships, mentionnés par Signay, en 1838, ceux de Blandford, Stanfold, Arthabaska, Somerset, Warwick et Bulstrode.

(19) C.F.D.A., Causerie de l'abbé Arthur Bergeron, le 18 janvier 1953.

(20) A. Gravel, *Miettes et Croquis*, (Montréal, 1923), 91.

(21) A. Gravel, *Cantons de l'Est*, (Sherbrooke, 1939), 17.

(22) *Ibid.*, 162.

(23) Bouchette, *opus cit.*, 590.

(24) B. Brouillette, *Géographie économique*, (Montréal, 1943), 47.

CONCLUSION

L'Estrée est donc cette bande territoriale de la province de Québec, située entre les Etats-Unis et le fleuve Saint-Laurent, d'une part, le Richelieu et la Chaudière, d'autre part, moins la partie occupée par les seigneuries.

Ces limites historiques n'ont presque pas changé depuis 1830 ; le gouvernement a seulement sectionné des townships, qui étaient démesurément trop vastes ou exploités frauduleusement par des Loyalistes et des « squatters ». La correspondance des arpenteurs avec le gouverneur fourmille de ces cas de pillage, de fraude, dans ce coin de la province de Québec nouvellement ouvert à la colonisation.

Les missionnaires des townships lancent un vibrant appel aux Canadiens français, leur enjoignant de ne pas se laisser attirer vers les Etats-Unis, mais d'envahir ce coin de la province promis à un brillant avenir.

« Au nombre de douze, disséminés sur une partie du pays qui, plus que toute autre, mérite l'attention de nos compatriotes, ayant passé, chacun de nous, un temps plus ou moins long dans les townships de l'est, connaissant la position des cultivateurs par les rapports journaliers que nous avons avec eux, nous avons cru qu'à nous était dévolue la tâche de faire connaître la partie du pays que nous habitons, les avantages nombreux qu'il offre au colon. Nous avons cru qu'il était de notre devoir d'engager ceux de nos frères, disposés à quitter le sol natal, à ne pas délaissier la patrie, sans avoir visité les townships de l'Est et s'être convaincus qu'ils ne trouveront pas ailleurs de plus grands avantages... Nous le répétons, nous ne parlerons que des townships de l'Est, particulièrement de ceux compris dans les districts de Saint-François, des Trois-Ri-

vières et de Québec. Ce que nous en dirons pourra peut-être s'appliquer quelquefois à la colonisation des autres parties du pays »¹.

Si on jette attentivement les yeux sur la carte de la région, on saisit vite son caractère propre. Trois choses apparaissent de prime abord : la forme « township » de la division des terres, le relief accidenté et la toponymie anglaise.

Les seigneuries se taillaient en lanières, des bords du Grand fleuve en allant dans les terres. Octroyés par le gouverneur, ces territoires étaient plus ou moins considérables, selon l'appétit des seigneurs ; aucun n'a la même dimension.

Quant aux townships, ils sont tous sectionnés en terrains de dix milles par dix milles. Aussi, plus on approche des seigneuries, moins elles sont symétriques ; plus on s'en éloigne, plus elles le deviennent.

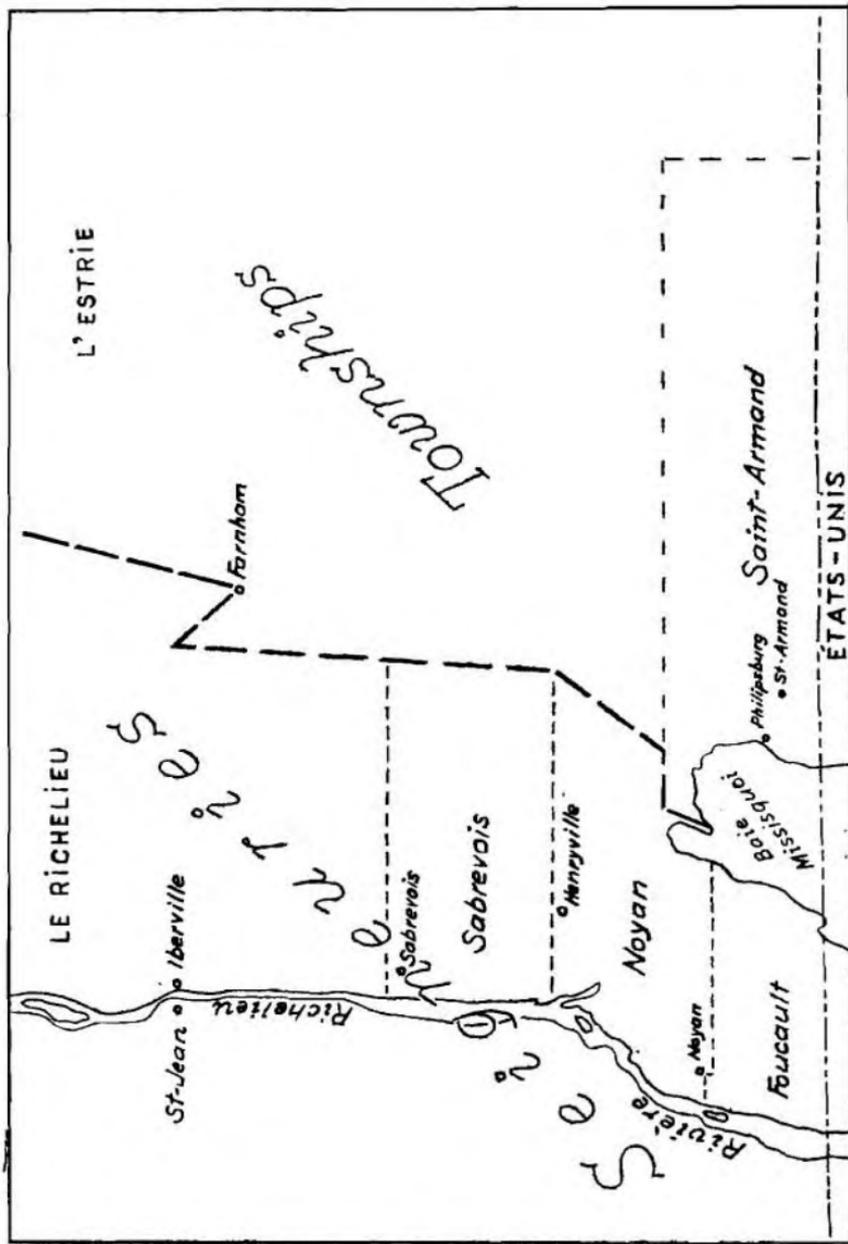
Les seigneuries s'étalaient surtout dans les plaines du Québec, des Trois-Rivières ou de Montréal. Comme il n'y avait qu'une route, celle de l'eau, on les retrouve toutes sur les bords du fleuve et des rivières. Quand on quitte cette plaine, on commence à apercevoir le plissement des Appalaches au travers desquels percent les collines résiduelles.

D'après la toponymie, les noms français se retrouvent dans tous les fiefs concédés sous le régime français, tandis que les noms anglais se collent aux townships formés sous le régime anglais. A la question : Pourquoi imposer des noms anglais à tous nos cantons ?, Mailhot répond :

« Ces noms ont été donnés parce que les autorités croyaient en faire un pays anglais. Pour attirer plus facilement l'immigration de ce côté, on avait choisi ces noms anglo-saxons afin qu'ils rappelassent le pays d'où venaient les colons. C'était une barrière qu'on élevait contre l'expansion de l'élément français, établi sur les bords du Saint-Laurent »².

(1) *Le canadien émigrant, ou pourquoi le Canadien français quitte-t-il le Bas-Canada ?*, (Québec, 1851), 8-9.

(2) Ch.-E. Mailhot, *Les Bois-Françs*, (Arthabaska, 1914), I, 469.



Rev. Jean Mercier Université de Sherbrooke 1956

Deuxième Partie

L'ONOMASTIQUE DE L'ESTRIE

LIVRE PREMIER : *Noms historiques*

Chapitre I — *Notre région*

Chapitre II — *Notre ville*

LIVRE DEUXIEME : *Noms littéraires*

Chapitre I — *Notre région*

Chapitre II — *Notre ville*

Chapitre III — *Autres villes*

Livre Premier

NOMS HISTORIQUES

Chapitre I — *Notre région :*

sous le régime français
sous le régime anglais

Chapitre II — A) *Notre ville*

B) *Cherbourg*

Chapitre Premier

NOTRE REGION SOUS LE REGIME FRANÇAIS

Notre région n'a reçu que deux vagues appellations du temps des Français. Les Relations des Jésuites la désignent sous le nom de *Haut de la St-François*; le missionnaire Maurault et les cartes de l'époque, sous le nom de *domaine des Abénaquis*.

« Bien qu'il n'en soit pas fait mention dans les Relations des Jésuites, il n'y a point de doute que ces Pères furent les premiers hommes civilisés qui aient foulé ce sol.

Ce furent ces mêmes Pères qui, en 1632, donnèrent le nom de Saint-François à la rivière qu'ils devaient remonter pour se rendre dans cette partie du pays... »¹.

Quand l'intendant Hocquart parlera de notre future Estrie, il fera allusion du Haut de la rivière Saint-François. « Le 18 juillet 1742, ordre fut donné à Noël Langlois dit Traversy et Pierre Abraham dit Desmarets, de se rendre dans le haut de la rivière Saint-François pour visiter les bois propres à la construction et mâturation des vaisseaux du Roi. Les dits Traversy et Desmarets observeront attentivement la qualité des bois, leur grosseur et longueur, s'ils sont nouailleux (sic); ils examineront la qualité du terrain, les facilités, commodités ou difficultés qui pourront se rencontrer pour l'extraction de ces bois, du bord de l'eau, dont ils dresseront procès-verbal »².

(1) *Annuaire du Séminaire Saint-Charles*, (Sherbrooke, 1881-82), 22.

(2) *Ibid.*, 23; *Edits, Ordonnances royales, Déclarations et Arrêts du Conseil d'Etat du Roi*, (Québec, 1803), III, 469.

Le comte de Frontenac avait organisé, en 1690, trois expéditions contre les Anglais, à travers l'immense domaine des Abénaquis³.

Plus tard, « M. de Vaudreuil résolut de réunir ces sauvages à Bécancour afin d'y former, comme à Saint-François, une digue contre les Iroquois. Il s'entendit à ce sujet avec le baron de Portneuf, seigneur de Bécancour, qui consentit à céder une partie de son domaine, pour l'établissement projeté ; et, le 30 avril 1708, l'acte suivant fut passé devant Maître Daniel Normandin »⁴.

SOUS LE REGIME ANGLAIS

A - Appellations vagues

De la conquête à la Constitution de 1791, le Canada gardera son système seigneurial. Les Canadiens tiennent à le conserver⁵.

« On a reconnu le rôle de la paroisse dans la survivance des Canadiens. On finira bien par reconnaître à son tour le rôle de la seigneurie, le jour où l'on aura déblayé (celle-ci) des calomnies sous lesquelles l'ont enterrée 70 ans d'efforts pour obtenir sa disparition »⁶. Ainsi s'exprime, M. Maurice Séguin, professeur d'histoire à l'université de Montréal.

Le même historien voit en notre système seigneurial un chef-d'œuvre d'administration « qui a amorti la catastrophe de la conquête ; un préservatif efficace contre l'accaparement et la spéculation des loyalistes ; un système de colonisation agricole merveilleusement adapté à des paysans pauvres sans fortune, prophétiquement conçu pour un peuple conquis auquel la terre restait le seul refuge »⁷.

(3) J. de Limoges, *Le Messager*, (Sherbrooke, 22 juin 1946).

(4) J.-A. Maurault, *Histoire des Abénaquis*, (Québec, 1866), I, 285 ; C. de Rochemontaix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, (Paris, 1896), III, 378.

(5) Marie-Joseph, « Régime Seigneurial », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 7 (1953), 45, 224, 356, 391.

(6) M. Séguin, *La nation canadienne et l'agriculture*, (Montréal, 1947), 179.

(7) *Ibid.*, 176, 178.

Lors de la Cession du Canada, notre région ne possédait qu'une seigneurie, celle de Saint-Armand, qu'on assimile plutôt à un township qu'à un fief.

Le concept de régionalisme ne pouvait donc pas exister, à cette époque, car notre territoire était désert.

« Il n'y a d'Etat que dans la mesure où un certain nombre d'individus ont conscience d'appartenir à une même collectivité, et de posséder des intérêts communs avec les autres membres de la collectivité. Les routes jouent un rôle nécessaire, un rôle de premier ordre dans la vie des unités politiques »⁸.

Monseigneur O'Bready fournit d'autres explications :

« Rien donc ne les attirait vers nos régions, que n'habitait en permanence aucune tribu sauvage et qui n'offraient aucun cours d'eau commode pour la navigation. Ni la Saint-François, avec ses rapides nombreux, ni la Bécancour, ni la Nicolet, ni la Yamaska ne présentaient autant d'attrait que le Richelieu, le Saint-Laurent et l'Outaouais, menant vers tous les centres de chasse ou de mission, ou facilitant l'érection de postes avancés sur les points stratégiques. Voilà pourquoi l'Estrie... ne connut pas d'établissement de colons sous le régime français »⁹.

Les Canadiens s'étaient installés en bordure du Saint-Laurent et de ses tributaires. Tout convergeait vers la grande route commerciale du pays, le Saint-Laurent.

Quand, en 1778, les Loyalistes arrivent au Canada par la rivière Hudson et par le lac Champlain, ils se fixent autour de la baie de Missisquoi, surtout dans la seigneurie de Saint-Armand.

Comme le gouverneur Haldimand ne veut pas que ces Américains s'établissent sur notre territoire, il n'est nulle question de déterminer une région.

On ne parlait alors que du *Canada*, du nom générique de "Waste Lands of the Crown", i.e. terres vagues de la Couronne, ou des seigneuries Saint-Armand, Foucault, Noyan et Sabrevois, ou encore des terres de la baie Missisquoi.

(8) L. Febvre, *La Terre et l'évolution humaine*, (Paris, 1922), 407.

(9) M. O'Bready, *Histoire de Wotton*, (Sherbrooke, 1949), 10.

Charles Stewart, pasteur protestant, écrit en 1815 : "The granted lands in this part of the Province are all held in free and common soccage except in St. Armand, Caldwell and Christie (the local names for the seigniories of Foucault and Noyan), Sabrevois and Bleuri, all of which are old French Seigniories". "In a number of other places in his book he mentions the first three as if they were a part of the Townships"¹⁰.

Il est impossible de déterminer une date précise où une appellation disparaît et où une autre prend sa place. D'ailleurs, les deux noms sont employés en même temps, par divers groupes, selon leur nationalité, selon leur tour d'esprit, selon leur connaissance de l'histoire.

Pour préciser, à un moment donné, tel individu ou tel groupe emploie une expression plutôt qu'une autre.

B - *Townships of Upper Canada — Townships of Lower Canada*

La Loi de 1791 divise le Canada en deux provinces, sans donner satisfaction, ni aux Anglais, ni aux Canadiens français.

Le lieutenant-gouverneur Alured Clarke lance une proclamation et invite les colons à s'établir sur les terres de la Couronne.

Lorsqu'en 1792, le gouverneur ordonne l'arpentage de ce vaste territoire inoccupé entre le Richelieu et la Chaudière, c'est le plan américain des townships qui est adopté. A chacun de ces townships on donne des « noms anglais qui paraissent si singuliers aujourd'hui »¹.

Les Loyalistes ne voulaient pas du système seigneurial, partant français, car ils seraient devenus des censitaires, donc des serviteurs de leurs ennemis d'hier.

« Le premier township, celui de Dunham, ne fut organisé qu'en 1796 »².

(10) Lettre à l'auteur de M. K. C. Lamb, archiviste du Canada.

(1) R. Blanchard, *Le Centre du Canada français*, (Montréal, 1948), 328.

(2) *Ibid.*, 328.

« En 1822, 329 signatures partent d'ici pour Londres, demandant l'union du "Upper and Lower Canada", et les signataires, embarrassés pour préciser leur habitat, écrivent alternativement "The Townships of Lower Canada" et "The English Lower Canada" »³.

« Les noms anglais furent donnés à tous nos cantons, noms qui existent encore et cela dans le but avoué d'attirer ici les *United Empire Loyalists*, demeurés fidèles à la couronne britannique dans les révoltes des Etats américains. Même les vieux noms français des comtés de Nicolet, Portneuf, Chambly, furent remplacés par Buckingham, Hampshire et Kent... C'est en 1829 que ces noms anglais des comtés furent de nouveau remplacés par les noms français que nous avons aujourd'hui. Dans la suite, les nouveaux comtés créés dans le Bas-Canada portèrent des noms ou français ou anglais selon les populations en majorité française ou anglaise »⁴.

En 1840, l'Acte d'Union des deux Canadas supprime officiellement la distinction entre les Townships of Lower and Upper Canada.

C - *Western Townships* — *Eastern Townships*

On prend l'habitude de dire les *Western Townships*, pour ceux de l'Ontario ; et les *Eastern Townships*, pour ceux du Québec. (Ces derniers furent arpentés six ans après ceux de l'Ontario).

Mais, dès 1806, le nom d'*Eastern Townships* apparaît dans le *Quebec Almanac*¹. C'est le premier imprimé qui contient ce terme "Eastern Townships".

Le pasteur Charles Stewart écrit, en 1817, une esquisse

(3) M. O'Bready, « Autour de l'Estrie », *Le Borroméen* (Sherbrooke, novembre 1953), 13.

(4) A. Gravel, « Divisions et Concessions des Cantons de l'Est », *Annales de Saint-Gérard*, (Sherbrooke, novembre 1939), 339.

(1) *The Quebec Almanac and British American Royal Calendar, for the year 1806*, (Québec, J. Neilson), 48.

N. B. — Jusqu'à présent, on avait cru que le premier imprimé à employer ce terme avait été : *A Short View* du pasteur C. Stewart.

sur l'histoire de notre région : "A Short View of the Eastern Townships". Il emploie cette nouvelle désignation ².

L'Encyclopédie du Canada écrit : "Eastern Townships, the name applied to those townships in the province of Quebec lying south of St. Lawrence river which were surveyed soon after 1791, to distinguish them from the Western Townships, on the north shore of the St. Lawrence and about the bay of Quinte, surveyed in 1783-84" ³.

En 1828, une autre pétition, signée celle-là par 10,000 citoyens des "Eastern Townships", reçoit de Londres le 22 juillet sa réponse, qui use elle aussi de la forme "Eastern Townships" (of Lower Canada) ⁴.

Un régiment, durant la guerre de 1837, porte le nom de "Eastern Townships Royal Volunteers" ⁵.

En 1858, c'est devenu expression courante. On retrouve cette appellation dans les publications officielles d'Ottawa ⁶.

M. Blanchard a raison d'écrire « le nom Eastern Townships était cette partie du Sud-Est du Québec où la colonisation s'organisait dans le cadre anglais du Township et non de la Seigneurie canadienne-française ».

D - Townships de l'Est

Les Canadiens français débordent des seigneuries et pénètrent dans les townships, au milieu du XIXe siècle. Ils apportent avec eux leur langue. N'ayant pas de terme pour traduire Townships, ils emploient Townships de l'Est.

Dans l'un des premiers manuels français de géographie, si non le premier, l'abbé Jean Holmes raconte le trajet des gros chalands remontant du lac Saint-Pierre, jusqu'au centre des townships de l'Est ¹.

(2) C. Stewart, *A Short View of the Present State of the Eastern Townships*. (Montréal, 1815) ; P.-G. Roy, *Les Noms géographiques*, (Québec, 1906), 96.

(3) *The Encyclopedia of Canada*, (Toronto, 1940), 257.

(4) Kennedy, *Documents of the Canadian Constitution*, (Ottawa).

(5) *To-Day*, (Sherbrooke, 1917), 43.

(6) « Beds of Copper are in the Eastern Townships » *Geological Survey of Canada for the year 1858*, (Ottawa, 1858), 53.

(1) J. Holmes, *Nouvel abrégé de géographie moderne*, (Québec, 1833), 16.

Et ce terme est employé par les savants aussi bien que par le peuple. Voici des exemples puisés dans différents périodiques :

Un rapport d'exploration géologique en 1850² ; une plaquette sur les Gisements de cuivre dans les Townships de l'Est, en 1858³ ; un Rapport du Comité spécial sur l'état de l'agriculture au Bas-Canada en 1850⁴ ; un exemplaire du « Journal de Québec » en 1860⁵ ; un Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie du chemin à lisse de Sherbrooke, des Townships de l'Est⁶. Une pétition adressée à la Législature provinciale relative au Collège industriel de Sherbrooke⁷ ; le mémorial du Dr Meilleur⁸.

Mais les Anglais devant le débordement des Canadiens français dans la région, attirés par les travaux des Canaux⁹ et l'ouverture de l'Ouest, dépourvus de progéniture, commencent à vendre leurs terres aux Canadiens de langue française.

Le chanoine Groulx affirme que nos « Cantons, ce devait être, dans la province française, la chasse gardée, l'enclave anglaise inviolable et impérisable »¹⁰.

Monseigneur O'Bready écrit « de 1800 à 1850, des spéculateurs accaparèrent presque tous les Eastern Townships, et par leur esprit de lucre, ils y bloquèrent la colonisation. L'enquêteur Charles Buller écrit en 1838 que 105 magnats terriens détiennent, dans la future Estrie, 1,500,000 acres de terre »¹¹.

(2) *Rapport de Progrès pour l'année 1949-50, Exploration Géologique du Canada*, (Toronto, 1850), 37, 38, 52, 120.

(3) *Gisements de cuivre dans les Townships de l'Est*.

(4) *Rapport du Comité Spécial sur l'Etat de l'agriculture au Bas-Canada*, (Toronto, 1850), 54.

(5) *Journal de Québec*, (Québec, 1860), 20.

(6) On parle également du Quebec Central Railways, nouveau nom du chemin de fer, qui va opérer dans les Townships de l'Est, 169.

(7) *Annuaire du Séminaire*, (Sherbrooke, 1881-82), 68.

(8) J. Baptiste Meilleur, *Mémorial de l'Education du Bas-Canada*, (Québec, 1876), 227, 228.

(9) Welland (1829), Rideau (1832), Sault-Ste-Marie (1895).

(10) L. Groulx, *Histoire du Canada français*, (Montréal, 1952), IV, 175.

(11) M. O'Bready, *Jean Holmes*, (Sherbrooke, 1954), VII.

Les Canadiens français commencèrent donc vers cette date à conquérir le domaine dont ils devaient être à jamais exclus.

« Dans le principe, les "Cantons de l'Est" avaient été destinés à être peuplés par les colons de langue anglaise, afin de faire contre-poids au développement toujours croissant de la population franco-canadienne. On y avait établi en "propriété libre" les loyalistes américains, pour les récompenser de leur fidélité à l'Angleterre lors de la guerre de l'Indépendance. En outre, de larges arpentages avaient été taillés au bénéfice de particuliers puissants et de la "Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique", qui les gardaient rigoureusement et apportaient toutes les entraves possibles à la colonisation. Mais ces entraves durent céder un jour devant la poussée et la persistance de la colonisation franco-canadienne »¹².

Pourtant, quatre de nos hommes d'Etat prétendirent qu'il fallait séparer les Loyalistes de l'Ontario et les Américains par une barrière française et catholique pour empêcher les deux groupes de se rapprocher et de mettre en péril le lien britannique¹³.

En 1811, l'ouverture du Chemin Craig favorise et développe la colonisation française. Ce chemin partait de Richmond, passait par Tingwick, Chester et Leeds, pour atteindre Québec. En 1835, la route Gosford, Sherbrooke-Québec, circulait par Ascot, Marbleton, Ham-Sud et Inverness.

Ce chemin commence à Saint-Gilles-de-Beaurivage, passe dans les townships de Leeds... et se termine dans le canton de Shipton. Il a 75 milles de longueur¹⁴.

« Le chemin de fer est le père de l'industrie dans les Cantons de l'Est, mais les forces hydrauliques en sont la mère »¹⁵.

En 1852, on assiste à l'inauguration du Grand Tronc, et, en 1853, à celle du Boston & Maine, « connu d'abord sous le nom de chemin de fer de la vallée du Massawippi »¹⁶.

(12) *La Province de Québec*, Département de l'Agriculture de la province de Québec, (Québec, 1900), 126.

(13) E. Chartier, *Le Devoir*, (18-23 juin 1913).

(14) *Bulletin des Recherches Historiques*, 7 (1901), 316.

(15) R. Blanchard, « Les Cantons de l'Est » *Revue de Géographie Alpine*, 25 (1937), fasc. I, p. 113.

(16) J. Limoges, *Le Messenger*, (Sherbrooke, 26 juin 1946).

La région va prendre corps grâce à l'organisation des voies ferrées et du réseau routier.

L. Febvre expose, en quelques mots, la naissance des petits pays. « Le mode habituel de formation des Etats, écrit-il, implique naturellement l'existence des routes et des moyens divers de communication. Car, sans route et sans communication, comment les hommes parviennent-ils à reconstituer, avec les débris d'unités naturelles dissociées par eux, des ensembles homogènes faits à leur convenance »¹⁷.

Avec leurs routes, les Townships de l'Est demeurent une œuvre de nature, une réussite incomplète, tant que l'homme n'aura pas conquis ce royaume. « Les Canadiens croissent, les Britanniques s'amenuisent, parce qu'ils s'en vont et, disons-le tout de suite, parce qu'ils n'ont plus d'enfants »¹⁸.

Le mémoire, signé le 31 mars 1851, par les 12 missionnaires des Townships de l'Est et glissé dans la documentation officielle du gouvernement provincial, n'emploie jamais d'autres expressions que Townships de l'Est¹⁹.

Ils affirment :

« Ce qu'on appelle proprement townships de l'Est, est cette grande étendue de terre habitable et fertile comprise entre les rivières Chambly (Richelieu) et Chaudière d'une part, les frontières du Maine, du Vermont, de New Hampshire et les seigneuries des districts de Montréal, Saint-François, des Trois-Rivières et d'une partie de celui de Québec de l'autre. Ce vaste territoire présente la perspective heureuse de devenir, à une époque peu éloignée, la partie la plus riche, la plus populeuse et la plus florissante du Bas-Canada, non seulement par son climat plus doux que celui des bords du Saint-Laurent, par l'immense étendue du sol excellent et fertile qu'il renferme, et par l'abondance de ses cours d'eau, mais encore et surtout parce que cette partie de notre beau pays touche aux Etats de nos industriels voisins, et doit renfermer les grandes routes et les principaux points de communication entre les deux pays, par les chemins de fer de Montréal à

(17) L. Febvre, *op. cit.*, 384.

(18) R. Blanchard, *Centre du Canada français*, (Montréal, 1948), 349.

(19) *Premier et Second rapports du Comité Spécial, Colonisation des Townships de l'Est du Bas-Canada*, (Québec, 1851), 9-14, 16-18, 20-24, 27-29, 32-35, 38-46.

Melbourne sur la Saint-François, de Melbourne à Portland sur l'Atlantique, et bientôt, nous l'espérons, de Melbourne à Québec. Les six grands comtés que forment les townships de l'Est, Sherbrooke, Stanstead, Shefford, Missiskou (sic), Drummond et Mégantic »²⁰.

Les auteurs plus récents souscrivent à cette opinion.

Mailhot parle des « Cantons de l'Est, appelés tout d'abord les Townships de l'Est »²¹.

Les historiens Saint-Amant²², Albert Gravel²³, Ivanhoé Caron²⁴, les géographes Blanchard²⁵, Boucher de la Bruère²⁶ partagent cette même opinion.

Un missionnaire colonisateur, l'abbé J.-B. Chartier, résume notre pensée quand il dit : « On entend par Cantons de l'Est, ou Townships de l'Est suivant l'expression anglaise, cette immense lisière de terres comprises entre les Seigneuries situées au sud du Saint-Laurent et la frontière des Etats-Unis... De l'avis de tout le monde, ce territoire est susceptible de devenir la plus riche, la plus belle partie de la province de Québec »²⁷.

E - Townships du Sud

Cette dernière désignation, qui nous paraît inexacte, se rencontre plus d'une fois dans la correspondance des évêques, notamment quand ils écrivent à leurs missionnaires.

Pourquoi emploient-ils l'expression Townships du Sud ?

Ils essaient d'accorder le vocabulaire géographique avec l'endroit où ils écrivent. Cet accord se produisit à de nom-

(20) *Ibid.*, 9.

(21) C.-E. Mailhot, *Les Bois-Francs*, (Arthabaska, 1914), 20.

(22) J.-C. Saint-Amant, *Un coin des Cantons de l'Est*, (Drummondville, 1932) 242, 243, 321, 344 ; *L'Avenir* (Arthabaskaville, 1896), 24, 28, 40, 49.

(23) A. Gravel, *Les Cantons de l'Est*, (Sherbrooke, 1939), 161, 162.

(24) I. Caron, « Origines des Cantons de l'Est », *La Tribune*, 25 janvier 1928.

(25) Blanchard, *Centre du Canada français*, 365.

(26) B. de la Bruère, *Le Saguenay*, (St-Hyacinthe, 1880), 40.

(27) *Colonisation des Cantons de l'Est*, (St-Hyacinthe, 1871), 6.

breux exemplaires chez Bouchette ¹, Drapeau ², Mailhot ³, Saint-Amant ⁴, Gravel ⁵.

« L'ensemble de ce territoire, qu'on avait appelé jadis avec assez de raison « les Cantons de l'Est », par rapport aux deux provinces réunies du Haut et du Bas-Canada, a gardé improprement ce nom qui devait être converti aujourd'hui en celui de « Cantons du Sud », par rapport à la seule province qui fait l'objet du présent ouvrage » ⁶.

Historiquement, c'est non seulement difficile, mais impossible et illogique de situer les Cantons de l'Est en rapport de Québec ; c'est à l'Est de l'Ontario (Western Townships) que se sont ouverts les Eastern Townships, et ces Eastern Townships sont encore aujourd'hui à l'EST de l'Ontario, non de la ville ou de la province de Québec. On fausserait l'histoire en les situant en rapport de Québec, ou de St-Johnsbury. La Gaspésie possède un comté qui s'appelle Gaspé-Sud, si je ne me trompe vous trouveriez bizarre et injuste qu'on s'élève contre cette appellation simplement sous prétexte que ce comté est non au Sud, mais au Nord-Est par rapport à Québec. On l'appelle Gaspé-Sud, et avec raison, parce qu'on le met en relation avec le Nord de la Gaspésie. Et la région de Saint-Jérôme se décerne le titre de Royaume du Nord (Montréal : point de repère), alors qu'elle est en plein Sud de la province, et à l'Ouest de la ville de Québec. Tout dépend donc non du caprice, mais de la signification objectivement historique attachée à une appellation : devant l'histoire et devant la réalité, l'Estrie (ou les Eastern Town-

(1) Bouchette, *Topographie du Bas-Canada*, (Londres, 1815), 332.

(2) S. Drapeau *Etudes sur les développements de la Colonisation du Bas-Canada*, (Québec, 1863), 106.

Ce dernier parlera des cantons du sud. On retrouve la même expression impropre dans « La Province de Québec », (Québec, 1900), 125.

(3) Mailhot, *op. cit.*, 22.

(4) Saint-Amant, *op. cit.*, 12 ; *L'Avenir*, (Arthabaskaville, 1896), 36.

(5) Gravel, *op. cit.*, 17.

(6) Département de l'Agriculture, *La Province de Québec*, (Québec, 1900), 125.

ships) reste à l'EST des townships d'Ontario. Honni soit qui mal y pense !

L'expression Townships du sud disparut peu à peu, sans bruit.

F - *Les Bois-Francs*

Les Canadiens français, qui vivaient à l'étroit dans les seigneuries en lisière au bord du Saint-Laurent, du Richelieu, de la Chaudière, à la vue de ces terres nouvelles inhabitées, débordèrent dans ces townships.

Tous ces colons de langue française ne pouvaient pas facilement prononcer "Eastern Townships"; et, comme ils étaient entrés dans un royaume où le feuillu était roi, ils le baptisèrent « Bois-Francs ».

Un rapport publié, en 1871, par le gouvernement de la province de Québec, nous décrit ces terres à coloniser dans les Cantons de l'Est :

« Les lots sur lesquels le bois franc domine sont plus avantageux à coloniser que ceux couverts de bois mou. Le bois franc pousse généralement sur la terre haute et par conséquent la mieux égouttée. Le bois franc est toujours moins épais que le bois mou, ce qui permet de herser avec facilité autour des souches. La cendre du bois franc est ensuite un revenu qui en vaut la peine... »¹.

Les Anglais semblent n'avoir jamais dit Bois-Francs ; aussi faut-il ajouter que le problème de la langue de Shakespeare ne se posait pas pour eux, mais qu'il se posait chez les gens de langue française.

Gérin-Lajoie, dans son « Jean Rivard », nous présente le tableau fidèle des luttes héroïques des Bois-Francs »² et nous donne lui-même la clef de son roman³.

Le *Bulletin des Recherches Historiques* a fourni, en 1901, une explication sur l'appellation Bois-Francs :

« D'où vient ce nom de Bois-Francs que les écrivains de langue française appliquent généralement à la région des Cantons de l'Est ? »

(1) *La Colonisation des Cantons de l'Est*, (Saint-Hyacinthe, 1871), 27, 28.

(2) B. Sulte, *Revue Canadienne*, (1869), 23.

(3) *Foyer Canadien*, (Québec, 1864), 209-362.

Voilà une question qui nous a été plus d'une fois posée et nous trouvons l'occasion propice pour y répondre, dans la mesure de nos renseignements.

Disons d'abord que cette épithète n'offre encore rien de légal et inutile d'en chercher l'origine à travers les archives de l'Etat.

Le nom de « Bois-Francs » fut primitivement limité aux colonies françaises qui se fondèrent dans les comtés d'Arthabaska et de Mégantic à partir de 1832.

« L'un des motifs qui poussaient nos compatriotes à s'établir dans ces parages, c'est qu'ils trouvaient un sol élevé et facile à défricher à cause des essences forestières dont il était couvert. L'érable, le merisier, le hêtre, etc., etc. dominaient sur les côteaux et le colon n'avait qu'à faire brûler les abatis de la forêt pour obtenir une abondante récolte dès les premières années, sans compter le joli revenu qu'il tirait de la cendre, par la fabrication du sel à potasse.

Ce cachet spécial des terrains où se portait le courant colonisateur ne tarda pas à les désigner. On allait prendre une concession, on allait s'établir dans les Bois-Francs. L'expression se popularisa promptement et, dès le mois de septembre 1838, un document signé par l'évêque de Québec chargeait un prêtre de visiter "les habitants des Bois-Francs", désignation ordinaire aujourd'hui de ces places nouvelles »⁴.

L'abbé Arthur Bergeron, membre du Comité d'Initiative des Bois-Francs, nous écrit dans la même veine : « Pour ces pauvres colons, la désignation "Eastern Townships" n'était pas facile à retenir. Le mot « Bois-Francs » s'était déjà introduit dans le langage populaire, car le peuple est créateur de mots »⁵.

Les Français, qui occupent « le rebord des Cantons »⁶, pénètrent au début du XIXe siècle dans ce grand domaine où le bois franc est roi.

L'abbé Albert Gravel souligne dans son histoire de la

(4) *Bulletin des Recherches Historiques*, 7 (octobre 1901), 315.

(5) Causerie au Poste C. F. D. A., à Drummondville, le 18 janvier 1953.

(6) R. Blanchard, *Géographie générale*, (Montréal, 1946), II, 196.

région : « C'est la qualité et les essences des bois qui croissaient sur le sol de ce territoire qui lui ont valu son nom. Les premiers colons se dirigeaient vers les bois francs. C'est le mot employé en 1836, à l'ouverture des cantons de Blandford, Somerset, Stanfold, Arthabaska, Warwick et Bulstrode »⁷.

Ce mot, nous le retrouvons à maints endroits sous la plume de l'arpenteur Joseph Bouchette, dans sa description topographique du Bas-Canada.

L'abbé Trudelle, que Monseigneur L.-A. Paquet qualifiait de « curé canadien et patriote »⁸, parle encore de ce coin de pays, proprement appelé Bois-Francs : « Ils (les chasseurs canadiens) avaient admiré ce parc immense, dont le hêtre, l'érable et le noyer faisaient le plus bel ornement et que la nature seule entretenait dans une propreté et une élégance princières »⁹.

L'abbé Mailhot expliquera à son tour : « Cette dénomination est toute naturelle. C'est la qualité du bois même qui croissait et recouvrait le sol de ce territoire qui lui a valu son nom »¹⁰.

Dans *Propos Rustiques* de Monseigneur Camille Roy, nous lisons :

« L'érable poussait partout dans cette terre des Bois-Francs ; et les colons convertissaient en « sall » la cendre des arbres qu'ils abattaient et brûlaient sur place »¹¹.

Blanchard note avec raison que, lorsqu'on quitte la plate-forme du Saint-Laurent pour se diriger vers Sherbrooke, on aborde « une région élevée, et surtout de relief varié ».

Ces terres jouissent d'un climat moins rude, même si les altitudes s'intensifient. « Du fait du climat », ajoute le géographe de Grenoble, « le pays prend une allure spéciale,

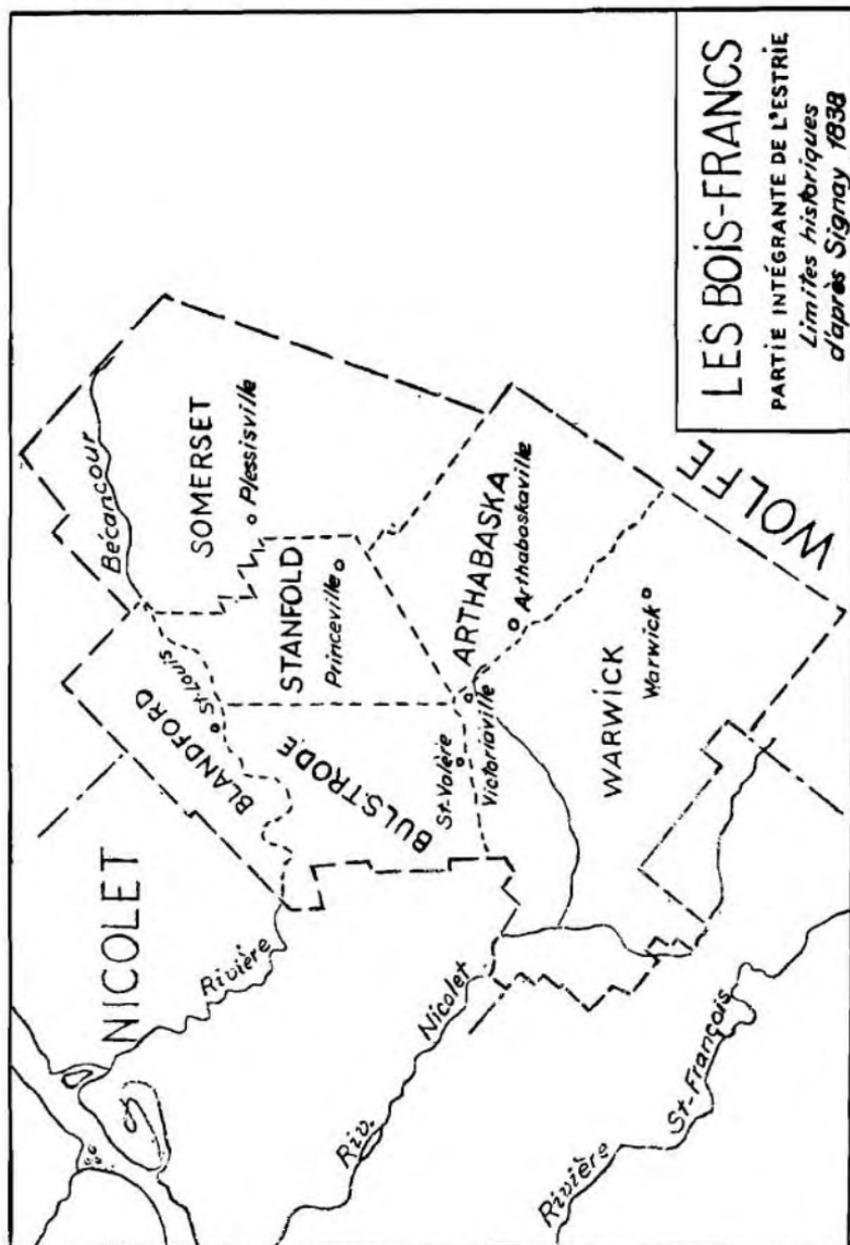
(7) A. Gravel, *Les Cantons de l'Est*, (Sherbrooke, 1939), 162.

(8) J.-R. de Plessis, *Naissance de Plessisville*, (Plessisville, 1935), 18.

(9) C. Trudelle, *Trois Souvenirs*, (Québec, 1878), 9.

(10) C.-E. Mailhot, *Les Bois-Francs*, (Arthabaska, 1914), I, 26.

(11) C. Roy, *Propos Rustiques*, (Montréal, 1913), 97.



Rév. Jean Mercier Université de Sherbrooke 1950

traduite par la prédominance des feuillus, les Bois-Francis, dont la présence a largement aidé la colonisation à ses débuts »¹².

Conclusions :

On peut déduire des documents précités que le terme régional « Bois-Francis » remonte à une période antérieure à celle qui a donné naissance au nom Cantons de l'Est. Son emploi daterait de 1825 et, vers 1838, cette dénomination semble devenue courante.

Le mot Bois-Francis entre dans ce que M. Jean Désy, notre ambassadeur en France, appelle « ce défilé de bons vieux mots qui, comme les vieilles monnaies patinées par des mains pieuses, circulent encore librement dans nos familles, dont ils forment le patrimoine héréditaire »¹³.

G - Les Cantons de l'Est

Vers 1860, Gérin-Lajoie traduit le mot township par canton. L'auteur de *Jean Rivard* écrit en note, dans les *Soirées Canadiennes* : « Je me servirai de canton de préférence au mot township »¹.

En 1866, L.-C. Bélanger, fondateur du journal sherbrookoïse, *Le Pionnier*, conçoit l'idée de franciser cette expression hybride. On retrouvera un article de ce journaliste, racontant son aventure, dans une annexe à cette thèse.

Ainsi, c'est Gérin-Lajoie qui a lancé le mot Canton et L.-C. Bélanger qui en fut l'ardent propagandiste.

Il semble inexact de répéter, après M. Blanchard, que le nom Eastern Townships fut traduit par Cantons de l'Est vers 1840.

La fondation du journal « *l'Union des Cantons de l'Est* », en 1866, aide à répandre parmi le peuple ce nouveau vocable.

Le mot canton tire son origine de l'italien « cantone ».

(12) R. Blanchard, *Centre du Canada français*, (Montréal, 1948), 181, 182.

(13) J. Désy, « archaïsmes français dans le parler canadien », *Vie et Langage*, (mars 1955), 101.

(1) *Les Soirées Canadiennes*, (Québec, 1862), 85.

Il signifie une division d'un arrondissement, une certaine étendue du pays.

Larousse complète. C'est une « circonscription territoriale formée de plusieurs communes et faisant partie d'un arrondissement ; cependant, une ville et même une partie de ville peuvent former à elles seules un canton.

Le canton est le ressort dans lequel s'exerce la juridiction du juge de paix, il est le siège d'un bureau d'enregistrement »².

Le *Bulletin des Recherches Historique* transmet une définition prise dans le Code Municipal, à l'article 9 : « Le mot Canton désigne tout territoire érigé en canton par proclamation »³.

M. Ernest Gagnon précise notre pensée sur ce point : « Le mot "canton" comme traduction du mot "township" a été employé pour la première fois en 1862, par mon regretté ami monsieur Antoine Gérin-Lajoie, dans son ouvrage intitulé : Jean Rivard, au volume II des *Soirées Canadiennes*. Dans sa grande modestie, monsieur Lajoie ne croyait pas au succès de sa traduction, et il ne la risquait qu'avec timidité. On peut lire au volume II des *Soirées canadiennes*, au bas de la page 85, la note suivante, écrite par monsieur Antoine Gérin-Lajoie :

« Le mot anglais township n'a pas d'équivalent en français. M. de Tocqueville dit que le township tient le milieu entre le canton et la commune. Ce mot est d'usage si général parmi les Canadiens qu'il ne serait guère possible aujourd'hui de lui en substituer un autre. Je me servirai pourtant, dans le cours de ce récit *Jean Rivard*, du mot canton, de préférence au mot township ».

Cette traduction fut, dans le temps, considérée comme une heureuse trouvaille.

C'est avec cette première édition de *Jean Rivard* que l'auteur commença à signer : "A. Gérin-Lajoie". Avant cela, il signait : "Antoine Lajoie". Son frère cadet, qui mourut conseiller législatif, signait : "E. Gérin".

On sait que l'auteur de *Jean Rivard* est aussi l'auteur de la chanson ou complainte si populaire : "Un Canadien errant" »⁴.

M. Avila Bédard, sous-ministre des Terres et Forêts au Québec, nous disait : « Le canton, c'est l'unité territoriale

(2) Au mot « Canton ».

(3) *Bulletin de Recherches Historiques*, (octobre 1824), 349.

(4) *Ibid.*, juillet 1897, 107.

correspondant à la localisation d'un site, d'une cité, d'une paroisse, et capable de satisfaire aux exigences et aux besoins de cette population ». Pour illustrer sa pensée, il nous donnait comme exemple le canton type, Winslow ; moyeu paroissial situé au centre mathématique du Canton de 10 milles par 10 milles (100 milles carrés) ⁵.

Autrefois, la concession de terre devait précéder l'arpentage. Quand les arpenteurs Joseph Bouchette et Holland (son beau-père) décidaient l'arpentage d'une région, les colons devaient payer d'abord les frais de ces messieurs. Ce fut d'ailleurs une des causes du retard des Canadiens français à pénétrer dans l'Estrie que le manque de capitaux pour faire effectuer ce travail.

De nos jours, les arpenteurs précèdent les exploitants, partout où l'accès est possible aux bois et aux mines. Le ministère des Terres et Forêts, particulièrement le service du Cadastre, effectuent un travail qui obvie aux ambitions exagérées des spéculateurs.

Si on jette un coup d'œil sur la carte de la belle province, nous voyons que tout notre territoire est sectionné en cantons.

Qui va nous dire que les cantons de Frampton ou Cranbourne ne font pas partie de la région des Cantons de l'Est ? Le mot « canton » est devenu un nom commun pour une région comme l'arpent l'est pour la ferme. Ce terme « canton » reste encore l'objet de nombreuses discussions ⁶.

Si la distinction apportée par le canton ne nous satisfait plus pour préciser les limites de l'Estrie, force nous est de recourir aux Cantons historiques, c'est-à-dire à ce grand domaine borné par le Saint-Laurent, le Richelieu, la Chaudière, abstraction faite des seigneuries.

H — L'Estrie

- 1) Son origine
- 2) Sa formation

(5) Entrevue avec l'auteur, en date du 28 juillet 1955.

(6) M. O'Bready, *Le Borroméen*, (novembre 1951) ; *Le Messenger*, (22 juin 1946) ; D. Potvin, *La Patrie*, (3 janvier 1954) ; C.-E. Mailhot, *Les Bois-Francs*, (Arthabaska, 1914), 22.

- 3) Sa propagation
- 4) L'Estrie et la politique

1 - *Son origine*

Monseigneur Philippe Desranleau, le quatrième évêque de Sherbrooke (1941-1952), était un fervent de la petite histoire. Homme aux idées claires et nettes, il chérissait les situations précises. Depuis longtemps, il cherchait un terme capable de traduire en un français impeccable et poétique, cette expression lourde et bâtarde, les Cantons de l'Est.

Ceux qui ont vécu à ses côtés, comme son vicaire-général, son chancelier ou ses hommes d'œuvre, affirment que Monseigneur Desranleau questionnait, chaque fois que l'occasion se présentait, les professeurs versés en histoire ou géographie, les grammairiens ou les linguistes, sur un nom à donner à la région correspondant aujourd'hui à l'Estrie.

Que de fois il demandait à son secrétaire de lui apporter des dictionnaires, des encyclopédies ou quelques gros bouquins poussiéreux, qu'il l'envoyait dénicher dans le fond de la bibliothèque ou des archives, pour trouver des renseignements sur des vocables français qui pourraient remplacer avantageusement cette expression de Cantons de l'Est qu'il n'aimait pas !

Plusieurs suggestions furent présentées à l'évêché. Son Excellence les jugeait ou trop longues, ou banales, ou sans fondements historiques.

Ainsi, on lui suggérait de nommer notre région, le jardin de la Province.

« Un jardin se situe mal dans les montagnes ! Allons-nous, disait-il, enlever au Richelieu un titre qui lui va à merveille, et que lui confèrent les géographes eux-mêmes ? »

Les Bois-Francs possèdent une haute valeur historique, mais ils sont limités à un territoire très restreint de notre région.

Monseigneur Desranleau, qui, selon l'expression d'un journaliste sherbrookoïse, M. Louis-C. O'Neil, « mettait des obstacles devant lui pour avoir le plaisir de les reculer », n'était jamais satisfait ni de ses propres recherches, ni non plus de celles des autres.

Monseigneur Desranleau aimait à nous relire cette page exaltante, pour un Sherbrookoïse, de M. Raoul Blanchard. Sherbrooke, « réussite physique, agraire, industrielle, humaine et canadienne-française »¹.

« Et cette réussite », avouait-il, « n'a pas de nom ». Il nous faut la baptiser !

Quels sont les noms porteurs d'une valeur historique ou géographique et qui pouvaient être appliqués comme caractéristiques de notre région ?

La Saint-François, les Appalaches, l'Orford et les Cantons de l'Est.

La Saint-François

Le premier est un nom très populaire dans notre région. Depuis les missionnaires, nos gens le répètent et veulent le conserver. Donné en l'honneur de saint François-Xavier, ce nom a deux siècles de vie. « Ce furent les mêmes pères (Jésuites) qui, en 1632, donnèrent le nom de "St-François" à la rivière qu'ils devaient remonter pour se rendre dans cette partie du pays »².

C'est le plus vieil ancêtre dans l'histoire de la topographie sherbrookoïse. Le peuple de l'Estrie ne l'a pas abandonné, il conserve son nom à la rivière Saint-François ; plusieurs rues de villes et de villages sont baptisées de ce nom.

On parlera encore longtemps du district, du barreau et du club Saint-François.

Mais quel nom pourrait si peu caractériser et spécifier, notre région ? Ce terme est aussi commun en Nouvelle-France que le nom saint Martin l'est en Vieille France.

Il n'est pas facile, aussi, de tirer un nom de la région du Saint-François ? Cette rivière est loin de valoir le Saint-Maurice pour donner naissance à une appellation de région. Et même si on l'avait appelée *Francie* ou *Franciscanie*, les oppositions n'auraient pas manqué de s'accumuler contre ce vocable.

(1) R. Blanchard, *Centre du Canada français*, (Montréal, 1948), 368-369.

(2) *Annuaire du Séminaire*, (Sherbrooke, 1881-82), 22.

M. Louis-Philippe Audet, homme de lettres de Québec, avait lancé l'idée de baptiser notre région « la Francie »³.

Les Appalaches

Ce mot repris et vulgarisé par M. Raoul Blanchard, géographe de Grenoble, ne s'étend pas nécessairement à notre région. Il désigne toute cette partie du Canada et des Etats-Unis qui a subi les plissements primaires et qui a connu ensuite l'érosion qui a fait d'elle une pénéplaine.

Si ce mot a quelque valeur au point de vue géographique, il n'en a aucune en histoire. D'ailleurs, les Appalaches s'étendent de la Gaspésie aux Etats-Unis en passant par la région de l'Estrie.

Que penseriez-vous de l'Appalachie ? des Appalachiens ? L'harmonie de la langue française et la possibilité d'un contre-sens nous contraignent à ne pas le choisir.

L'Orford

Ce mont, qui se dresse au cœur de l'Estrie, s'appelle d'un mot que nous devrions conserver et qui est déjà passé dans la vie linguistique et toponymique de notre région.

Un éminent professeur de la faculté des Lettres et directeur de l'institut de Géographie à l'université de Bordeaux, M. Henri Enjalbert, écrit :

« Si j'étais Canadien, j'aimerais que le pays du Saguenay fut le Saguenois et la basse vallée de l'Outaouais le Gatinois, mais ce n'est pas à moi de proposer ces noms. A ce jeu, la région de Québec pourrait s'appeler Orléanais et celle de Montréal le Montois... Pour ma part, je regrette que l'on ne puisse emprunter un nom au relief si caractéristique de la région. Juste au sud, "Vermont" est si français pour le pays des Green Mountains ! Dommage qu'il soit pris ! Alors pourquoi pas Orford, dont la prononciation francisée en "Orfert" donnerait "Orfertois" ou mieux "Orferois", ce qui aurait tout de même l'avantage de tirer mon chapeau aux premiers colons du pays. Leurs descendants apprécieraient la politesse. Je note que vous avez un parc du Mont Orford, c'est déjà une justification du mot "Orferois" »^{4a}.

(3) Revue de l'Hôtellerie de la province de Québec, 1941.

(4a) Communication écrite à l'auteur, en date du 2 décembre 1955.

L'office provincial de Tourisme a lancé un film « Paradis blanc des skieurs ». On chante le Mont Orford, « le Pinacle de l'Estrie ».

Un de nos poètes, les plus représentatifs, M. Alfred Des Rochers, n'a-t-il pas décrit, dans des poésies remarquables, « A l'ombre de l'Orford » ?

Si ce nom a eu l'heur de plaire à ce Français distingué, il ne pourra connaître le même succès dans notre petit coin de pays.

Les Cantons de l'Est

Il nous restait un quatrième terme à exploiter, celui des Cantons de l'Est.

Le créateur du vocable a fait sauter canton qui est aussi commun que le nom comté ou rang. D'ailleurs, le cadastre mentionne uniquement ce terme, pour toute unité territoriale, peu importe où elle se trouve en Abitibi, en Gaspésie, en Mauricie, au Saguenay ou dans notre région.

On a conservé la particule « Est » qui a un sens historique de première valeur.

Cet ancien domaine abénaquis, devenu anglais par l'invasion loyaliste, puis français par la conquête pacifique, se situe à l'« Est » de l'Ontario. A ce point cardinal, on a ajouté la syllabe « rie ».

« Plusieurs concitoyens de la cité de Québec se demandent encore pourquoi dit-on « Cantons de l'EST ou ESTrie alors que nous sommes au SUD de la vieille Capitale ».

EST apparaît aussi bien imprécis puisqu'il faudrait bien savoir à l'EST de quoi... ?

Les « Eastern Townships », domaine situé entre la frontière des États-Unis et le fleuve Saint-Laurent d'une part, la Chaudière et le Richelieu d'autre part, moins les territoires des seigneuries, étaient situés à l'EST par rapport aux WESTern Townships » taillés à l'OUEST, c'est-à-dire dans le futur Ontario.

L'orientation ne venait donc pas de la cité de Québec (ce n'est tout de même pas le centre du monde), mais des terres en Ontario octroyées après 1790 aux Loyalistes. Pour saisir le sens de l'EST, il faut donc connaître l'histoire de ce territoire.

Un phénomène similaire se manifestera très bientôt dans une autre région du Québec, la « Côte Nord ». Cette Côte NORD, pour ceux qui habitent le Nouveau-Québec, sera au SUD de leur région, et pour les Québécois, elle demeurera au NORD. L'histoire précisera la raison de cette orientation...

D'ailleurs, nous avons beaucoup de respect pour les opinions de nos concitoyens. Que chacun emploie ce qui lui semble le plus juste ! C'est le peuple qui donnera le verdict final.

Ceux qui désirent garder la première physionomie de notre région, (la plus historique), qu'ils reviennent au terme abénakis SHACEWANTEKU et qu'ils s'appellent SHACEWANTEKOIS.

Les Anglophones sont bien libres de continuer à nommer notre région EASTERN TOWNSHIPS, et leurs habitants les TOWNSHIPPERS.

Les tenants du mot CANTONS DE L'EST, qu'ils les conservent, et nous souhaitons bonne chance aux CANTONNIERS.

Quant à moi, j'accepte le terme ESTRIE et je suis fier de me dire ESTRIEN.

La conquête pacifique et française se continue en Estrie qu'on le veuille ou non. Nous préférons l'action à la discussion »^{4b}.

2 - Sa formation

Les suffixes « rie » et « trie » entrent dans la composition de nombreuses appellations françaises.

La Curne de Sainte-Palaye, dans son « Dictionnaire historique de l'Ancien langage français », signale que « trie » peut avoir trois sens : 1° l'action de trier, 2° un colombier, 3° frapper de la trie⁵.

Cette syllabe « trie » s'applique, encore à deux villages, et à un canton de France.

(4b) Marcel Bureau, *La Tribune*, 1 février 1960, 4.

(5) La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'Ancien langage français*, X, 98.

Trie, chef-lieu sur la Baïse à 30 kilomètres de Tarbes, groupe, dans les Hautes-Pyrénées, plus de 1,200 habitants ⁶.

Trie-Château, en Oise, canton de Chaumont, est resté célèbre par son château qui a appartenu aux d'Estouteville, aux Bourbon-Langueville, aux Bourbon-Canti. Le prince de Canti y donna asile à J.-J. Rousseau ⁷.

Trie-la-Ville, dans l'Oise, nous montre encore son abbaye Gamer-Fontaine, construite au XIII^e siècle.

Le suffixe « rie » se traduit par « terre en friche », en rouchi. « Les terres demoraient (sic) en ries et les vignes à labourer » ⁸.

On donne aussi à « rie » le sens de domaine, de royaume. Nombre de noms de villes ou de pays portent, dans leur substance, ce suffixe : la Bulgarie, l'Autriche, la Sibérie, la Hongrie, l'Algérie, Alexandrie,...

Le mot « Estrie » se retrouve, en son entier, dans le Dictionnaire historique. Il signifie : magicien, sorcier, fée ⁹.

Le bonhomme Lafontaine a aussi employé le mot « Estrif » dans ses Contes ¹⁰.

Au temps de Charlemagne, si on regarde la carte de Louis André, la Francie occupait le centre de la Gaule, enclavée entre la Neustrie et l'Austrasie. L'Austrasie indique le territoire « qui est à l'Est » et la Neustrie, celui « qui n'est pas à l'Est ». Le premier était compris entre Reims et Soissons ; Sigebert I, fils de Clotaire I, gouverna ce royaume. Le second, la Neustrie, de l'Ouest, fut illustrée par Chilpéric, fils de Clotaire I. L'Aquitaine se rattacha à ce territoire sous Clanbert.

N'a-t-on pas encore aujourd'hui la petite péninsule de l'Istrie avec Trieste comme capitale ? Trieste, ville industrielle de la Vénétie, est considérée comme le plus grand centre du mercure au monde et renommée pour son électricité ¹¹.

(6) Quillet, *Dictionnaire encyclopédique*, (Paris, 1746), 4814.

(7) *Ibid.*, 1814.

(8) La Curne de Sainte-Palaye, *op. cit.*, IX, 235.

(9) *Ibid.*, VI, 115.

(10) Quillet, *opus cit.*, au mot « estrif », 1563.

(11) Allix, *Grandes Puissances du Monde, Aide-mémoire*, (Paris, 1948), 35, 79.

Sur la carte de l'Allemagne du Xe-XIIIe siècles apparaissait la Marche de l'Istrie qui correspond à la Yougoslavie actuelle ¹².

Le mot « Estrie », qui s'affiche maintenant sur la carte de la Nouvelle-France, va donc se trouver en bonne compagnie historique.

Mais, avant d'avoir Estrie, nous avons connu d'abord Esterie.

Le vocable *Esterie* est suggéré. Nous sommes en juin 1946. Lancé officiellement lors du festival de la Bonne Chanson le 24 juin 1946 ¹³.

A qui doit-on attribuer la paternité de ce terme ?

L'abbé Maurice O'Bready, du séminaire Saint-Charles, assume la paternité du terme « Esterie ».

Pour ceux qui ne sont pas de la région — car tous les nôtres le connaissent et plusieurs le dénomment notre historien régional.

Monsieur O'Bready est un fils de Wotton. Après de brillantes études à Sherbrooke, il séjourne à Paris où il fréquente la Sorbonne et l'Institut catholique. Après deux années dans la Ville-Lumière, il revient licencié ès lettres, et possesseur de diplômes en psychologie et en chant grégorien.

Professeur pendant vingt ans en rhétorique, il fut l'animateur de toutes les manifestations patriotiques, littéraires, artistiques et religieuses de la région.

Doué de talents remarquables, de pensée, de plume et d'action, il est incontestablement un de nos prêtres les plus estimés de l'Estrie.

Quand le gouvernement provincial annonça la fondation de la troisième université française du Québec, Monseigneur Georges Cabana le désigna comme secrétaire général, puis comme vice-recteur de cette institution de haut savoir.

Rome le nomma camérier secret en 1954, puis l'éleva à la prélatrice en 1957, façon de reconnaître ses mérites comme éducateur.

(12) Ch. Aimond, *Le Moyen-Age*, (Paris, 1925), 170.

(13) *La Tribune*, (Sherbrooke, 22 juin 1946), 3 ; *Ibid.*, (25 juin 1946), 3 ; *Le Messenger*, (Sherbrooke, 22 juin 1946), 18.

Le Messenger de Sherbrooke publie un texte sur la valeur du mot qu'on vient de lancer.

L'ESTERIE

On disait autrefois THE EASTERN TOWNSHIPS, ou par abréviation, THE TOWNSHIPS. Et quand on s'essaya à franciser cette désignation, on traduisit bonnement par LES CANTONS DE L'EST.

Pourquoi DE L'EST ? Rien ne le précise. C'est peut-être parce que notre région s'ouvrait à l'Est de Montréal, siège du gouvernement sous l'Union, alors que s'intensifia ici la colonisation. Peut-être aussi par opposition à l'Ontario, qui se développa à l'ouest vers le même temps.

Et pourquoi CANTONS ? L'appellation TOWNSHIPS est déjà fautive, puisque le township, comme la commune française, délimite une ville et ses dépendances, le tout administré par un maire et des conseillers. La transposition de TOWNSHIPS en CANTONS, en plus de fausser la traduction, ne rend pas non plus la réalité : le canton français, subdivision d'un arrondissement, parfois même d'une ville, « est le ressort dans lequel s'exerce la juridiction d'un juge de paix ; il est le siège d'un bureau d'enregistrement ». Ni l'une ni l'autre de ces caractéristiques ne s'appliquent à nos soi-disant CANTONS.

À l'imprécision de EASTERN, à l'inexactitude de TOWNSHIPS ou de CANTONS, à l'impossibilité de mouler l'idée dans une forme adjectivale, ajoutez le prosaïsme de l'expression entière CANTONS DE L'EST : la longueur de cette périphrase de fortune agace notre besoin de concision, comme sa lourdeur rebute l'inspiration du poète le mieux intentionné.

On vient de lancer le joli mot ESTERIE, qui remplacera avantageusement TOWNSHIPS ou CANTONS DE L'EST. Un hymne régional, récemment inauguré et chantant nos richesses, notre ascendance, notre esprit, a même consacré cette appellation par son titre déjà populaire : L'ESTERIE. L'heureuse trouvaille permettra désormais à notre petite patrie de se panacher, à l'exemple de la Mauricie et de la Laurentie, d'un nom bref, expressif et poétique.

Nous ne cachons pas que la graphie syncopée ESTRIE nous aurait plu tout autant, parce qu'elle se serait apparentée davantage à celle de l'ancienne Neustrie des Francs (royaume de l'Ouest) et qu'elle aurait combiné avec la racine EST, celle de TRIE, qui évoque des landes productives.

En tout cas, de Estrie ou de Estrie dérive tout naturellement l'adjectif ESTRIEN. Comme il sera commode, maintenant, au lieu de dépenser sept ou huit mots pour désigner « les habitants des Cantons de l'Est », de les appeler tout simplement ESTRIENS, en sept ou huit lettres ! Et les Anglais, en tra-

duisant cet adjectif dans leur langue, profiteront du même avantage, s'ils le veulent.

Décidément, ESTRIE restera ! Vive l'ESTERIE !

Maurice O'Bready, *ptre* ^{14a}.

Le lecteur a sûrement noté que le mot *Estrie* se trouvait dans l'article, mais l'auteur donnait sa préférence au terme « Esterie ».

Pour faire entrer chez le peuple ce nouveau mot, l'abbé O'Bready compose une poésie résumant trois thèmes : un *terroir* généreux, une *race* de preux et un *passé* glorieux. Sylvio Lacharité, chef d'orchestre réputé, mettait cette poésie en musique ^{14b}.

La première rédaction de cette chanson régionale, sortie des presses de *La Tribune*, portait le terme Esterie.

Monseigneur Desranleau réduisit, de concert avec Monseigneur O'Bready et après avoir consulté des experts en linguistique, le terme à Estrie, qui est plus court et plus harmonieux.

Ainsi venait d'entrer timidement, dans la galerie des noms géographiques, Estrie, qui va surprendre par sa nouveauté, sa poésie, sa consonnance et sa valeur représentative française, surtout dans un milieu anglo-saxon.

Lors d'un grand festival de la Bonne chanson, en 1947, on lança officiellement cet hymne régional à l'Estrie. Les milliers de Sherbrookoïses furent vite gagnés à sa cause par son entrain et par la haute signification des mots.

On peut affirmer que Monseigneur O'Bready fut le créateur de ce vocable et que Monseigneur Desranleau en fut le vulgarisateur. Il en fut un peu comme jadis au sujet du mot « Canton ». Gérin-Lajoie introduisit le terme Canton dans le lexique toponymique et le journaliste L.-C. Bélanger s'en fit le propagandiste chez le peuple, surtout par le truchement du journal *Le Pionnier*.

(14a) *Le Messenger*, *opus cit.*, (20 juillet 1946) ; *La Tribune*, (22 juin 1946), 3.

(14b) La salle des Anciens du séminaire de Sherbrooke conserve précieusement le manuscrit de cet hymne régional. Le distingué musicien l'a offert à son Alma Mater par le truchement de l'abbé Walter Alexander, ce dernier garde avec un soin jaloux tous les souvenirs relatifs aux Borroméens.

Notre mot « Estrie », qui désigne les anciens « Cantons de l'Est », se sectionne en deux parties Rie et Est i.e. le royaume de l'Est, la région de l'Est.

Le mot « Est » s'accorde avec les exigences de l'histoire. On désignait le territoire conquis entre le Saint-Laurent, les rivières Richelieu et Chaudière et les Etats-Unis, les seigneuries exceptées, comme un royaume qui fut conquis par les Abénaquis, puis par les Loyalistes et les Britanniques, enfin par les Canadiens français.

Ce secteur territorial était à l'est, par rapport à celui de l'Ontario, qui se trouvait à l'ouest.

Le terme Estrie venait d'entrer dans la grande famille des noms géographiques à la suite de Saguenay, Gaspésie, Mauricie. Ce dernier vocable, lancé par Mgr Albert Tessier, n'a que trente ans¹⁵.

Le mot « Estrie » fut porté à l'attention de nos Immortels montréalais. Voici la teneur officielle de leur réponse :

Académie canadienne-française

Extrait du rapport de la séance de linguistique tenue le 5 mars 1951.

Le Comité de linguistique accepte le terme Estrie pour désigner « les Cantons de l'Est » et en recommande l'usage.

Pour copie, Le secrétaire perpétuel
*Guy Frégault*¹⁶.

* * *

Le 10 novembre de la même année, nous lisons dans *Le Devoir*¹⁷.

L'ACADEMIE CANADIENNE APPROUVE LE MOT
« ESTRIE »

L'Académie canadienne-française, réunie en comité de linguistique, recommande après étude ce qui suit :

(15) P.-Georges Roy, *La Mauricie*, (Trois-Rivières, 1934). Dans la préface signée par Lucien Desbiens, le terme Mauricie apparaît pour la première fois, au dire de Mgr Tessier (18 avril 1953).

(16) Communication écrite à l'auteur, en date du 29 janvier 1955.

(17) *Le Devoir*, (Montréal, 10 novembre 1951).

Depuis quelques années l'on rencontre fréquemment l'expression Estrie pour désigner cette partie de notre province nommée Eastern Townships, en traduction française courante : Les Cantons de l'Est. Le terme Estrie semble gagner en faveur, particulièrement dans la région en cause. Après et comme Mauricie, il est en voie d'adoption.

On peut considérer que :

1) L'emploi de plus en plus général de ce terme, et cela surtout par les habitants mêmes de la région, plaide fortement en faveur de sa rétention.

2) Le mot est d'une brièveté séduisante ; plus encore, si on le compare à l'expression Cantons de l'Est, traduction littérale de l'anglais.

3) Il a l'avantage d'être plus particulier que l'expression vague qu'il remplacerait.

4) Enfin il est de bonne formation. Il est curieux de constater qu'il pourrait en fait être issu de la langue romane. Le terme ancien *Neustrie* était simplement la contraction de *Ne Oster Reich*, soit : le Royaume qui n'est pas à l'Est, *Oster-Reich*, devenu Autriche, c'est le Royaume de l'Est ; de la même façon on eût pu faire jadis *Eustrie* ou *Estrie*.

Pour tout cela, l'Académie croit devoir retenir et enregistrer le terme ESTRIE pour désigner ce groupe de comtés du Québec dont la capitale est la ville de Sherbrooke.

* * *

Le Messager de Sherbrooke commente à son tour cette heureuse nouvelle ¹⁸.

L'ESTRIE

Le mot E-S-T-R-I-E doit dorénavant remplacer l'expression « Les Cantons de l'Est » et servir à désigner le groupe de comtés du Québec dont la capitale est la ville de Sherbrooke.

Telle est la récente décision de l'Académie canadienne-française.

Depuis longtemps Monseigneur l'archevêque de Sherbrooke cherchait un beau nom français pour désigner notre région. Son Excellence a patiemment étudié la linguistique, scruté l'étymologie, consulté grammairiens et philologues, finalement donné son cœur à cette expression agréable : « ESTRIE ».

Voici que l'Académie canadienne-française accepte officiellement ce terme, comme jadis celui de Mauricie.

Elle le fait à cause de l'emploi généralisé du mot ; — à cause de sa brièveté séduisante ; — à cause de son assonance française ; — à cause de sa précision significative ;

(18) *Le Messager*, opus cit., (17 novembre 1951).

— à cause de la sûreté de sa formation ; il pourrait dériver de la langue romane ; comme le terme Neustrie (en France) signifie « Région qui n'est pas à l'Est », ESTRIE signifie chez nous « les comtés de l'Est ».

* * *

Le Borroméen, lien entre les anciens élèves du séminaire Saint-Charles, commente, sous la plume de son rédacteur en chef, la décision précitée :

Aujourd'hui, nous pouvons parler beaucoup plus librement : l'Académie canadienne-française, de son propre chef et sans aucune pression dans un sens ou dans l'autre, vient de décréter que le nom « Estrie », formé selon toutes les exigences de la philologie, mérite d'entrer tête haute dans le lexique géographique. Nous ignorons la réaction que cette décision produira chez les anti-Estriens : pour nous, nous avouons qu'elle nous a causé une joie non équivoque.

Au cours de l'histoire de notre région, c'est le seul nom générique qui ait pu se réclamer de l'honneur d'une reconnaissance officielle par une institution aussi compétente que l'Académie canadienne-française...

Soudain, « Estrie » apparaît. Indifférence d'abord, puis approbation d'une part, protestation violente d'autre part. « Estrie » résiste à tous les boulets, même à ceux de l'insulte et du ridicule. La canonnade apaisée, l'Académie canadienne-française donne son placet laudatif à la création... Si nous nous écoutions, la tentation nous prendrait de remercier les claboudeurs de toute la province, surtout ceux de Sherbrooke, d'avoir hurlé si fort devant cette nouveauté : elle serait peut-être morte d'inanition, tandis que leurs hauts cris l'ont mise en vedette et l'ont portée jusque devant les Académiciens.

Le plus amusant reste à venir : pendant que nous nous refuserons obstinément quelque temps encore à recevoir un vocable de chez nous que l'on assure gracieux, bref, commode, facilement traduisible (Eastria) et conforme à la sémantique, les journaux étrangers nous dameront le pion, en consacrant avant nous l'emploi de « Estrie » ! En attendant cette humiliation, le peuple, consciemment ou non, en établit lui aussi l'usage. Si on en juge par les avatars, au siècle dernier, des « Eastern Townships » mués en « Townships de l'Est », puis en « Cantons de l'Est », c'est bien l'avis du peuple qui finit par l'emporter dans ces questions de langage. Ni vous ni moi n'y pouvons rien. Il y met 20 ou 30 ans s'il le faut, mais, à la longue, son choix s'impose.

Or le peuple est déjà largement gagné au charme du terme « Estrie » ; et la récente décision de l'Académie ne nous semble pas de nature à réprimer son penchant.

Et alors, bientôt, on dira communément l'Estrie ? Eh oui, l'Estrie : on dira communément l'Estrie... Et puis ? Quel mal cela peut-il faire aux gens de Québec ?

Maurice O'Bready, *ptre* ¹⁹

* * *

Le comité de Toponymie du Québec, créé officiellement en novembre 1956 par le conseil de Vie française en Amérique et la fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, émet le communiqué suivant :

ESTRIE

Le comité de Toponymie du Québec préconise l'usage du mot ESTRIE en remplacement de « Cantons de l'Est », traduction par trop littérale et maintenant désuète d'« Eastern Townships ». De nombreuses raisons motivent ce changement.

D'abord *l'usage*. Il y a belle lurette que les noms de cantons ne sont plus employés dans la correspondance ni les expéditions. Depuis qu'une loi provinciale créait en 1855 un grand nombre de municipalités au Québec, l'appellation cantonale disparut vite de l'usage quotidien. Et, puisqu'on n'utilise plus les noms de cantons dans les adresses et le langage courant, pourquoi définir encore toute une région de « Cantons de l'Est ».

Question aussi de *logique*. Il n'est pas très publicitaire de baptiser une région aussi progressive que l'Estrie du nom de « Cantons... », lorsque la mode est aux superlatifs, tels que pays, royaume, etc. Sherbrooke semble orgueilleuse de son titre de « Reine des Cantons de l'Est » ; il n'y a pas de quoi, ma foi ! Une reine devrait exiger rien de moins qu'un royaume. D'autres régions sont plus ambitieuses, par exemple « le royaume du Saguenay ». Au reste, depuis quand une reine gouverne-t-elle une poignée de cantons ?

Au point de vue *linguistique*. ESTRIE est combien plus recommandable que sa piètre traduction d'« Eastern Townships » ! Dès 1951, l'Académie canadienne-française accueil-

(19) *Le Borroméen*, (Sherbrooke, novembre 1951), 13-14.

lait comme suit le nouveau toponyme : « Le comité de linguistique accepte le terme ESTRIE pour désigner les Cantons de l'Est, et en recommande l'usage ». Plusieurs linguistes réputés au Canada français favorisent ESTRIE. Le suffixe RIE signifie pays, territoire (avec certaines variantes) dans plusieurs langues : Oster-Reich, Autriche, Austria, Neustrie, Istrie, Hongrie, Sibérie, etc...

ESTRIE est donc un vocable conforme à la sémantique, et de facture heureuse. Il a aussi l'avantage sur « Cantons de l'Est » d'être plus bref, plus simple et plus harmonieux. Nous parlions autrefois de la péninsule de Gaspé et de la vallée du Saint-Maurice. On a modernisé ces toponymes pour leur donner les formes combien plus élégantes, logiques et concises de Gaspésie et Mauricie. Pourquoi s'opposerait-on maintenant à Estrie ?

D'ailleurs, ESTRIE se répand de plus en plus dans la Province aussi bien qu'à Sherbrooke et dans tout le territoire adjacent. Les publications l'emploient chaque jour davantage ; l'affichage le vulgarise ; il entre dans la dénomination de nombreuses raisons sociales ; bref, on le rencontre un peu partout, et il plaît à l'élite autant qu'au peuple. Les protagonistes d'ESTRIE se recrutent d'ailleurs dans des milieux de choix, comme la fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste, le conseil de la Vie française, l'université et le séminaire de Sherbrooke. La cathédrale de cette ville n'arbore-t-elle pas fièrement dans son sanctuaire l'invocation « Notre-Dame de l'Estrie » ? Plusieurs géographes se proposent d'employer ESTRIE dans leurs cartes et manuels. Il paraît déjà dans plusieurs guides et documents gouvernementaux.

Bref, le toponyme ESTRIE est promis à une brillante carrière ; nous sollicitons votre bienveillant concours pour nous aider à le propager, et hâter son acceptation générale.

Le comité de Toponymie du Québec,
75, rue d'Auteuil,
Québec (4)²⁰.

* * *

(20) *Communiqué de presse*, 6 décembre 1956.

Les géographes du Québec emboîtent, eux aussi, le pas.

Association des Géographes du Québec
C. P. 3272, Saint-Roch
Québec

APPUI DE L'ASSOCIATION DES GÉOGRAPHES
DU QUÉBEC AU VOCABLE ESTRIE

L'Association des Géographes du Québec désire donner son appui au vocable ESTRIE créé en 1946 et qui, depuis, a été consacré par l'usage.

L'Association des Géographes du Québec recommande fortement l'emploi du mot ESTRIE pour désigner la région autrefois appelée Cantons de l'Est, tant pour sa construction tout à fait conforme à la sémantique que pour le choix très heureux d'un terme court et dérivant de l'ancien nom. L'Association des Géographes du Québec souhaite, pour toutes les raisons précitées et à la suite de nombreuses autres sociétés, que l'appellation ESTRIE soit définitivement consacrée dans l'usage en remplacement de l'ancien nom qui était d'ailleurs lourd, impropre et inélégant.

L'Association des Géographes du Québec,
Jacques Girard, secrétaire ²¹.

* * *

Au Congrès de l'ACELF (association canadienne des éducateurs de langue française), tenu à Rimouski du 16 au 19 août 1960, les commissions nos 17 et 19 de la presse et des agences de publicité siégeaient sous la présidence de M. Gaston Dugas, journaliste à La Presse. M. Albert Gervais, directeur du journal L'Enseignement, (aujourd'hui député de Montmorency et spécialiste de l'Opposition dans le domaine de l'éducation) agissait comme secrétaire de ces commissions.

Plusieurs résolutions ont été référées à l'assemblée générale, dont la suivante qui a reçu l'approbation unanime des délégués :

« Que l'ACELF, consciente de l'importance de la toponymie pour la sauvegarde du visage français du

(21) *Communiqué de presse*, 30 septembre 1962.

Québec, invite les agences de diffusion à populariser l'usage de l'appellation « Estrie » préférablement à celle de « Cantons de l'Est »²².

Cette proposition a été présentée par M. Armand Leroux, préposé à la division de l'économie à la faculté de Commerce de l'université de Sherbrooke, et appuyée par M. Jean-Marc Léger, du journal *Le Devoir*.

Dans un bloc-notes, Pierre Laporte enchaîne : « C'est une raison de plus, qui s'ajoute à beaucoup d'autres... pour prendre l'habitude d'employer *exclusivement* le terme Estrie »²³.

Les inspecteurs d'écoles de la région (no 11), réunis à l'école Saint-François de Sherbrooke, sous la présidence de l'inspecteur régional, M. Thomas-Charles Boily, ce 6e jour de décembre 1960, acceptent le mot « Estrie » pour désigner le territoire appelé « Cantons de l'Est » et conviennent de l'employer régulièrement.

Cyrille Tousignant,
appuyé par *Roland Lafrance,*
propose qu'on adopte cette délibération.

Copie conforme,
ce 8 décembre 1960.

(signé) *C. Tousignant, i.é.*

* * *

Enfin, les mouvements patriotiques passent plusieurs résolutions en faveur de l'ESTRIE.

du Conseil diocésain

« Extrait du livre des procès-verbaux du Conseil diocésain de la société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke, réunion régulière du jeudi 21 janvier 1960 :

A l'instar de l'Académie canadienne-française qui, à sa séance du 5 mars 1951, adoptait officiellement le mot ESTRIE pour remplacer l'ancienne appellation Cantons de l'Est, le conseil diocésain de la société Saint-Jean-Baptiste

(22) *Le parler français*, travaux du XIIIe congrès de l'Association canadienne des éducateurs de langue française, Rimouski, août 1960, Editions « L'ACELF », Québec, 109.

(23) *Le Devoir*, opus cit., 4 août 1961, 4.

de Sherbrooke, à sa réunion du 21 janvier 1960, adopte officiellement le mot ESTRIE et en recommande l'usage à ses 20,000 membres répartis aux quatre coins de l'Estrie.
Adopté à l'unanimité ».

Le président,
Dr René Vanasse.

du Comité féminin diocésain

« Le Comité féminin diocésain de la société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Sherbrooke, à son assemblée régulière du mercredi 27 janvier 1960, accepte à l'unanimité le mot ESTRIE pour désigner les Cantons de l'Est et demande à ses milliers de membres de le propager dans tous les secteurs paroissial, diocésain et provincial.

Ce terme, créé en 1946 par Mgr Maurice O'Bready, secrétaire général de l'université de Sherbrooke et secrétaire de la société d'histoire des Cantons de l'Est, adopté officiellement en 1951 par l'Académie canadienne-française, traduit pour nous toutes cette conquête pacifique des nôtres en Estrie.

Adopté à l'unanimité ».

La présidente,
Mme Françoise Robitaille.

de l'A.J.C.

« Les membres de l'association de la jeunesse canadienne (A.J.C.) du diocèse de Sherbrooke, à leur réunion régulière du 5 février 1960, ont décidé à l'unanimité de donner leur adhésion au terme « Estrie » pour désigner les Cantons de l'Est.

Considérant que dans une question de linguistique, l'Académie canadienne-française est chez-nous l'institution la plus apte à se prononcer dans ce domaine, nous sommes heureux de nous rallier à sa décision du 5 mars 1951. « Le comité de linguistique accepte le terme Estrie pour désigner les Cantons de l'Est et en recommande l'usage.

Adopté à l'unanimité ».

Le président,
Guy Tousignant.

* * *

Les trois lettres suivantes arrivent à l'office provincial du tourisme, au 710, Grande-Allée, Québec et à la Permanence diocésaine de la S.S.J.B.

Saint-Hyacinthe, 12 décembre 1959.

Il est très regrettable qu'une certaine polémique se fasse actuellement autour du terme *Estrie* dont l'emploi est maintenant courant au sein de l'élite non seulement de cette région mais de la province toute entière.

Aussi je me permets de vous rappeler qu'en ce qui concerne les diverses sociétés Saint-Jean-Baptiste de la province avec leurs 811 sections paroissiales et leurs 215,000 membres, elles ne permettront pas que l'on revienne à une appellation périmée et en voie de disparaître complètement.

D'ailleurs ce terme *Estrie*, à l'instar de Gaspésie, Mauricie, symbolise très bien cette région en plein épanouissement, en plein progrès.

Veillez croire, cher monsieur, que si *Estrie* n'apparaissait pas sur la carte routière actuellement sous impression, toute une phalange de membres des S. S. J. B. protesteraient.

Votre bien obligé,
Le chef du secrétariat,
Gérard Turcotte.

Québec, le 19 décembre 1959.

Depuis sa fondation, le comité de Toponymie du Québec, fondé par la fédération des S.S.J.B. du Québec et le conseil de la Vie française, a toujours recommandé le terme *Estrie*. Les membres étaient convaincus que l'emploi de ce terme était un fait classé et définitif. Mais voici qu'un certain groupe dont les intentions et les buts sont inexplicables désirent revenir à l'ancienne appellation à peu près généralement disparue.

Comme président du comité de Toponymie du Québec j'espère bien que l'office du Tourisme de notre Province ne portera pas attention aux derniers résistants des Cantons

de l'Est et qu'Estrie apparaîtra sur la carte routière de la province.

Votre bien obligé
Le président du comité
de Toponymie du Québec.

Saint-Hyacinthe, le 10 octobre 1959.

Je désire porter à votre attention que la fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec emploie et recommande le terme *Estrie* pour désigner le territoire autrefois connu sous le nom de *Eastern Townships*. Dans les communiqués et articles émanant de notre secrétariat, seul le mot *Estrie* est utilisé pour signifier cette région de la province de Québec.

C'est dire que nous croyons normal que le terme *Estrie* soit employé sur la carte routière et autres publications de l'office provincial du Tourisme.

Votre bien obligé
Le président de la fédération
des S.S.J.B. du Québec.
Me Richard Rioux.

* * *

Sur les chances de survie du mot *Estrie*, l'avis de Monseigneur Emile Chartier, lui-même un Estrien de naissance et de tempéramment, est très simple. Il nous écrit :

« Ne vous en faites pas. A ceux qui se plaignent de la critique, on répond : Pourquoi vous en offusquer ? Si elle est juste, elle vous rend service ; si elle est fausse, elle tombera d'elle-même.

Il faut penser de même au sujet des attaques subies par *Estrie*. Ou il est juste et alors il leur survivra, ou il est faux, et il disparaîtra de lui-même. Pourtant, il semble bien qu'il surnagera, tant il est de bonne venue ».

* * *

Trois linguistiques de haute réputation nous apportent aussi un témoignage non équivoque sur la valeur du terme *Estrie*.

M. Jean-Paul Vinay, directeur de la section linguistique, philologique et phonétique expérimentale à l'université de Montréal :

« Estrie, forme synthétique bâtie sur EST et RIE-TRIE, cf. NEUSTRIE, OSTRIE, v. forme de AUSTRIA, AUTRICHE, cf. patrie. Cette formation me semble parfaitement défendable ».

M. Richard Bergeron, professeur de français moderne et de stylistique à la faculté des Lettres de l'université de Montréal et auteur de recherches linguistiques :

« Le vocable ESTRIE, qui tend à supplanter l'expression Cantons de l'Est, me paraît d'une excellente frappe. Sa sonorité et son expressivité me semblent bien supérieures à celles de la locution remplacée, lourd calque de l'anglais. ESTRIE, création de chez-nous, heureuse par sa concision même, mérite de survivre ».

M. Jean-Marie Laurence, professeur et auteur de plusieurs ouvrages sur la langue dont *Notre français sur le vif* et *Notes méthodologiques sur l'enseignement du français* :

« ESTRIE est un mot de formation régulière. Et même s'il nous paraît actuellement anachronique, il est probable que l'usage effacera cette impression »²⁴.

* * *

Mgr Victor Tremblay, historien chevronné et président de la société historique du Saguenay, nous donne son opinion :

« Il me semble que la dénomination « ESTRIE » devrait être admise partout. Le terme est préférable à « Cantons de l'Est », dont il exprime tout le sens en un mot simple et bref, et qui se prête à la formation de l'adjectif, qu'on a souvent besoin d'employer »²⁵.

* * *

Deux géographes bien connus y vont de leur haute appréciation.

(24) *Communications* écrites à l'auteur, en date du 31 mars, 4, 3 et 5 avril 1956.

(25) *Lettre* à l'auteur le 12 février 1961.

Ministère des Mines et des Relevés Techniques

Direction de la Géographie Ottawa, le 15 juillet 1961.

A titre de géographe professionnel, je tiens à donner mon plein accord sur la formation et l'emploi du terme Estrie.

Je considère qu'il est tout à fait normal qu'ait été créé un terme court et bien frappé pour désigner la région à laquelle a été donné le nom Estrie; ce terme a, par ailleurs, le mérite d'être issu d'un mot qui, pour être lourd et inélégant (les Cantons de l'Est) a une signification historique bien précise. J'ajoute qu'il était parfaitement légitime que le terme Cantons de l'Est évoluât vers la forme Estrie.

Je souhaite vivement que les organismes officiels, gouvernementaux et municipaux, de même que les journaux, acceptent sans hésitation ni restriction, ce terme si bien choisi qu'est Estrie.

Michel Brochu, géographe,
Docteur de l'université de Paris.

Institut de Géographie

Montréal, le 28 novembre 1958.

Je répandrai l'usage du mot « Estrie » pour désigner la région communément appelée « Cantons de l'Est » dans le passé.

Je m'appliquerai dorénavant à utiliser ce mot dans mes cours, conférences, manuels et autres travaux.

Pierre Dagenais, directeur

* * *

M. Aristide Dupuis, à l'emploi de l'office de la langue française au ministère des Affaires culturelles, s'applique sans relâche, depuis un quart de siècle, à épurer le langage des nôtres. Par le truchement de sa revue *Le Documentaire*, il signale nos erreurs, suggère des corrections et diffuse des mots d'ordre.

« On parle des régions de la Mauricie, de la Gaspésie, de la Laurentie et, depuis quelques mois, de l'Estrie. Estrie

est la nouvelle appellation qui, à l'avenir, désignera les anciens cantons de l'Est »²⁶.

* * *

L'Estrien authentique, Mgr O'Bready l'a peint avec les couleurs d'une fine psychologie, aux éducateurs de langue française, au congrès de l'Acelf. Voici un extrait de cette analyse du type de chez-nous.

L'homme de l'Estrie

Vous avez d'abord deviné que cette stratification ou mieux cette imbrication de civilisations diverses, la loyaliste, la britannique et la canadienne-française, a exercé une influence majeure sur l'esprit de la population.

Les Loyalistes, en ouvrant les Townships dans des conditions difficiles, nous ont donné l'exemple de la détermination, de l'audace, de l'endurance. Débouchant d'une Nouvelle-Angleterre où fonctionnaient déjà des parlements et où venait de se débattre par les armes la question des libertés coloniales, ils nous ont apporté l'idée de la démocratie, ils ont insisté sur le droit de citoyenneté, sur l'initiative personnelle en politique, et ils ont inauguré chez nous la formule du franc et commun socage, si apparenté au sentiment de la propriété privée. Puis en multipliant chez nous leurs temples baptistes, luthériens, presbytériens, wesléens, congrégationalistes et le reste, ils ont, sans nuire pour autant au catholicisme, mis en échec la prétendue primauté de l'Eglise anglicane, toute puissante au pays après la conquête. Peut-être donc notre population d'aujourd'hui doit-elle aux Loyalistes ses qualités de cran, de débrouillardise, de ténacité. Et peut-être leurs « mitaines » innombrables, dissidentes, désertes et branlantes ont-elles accentué notre foi dans un catholicisme qui ne chancelle pas.

Le Britannique du siècle dernier avait, lui, la partie belle. Impérialiste à outrance, et positif par tempérament, il organisa froidement ses tactiques. Il s'appropriä les terres, écrivä l'immigration, souffla sa députation au parlement, instaura l'industrie payante, moussa le commerce, accumula les richesses, se bâtit des homes confortables, se fit construire

(26) *Le Documentaire*, (Québec, mars 1960).

des académies et une université. On citerait par dizaines des textes d'officiels formulant tout bas les buts de cette politique de profiteurs : ostraciser les autres races, ériger les Townships en une forteresse londonnienne et, selon le candide aveu de l'un d'eux, en venir même à envahir les seigneuries en poussant les Canadiens français dans le fleuve. Tout cet idéal apparaît déjà dans le fait que les noms de tous nos townships et de bon nombre de nos localités ont été empruntés à la carte d'Angleterre. Leur respect de la cour impériale suinte jusque dans la désignation de nos rues, dont 40, à Sherbrooke, portent des allusions royales ou princières.

L'Anglais n'avait donc guère à nous léguer que cette espèce de flegmatique rapacité nationale, qui n'a d'ailleurs pas passé dans notre caractère. Tout paradoxal que cela puisse sembler, l'Anglais nous a quand même rendu service : il nous a d'abord fourni l'occasion de nous mesurer à lui ; il nous a enseigné à prendre aussi notre bien sans gêne ; il a fauché notre respect humain, il a provoqué notre fierté catholique et française. Beaucoup plus sensibles au fait accompli qu'aux thèses sur les droits de l'homme, les Anglais nous ont aussi appris à glisser le pied puis l'épaule dans tous les entrebâillements de portes pour entrer jusque dans le salon. Nous ne leur avons demandé la permission ni pour fonder des paroisses et un diocèse, ni pour ouvrir des écoles et des couvents, ni pour élire nos maires et nos députés, ni pour susciter des sociétés Saint-Jean-Baptiste, ni pour monter des campagnes de refrancisation ou processionner dans les rues avec le Saint-Sacrement : sans bruit, nous posons des précédents, comme eux, et le précédent devient loi acceptée. On nous dit entreprenants, rusés, un peu effrontés, opportunistes, pratiques et progressifs : c'est que nous sommes allés à bonne école.

Ajouterai-je que le plus grand bienfait des Britanniques à notre égard fut leur propre génocide. Avec la richesse matérielle, l'influence politique et le capital humain qu'ils possédaient au siècle dernier, il leur eût été fort possible d'étouffer la nationalité rivale, mais ils ont oublié de se perpétuer, pendant que l'intrus façonnait des berceaux à la douzaine. Leur projet de domination sur tout le sud du

Saint-Laurent reflétait beaucoup d'ingéniosité, mais il y manquait un proviso essentiel, celui de la descendance. Leur désenchantement se traduit aujourd'hui par l'exclamation désolée d'un de leurs conférenciers : "We are disappearing through our own fault".

Il me resterait à analyser les caractéristiques apportées par les colons canadiens-français et intégrés dans la mentalité estrienne. C'est la partie la plus délicate de notre étude, et la plus compliquée, parce que les groupes sont arrivés de directions diverses, et qu'en essayant de dessiner leurs traits particuliers, on risque d'égratigner des susceptibilités dans les localités d'origine. Tant pis si dans ma description de l'Estrien les interlignes laissent deviner des profils qui se retrouvent ailleurs.

Disons en gros que le flot principal nous est d'abord venu des seigneuries limitrophes, aujourd'hui comtés de Richelieu, d'Yamaska, de Nicolet, de Lotbinière ; des petits contingents de Lévis et de Québec ont peuplé Garthby et Weedon ; des ensembles de familles de Valleyfield, du Saguenay ou de Sainte-Madeleine ont fait souche à Wotton, à Barford et à Coaticook ; des unités ont percé jusqu'ici du Nouveau-Brunswick ou d'Irlande ; depuis la guerre, l'Europe continentale est davantage représentée par des Néo-Canadiens. L'envahissement à la fois le plus récent, le plus impressionnant et le plus dynamique, c'est celui des Beauce-rons, qui étendent leur large tache d'huile en forme de cimenterie depuis le lac Mégantic jusqu'au lac Memphrémagog. Expliquez ce curieux phénomène d'une expansion qu'arrêtent les rubans liquides des rivières Magog et Saint-François : à Disraéli, à Marbleton, à East-Angus, à Sherbrooke et à Magog, les Beauce-rons abondent, mais à huit milles de chacun de ces endroits, à Ham-Nord, à Saint-Camille, à Ascot et à Stoke, à Brompton et à Eastman, on en chercherait vainement deux couples.

Le mélange encore mal fondu des mentalités fournies par ces différents apports est journallement arrosé d'ondées américaines : revues américaines, films américains, radio américaine, télévision américaine, juke-boxes américaines, tourisme américain et cigarettes américaines charrient chez

nous la propagande de l'Oncle Sam et invitent au "way of life" que l'on sait.

C'est plus probablement en écoutant le langage de nos concitoyens que des éducateurs à l'oreille fine comme vous détecteront la variété de nos provenances et des influences qui nous façonnent. En circulant dans nos rues et nos magasins, vous noterez, par exemple, que « beaucoup » se traduit couramment par « gros », expression bien à nous ; mais aussi par « à plein », ce qui dénote un empiètement beauceron ; et rarement par « ben manque », rappel suave et discret d'une présence du lac St-Jean. Les « potteaux » et les « églézzes » de la Pente douce ne pleuvent pas chez nous. Devant trois pommes de choux à marchander, le chiffre peut prendre éventuellement cinq résonnances : ce pourra être le tro-à du Tourangeau authentique, le tghro-à de la Parisienne précieuse, le trô-ââ du Mascoutain, traditionaliste et un peu XVIIIe siècle, le tghr - ghr - ghrô - â québécois épaissement gras, le tghrô-â beauceron, rapide, incisif, presque chicanier, et le touâsse de Pasbébiac, lent, gêné, implorant. En général, le r est roulé, comme à Sorel : le grasseyement commence pour de bon au-delà de Princeville et de Thetford.

Nous chérissons la diphtongaison, au point qu'une couventine soigneuse pourra s'exclamer, dans le style de Trois-Rivières : « Ma ma-ère, je pla-eure parce que mon chat est ma-ort ».

On sait que la façon de dire « Oui » a servi à désigner les deux grands dialectes d'Oc et d'Oïl : nous ne serions pas surpris si chez nous surgissait un jour la langue de Ouè.

Au surplus, notre conversation fait volontiers des emprunts au lexique américain : nos ouvriers punchent, twistent, weavent, switchent et se watchent, quand ils ne sont pas sur leur journée off ; nos chauffeurs seraient bien embarrassés d'avoir à traduire hood, crank-shaft ou windshield ; et nos amis de garçons et amis de filles ponctuent leurs « dates » des roucoulements convenus : Hi !... Dear !... O.K... Bye !

Même dans notre classe sélecte, des particuliers ont trouvé un raccourci pour s'exempter de la fatigante pré-

cision. On part du principe que tous les hommes sont des gars qui... Ainsi, plutôt que de s'embarrasser de termes justes, comme forgerons, humanistes, bijoutiers, politiques, on croit plus bref, et plus élégant, de dire les gars qui ferment les chevaux, les gars qui sont en Belles-Lettres, les gars qui arrangent les montres, et les gars qui runnent le gouvernement.

Mais sous l'apparente négligence qu'affiche notre parler, nous cachons un intense désir de nous améliorer, ou du moins d'offrir à nos enfants l'occasion de réformer leur langage, de s'instruire et d'affiner leur esprit. On ne trouvera nulle part dans la province des parents plus ardents pour l'éducation, des commissions scolaires mieux disposées, des maîtres et des maîtresses plus zélés. Et l'existence d'une université toute neuve, toute enthousiaste et toute sérieuse n'aidera pas peu à l'épanouissement de nos talents.

En résumé, je crois que notre population ressemble à beaucoup d'égards à celle du reste de la province. Ce qui distingue Sherbrooke, c'est peut-être un peu plus de simplicité qu'à Montréal, un peu moins d'éclat publicitaire qu'à Sainte-Adèle, beaucoup plus de profondeur qu'en Nouvelle-Angleterre et beaucoup moins d'exclusivisme qu'à Québec. L'Estrien n'est pas casanier ; s'il aime sa petite patrie, il ne dédaigne pas de sonder les horizons ; et s'il émigre ailleurs, il s'adapte facilement, ce qui n'est pas le cas pour les résidents de bien d'autres secteurs provinciaux.

Nous ne nous offusquons pas trop d'être inconnus du reste du pays, mais nous aimons répéter de temps à autre que notre ambiance est favorable aux projets d'envergure, et que de nos institutions sont sortis de grands évêques, des chefs civils marquants, des femmes éminentes et un premier ministre du Canada, nous sommes remuants, et primordialement « business ». Nous tenons aux diplômés, quelle qu'en soit la non-valeur, et nous suivons la béate tendance à croire qu'ils tiennent toujours lieu de culture et de compétence. Mais nous ne désespérons pas de produire un jour quelques douzaines de vrais intellectuels. Notre quotient est à la hausse, et nous avons ce qu'il faut pour tirer notre épingle du jeu.

En nous s'allient la foi robuste du Mascoutain et du Nicolétain, la garrulente bonhomie du Beauceron, l'optimisme obstiné du Loyaliste et le sens commercial de l'Anglais.

J'ai dû faire de longs détours pour aboutir à ces constatations de conclusion. Pardonnez-moi de n'avoir pas su tasser notre portrait dans un cadre restreint, moins heureux en cela que ce loustic qui, par une fiction rapide, a réussi à dépeindre cinq nations. Il raconte, ce blagueur, qu'un richard résolut un jour d'instituer un concours littéraire mondial, sur un thème vraiment peu inspirateur : l'éléphant. Malgré l'aridité du sujet, cinq concurrents remirent au jury des bouquins de leur composition : un Allemand, un Français, un Anglais, un Russe et un Américain. La page frontispice des trois immenses volumes de l'Allemand portait comme titre : « Des variations philosophico-psychologiques du subconscient de l'éléphant depuis l'âge pré-historique jusqu'à nos jours ». Le Français, lui, avait intitulé son interminable thèse : « Histoire et description des mœurs amoureuses de l'éléphant dans la jungle africaine ». L'Anglais choisit un aspect tout différent, et produisit un manuel intitulé « Les armes modernes à employer pour la chasse à l'éléphant ». Le Russe — ces Soviets remettent tout en question — pérorait sur le titre suivant : « L'éléphant existe-t-il ? » Quant à l'Américain, il fit imprimer un petit livre de poche, prêt à devenir un "best-seller" dans les kiosques et sur les trains, et arborant comme titre, en lettres polychromes : "How to make elephants bigger and cheaper".

Ai-je trop enjolivé mon coin de patrie ? Vous laisserai-je la fausse impression que mon Estrien est un surhomme et que ses qualités déclassent le reste de l'humanité ? J'en rougirais. Car je mériterais alors que dans un concours similaire, on intitule mon travail : « Comment gonfler un éléphant de caoutchouc »²⁷.

(27) Cette communication fut faite au banquet du 8e congrès de l'Acelf à Sherbrooke le 11 août 1956 et reproduit dans *Programme du 75e S.S.J.B.*, 1958, 49-51.

3 - *Son adoption universelle*

« Chacun des mots de notre langue d'aujourd'hui, écrit Maurice Schône, a une vie en partie triple :

1) Il est un son ou plutôt un ensemble de sons, quand il est parlé et entendu ; en tant que son, il relève de la phonétique.

2) Il exprime une idée (abstraite ou concrète) qui doit être la même pour celui qui écoute et pour celui qui parle ; par son sens, il relève de la sémantique.

3) Écrit ou imprimé, il est un ensemble de signes ; et sous cette forme, il doit encore établir une identité d'esprit momentanée entre celui qui lit et celui qui a écrit. (Par sa forme orale et par sa forme écrite, il intéresse à la fois le phonéticien et le grammairien) »²⁸.

Notre mot « Estrie » possède cette vie tripartite. Des connaisseurs louent son harmonie, sa richesse d'expression et sa valeur significative.

Un mot a des chances de passer à la postérité, si on le retrouve sur les lèvres du peuple, si on l'entend dans les conversations, si les journalistes le glissent dans leurs éditoriaux ou manchettes, si on le rencontre dans les livres, s'il apparaît dans les diverses manifestations littéraires et culturelles.

Le terme « Estrie » se répand de plus en plus chez notre peuple, chez nos étudiants et chez la gent intellectuelle. Comme c'est très difficile de mesurer sa diffusion dans le langage parlé, il est opportun de faire une incursion dans le champ des écrits, pour colliger quelques faits prouvant cet avancé.

a - *Les journaux*

La Tribune (Sherbrooke)

16 avril 1953 — M. le chanoine Groulx à Sherbrooke. Nouveau presbytère à St-Denis.

3 octobre 1953 — Editorial. Le rédacteur en chef souhaite la bienvenue au Cardinal Léger dans la cité de Sherbrooke, capitale de l'Estrie, p. 4.

7 décembre 1953 — Monseigneur l'archevêque Georges Cabana rappelle la pénétration canadienne-française dans l'Estrie.

27 janvier 1955 — Littérature de l'Estrie, Pierre Langevin, s.s.p.

28 janvier 1955 — Supplément littéraire. Se que l'on devrait

(28) M. Schône, *Vie et mort des mots*, (Paris, 1947), 7.

- trouver à notre bibliothèque municipale, par Monseigneur E. Chartier, p. 1. Types et caractères de chez nous, par Rodolphe Laplante, p. 8.
- 25 février 1955 — Un journaliste, Gérard Bergeron, parle du tourisme... et dans les nombreuses petites villes du sud de l'Estrie. Cet organisme régional saura mener à bien une foule d'initiatives pour donner à l'Estrie, la part qu'elle est en droit d'attendre du tourisme, p. 11.
- 13 mai 1955 — M. Gérard Turcotte donne un message et parle de Coaticook, perle de l'Estrie.
- 31 mai 1955 — Numéro touristique 1955. Le réseau routier de l'Estrie, p. 3. Tourisme dans l'Estrie, p. 3.
- 1955 — Etude économique des Cantons de l'Est, Revue annuelle 1955. Waterville, centre progressif de l'Estrie, p. 71. Petit coin enchanteur de l'Estrie, p. 100. Canton de l'Estrie, p. 102. A Disraéli, sur les bords du lac Aylmer. Un autre coin enchanteur de l'Estrie, p. 162.
- 4 février 1956 — La direction. Concours de poésie, supplément, p. 12.
- 6 février 1956 — Quinzième anniversaire de la section Saint-Jean-Baptiste, p. 2.
- 19 mai 1956 — Eugène L'Heureux. L'embellissement de nos villes et de nos villages, p. 2.
- 16 novembre 1956 — Fernand Duchaine. Remerciements de la S.S.J.B. des Trois-Rivières au maire de Magog, p. 20.
- 26 février 1957 — L'abbé Albert Gravel parle de l'histoire des Abénaquis, des Eastern Townships, des Cantons de l'Est ou de l'Estrie, p. 3.
- 9 mars 1957 — Etudiants et étudiantes de l'Estrie. Aviseur (Walter Alexander, ptre), p. 13.
- 9 mars 1957 — La Tribune, Etude économique. Revers de la page couverture, annonce J.-S. Mitchell Co. Ltd, « Estrie » est employé 4 fois.
- 27 septembre 1957 — Numéro-Souvenir : Bénédiction de la Cathédrale Saint-Michel, p. 15, 26, 37.
- 12 avril 1958 — Fêtes indiennes d'Odanak.
- 14 avril 1958 — Grandes fêtes indiennes, p. 8.
- 18 août 1958 — Quatre fanfares de l'Estrie, p. 6.
- 21 septembre 1958 — Quelques faits saillants du congrès libéral, « Dans ses discours, M. Jean Lesage a employé à maintes reprises le mot ESTRIE pour Cantons de l'Est », p. 6.
- 24 septembre 1958 — Message de l'hon. Juge L.-P. Cliche, à l'occasion de la mort de M. Jacob Nicol, p. 9.
- 26 septembre 1958 — Journée J.C. Estrie, le 28. (Jeune Commerce), p. 7.
- 7 avril 1959 — Le comité du Toponymie approuve le terme Estrie pour les Cantons de l'Est, Presse Canadienne, p. 3.
- 27 février 1959 — Estrie appellation illogique, p. 4.
- 29 avril 1959 — Métropole de l'Estrie, J.C., p. 2.

- 24 septembre 1959 — Message de Claude Genest, président de la Chambre de Commerce de Sherbrooke, Au pays de l'Estrie, p. 19.
- 26 octobre 1959 — L'inspecteur régional, M. T.-C. Boily, loue le travail des filles de la Charité en Estrie, p. 13.
- 27 octobre 1959 — Ligue antituberculeuse de l'Estrie, p. 14.
- 21 novembre 1959 — Jeune Commerce pour l'Estrie et les Bois-Francs, p. 9.
- 21 juin 1960 — Opinion des lecteurs, p. 4.
- 21 septembre 1960 — Amicale Notre-Dame, p. 22.
- 8 avril 1960 — Ecole Normale Notre-Dame-de-l'Estrie (personnel-photo).
- 30 avril 1960 — Jeune Commerce de Princeville, en faveur du mot Estrie, p. 11.
- 28 mai 1958 — Le Manoir de l'Estrie, p. 10, 11.
- 31 mai 1960 — Le Club Ciné 8 de l'Estrie, p. 6.
- 3 octobre 1960 — La Reine de l'Estrie, comité d'organisation de Gérard Marchand, Quartier Nord, p. 2.
- 7 octobre 1960 — Régionale de l'Estrie, Association des détaillants en alimentation, p. 10, 11.
- 14 octobre 1960 — p. 12.
- 22 octobre 1960 — Jeune Commerce des Bois-Francs et de l'Estrie, p. 7.
- 3 novembre 1960 — Pour les ménagères de l'Estrie, p. 9.
- 17 novembre 1960 — p. 31.
- 24 octobre 1961 — M. J.-E. Renaud (président du conseil provincial du tourisme) converti au mot Estrie, p. 3.
- 25 janvier 1963 — L'Estrie ou les Cantons de l'Est ? Editorial, p. 3.
- 28 mai 1963 — Concernant ses déclarations au sujet de l'appellation Estrie. Une lettre sera envoyée à M. Demers.
- 25 juin 1963 — ... Cantons de l'Est ou Estrie (Carrier Fortin), p. 3.

L'Action (Québec)

- 2 mars 1954 — Estrie et non Cantons de l'Est.
- 7 avril 1955 — Sanctuaire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle en Estrie. Le Beaupré de l'Estrie, p. 18.
- 8 octobre 1955 — Le comité de refrancisation de l'Estrie, p. 5.
- 18 octobre 1955 — Le congrès de l'U.C.C., p. 3.
- 19 octobre 1955 — Le secrétaire général de l'université de Sherbrooke prononce une causerie sur l'Estrie, p. 3.
- 22 octobre 1955 — Editorial de Charles Pelletier. La capitale de l'Estrie, p. 4.
- 9 novembre 1955 — Un bulletin de la presse canadienne se lit comme suit : Un comité étudiera les besoins de l'Estrie en rapport avec la voirie, p. 3.
- 1 octobre 1956 — Ce qu'on dit ailleurs de la belle province, Charles Pelletier, p. 4.

- 24 janvier 1957 — Inauguration d'un Centre des Fondateurs, dans l'Estrie, p. 12.
- 6 août 1957 — Route de l'Estrie améliorée.
- 14 février 1958 — La Canadienne de l'Estrie, p. 18.
- 25 septembre 1958 — Feu l'hon. Jacob Nicol, (éditorial), Charles Pelletier, p. 4.
- 12 février 1959 — Granby fait bien les choses, (éditorial), Charles Pelletier, p. 4.
- 2 avril 1959 — La construction dans l'Estrie, p. 9.
- 18 août 1959 — Faut-il substituer Estrie à Cantons de l'Est ?
- 24 août 1960 — Bois-Francs et Estrie.
- 9 février 1961 — Francisation de la région de l'Estrie, p. 3.
- 14 novembre 1961 — Estrie, un vocable à accepter officiellement, Odilon Arteau, p. 4.
- 24 novembre 1961 — A propos de l'Estrie, Odilon Arteau, p. 4.
- 14 mars 1964 — Le conflit scolaire en Estrie..., Pierre Laporte, p. 9.
- 20 mars 1964 — Estrie : l'affaire est réglée, p. 1.
- Le Devoir* (Montréal)
- 10 novembre 1951 — L'Académie canadienne approuve le mot « Estrie ».
- 2 avril 1955 — Pierre Laporte, journaliste, rapporte dans sa chronique du Samedi : qu'on a joué l'hymne régional de l'Estrie, lors du passage de l'honorable Vincent Massey, vice-roi du Canada, p. 3.
- 11 octobre 1955 — Un comité de refrancisation de l'Estrie, p. 16.
- 15 octobre 1955 — M. Omer Héroux écrit : « L'Estrie, c'est le joli nom dont nos compatriotes de la région qu'on appelait jadis les Cantons de l'Est veulent après l'avoir laborieusement conquise, baptiser leur coin de pays. Ils entendent lui donner un visage pleinement français et qui ne rappelle point indirectement les Townships d'autrefois », p. 44.
- 10 janvier 1956 — Mégantic — Louis Cliche, p. 4.
- 14 avril 1956 — Blocs-Notes, Omer Héroux, p. 4.
- 6 octobre 1956 — Une visite d'amitié dans l'Estrie, p. 1.
- 20 octobre 1956 — Voyage d'amitié en Estrie, p. 13.
- 23 octobre 1956 — La S.S.J.B. de Montréal visite l'Estrie, p. 3.
- 16 juillet 1957 — Editorial de Pierre Laporte, p. 4.
- 9 juillet 1957 — Editorial de Pierre Vigeant, p. 4.
- 24 janvier 1957 — Les carnavaux d'hiver (Pierre Vigeant), p. 4.
- 30 janvier 1957 — L'amiante ouvrée dans le Québec (Pierre Vigeant), p. 4.
- 14 juin 1957 — Blocs-Notes (Pierre Vigeant), p. 4.
- 16 juillet 1957 — « Moi, ma chère, j'habite Saint-Tartempion Heights », éditorial, P. Laporte, p. 4.
- 13 août 1957 — Un voyage de l'A.J.C. dans l'Estrie, p. 3.
- 13 août 1957 — Compton comté français, éditorial de Pierre Laporte, p. 4.

- 19 août 1957 — Bloc-Notes de Pierre Laporte, p. 4.
 23 août 1957 — L'Enjeu de notre survivance, éditorial de Pierre Laporte, p. 4.
 25 octobre 1957 — Le jumelage d'Halifax et de Sherbrooke (Pierre Vigeant), p. 4.
 19 décembre 1957 — Le discours de M. Pearson en Estrie québécoise (Pierre Vigeant), p. 4.
 13 février 1958 — Les maires de l'Estrie de Guy Lamarche, p. 10.
 29 avril 1958 — Les Franco-Ontariens, Pierre Vigeant, p. 1.
 21 octobre 1958 — Le traitement des matières premières au Canada, Pierre Vigeant, p. 4.
 27 décembre 1958 — Bloc-Notes, Pierre Vigeant, p. 4.
 29 décembre 1958 — Bloc-Notes, Pierre Vigeant, p. 4.
 12 janvier 1959 — Bloc-Notes, Pierre Vigeant, p. 4.
 25 février 1959 — L'Estrie au Sud, Georges Gauvreau, New-Carlisle, p. 4. (Lettres au Devoir).
 16 mars 1959 — Vive l'Estrie, Gérard Turcotte, St-Hyacinthe, p. 4. (Lettres au Devoir).
 15 août 1959 — Roger Bouchard, président de la Fédération libérale régionale de l'Estrie, p. 3.
 13 mai 1960 — Echos de la campagne, p. 1.
 6 septembre 1960 — L'Association France-Canada, en mission d'amitié au Québec, Estrie...
 11 février 1964 — La grève des instituteurs prend de l'ampleur dans l'Estrie, p. 2.
 15 février 1964 — Estrie, Gérin-Lajoie, caricature de Jacques Gagnier, p. 4.

Le Messenger (Sherbrooke)

Ce journal publié à 40,000 exemplaires va dans tous les foyers du diocèse.

Sur la page frontispice et à la troisième, on lit toujours ce sous-titre : Hebdomadaire de l'Estrie.

Dans chaque livraison de ce journal, les termes Estrie ou Estriens reviennent sous la plume des rédacteurs ou chroniqueurs. Depuis 1953, l'appellation a connu beaucoup de vogue.

- 20 juillet 1946 — L'Estrie, Maurice O'Bready, p. 1.
 17 novembre 1951 — L'Estrie, p. 1.
 7 mars 1953 — Le professeur Dufour a produit un joli roman.
 25 avril et 2 mai 1953 — Une gloire de l'Estrie : M. le chanoine Dolor Biron, abbé Conrad Groleau.
 7 mai 1953 — Un coin de l'Estrie, Georges Bilodeau, p. 13.
 1 novembre 1953 — Message sur la Juste-Part, Gérard Turcotte.
 20 décembre 1953 — Chronique diocésaine.
 15 septembre 1956 — Bénédiction du poste de Télévision CHLT-TV, Mgr l'Archevêque, p. 1.
 13 octobre 1956 — Remise de doctorat à l'hon. Louis Saint-Laurent, Mgr l'Archevêque, p. 3.
 6 avril 1957 — Message de Mgr l'Archevêque, p. 4.

- 25 octobre 1958 — Toute souscription, p. 4.
 28 novembre 1959 — L'Estrie à l'honneur, Mgr Emile Chartier.
 27 août 1960 — Adopté par l'Acelf. Le terme Estrie, p. 1.
 10 septembre 1960 — Amicale Mont-Notre-Dame, p. 3.
 28 octobre 1961 — Reine de l'Estrie, Richard Bergeron, p. 1.
 11 novembre 1961 — Reine de l'Estrie, Mme Jean-Paul Boulé,
 p. 2.

La Presse

- 13 février 1953 — La vogue du mot Estrie se propage toujours plus.
 26 février 1954 — Université nécessaire à l'Estrie, Vincent Prince.
 11 avril 1959 — Estrie, Gérard Turcotte.
 28 août 1959 — Jean-Louis De Leseleuc.
 17 octobre 1959 — Moyens de refranciser le visage de l'Estrie.
 29 avril 1960 — Le Jeune Commerce se prononce pour l'Estrie,
 p. 29.
 9 février 1961 — L'ambition de britanniser l'Estrie n'est pas morte, p. 29.
 24 octobre 1961 — Le nom Estrie est destiné à remplacer Cantons de l'Est, Le conseil provincial du tourisme semble convaincu de la chose, p. 41.

Le Bien Public (Trois-Rivières)

- 25 mars 1960 — Pourquoi l'Estrie ?, p. 1.

Le Documentaire (Québec)

- mars 1960 — p. 223.
 mai 1960 — p. 298, p. 308-9 ; juin 1960, p. 339-341 ; juillet 1960,
 p. 361.

Le Progrès du Saguenay (Chicoutimi)

- 4 juin 1960 — Le royaume du Saguenay, Mgr Victor Tremblay,
 p. 12.

Le Travailleur (Worcester, Etats-Unis)

- 2 février 1956 — Roland Girard, journaliste, p. 2.
 28 juin 1956 — Séraphin Marion, p. 3.
 26 juillet 1956 — Roland Girard, p. 2.
 13 septembre 1956 — Roland Girard, p. 2.
 20 novembre 1958 — Séraphin Marion, p. 2-3.
 3 mars 1960 — Voix française de l'Estrie (50 ans de La Tribune),
 p. 1.

La Patrie (Montréal)

- 3 janvier 1954 — Pourquoi pas « Les Bois-Francs » au lieu de
 « Cantons de l'Est » ou encore cette appellation « Estrie » ?
 Damase Potvin, p. 62.
 4 avril 1954 — Remise en valeur des mines de cuivre... à la pé-

riphérie de Sherbrooke. *L'Estrie* (en sous-titre), Pierre Saucier, p. 67.

13 février 1954 — Le vocable « Estrie », adopté par l'Académie canadienne-française.

21 octobre 1956 — Voyage en Estrie, p. 95.

17 février 1957 — L'école de génie de l'Estrie..., L'abbé Veilleux, premier prêtre-ingénieur au pays, Pierre Saucier, p. 67.

27 septembre 1959 — Chasse et Pêche, Gaétan Benoit, p. 121.

21 août 1960 — Cantons de l'Est, qu'on appelle Estrie en certains milieux, p. 23.

La Voix de l'Est (Granby)

13 février 1954 — Le mot Estrie serait beaucoup plus juste et descriptif pour désigner le territoire appelé les Cantons de l'Est.

L'Eclaireur (Beauceville)

17 février 1955 — Myriel Gendreau s'en vient avec deux autres volumes, p. 1.

C.C.C.

Le Service d'information de la Conférence Catholique Canadienne : Estrie et non Cantons de l'Est. No 3, Quot. 10-11-54, p. 1.

Le Borroméen (Sherbrooke)

novembre 1951 — Autour de l'Estrie, Maurice O'Bready, ptre, p. 13-14.

avril-mai 1952 — L'Estrie, Jean Mercier, ptre, p. 43.

février 1956 — Monseigneur Irénée Pinard, recteur, à la remise d'un doctorat à l'honorable Maurice Duplessis, p. 28.

avril 1956 — Les prédécesseurs du vocable Estrie, p. 46.

Campus Estrien (Université de Sherbrooke)

Sur le mot Estrie (en faveur) Jean-René Hamel, Commerce III.
Le mot Estrie (contre) Guy Bélanger, Commerce III.

Faits et tendances

15 août 1959 — Chambre de Commerce de Québec, p. 2.

Salaberry de Valleyfield

23 octobre 1958 — Université de Sherbrooke, André Dagenais, p. 2.

6 novembre 1958 — La S.S.J.B. de Sherbrooke, André Dagenais, p. 3.

12 février 1959 — Eléments d'une course importante, P.H.H., p. 96.

Contact (Drummondville)

mai 1957 — Southern Canada Power Company Ltd, Les centres de villégiature sont nombreux dans l'Estrie, p. 11 ; La Station piscicole de l'Estrie, p. 12.

octobre 1957 — La Construction en Estrie, p. 9 ; novembre 1957, p. 9 ; sept. 1958, p. 9. (Chronique habituelle de ce mensuel).

- février 1960 — Neuf villes de l'Estrie, p. 16.
 mars 1960 — Expansion industrielle dans l'Estrie en 1959, p. 8 ;
 nov. 1960, p. 7, 8, 11.
 août 1961 — Aucun signe de camping dans l'Estrie.
 octobre 1961 — Oui, il y a des sites de camping dans l'Estrie, p. 7.
 avril 1963 — Où camper en Estrie, p. 11.
 février 1964 — Le visage du Carnaval en Estrie, p. 1.

b - *Les Revues*

Action Nationale (Montréal)

- octobre 1955 — Vol. XLV, no 2 — Chronique de Pierre Laporte,
 p. 122.
 novembre 1955 — Vol. XLV, no 3 — Chronique du Directeur,
 p. 214.
 avril 1956 — Vol. XLV, no 8 — p. 707.
 septembre 1956 — vol. XLVI, no 1 — p. 65.

Société Royale du Canada

- Année académique 1950-1951. — Société Royale du Canada,
 section française, no 8. — Présentation de M. Louis-Philippe
 Robidoux, Me Guy Sylvestre. Allocution de Monseigneur
 Emile Chartier, p. d., p. 14.

Relations (Montréal)

- janvier 1948 — L'Estrie qui s'ouvre, Maurice O'Bready, ptre,
 no 85, p. 11-13.
 juin 1956 — L'Acelf à Sherbrooke, Albert Plante, s.j., no. 186,
 p. 162.
 août 1956 — Trois Elisabeth..., Alexandre Dugré, s.j., no. 188,
 p. 223.

Revue Desjardins (Lévis)

- mars 1955 — Les trente ans d'une caisse de l'Estrie, M. C. Gagné,
 Vol. XXI, no 3, p. 47.

Aquarium Tropical de l'Estrie

- 1956 — Bulletin de l'association précitée. Le directeur est M.
 J.-A. Archambault, ex-président du club Rotary et le secré-
 taire, le Dr Michel Seigneur.

Alerte (Saint-Hyacinthe)

- septembre 1955 — Vol. 12, no III, p. 211.
 octobre 1956 — Vol. 13, no 122, p. 225.
 novembre 1957 — Vol. 14, no 133, p. 275.
 décembre 1959 — Vol. 14, no 134, p. 299, 313, 314.

Agriculture

- 20e anniversaire, vol. XIV, Montréal, Corporation des Agro-
 nomes de la P. de Québec.
 Townships-Estrie, Mgr M. O'Bready, p. 29.

Situation de l'agriculture dans l'Estrie, Dr Ernest Mercier, agronome, p. 49.

Notre Temps (Montréal)

8 novembre 1958 — p. 5.

23 avril 1960 — p. 8.

L'Instruction publique (Québec)

janvier 1958 — Omer-Jules Desaulniers, vol. 2, n. 5. p. 358.

L'Enseignement

juillet-août 1960 — (M. Joseph Pagé, secrét., Dép. Inst. p.) p. 3, 7, 11.

Revue eucharistique du clergé

avril 1957 — La grande retraite. P. Joseph Ledit, s.j., p. 246.

Revue de la Société du Bon Parler Français, (Montréal)

(23e) 1958 — p. 17.

Annuaire de l'Université de Sherbrooke

Dès sa première parution, en 1955, on retrouve le terme Estrie et Estrien sous la plume de Mgr N. Pépin, 1er vice-recteur (p. 107), du second vice-recteur, M. le chanoine M. Couture (p. 103), et du secrétaire général (p. 19).

Devant le gouverneur général, à qui l'université de Sherbrooke remet son premier doctorat honorifique en droit, on n'emploie que le mot Estrie.

Mandements du diocèse de Sherbrooke

10 mai 1951 — Dans la pastorale envoyée à ses fidèles annonçant l'érection de l'Eglise métropolitaine de Sherbrooke, Monseigneur P. Desranleau, le premier archevêque, parle de la pénétration française dans l'Estrie. Les Catholiques de Saint-Hyacinthe les appelaient les Townships de l'Est, tandis que ceux de Nicolet les nommaient les Townships du Sud, Vol. XVI, no 72, p. 141.

11 février 1956 — Vol. XIX, no 3, p. 50 ; Vol. XIX, no 17, p. 405.

Annuaire diocésain de Sherbrooke (La publication officielle de l'Archidiocèse)

1951 — p. 11.

1955 — p. 106, 110, 115, 120, 124, II, VIII.

1956 — La dernière livraison de l'Annuaire porte en sous-titre : L'Estrie religieuse, p. 11, 18, IV, VI, VIII, XI.

Vie française (Québec)

mars-avril 1956 — Mgr E. Chartier, *Changeons de visage*, s.v.p. Mgr parle de la carte de l'Estrie et invite les C.F. de l'Estrie à l'action.

Vol. X, no 7-8, p. 202-204.

L'Alcelf, bulletin de...

octobre 1956 — Congrès inoubliable, no 5, p. 1.

Revue d'Histoire de l'Amérique française

décembre 1954 — La société canadienne-française, Mgr Emile Chartier, vol. III, no 3, p. 447.

juin 1956 — Les problèmes historiques de la langue franco-canadienne. Gaston Dulong, professeur à Laval, vol. X, no 1, p. 70.

juin 1960 — Vol. XIV, no 1, p. 150. Lionel Groulx, ptre.

septembre 1961 — The Eastern Townships, Maurice O'Bready, p. 254.

Revue canadienne de géographie

octobre-décembre 1957 — Vol. XI, no 4, p. 221.

Ecole des Sciences domestiques (Université de Sherbrooke)

1956 — Premier dépliant. La population de l'Estrie.

Annuaire de la Faculté de Commerce

1957-58 — p. 12, 18, 27.

La Revue Présentine

1956 — A Sherbrooke, vol. XXXI, no 4, p. 171, 172, 173, 176.

Chevaliers de Notre-Dame, ordre des Servites de Marie, (Montréal)

1953 — p. 4.

Nouvelle Revue canadienne

nov.-déc. 1951 — Aux Marches de l'Estrie, Pierre Daviau, vol. I, no 5, p. 55-56.

c - Publications diverses

Essai de bio-bibliographie de l'abbé Maurice O'Bready, par Wilfrid Côté, ptre. — Thèse présentée à l'Ecole des Bibliothécaires de l'université de Montréal, novembre 1952, p. 10, 13, 20, 25, 26, 32.

Monseigneur Desranleau a publié une prière spéciale à *Notre-Dame de Sherbrooke, Reine de l'Estrie*. On la retrouve dans plusieurs publications, dont les *Annuaire de l'Archidiocèse* : 1955, p. 162 ; 1956, p. 178. L'imprimatur porte la date : 15 août 1949.

Centenaire de la chapelle de Notre-Dame-de-Toutes-Joies, Nantes, Société Nantaise de Presse, 1954, p. 12.

Le Père Edouard Gouin, p.s.s., a fait préparer une statue de Notre-Dame pour commémorer le souvenir de la colonisation des Nantais à Channay (Woburn), au milieu du siècle dernier. L'auteur poursuit : « Monseigneur Cabana daignera l'accepter comme un souvenir d'une belle fête et

le gage d'amitié déjà ancienne, entre Nantes et l'Estrie (ainsi nomme-t-on présentement ces Cantons de l'Est conquis par les Canadiens français, qui constituent son archidiocèse) ».

Notre-Dame-de-Toutes-Joies, de Nantes par Edouard Gouin, p.s.s., Nantes, Société Nantaise de Presse, 1954, p. 21, 26.

Province de Québec, Paradis du Tourisme, Première édition 1954, publiée par la Société Nouvelle de Publicité incorporée, 1610, ouest, rue Sherbrooke. Ce Guide-Bleu parle des « Cantons de l'Est », de « l'Estrie : « Beauté sans fin », p. 22, 591. Idem, dans la deuxième édition publiée en 1955, p. 485, 731.

Notre-Dame-des-Bois, Sherbrooke, La Tribune, 1952. — Une gloire de l'Estrie, par Dr Ange-Aimé Turcotte, p. 56.

Le livre de l'année 1955 — La compagnie Grolier Limitée, Montréal. On peut lire un article sur l'université de Sherbrooke. « Les Cantons de l'Est (on dit maintenant l'Estrie) ... L'Estrie, au terroir si riche et au sol à peine entamé, pressent une prospérité qui de plus en plus, profitera à son prestige et augmentera le nombre de ses habitants : les cerveaux, qu'elle devra meubler entre-temps, auront la tâche de protéger ce progrès contre les assauts d'un matérialisme brutal », p. 120.

Histoire de Wotton — Maurice O'Bready, Sherbrooke, La Tribune, 1949, p. 10.

La Chaire de Mgr Desranleau, — Louis-C. O'Neil, journaliste à La Tribune.

L'Eglise de l'Estrie, p. 51. Sherbrooke est le cœur et la tête de l'Estrie, p. 53. La Métropole de l'Estrie, p. 53. Les destinées de l'Estrie, p. 229.

Message de Mère Marie-Léonie, au Clergé, à ses Filles, à son Peuple, Gabriel-M. Perras, o.p., p. 6, 9, 14, 17, 19, 21,

Les Fondateurs de l'Eglise Canadienne et l'Acadie, Jean Mercier, ptre, Montréal, 1955. Dans la préface à cet opuscule, Monseigneur Cabana parle de Sherbrooke, Métropole de l'Estrie et des Estriens, p. 3, 4.

Programme-Souvenir du Soixante-Quatrième du Séminaire Saint-Charles de Sherbrooke, 1950. Les abbés Germain Lavallé et Roger Maltais n'emploient que les termes Estrie et Estriens, p. 37, 39, 120, 163.

Au Fleuve d'Argent, plaquette touristique du Cacouna et de Rivière-du-Loup. « ...quitter l'Estrie pour descendre dans le Piémont... ».

Beauvoir, feuillet de propagande. « Beauvoir signifie beau à voir. C'est un sommet de 1,200 pieds, véritable observatoire d'où l'on contemple en cyclorama naturel tout Sherbrooke et l'Estrie ». Office du Tourisme de Sherbrooke. 26 mai 1955.

Ste-Anne-de-la-Rochelle. Le Beaupré de l'Estrie. Le Sanctuaire de Sainte-Anne, comté de Shefford.

- Histoire mariale des Frères de Sainte-Croix*, Raymond Laprès, c.s.c., Montréal, Editions de l'Atelier, 1955, p. 167. « Notre-Dame de l'Estrie », p. 46-47.
- Bulletin de l'Association canadienne des Bibliothécaires de Langue française*, (A. C. B. F.), IV, décembre 1955, p. 15.
- Histoire du système routier des Cantons de l'Est*, frère Jules Martel, Victoriaville, 1960, p. 2.
- Hymne régional « L'Estrie »*, lancé le 24 juin 1946. Paroles de Mgr Maurice O'Bready et musique de M. Sylvio Lacharité, chef d'orchestre.
- Hymne de la S.S.J.B.*, lancé le 24 mars 1960. Paroles de Mgr Maurice O'Bready.
- Dictionnaire Général de la langue française au Canada*, Louis-Alexandre Bélisle, Québec, Bélisle, Editeur, 1954, (au mot Canton), p. 162.
- Echos des fêtes de la Béatification de notre bse Marguerite Bourgeoys*, (1950) Montréal, C.N.D., vol. 8, p. 191, 3, 64.
- La fête nationale 1956 à Montréal (1956)*, Montréal, Société Saint-Jean-Baptiste, p. 51. « Le visage du Canada français », par Séraphin Vachon, ex-rédacteur en chef du journal « La Province ».
- Catéchisme du Sacré-Cœur*, P. Alexandre Beaudet, a.a., Sherbrooke, p. 3, 4, 30.
- Programme-Souvenir de l'Acelf*, les 10-11-12-13 août 1956 (revers de la page couverture). « L'Estrie, réussite de la Nouvelle-France ». A.L.
- En Missions*, revue des Sœurs Notre-Dame des Anges, Lennoxville, mentionne Estrie sur la couverture à chacune de ses livraisons.
- Beauvoir*, revue du sanctuaire du Sacré-Cœur, mentionne sur sa page frontispice : « Sherbrooke, Reine de l'Estrie ».
- Robert de l'Estrie* a publié un livre chez Fides : *Six de La-Roche-Jaseuse*, Collection : Le Beau Risque.
- L'Amérique*, 10e et 11e années, collection Pierre Dagenais, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1957, p. 267.
- La géographie de Cinquième année*, Ma Province, 2ième édition, 1954, p. 47. Ce manuel approuvé par le Comité de l'Instruction Publique le 11 février 1953.
- Géographie 4e et 5e années*, Frères Maristes, 1960, p. 57, 62, 65, 67, 68, 69, 70, 71, 99, 144.
- Géographie 6e et 7e années*, Frères Maristes, 1960, p. 40.
- Vous qui passez*, Léo-Paul Desrosiers, Montréal, Fides, 1958, p. 141.
- Répertoire des Institutions canadiennes d'enseignement français*, 1956-57, Québec, Editions l'Acelf, 1956, p. 455.
- La province de Québec*, Office Provincial de Publicité, pour l'exposition du Gouvernement de la Province à Paris, en 1958, p. 5 et 6.

- Les Cantons de l'Est*, La Société historique industrielle, Montréal, 1956, p. 27-115.
- L'Almanach de l'Estrie* 1959, Les Editions Marieville Enrg. (J.-B. Gosselin, propriétaire), 160 p.
- Province de Québec, Paradis du Tourisme*, dans la troisième édition publiée en 1956, p. 396. L'Estrie, réussite de la Nouvelle-France, p. 395, 572, 574.
- La carte de la cité de Sherbrooke* 1959.
- Programme-Souvenir de la S.S.J.B. de Sherbrooke*, Conseil régional, 58 p. — 24 juin 1953.
- Ste-Anne-de-la-Rochelle*, feuillet de propagande émis par ce Pèlerinage du diocèse de Sherbrooke.

d - Autres manifestations

Collège Val d'Estrie

Ferme-école, dans le coquet village de Waterville, dirigée par les religieux de Sainte-Croix. Cette vaste propriété porte le nom de Val d'Estrie, depuis 1947. Le frère Dominique Leclerc, alors supérieur, décida de l'appeler ainsi.

Notre-Dame de l'Estrie

Couvent de Saint-Romain, comté de Frontenac. Direction : Les Filles de la Charité.

Ecole Indépendante de l'Estrie

Nouvelle école sise au 185 sud, de la rue Wellington, à Sherbrooke et dirigée par Mlle E. Beauregard.

Notre-Dame-de-l'Estrie

Ecole normale dirigée par les dames de la Congrégation à Lac-Mégantic, fondée en 1959.

Sculpture de Notre-Dame de l'Estrie, Reine de Sherbrooke.

Le frère Robert Matteau, c.s.c. a sculpté une madone de Notre-Dame de l'Estrie au cours de l'année 1948-1949. Cette statue est vénérée depuis cette époque par toute la communauté.

Les Rossignols de l'Estrie

Une chorale de Beebe, comté de Stanstead, porte le nom précité.

Les Compagnons de l'Estrie

Troupe de théâtre de Sherbrooke, fondée en 1950 par le père Bellarmin Hébert, o.f.m. ; le réalisateur : Raymond St-Cyr. *La Tribune*, 16 août 1956.

Les Jeunes Naturalistes de l'Estrie

Groupe de botanistes lancé à l'occasion des 25 ans d'existence des « Cercles de Jeunes Naturalistes » et de l'exposition régionale tenue à Sherbrooke, du 4 au 8 septembre 1956.

Les Clubs 4-H de l'Estrie

Groupe de jeunes, amants de la forêt.

Le Comité de Fierté française de l'Estrie

Fondé le 18 septembre 1956 (S.S.J.B. diocésaine de Sher-

brooke). M. Richard Bergeron, directeur des études à la commission scolaire, en est le président.

Les Vétérinaires de l'Estrie

La Tribune, 11 mars 1964, p. 13.

Régionale Bois-Francs et Estrie

La jeune chambre de commerce régionale. *La Tribune*, 19 octobre 1963.

Les Professeurs de l'Estrie

Groupe d'éducateurs des centres urbains du diocèse de Sherbrooke. *La Tribune*, 16 mars 1964.

Les Amis du Devoir de l'Estrie

Changement de nom des « Amis du Devoir de Sherbrooke », au banquet des Amis du Devoir, présidé par Gérard Filion, 1 mars 1959, *Le Devoir*, 5 mars, p. 7.

Institut démocratique de l'Estrie

Lancé par M. Noël Parenteau, éditeur de cinq hebdomadaires. *L'Echo de Compton*, (Cowansville, 11 décembre 1964), 2.

L'Equipe d'Archéologie de l'Estrie

Fondée par M. l'abbé René Lévesque à l'université de Sherbrooke en 1959. « Les recherches archéologiques du Québec » en raconte la genèse, p. 9-14.

Les Copains de l'Estrie

Groupe folklorique d'Asbestos, comté de Richmond.

Le Quatuor de l'Estrie

Chorale sherbrookoise dirigée par Mme Defoy.

Portes de l'Estrie

À l'entrée du village d'Acton-Vale, le voyageur peut lire sur un panneau-réclame « Aux portes de l'Estrie ».

Perle de l'Estrie

À l'entrée de Coaticook, la plus grande agglomération du comté de Compton, le touriste peut voir sur un grand panneau-réclame, à l'entrée de la ville : « Coaticook, Bienvenue — Coaticook — Perle de l'Estrie ».

Reine de l'Estrie

Lors du congrès marial au Cap-de-la-Madeleine, le 15 août 1954, nous pouvions voir le char allégorique de Sherbrooke, une magnifique représentation de « Notre-Dame de Sherbrooke, Reine de l'Estrie ». La réalisation de cette œuvre avait été confiée à M. Florimond Cousineau, professeur aux Beaux-Arts de Montréal. *La Tribune*, le 24 juillet 1954.

Sherbrooke rayonne en Estrie

Thème du défilé de la Saint-Jean, Sherbrooke, 1963.

Blasons Estrie

Au Chalet du parc Jacques-Cartier, appelé par le peuple la Colonie de vacances, le visiteur remarque plusieurs blasons marqués « Estrie ».

Plaques commémoratives du Centenaire de la société Saint-Jean-Baptiste (1958). Permanence de la société, rue Brooks.

Plaques commémoratives à l'hôpital général Saint-Vincent-de-Paul et à l'hôpital d'Youville. Béatification de Mère d'Youville (3 mai 1959).

Voyage d'Amitié en Estrie

Organisé par la fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, les 20 et 21 octobre 1956.

L'Estrie

Organe officiel de l'Association des Fonctionnaires provinciaux des Cantons de l'Est. Publication commencée en août 1954, par M. Parizeau. Ce nom avait été accepté, après un concours chez les membres. Parmi les présidents, signalons les noms de MM. Fernand Drapeau, Cyrille Tousignant, inspecteurs d'écoles.

L'Estrie

Pastel de Paul Gagné, artiste sherbrookoise, 1947.

Cendriers de l'Estrie, œuvre de l'artiste Léon-Marie Labbé, du syndicat des céramistes paysans de Beauce.

Reine de l'Estrie

Char allégorique du défilé de la Saint-Jean-Batiste de Sherbrooke. Hommage de Son Honneur le maire Armand Nadeau, et de la ville de Sherbrooke, 24 juin 1957. Depuis cette date, une jeune sherbrookoise figure dans le défilé et représente la Reine de l'Estrie.

Vive l'Estrie

Les Editions de la Bonne-Chanson de Saint-Hyacinthe ont publié l'hymne régional de l'Estrie. Paroles de Mgr M. O'Bready et musique de Sylvio Lacharité, chef d'orchestre.

Notre-Dame, Reine de l'Estrie

Image, œuvre de Sœur Marthe du Rédempteur, C.N.D., répandue par milliers dans tous les foyers du diocèse.

Salon du Livre 1955

Le mot Estrie y était à l'honneur. M. Gérard Turcotte et Mme Joseph Forest, respectivement président et présidente de notre Société nationale emploient uniquement ce terme. *La Tribune*, 31 octobre 1955.

Statues de Notre-Dame de l'Estrie, Reine de Sherbrooke

Le Grand séminaire des Saints-Apôtres et le couvent des sœurs de l'Assomption, rue Gordon, possèdent une statue de la Madone sous le vocable précité, œuvre des frères Bourgault, de Saint-Jean Port-Joli.

Robert de l'Estrie

Un éducateur, qui signe Robert de l'Estrie, publie un roman d'aventures « Six de La-Roche-Jaseuse », aux éditions de l'Atelier.

Les Mineurs de l'Estrie

Nouvelle verrière dans la nef de la basilique de sainte Anne

de Beaupré. Hommage de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle.

La Carte Routière de La Province de Québec

Ce document officiel, publié par le ministère du tourisme, mentionne l'Estrie et les Cantons de l'Est, 1960, 1962, 1963.

Le Sud du Québec

Cette brochure est émise par le gouvernement du Québec. Le ministère du Tourisme reproduit le vocable Estrie en lettres majuscules dans l'entête du chapitre consacré à notre région et l'ajoute partout dans le texte parallèlement ou alternativement à Cantons de l'Est.

L'Estrie, ses limites, son onomastique

Thèse de M. A. en histoire, université de Montréal, 1956.
Prix « Juge Lemay » 1956 ^{1a}.

Le Campus estrien

Le premier journal des étudiants de notre jeune université portait le nom de « Le journal des étudiants de l'université de Sherbrooke » ^{1b}, puis « L'Estrien » ², et « Le Vert et Or » ³, enfin « Campus estrien » ⁴. Denis Carrier, directeur, l'annonce officiellement dans son article : « Je te baptise ».

Alerte universitaire, dont le président est M. Maurice Géroux, se prononce carrément en faveur d'Estrie ⁵.

La PEN, la presse étudiante nationale, section régionale, adopte une résolution en faveur du terme Estrie. La résolution affirme que : « le terme "Cantons de l'Est" est une traduction pure et simple de "Eastern Townships" et que "Estrie" est un terme purement français ». Elle ajoute que « l'attribution d'un caractère plus français favoriserait l'industrie touristique dans cette partie de l'État du Québec et qu'elle pourrait en retirer un profit substantiel en tant que groupe et en tant que nation... ».

La résolution a été adoptée par les journaux suivants : Bleu Argent (St-Hyacinthe) ; L'Élan (Nicolet) ; Galaxie (Granby) ; L'Étincelle (Granby) ; Schola-Monde (St-Hyacinthe) ; Le Nico (Nicolet) ; Le Collégien (St-Hyacinthe) ; L'Eveil (Victoriaville) ; Le Nœud (St-Césaire) ; La Voix (Drum-

(1a) Le jury du Prix « Juge Lemay » 1956 se composait de M. le chanoine Michel Couture, licencié ès lettres, ancien préfet des études au séminaire de Sherbrooke ; du frère Léo, S.C., Ph. D. (en littérature), professeur de français au Génie ; de M. Denis Tremblay, architecte ; de Me Maurice Delorme, professeur de droit à l'université de Sherbrooke et de M. Gérard Turcotte, président diocésain de la société Saint-Jean-Baptiste.

(1b) Vol. I, no 1, décembre 1955.

(2) Vol. II, no 2, mars 1956.

(3) Vol. I, no 4, mai 1956.

(4) Vol. III, no 2, novembre 1957.

(5) *Communiqué de presse* le 22 janvier 1960.

mondville); Clartés (Asbestos); et Coup d'Oeil (Thetford-Mines) ⁶.

e - *Les affaires*

Le prêt de l'Estrie

Compagnie de placements.

Responsables : Bernard Martineau, médecin ; Paul Veilleux, notaire ; Germaine Gagné. — Siège social : Lac Mégantic. (Gazette officielle, 26 avril 1958, p. 1530).

Les pétroles de l'Estrie

Commerce d'automobiles, de combustibles, de lubrifiants.

Responsables : Jean-Paul Bergeron, avocat, Montréal-Ouest ; Marcel Landry, avocat, Belœil ; Jacqueline Laurendeau, Montréal. — Siège social : Bromptonville. (Gazette officielle, 3 janvier 1959, p. 16)

Agence d'assurance Estrie

Commerce de courtiers et agents d'assurances.

Responsables : Léo Davignon, comptable, Laval-des-Rapides ; Jacqueline Davignon, Montréal ; Jeanne Le Sieur, Montréal. — Siège social : Granby. (Gazette officielle, 18 avril 1959, p. 1649)

Comptoir de l'Estrie

Commerce de courtier en valeurs mobilières et commerce général de prêteur d'argent dans toutes et chacune de ses spécialités.

Responsables : Jean Pankert, industriel, Sherbrooke ; Charles-Emile Bélanger, comptable agréé, Sherbrooke ; Georges Sylvestre, notaire, Sherbrooke. — Siège social : Sherbrooke. (Gazette officielle, 23 mai 1959, p. 2113).

Les entreprises de l'Estrie

Commerce d'hôtelier.

Responsables : Reginald R. Brandt, chimiste ; Jane Leda Ethart ; Leslie A. Brandt, hôtelier. — Siège social : Magog. (Gazette officielle, 3 octobre 1959)

Domaine d'Estrie (Eastman)

Commerce d'immeubles et construction.

Responsables : Gérard Poirier, notaire, Pont-Viau ; Léopold Pilon, hôtelier, Eastman ; Raymond Racine, hôtelier, Eastman. — Siège social : Eastman. (Gazette officielle, 21 mai 1960, p. 2211 ; 3 décembre 1960, p. 4984).

Syndicat d'épargne des épiciers de l'Estrie

Syndicat d'épargne des épiciers de l'Estrie. — Siège social : Sherbrooke. (Gazette officielle, 13 février 1960, p. 821).

(6) *La Voix de l'Est* (Granby, 13 mai 1963).

Les quilles de l'Estrie

Première corporation : « Centre d'Achats Bowling Inc. » lettres patentes 21 juillet 1960. Changement de nom en « Les Quilles de l'Estrie », 1 décembre 1960.

(Gazette officielle, 11 mars 1961, p. 1069).

Location de l'Estrie

Commerce d'automobiles, camions, taxis et motocyclettes. Responsables : Jean Langelier, Pierre Raymond, Kevin Donovan, avocats. — Siège social : Place Ville-Marie, Montréal. (Gazette officielle, 26 octobre 1963, p. 5021, 5022).

Le syndicat des producteurs de bois de l'Estrie

Plan conjoint de mise en marché présenté à la Régie des Marchés Agricoles du Québec, en date du 14 février 1962, par les districts électoraux de Sherbrooke, Stanstead, Compton, Wolfe, Richmond, Shefford, Brome, Missisquoi...

Le président : Nolasque April.

(Gazette officielle, 29 février 1964, p. 1359).

Le Manoir de l'Estrie

Hôtel de Sherbrooke, situé au 1299, rue Denault.

Ouverture officielle le 28 mai 1958.

District d'Aménagement de la Faune de l'Estrie

Nom officiel de la région du lac Baldwin. Lettre du biologiste, Louis-Roch Séguin, le 13 mai 1963.

Estria

Bijouterie J.-R. Boileau, M.H.B., 9 rue Main-Est, Coaticook.

Estria

« La montre de toute l'Estrie ». Nous voyons régulièrement annoncée cette marque de commerce dans l'hebdomadaire, « *Le Progrès de Coaticook* », 1957.

Domaine Estria Corporation

Gazette officielle, tome 89, no 9, 2 mars 1957 ; tome 91, no 1, 3 janvier 1959, p. 16.

Les Produits Chimiques de l'Estrie

Cie située au 179, rue Percy, Magog. F. Buisson, prop.

Pain l'Estrie

Les Epiciers Suprêmes, inc., Sherbrooke, 1959.

Marque l'Estrie

Poulet de marque de l'Estrie, Salaison Robillard, 1959, Sherbrooke.

Commerce

« La maison Thompson et Alix Limitée, 1890-1955, au service du public sherbrookoise et de l'Estrie a, depuis 65 ans, garni la table familiale de fruits et légumes frais ». Page couverture, *La Tribune*, Etude Economique des Cantons de l'Est, 1955.

Ferme Estrie

La désignation Ferme Estrie a été enregistrée à Ottawa au printemps de 1947. Depuis ce temps, les bovins portent le

mot Estrie dans leur nom. Lettre à l'auteur du T.H.F., Dominique Leclerc, provincial, c.s.c., en date du 18 mars 1956.
Institut d'Electrolyse de l'Estrie

Ecole et studio d'électrolyse situés au 240 ouest, rue King, à Sherbrooke.

Val-Estrie Automobiles

Gros garage de la compagnie Ford au 2615 ouest, rue King, à Sherbrooke.

Casse-croûte de l'Estrie

Restaurant populaire sis au 1320, rue Denault à Sherbrooke.

Les Délices de l'Estrie

Un manufacturier canadien de chocolat vient de lancer sur le marché, à la suggestion de la maison de gros Les Epiciers Coopératifs, le chocolat « Les délices de l'Estrie ».

Edifice Estrie

Dans le quartier Est de la ville de Sherbrooke, au coin de la Septième avenue et de la rue Conseil. Cet immeuble abrite une pharmacie, un restaurant, un salon de coiffeur et deux logements. Le propriétaire est Monsieur Harry Budning.

La Plus Grande Pharmacie de l'Estrie

La pharmacie Lavoie de Sherbrooke-Est a publié un calendrier, en 1955, où elle affichait qu'elle était « la plus grande Pharmacie de l'Estrie ».

4 - L'Estrie et la politique

Les représentants du peuple se sont intéressés à cette question, tout en laissant les hommes du métier se prononcer sur le bien fondé de ce vocable, et le peuple, surtout la gent étudiante et professorale, en véhiculer l'expression.

Deux députés régionaux n'ont pas craint d'afficher leurs convictions à l'égard de ce vocable :

« J'ai la joie de vous communiquer que j'ai employé le terme « Estrie », le 24 mai 1958, au parlement fédéral, comme en fait foi le Hansard à la page 670 et la suivante. Le vocable Estrie était prononcé pour la première fois en Chambre des Communes. Ce toponyme français, court et éloquent, décrit magnifiquement notre région. Voilà pourquoi je n'hésite pas à continuer de l'employer en toutes circonstances.

V.-Florent Dubois, député,
Richmond-Wolfe ».

Et Me Maurice Allard, député fédéral de Sherbrooke, enchaîne :

« Le 5 mars 1961, le comité de linguistique accepta le terme Estrie pour désigner les Cantons de l'Est et il en a recommandé l'usage. Je crois sincèrement qu'en matière linguistique, cette recommandation de l'Académie canadienne-française doit retenir notre attention particulière. Il me fait plaisir de vous révéler que j'ai moi-même employé ce terme Estrie dans un discours que j'ai prononcé à la Chambre des Communes le 4 mai 1960, à l'occasion du débat sur le Règlement du problème des subventions aux universités. Vous reconnaîtrez ce geste en lisant la page 3707 de la version française du Hansard. J'encourage donc votre association à l'employer et à le diffuser »¹.

Le député actuel de Sherbrooke aux Communes, Me Gérard Chapdelaine, a été, au temps de son stage universitaire, un ardent protagoniste du terme.

Au plan municipal, les autorités de l'Hôtel de Ville n'ont pas voulu et ne veulent pas se prononcer sur cette question épineuse. Avec sagesse, elles confient la tâche d'expliquer et de propager l'une ou l'autre appellation aux spécialistes, aux professeurs. Quand un fonctionnaire supérieur se mêle de cette affaire, immédiatement il est averti. Laissons le journal local nous raconter une de ses interventions :

« Concernant ses déclarations au sujet de l'appellation « Estrie » une lettre sera envoyée à M. Demers.

SHERBROOKE — Le conseil municipal enverra, ces jours-ci, une lettre au directeur de l'Office du tourisme de Sherbrooke, M. Louis-Philippe Demers, pour lui signifier que toute déclaration de sa part faite au sujet des appellations « Estrie » et « Cantons de l'Est » n'engage aucunement la Cité qui elle demeure en dehors de toute polémique.

La lettre indiquera à M. Demers le désir du conseil municipal de le voir s'abstenir de prendre toute position au nom de la Cité dans la bataille engagée pour la reconnaissance officielle de l'une ou l'autre des deux appellations auprès du ministère du Tourisme de la province.

C'est l'échevin Antonio Pinard qui a soumis le cas au conseil en s'en référant à une sollicitation qu'il a dit venir des membres dirigeants de la société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke.

M. Pinard a déclaré qu'on lui avait demandé son intervention auprès de la Cité au cours d'un souper de la so-

(1) *Le Messenger*, (31 décembre 1960), 16.

ciété où il représentait Son Honneur le maire Nadeau. Le conseil par la voix de l'échevin Gervais a dit qu'il avait déjà mentionné à M. Demers son désir de le voir s'abstenir de toute déclaration officielle au nom de la Cité et de toute utilité du papier de la Cité pour écrire au sujet des appellations au nom de la Cité.

Cette fois, il était convenu d'adresser une lettre à M. Demers avec copie à la société Saint-Jean-Baptiste »².

Voici un extrait de la lettre de M. Charles Langlois, ingénieur professionnel, directeur des Services, à M. Louis-Philippe Demers, directeur du bureau du Tourisme à Sherbrooke, le 29 mai 1963 :

« L.-P. Demers, Bureau du Tourisme, de : Charles Langlois, Dir. des Services — 29-5-63.

Le conseil municipal a manifesté sa désapprobation pour votre prise de position dans la discussion sur les appellations Estrie versus Cantons de l'Est.

Le conseil municipal lui-même ne prend pas position dans cette discussion et il n'est pas normal qu'un employé de la Cité parlant officiellement ou dont les paroles peuvent avoir une certaine portée par suite de ses fonctions prenne position dans cette question.

Vous voudrez donc à l'avenir vous abstenir de tout commentaire public à ce sujet »³.

Cette attitude du conseil de ville rejoint celle qu'adopte actuellement *La Tribune de Sherbrooke* :

« ... Quant à nous, nous continuerons de respecter l'opinion de chacun comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant et nous laisserons au peuple, comme il se doit, le soin de prendre la décision qu'il jugera convenable. C'est dans cet esprit que nous continuerons d'employer indifféremment les expressions Estrie ou Cantons de l'Est selon l'utilisation qui en sera faite par les personnes dont nous rapporterons les paroles »⁴.

En 1946, lorsque le terme Estrie fut lancé dans le grand public par le truchement de ce quotidien sherbrookoïse, il ne semble pas avoir eu des réactions défavorables. Puis ce fut la lutte sourde, la polémique acerbe, le durcissement systématique qui se manifestaient aussi dans certains hebdo-

(2) *La Tribune*, (Sherbrooke, 28 mai 1963).

(3) *Lettre* du 29 mars 1963 (126.03).

(4) *La Tribune*, *ibid.*, 25 janvier 1963, 4.

madaires régionaux. Nous passons sous silence, pour le moment, les péripéties de cette épopée pas toujours glorieuse. Certaines mesquineries fourniraient la trame d'un roman-fleuve. Nous conservons dans nos dossiers des textes et des témoignages de journalistes, de reporters qui pourraient constituer un florilège, où ne fleuriraient peut-être pas la science, la bonne foi et la charité.

Pour notre part, nous avons toujours admis que d'autres puissent différer d'opinion sur ce sujet. Nous reconnaissons à ces concitoyens l'entière liberté d'opter pour l'une ou l'autre expression ; mais nous avons toujours revendiqué, et nous revendiquerons encore pour nous avec force et chaleur, la même liberté de choix.

Nous avons remarqué, en des centaines d'occasions, qu'après une explication sereine du terme Estrie, en nous appuyant sur l'histoire, la géographie et la linguistique, nous avons conquis pour toujours des adeptes et des protagonistes, particulièrement chez les journalistes non engagés, libres.

Nos représentants à la Législature provinciale se sont penchés sur ce problème. Dans une lettre à M. Marcel Bureau, chef du secrétariat de la S.S.J.B. de Sherbrooke, Me Jean Lesage lui écrit :

« Québec, le 6 octobre 1958.

L'attachement à sa langue et le respect qu'il en a commandent à tout Canadien français d'aider à la re francisation là où l'usage et le temps ont consacré l'anglicisme.

L'historique que vous me faites du mot « Estrie » m'a beaucoup intéressé. Je savais d'ailleurs que l'Académie canadienne-française en avait recommandé l'usage, lors de sa réunion du 5 mai 1951.

(signé) *Jean Lesage*

266 Ouest, rue St-Cyrille ».

De l'Assemblée législative, parvient à la Permanence diocésaine, la note suivante :

« Québec, le 20 septembre 1960.

Soyez persuadé qu'à l'occasion il me fera plaisir d'employer le mot Estrie pour désigner notre magnifique région.

(signé) *Ls-P. Brousseau*
Député de Sherbrooke ».

Le lundi 23 octobre 1961, lors de la venue à Sherbrooke des membres du conseil provincial de Tourisme pilotés par l'honorable Lionel Bertrand, secrétaire de la Province, le vocable Estrie connaît la vedette.

M. J.-Emile Renaud, président de cet organisme provincial, se dit très heureux de siéger avec ses collègues à Sherbrooke, « la Reine de l'Estrie ». Mgr Maurice O'Bready, P.D., vice-recteur à l'université de Sherbrooke et secrétaire de notre société d'histoire régionale, explique les valeurs historique, géographique et linguistique du terme « Estrie ». Après cet exposé, le président Renaud félicite le prélat et enchaîne que « l'historien parlait à des gens convertis. » D'autres travaux furent présentés dans la même veine. M. Richard Bergeron, président diocésain de la S.S.J.B. expose « Le tourisme en Estrie », dresse l'inventaire de notre avoir touristique et fait d'heureuses suggestions. Un groupe de professeurs de l'université de Sherbrooke, représentés par le Dr Joseph Taillefer, attire l'attention des membres de cette Commission sur les capitaux culturels et artistiques de notre région. M. Armand Leroux, préposé au département de l'économie à la faculté de commerce, parle des problèmes loisirs en Estrie au nom des étudiants universitaires. M. Jean-Guy Lavallée, professeur d'histoire à l'université, explique le bien fondé du toponyme Estrie et répond aux objections formulées couramment contre ce vocable. Le ministre Bertrand note avec une grande satisfaction, à la fin de ses délibérations, la valeur objective des travaux présentés par la S.S.J.B. et l'université, remercie des critiques constructives émises et des heureuses suggestions proposées.

En cette circonstance, M. le député Glen Brown a « enregistré sa dissidence à cette appellation. Son collègue à la Chambre basse, M. Claude Gosselin, député de Compton, s'est pour sa part prononcé en faveur de l'appellation ainsi que le Dr Valmore Olivier », président de la société d'histoire régionale⁵.

Me Jean-Jacques Bertrand, député de Missisquoi, dans un discours prononcé à l'Assemblée législative, le 18 janvier 1962, parle du « député de Brome qui a fait entendre une

(5) *La Presse*, (Montréal, 24 octobre 1961), 41.

voix anglaise de l'Estrie. J'ai ouï dire qu'il ne prise pas qu'on dénomme la région des Cantons de l'Est sous le nom de l'Estrie... (A ce moment, le député de Brome se lève et déclare qu'il n'est pas défavorable à l'emploi de ce terme et que cela regarde les Canadiens français) ».

Le ministre de la Famille et du Bien-être social, M. Emilien Lafrance, s'est révélé un tenant enthousiaste de l'expression Estrie. En maintes occasions, le député de Richmond l'a déclaré aux journalistes. « J'utilise toujours moi-même cette appellation destinée à faire mieux connaître chez nous et à l'étranger la belle région de l'Estrie »⁶.

Au banquet du 24 juin 1963, Me Carrier Fortin, ministre d'Etat et député de Sherbrooke, « a rappelé que les noms, tout comme les lois, originent dans la tradition et s'imposent par l'usage et la coutume. Il a reconnu le droit légitime de la société Saint-Jean-Baptiste de désigner la région connue sous le nom de Cantons de l'Est par celui, plus poétique, d'Estrie. Il a invité les membres de cet organisme à poursuivre leur campagne en faveur de cette appellation laissant prévoir que c'est par là qu'un jour, ce nom s'imposera par lui-même »⁷.

Dans un message, émis par le ministère des Terres et Forêts et signé par l'honorable Bona Arsenault, ministre, et J.-E. Guay, sous-ministre, on nous dit qu'il « appartient à chacun de nous de conserver la forêt, patrimoine sur lequel nous devons tous compter pour maintenir la prospérité dans la belle région de l'Estrie »⁸.

Et maintenant que l'Etat du Québec possède son Journal des Débats, nous notons que le terme Estrie connaît de plus en plus de popularité⁹.

(6) Lettre à M. Richard Bergeron, président diocésain de la S.S.J.B., le 22 février 1963 ; *La Tribune*, 15 avril 1964.

(7) *La Tribune*, ibid., 25 juin 1963, 3.

(8) *La Tribune*, ibid., 7 septembre 1962, 8.

(9) *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 1962-63, vol. I, no 41, p. 1834, 1893, 1897 ; no 42, p. 1900 ; no 43, p. 1922...

Chapitre Deuxième

A. - NOTRE VILLE

Voici le texte d'une plaque commémorative installée à SHERBROOKE en 1943, relatant la prise de possession nominale du site de la ville :

AVANT LA DECOUVERTE DU CANADA, CE SITE, CONFLUENT DES RIVIERES POTEGOURKA (MAGOG) ET ALSIGANTEKA (D'ABORD ST-ANTOINE, PUIS EN 1632, ST-FRANÇOIS) S'APPELAIT EN SAUVAGE ABENAQUIS : KTINEKETOLEK8AK. CETTE DESIGNATION FUT CONSERVEE PAR LES EXPLORATEURS FRANÇAIS QUI LA TRADUISIRENT : LES GRANDES FOURCHES. EN 1818, SIR JOHN COAPE SHERBROOKE, 7^e GOUVERNEUR GENERAL ANGLAIS DONNA SON NOM AU HAMEAU HYATT'S MILL (DE 1796 A 1818) DEVENU LA VILLE DE SHERBROOKE.

A. D. 1943 ¹

Pour exposer les détails de ce texte historique, nous suivrons autant que possible, l'ordre chronologique.

Avant la découverte du Canada, nous ignorons absolument tout de ce coin de terre. Les Abénaquis désignent l'endroit sous le nom de KTINEKETOLEK8AK.

Les premiers explorateurs français traduisirent cette appellation indienne par LES GRANDES FOURCHES. Une rue de Sherbrooke, qui longe la Saint-François, et le

(1) Le séminaire Saint-Charles conserve précieusement un fac-similé de cette plaque aux Archives de la bibliothèque.

Marché public rappellent encore aujourd'hui ce nom descriptif donné par les Abénaquis.

Cette bourgade des GRANDES FOURCHES se trouvait au point de rencontre des deux rivières POTEGOURKA (la Magog) et ALSIGONTEKA (la Saint-François), d'où son nom.

De 1690 à 1760, aucun indice n'a été relevé de la présence d'Indiens sédentaires en ces lieux.

On croit que « des Abénaquis fixés par les Français vers Bécancour et Saint-François du Lac allaient chasser, l'hiver, aux fourrures à travers les forêts désertes ». A l'embouchure du SAINT-FRANÇOIS on doit faire un portage.

« Le site de SHERBROOKE existait bien avant que les premiers colons anglais l'eussent désigné sous le nom de BIG FORKS. Hiram Moe, un pionnier authentique, causait souvent avec l'avocat Chicoyne du GRAND PORTAGE près duquel il était né en 1807. Ce nom de GRAND PORTAGE nous paraît dater de la période de 1750 à 1800. Antérieurement, c'est-à-dire de 1700 à 1750, les Abénaquis, s'arrêtant au confluent du Magog pour s'y reposer, désignaient l'endroit sous le nom de SHACEWANTEKU : rivière où l'on fume ». Les rapports du département des Indiens en 1885 font mention de cette tradition conservée chez les vieux Abénaquis de SAINT-FRANÇOIS.

Ceux qui remontaient le Saint-François jusqu'à l'embouchure du Magog s'arrêtaient au confluent des deux rivières pour prendre quelque repos. D'où le nom donné : SHACEWANTEGAN : lieu où l'on fume.

L'abbé A. Gravel confirme cette opinion ⁴.

Dans une communication à la Société historique des Cantons de l'Est, l'abbé Gravel écrit encore :

« Remontant le SAINT-FRANÇOIS jusqu'à l'embouchure du MAGOG, ils s'y arrêtaient pour prendre quelque

(2) R. Blanchard, *Centre du Canada français*, (Montréal, 1944), 324-325.

(3) A. Gravel, *Le combat des Grandes Fourches*, (Sherbrooke, 1934), 7.

(4) Gravel, *Les Cantons de l'Est*, (Sherbrooke, 1938), 70.

repos. D'où le nom donné à l'endroit : « SHACEWANTE-GOU » lieu où l'on fume »⁵.

En 1742, les Français explorateurs et coureurs de bois désignent cette étape sous le nom de GRAND PORTAGE ou SAULT⁶.

De 1786, nous possédons une description écrite de mémoire par Pierre de Sales Laterrière, médecin à la Baie du Febvre, qui remonte par eau jusqu'à Boston où il va chercher de nouveaux titres en médecine. A l'occasion de ce voyage vers les Etats-Unis, l'auteur remonte la SAINT-FRANÇOIS « jusqu'au grand portage ou sault qui reçoit la rivière en deux branches, l'une de MEGANTICK, EST-NORD-EST, et l'autre du lac MARA ou MAGOCK, Ouest »⁷.

Écoutons le récit de ce voyageur :

« Nous arrivâmes au GRAND PORTAGE ou SAULT, qui reçoit la rivière en deux branches, l'une du Mégantick, (sic) Est-Nord-Est, et l'autre du lac MARA ou MAGOCK, (sic) Ouest. Pendant que le sauvage portoit (sic) le canot et le bagage, je m'amusai à lire les noms, écrits sur des pierres et des bois équarris, de ceux qui avoient été (sic) envoyés là en découverte de ces régions. Un jour à venir, cet endroit sera bien établi et de conséquence, parce qu'il sera l'entrepôt d'un lieu OU TOUT VÂ. Nos petits enfans (sic) et nos arrières-neveux verront cela ! Le sol y est bon : les raisins et autres fruits sauvages que j'y vis annoncent que toute culture y fructifiera comme ailleurs. Tous les environs sont fais (sic) plat, à quelques côteaux et ravines près. Ayant couché en cet endroit, nous nous mîmes, le matin, à franchir le SAULT rapideux en canot »⁸.

Plus loin, Laterrière écrit :

« Il y a un endroit, appelé le CAMP-DES-FRANCOIS (sic), qui sera un jour ville ou village, à cause de la bonté de son sol. Nous gagnâmes les prairies, où je vis pour la première fois un troupeau d'orignaux, qui, sitôt qu'ils eurent connaissance de mon approche, s'enfuirent dans le bois avec un bruit de tonnerre. De là quatre jours

(5) *Ibid.*, 70.

(6) *Ibid.*, 69-78-115.

(7) R. Blanchard, *op. cit.*, 325.

(8) *Mémoire de Pierre de Sales Laterrière et ses traverses*, (Québec, 1873), 152-153.

nous suffirent pour atteindre notre dernière couchée, sur le bord nord du Lac MARA ou MEGOCK (sic) »⁹.

Pouvons-nous prendre à la lettre ce récit de voyage ? Laterrière nous donne la réponse :

« C'est de mémoire, vingt-trois ans après, que j'écris l'histoire de mon voyage aux Etats-Unis, en cas que la véritable relation, oubliée en 1788, chez le Dr Jr. Warren, à Boston, soit perdue ; elle vaut la peine que mes enfants la réclament pour la joindre au présent récit et rectifier les inexactitudes qui pourront se glisser sous ma plume »¹⁰.

Nous lisons en note :

« Les mémoires sont imprimés sur le manuscrit copié d'après l'original par Monsieur Alfred Garneau, qui a fait les notes et rectifié les incorrections de langage. La famille Laterrière se réserve tout droit de reproduction même partielle, de ces mémoires »¹¹.

L'édition intime, faite en 1873, des Mémoires de Pierre de Sales Laterrière indique qu'on faisait halte au « GRAND SAULT » ou « LE PORTAGE »¹².

Une note de l'annuaire du séminaire Saint-Charles Borromée explique la nécessité de « porter » à cet endroit, par une description des lieux : chute, rocher élevé, etc.

« Aux fourches du ST-FRANÇOIS et au pied de la grande chute, dans une situation très commode ; un peu au-dessous, continue-t-il (sic), dans la rivière, est un rocher élevé et très singulier, sur le sommet duquel est un pin solitaire, d'une forte dimension, qui offre à la fois un spectacle extraordinaire et unique »¹³.

Ce rocher du Pin solitaire, où se dresse aujourd'hui une croix lumineuse, s'appelait aussi en sauvage : MENA' SEN.

« Au confluent de l'ALSIGANTEKA et de la POTE-GOURKA (la rivière aux cascades)¹⁴ à l'endroit appelé

(9) *Ibid.*, 153.

(10) *Ibid.*, 152.

(11) *Ibid.*, 6 ; (12) *Ibid.*, 6, 9.

(13) *Annuaire du Séminaire de Sherbrooke*, (Sherbrooke, 1881-1882), 30 ; *Le Borroméen*, janvier 1940, 28 ; *Ibid.*, 9 mai 1940, 60 ; « Qu'est devenu le Pin solitaire ? », *La Tribune*, 14 mai 1954, 30.

(14) La rivière Magog.

CKTINE, abréviation (sic) de CKTINEKETOLEK8AK (la plus grande fourche)¹⁶ se trouve, au milieu des eaux, un islet rocheux ou plutôt un rocher dont le sommet émerge de l'eau. C'est MENA' SEN ou l'isle-rocher »¹⁶.

En effet, ajoute M. Oscar Masse :

« La mythologie indienne attribuée à pareil accident géographique ou, si vous préférez, hydrographique, un sens mystérieux. Pour eux, c'est comme une espèce de dieu terme miraculeusement surgi des flots, lequel vous barre la route et réclame hommage. Aussi, on ne passe pas outre, à moins d'être un Kaza8ijaka, c'est-à-dire un libertin ou un mécréant »¹⁷.

En 1869, l'expression « LE PORTAGE » sera consignée par Madame C. M. Day, dans son *History of the Eastern Townships*¹⁸.

Il faut toutefois noter que la dénomination « GRANDES FOURCHES » est toujours en cours chez les Français depuis la découverte du Canada, comme traduction du nom indien, et depuis 1800 environ, par opposition aux « PETITES FOURCHES » plus tard Lennoxville (1819). Cette dénomination a prévalu jusqu'en 1817, pour les gens de langue française^{19a}. On disait également « Fourches d'En-Haut » et « Fourches d'En-Bas »^{19b}.

« Malgré l'hiver et la neige qu'il a amoncelée partout, le spectacle est superbe. On dépasse SKINE, ou tout au long SKINEKETOLEK8AK (la moindre fourche)²⁰, où la MASSA8OBI (la rivière au loup blanc)²¹ se jette dans l'ALSIGANTEKA, les pins altiers et odoriférants de KOATTEGA²² etc. On a laissé l'ALSIGANTEKA dont le cours

(15) Sherbrooke.

(16) O. Masse, *Mena' Sen*, (Québec, 1922), 56 ; J.-A. Chicoyne, « Rocher au Pin », *Bulletin des Recherches Historiques*, août 1897, 122-125 ; Elie Auclair, « Un témoin du Passé », *Articles et Etudes*, Montréal, Revue canadienne, 1903, 93-99.

(17) *Ibid.*, 56.

(18) C.-M. Day, *History of the Eastern Townships*, (Montréal, 1869), 365.

(19a) Annuaire, *op. cit.*, 24 ; (19b) *La Tribune du Centenaire*, 1937, 45.

(20) Lennoxville — M. Blanchard l'appelle « le faubourg résidentiel de Sherbrooke », *Centre du Canada Français*, 355.

(21) Massawippi. (22) Coaticook.

bifurque à SKINE et on suit la route ordinaire des coureurs de bois laquelle fait un brusque détour vers le grand lac MAMLA8BAGAK ²³ où l'on s'approvisionne de molajigane ²⁴ et de MASKENOJA ²⁵.

Après 1760, la région restait vide, même après l'annexion du Canada à la couronne britannique. Les Anglais, installés sur le Saint-Laurent, ne se souciaient pas d'attirer dans ces territoires leurs frères de la Nouvelle-Angleterre ; à plus forte raison, avec la guerre de l'indépendance.

Le gouverneur Haldimand, hostile aux Américains, tenait fermement à conserver de leur côté une forte cloison étanche de forêts vierges. Les contours restaient vides et inconnus, officiellement.

Mais, dès avant la guerre de l'Indépendance, des gens de la Nouvelle-Angleterre et de New York commencent à apparaître dans le sud des Cantons où ils s'établissent en "squatters" (où il leur plaît, sans le moindre titre de propriété) ²⁶.

Les Loyalistes traduiront les FOURCHES par GREAT FORKS, BIG FORKS ²⁷.

Le nom de LOWER FORKS fut aussi employé pour les opposer aux LITTLE FORKS de Lennoxville. Les Français qui ont pu tenter aventure dans ce coin de pays devaient traduire par PETITES FOURCHES ²⁸.

D'abord fidèle, en 1794, à la conception de Haldimand, le gouvernement anglais s'attache à écarter les nouveaux colons et à les diriger vers les Provinces maritimes, vers la Gaspésie, surtout vers l'Ontario. Cet apport permanent américain, subreptice jusqu'alors, ne tarda pas à être l'objet d'une organisation officielle. Les conceptions du gouvernement canadien s'étaient modifiées.

Les Canadiens français, auxquels on venait d'accorder un régime constitutionnel (1791) et qui paraissaient décidés

(23) Memphrémagog.

(24) Malachigan ou achigan.

(25) Maskinongé.

(26) Blanchard, *op. cit.*, 325-326.

(27) Day, *op. cit.*, 139-140.

(28) Gravel, *op. cit.*, 326-327-328 ; *Sherbrooke Illustrated*, (Sherbrooke, 1898), 4.

à ne pas laisser prescrire leurs droits, semblaient désormais plus dangereux que les Américains, même non-Loyalistes. On décida d'ouvrir à ceux-ci largement, officiellement, l'accès du territoire, et pour cela de procéder tout de suite à l'arpentage²⁹.

Le 17 février 1784, le vermontais Abraham Hyatt, père, dont le domaine à Arlington avait été confisqué par l'Etat, signe une pétition réclamant des fonds de terre.

Le 6 août 1793, les trois fils de Hyatt, Gilbert, Cornelius, Joseph, demandent avec instance le township de Stukely.

« Lorsqu'en 1791, l'ordre enfin arrive de Londres de diviser notre territoire vague en townships de 10 milles de côté, Gilbert Hyatt, à titre de "leader" ou chef pétitionnaire, demande le township d'Ascot pour lui, ses frères et une vingtaine d'autres associés. Le comité des terres accède à sa requête et lui permet d'occuper son nouveau domaine. Hyatt ne recevra toutefois qu'en 1803^{30a} les lettres patentes garantissant son droit d'occupant. Entre temps, Joseph Kilborne, sur les instructions de Samuel Holland, arpenteur en chef, délimite le township d'Ascot, au coût de 47 livres, 11 shillings et sept pence.

On concevrait mal que durant leur huit ou neuf ans d'attente fébrile (1783-1791), les Hyatt, désireux d'avoir des terres en propre, n'aient pas songé à visiter tôt notre région. Puisque Gilbert porte son choix sur Ascot en 1791, c'est qu'il est venu voir l'endroit bien avant. Ces hommes légitimement affamés d'espace vital ont dû parcourir nos rivières et nos lacs, étudier les possibilités d'établissement et faire leurs plans à l'avance. Déjà, vraisemblablement en 1792, aidé de Josiah Sawyer, Gilbert Hyatt s'ouvrira un chemin de bois d'une quarantaine de milles de la baie Missisquoi au lac Memphrémagog, puis d'une vingtaine de milles du même lac jusqu'à Ascot ; on ne se hasarde pas à percer péniblement une telle trouée dans la forêt sans s'être fixé un objectif sûr.

Ce qui fit incliner Hyatt pour Ascot, c'est la force utili-

(29) Blanchard, *op cit.*, 326-327-328.

(30a) *Liste des terres concédées par la Couronne de 1763 à 1890*, Québec 1891, 997.

sable du courant d'eau de la Magog à l'endroit où elle va se jeter dans la Saint-François. Il se bâtit là, sur la rive nord de la Magog, un premier abri, où il logeait déjà confortablement en 1794 »^{30b}.

L'administration officielle, comme on peut le lire dans les documents précités, fut souvent maladroite, inefficace et inopérante. A l'envahissement américain se substitue peu à peu une immigration venue des Iles Britanniques. La poussée de colonisation anglaise, pour faire pièce aux obstinés Français (il faut déborder et submerger la population canadienne par l'établissement d'Anglais protestants, dit Sewell)³¹, céda devant le flux lent et sûr de la marée française.

Gilbert Hyatt, attiré surtout par la beauté des « pouvoirs d'eau » et la facilité d'établissement, grâce aux octrois du gouvernement aux colons américains, vient donc s'établir aux GREAT FORKS vers 1794. Il s'y bâtit une petite maison³².

Ce bourg habité par ce Vermontais devient le « rendez-vous ordinaire de ceux qui se dirigent vers la Nouvelle-Angleterre »³³.

“Founded in 1794, SHERBROOKE was at first known as GREAT FORKS from its location on the confluence of the SAINT FRANCIS RIVER and its left bank tributary the MAGOG »³⁴.

GILBERT HYATT bâtit, en 1796, un moulin. LES FOURCHES s'appellent pour certains HYATT'S MILL³⁵.

De mauvaises affaires forcent le Vermontais à faire vendre ses terrains à l'enchère par le shérif. Willard Carlton se porte acquéreur pour un an³⁶.

L'arpenteur Joseph Bouchette constate, vers 1803, l'existence de ces moulins aux FOURCHES du Pin solitaire³⁷ :

(30b) Mgr Maurice O'Bready, *Le Sherbrooke d'avant 1850*, (Sherbrooke, 1959), 54.

(31) Blanchard, *op. cit.*, 331.

(32) Annuaire, *op. cit.*, 29. (33) *Ibid.*, 21.

(34) Putnam, alii, *Canadian Regions*, (Toronto, 1952), 195.

(35) *Men of Today*, (Sherbrooke, 1917), 21.

(36) Annuaire, *op. cit.*, 30.

(37) J. Bouchette, *Topographie du Bas-Canada*, (Londres, 1815), 368.

« Aux FOURCHES du St-François et au pied de la grande CHUTE, dans une situation très commode ; un peu au-dessous, dans la rivière, est un ROCHER élevé et très singulier, sur le sommet duquel est un PIN SOLITAIRE, d'une forte dimension, qui offre à la fois un spectacle extraordinaire et unique ».

La ville de Sherbrooke, aujourd'hui la « Reine de l'Estrie », n'était, au commencement du siècle dernier, qu'un tout petit village qui s'appela successivement : le Haut Saint-François, Grand Portage, Sault, Grandes-Fourches, Hyatt's Mill, puis Sherbrooke.

Vers 1814, Felton, le député, s'occupe de colonisation et se voit honoré de la visite de LORD JOHN COAPE SHERBROOKE, 7^e gouverneur général du Canada pendant les années 1817-1818³⁸.

A cette occasion, on SHERBROOKE le village naissant, qui groupe à cette époque une population de 53 âmes.

« C'est cette dernière dénomination (GRANDES FOURCHES) qui a prévalu jusqu'en 1817 ; à cette époque, on lui donna le nom de SHERBROOKE en l'honneur du LORD »³⁹.

L'abbé Pierre Girard, dans l'annuaire du séminaire, confirme ces avancées :

« On doit remarquer que M. Laterrière désigne cette localité sous le nom de « Grand Portage » ou Sault ; d'autres cependant lui donnaient l'appellation de « Grandes-Fourches » par opposition aux petites fourches (Lennoxville). C'est cette dernière dénomination qui a prévalu jusqu'en 1817 ; à cette époque, on lui donna le nom de SHERBROOKE, en l'honneur de LORD JOHN COAPE SHERBROOKE, gouverneur du Canada pendant les années 1817-1818, qui daigna honorer de sa visite le village naissant »⁴⁰.

Sur quel document les auteurs précités réfèrent-ils pour expliquer le changement de Hyatt's Mill en Sherbrooke ?

Un extrait d'un journal québécois motive ce changement :

« We are informed that His Excellency the GOVERNOR IN CHIEF, with great condescension has permitted the

(38) Annuaire, *op. cit.*, 31.

(39-40) *Ibid.*, 24.

Settlers on the Forks of the River St. Francis, to designate the Village at that place by the name of SHERBROOKE »⁴¹.

« Voilà à date, enchaîne Mgr O'Bready, le seul document qu'on a retracé pour expliquer comment Hyatt's Mill a cédé devant un autre nom. Et ce document ne parle pas d'une tournée du gouverneur dans nos Townships.

Seule une tradition mal assise soutient que Lord Sherbrooke vint au manoir des Felton, au Belvédère, en 1817, date présumée du changement du nom de Hyatt's Mill en celui de Sherbrooke »⁴².

Sherbrooke célébra avec éclat et pompe son « Centenaire » en 1937. Donc, notre cité aurait été fondée en 1837. Que marquent ces 100 ans d'existence ? Le centenaire de la localité, du village, de la ville, de la cité, nous l'ignorons ! La Tribune nous livre un texte qui nous fournit le point de départ d'une investigation dans les volumes poussiéreux des archives du ministère des Affaires municipales.

« Sherbrooke fut érigé en village le 22 mars 1823 (acte 2, George IV, chap. 17) et la sanction de l'érection en municipalité de ville a été donné le 3 avril 1839 (acte 2, Victoria, chap. 38, section 2).

En se rappelant qu'en 1837 et 1838, le gouvernement ne siégeait pas à cause de la loi martiale proclamée à la suite des troubles qui existaient alors dans le pays, il est *dûment démontré* que le règlement demandant l'érection en municipalité, dut être sanctionné régulièrement en 1837...

Preuve : Une vente de Gustave A. Elridge à Richard B. Ewen, datée du 22 décembre 1837, fait mention du « Thirteenth block in the town of Sherbrooke »⁴³.

Sur quel document s'appuie une telle affirmation ? Avant 1840, deux seules municipalités existent dans la province, celle de Québec et celle de Montréal⁴⁴.

Il paraît donc inexact d'affirmer que l'érection du village de Sherbrooke date du 22 mars 1823 ou du 3 avril 1839.

(41) *Gazette de Québec*, Québec, 2 février 1818.

(42) Mgr M. O'Bready, *op. cit.*, 68.

(43) *La Tribune*, Sherbrooke, 1937 ; *Vade Mecum*, Sherbrooke, 1961, 93. (A. Gravel).

(44) 1 — *Guillaume IV*, chapitres 52 et 54.

D'abord, le texte de loi de 1823 s'intitule « Acte pour ériger certains townships y mentionnés en un District inférieur, qui sera appelé LE DISTRICT INFÉRIEUR DE SAINT-FRANÇOIS et pour y établir des Cours de Judicature ». Et l'article 12 enchaîne « que la dite Cour Inférieure sera tenue dans le VILLAGE DE SHERBROOKE »⁴⁵.

La loi de 1839 est titrée comme suit : « Ordonnance pour ériger une Maison de Justice, avec des Bureaux convenables à Sherbrooke dans le District de St-François, et pour en défrayer les dépenses ». Et l'article 11 poursuit : « Et qu'il soit statué et ordonné par l'autorité susdite, que le Village de Sherbrooke, dans le dit District de St-François, sera à l'avenir désigné sous le nom de Ville de Sherbrooke »⁴⁶.

La première loi municipale ne reçoit sa sanction que le 29 décembre 1840⁴⁷. Cette loi crée 24 districts municipaux, dont celui de Sherbrooke. Les limites de ce district sherbrookoïse sont arrêtés par une proclamation en date du 15 avril 1841. La loi de 1840 s'abroge par celle de 1845 qui crée, par une proclamation en date du 18 juin, un total de 321 municipalités, dont celle d'ASCOT groupant les townships d'Ascot et d'Orford, où était située la localité (ville) de Sherbrooke⁴⁸.

La loi de 1845 est à son tour abrogée et remplacée par une nouvelle loi qui remplace les municipalités de 1845 par 46 municipalités de comté, dont le comté de Sherbrooke, avec chef-lieu à Sherbrooke⁴⁹. La seconde partie de cette dernière loi prévoit l'incorporation des municipalités, de villages et de villes. En vertu de cette loi, les habitants de Sherbrooke se prévalent de ces dispositions pour réclamer leur incorporation en ville.

Le 28 juin 1852, Sherbrooke devient ville⁵⁰. En 1964, la ville de Sherbrooke n'a formellement que 112 ans de vie.

(45) 3 — *George IV*, chapitre 17, article 12.

(46) 2 — *Victoria*, chapitre 38 et article 11.

(47) 2 — *Victoria*, cc. 3 et 4.

(48) 8 — *Victoria*, chapitre 40.

(49) 10-11 — *Victoria*, chapitre 7.

(50) *Gazette du Canada*, 10 juillet 1852, 12, 930. Le texte intégral paraît également dans « *Les Maires de Sherbrooke* », Amédée Gaudreault.

Avant 1840, Sherbrooke compte comme la principale localité des Eastern Townships, chef-lieu du district judiciaire.

M. Julien Drapeau, spécialiste et archiviste au ministère des Affaires municipales, nous aide à conclure que « si dans la loi de 1839 on prend la peine de la (Sherbrooke) désigner comme une « Ville », c'est que sa population et son importance avaient considérablement augmenté »⁵¹.

Lors de son « Centenaire » en 1937, Sherbrooke n'a donc légalement que 85 ans d'âge comme *ville*, 98 ans comme *chef-lieu judiciaire* (district), 114 ans et plus comme *principale localité* des Eastern Townships ».

En partant des mêmes données légales, les fêtes du 125e de Sherbrooke en 1962 marquaient également son 110e anniversaire de *ville*, son 123e anniversaire comme *chef-lieu* et ses 139 ans et plus de *localité* la plus importante des Cantons de l'Est.

Un jour, un universitaire en quête de sujet de recherches ou de thèse, pourra s'aventurer dans ses dédales historiques et légaux pour nous apporter la grande lumière. Quant à nous, nous avons tenté un essai d'explication en nous référant à des documents dont la valeur, cependant, semble indiscutable.

Lors du « fameux » 125e de Sherbrooke, un défilé dit « historique », magnifia les faits et gestes de nos ancêtres dont Mena' Sen, l'arrivée des Loyalistes, etc.

Le poste CHLT-TV transmet sur nos écrans ce défilé. Le commentateur de circonstance, « ferré en histoire », expliquait avec emphase le « bon pain » de chez nous (le pin solitaire), le four de nos grand-mères (le rocher de la Saint-François) et les Loyalistes, ces Canadiens français fidèles à la couronne britannique !!!

Les notes qui précèdent pourront peut-être servir à nos amis les journalistes — ils sont nombreux — lors du prochain défilé du 125e de la ville de Sherbrooke en 1977 !

SHERBROOKE obtient le titre de cité en 1875.

Une compagnie, en 1881, y va d'une prédiction : « Le progrès de la colonisation dans les campagnes environnantes

(51) Communication avec l'auteur, le 11 juillet 1962.

fera de Sherbrooke, avant peu, un des centres les plus importants de la Nouvelle-France »⁵².

Le 2 mars 1951, Rome choisit notre cité comme siège archiépiscopal et métropole ecclésiastique, élit Son Excellence Monseigneur Philippe Desranleau, premier archevêque titulaire⁵³.

« Si Sherbrooke devient aujourd'hui la métropole de Saint-Hyacinthe et de Nicolet, ces deux diocèses n'ont rien perdu de ce fait de leur valeur et de leur beauté ; leurs richesses et leurs mérites demeurent devant Dieu et devant les hommes. Le choix du Saint-Siège démontre que ces deux Eglises étaient mues par le Saint-Esprit, quand, il y a environ un siècle passé, elles dirigeaient leurs fils, affamés de terres, vers l'Estrie, que les catholiques de Saint-Hyacinthe appelaient les Townships de l'Est, tandis que ceux de Nicolet les nommaient les Townships du Sud. Cette emprise du sol qui répond si bien au désir naturel de l'homme a servi à souhait l'établissement de la foi dans cette région que l'on avait voulue ni française ni catholique. Devant le résultat déjà si beau et si prometteur, les deux Eglises mères peuvent répéter avec Caleb : C'est une bonne terre que le Seigneur a donnée à nos fils »⁵⁴.

« Oui, Sherbrooke méritait de devenir la métropole de l'Estrie, parce qu'elle est la ville de la beauté parfaite, le joyau de toute la terre canadienne... »⁵⁵.

« L'Eglise de l'Estrie jubile à son tour : comme les jeunes, elle chante très haut sa joie et sa reconnaissance. Elle ne peut s'empêcher de célébrer l'œuvre de la Providence qui sait, avec la lenteur de la sagesse et la sûreté de la prudence, arriver à ses fins »⁵⁶.

Le 23 février 1954, un projet de loi, présenté par l'honorable J.-S. Bourque, député de Sherbrooke et ministre des Terres et Forêts dans le cabinet provincial de M. Mau-

(52) *La Compagnie de colonisation et de crédit des Cantons de l'Est*, (Sherbrooke, 1881), 10.

(53) *Documents du diocèse de Sherbrooke*, vol. XVI, no 72, 144-152.

(54) *Ibid.*, 141.

(55) *Ibid.*, 177.

(56) *Ibid.*, 174.

rice Duplessis, est adopté à l'unanimité par l'Assemblée législative de Québec ⁵⁷, et élevait notre ville au rang de cité universitaire, en créant l'université de Sherbrooke. Son Excellence Monseigneur Georges Cabana en devient le premier chancelier.

Le 21 novembre 1957, S. S. Pie XII reconnaissait cette jeune institution de l'Estrie comme université catholique ⁵⁸.

B - CHERBOURG

Un comité de Refrancisation, dans sa chronique hebdomadaire du *Messenger*, sous la plume de M. Achille Larouche, a même lancé, en 1956, l'idée de changer le nom de Sherbrooke en Cherbourg.

« Sherbrooke s'appelait autrefois Grand Portage, les Grandes-Fourches, Hyatt's Mill, puis Sherbrooke en 1818. Par une hasardeuse anticipation, il n'est pas impossible de prévoir que Sherbrooke puisse encore dans l'avenir se métamorphoser en une autre appellation soit pour mieux faire l'accord entre le passé et le présent, soit pour mieux désigner la prédominance ethnique. Ce jour-là, peut-être Sherbrooke s'appellera Cherbourg » ¹.

Un quotidien montréalais du matin, *Le Devoir*, publie, en première page, la nouvelle suivante signée par l'éditorialiste Pierre Laporte :

« A Sherbrooke on prend la refrancisation au sérieux. Le comité qui a pris charge de cette affaire a déjà plus d'un succès à son crédit. Et l'on songe maintenant, pas pour tout de suite évidemment, à changer le nom même de Sher-

(57) Ce projet relatif à l'université de Sherbrooke (3 — Elisabeth II, 1954, bill 52) fut sanctionné par le lieutenant-gouverneur, le 5 mars; il prend force de loi le 4 mai 1954. On retrouve le texte de la charte civile, dans le premier *Annuaire* de l'université de Sherbrooke, 1955, 27-29.

(58) *Documents de l'archidiocèse de Sherbrooke*, vol. XX, no 10, 2 février 1958, 288-297.

(1) « Refrancisons », *Le Messenger*, (18 février 1956), 14.

brooke. On proposera de le remplacer par Cherbourg, nom d'un port de France... »².

Cinq raisons semblent motiver, d'après le Comité, ce changement : la majorité française compte pour plus de 85% de la population totale de la ville ; la ressemblante consonnance des deux mots faciliterait la mutation ; l'imitation de nos amis les Anglo-Saxons qui ont biffé de nos cartes les noms français, alors que les anglophones étaient la majorité ; l'analogie entre la position géographique de Cherbourg et de Sherbrooke ; enfin, le souvenir du débarquement de militaires estriens ou sherbrookoïses, à Cherbourg, pour l'invasion de la Normandie, au cours de la « Guerre 39-45 ».

Cherbourg, en effet, est situé sur les bords de la Manche, et Sherbrooke, sur les rives de la Saint-François. Cherbourg est dominé par une place forte et sa population se fixe sur les gradins de la colline du Cotentin. A Sherbrooke, les habitants se bâtissent sur les flancs de la « haute colline Saint-Michel », connue autrefois sous le nom de « Flag Staff Hill »³, où se fixait le château-fort de l'élément anglo-saxon et protestant. Aujourd'hui, nous voyons une véritable forteresse catholique et française, avec son couvent, son école secondaire, sa basilique-cathédrale, son séminaire et son archevêché.

Cette initiative toponymique a suscité, au tout début, un certain intérêt. Plusieurs publications l'ont signalée au grand public⁴. Puis ce fut la lutte contre cette appellation.

Pour ma part, je tiens de nouveau à me dissocier du

(2) *Le Devoir*, « Propos du Samedi », 17 mars 1956, 1.

(3) *Annuaire*, op. cit., 14-19. En 1826, la construction de la première chapelle, sur le site actuel du Séminaire, par Joson Hill ; *Programme du Soixante-Quinzième*, (Sherbrooke, 1950). On parle de « Flag Staff Hill », « The Catholic Citadel » (p. 19), « la Citadelle nationale », « la Forteresse religieuse » (p. 27).

(4) *Le Paradis du Touriste*, (Montréal, 1956), 411 ; *L'Almanach Eclair*, Montréal, 1956), 494-495 ; « Les Sherbrookoïses seront-ils des Cherbourgeois ? », Arthur Prévost, *Le Petit Journal*, (Montréal, 1956), 40 ; *Le Droit*, (Ottawa, 1958), 2 ; *Le Devoir* (28 mai 1956), 4 ; (6 mai 1957), 4 ; *L'Action nationale*, (Montréal, 1956), 64-65.

mouvement « Cherbourg ». J'intérine des déclarations déjà faites, et cela depuis 1957.

« L'abbé Mercier a insisté particulièrement sur le point suivant : Il n'est *nullement* question, et ici je parle au nom du comité de toponymie du Québec, de substituer Cherbourg à Sherbrooke. Avant de changer le nom d'une municipalité, il faut que les citoyens le désirent, que le conseil (municipal) le réclame et que la géographie, l'histoire et la langue l'exigent. Ici, tel n'est pas le cas. Travaillons plutôt à redonner au Québec, à l'Estrie, un visage français dans toutes les sphères qui le réclament »⁵.

« Le comité de toponymie du Québec s'oppose à la transformation de Sherbrooke en Cherbourg. Il allègue que le toponyme Sherbrooke est historique puisqu'il rappelle la visite en notre localité de Sir John Coape Sherbrooke, gouverneur général du Canada de 1816 à 1818. Le comité de toponymie du Québec, fondé le 5 novembre 1956, est patronné par la fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste et le conseil de Vie française »⁶.

Dans le journal officiel de la société Saint-Jean-Baptiste diocésaine, on a pu lire aussi la déclaration suivante :

« Certains identifient le comité de toponymie de Sherbrooke, reconnu officiellement par la Cité le 19 novembre 1956, avec le groupe des promoteurs favorables à la mutation de SHERBROOKE en CHERBOURG... Nous tenons à redire que ni la S.S.J.B. diocésaine, ni les comités de toponymie du Québec et de Sherbrooke, ni le comité de Fierté française de l'Estrie, ne recommandent ce changement »⁷.

Si Cherbourg était un jour adopté, ce serait la neuvième mutation toponymique de notre ville depuis sa naissance. Devant ces initiatives, pourrait-on redire après M. Raoul Blanchard : « On est entreprenant à Sherbrooke, mais on a aussi la tête froide et le jugement sûr »⁸ ?

(5) *La Tribune*, (Sherbrooke, décembre 1957), 6.

(6) *La Tribune*, (Sherbrooke, 21 mars 1961), 12 ; *Voix SJB*, (Sherbrooke, avril 1961), 8.

(7) *Voix SJB*, (Sherbrooke, 1961), 12.

(8) R. Blanchard, *Centre du Canada français*, (Montréal, 1948), 149.

Livre deuxième

NOMS LITTÉRAIRES

Chapitre I — *Notre région*

Chapitre II — *Notre ville*

Chapitre III — *Autres villes*

Chapitre Premier

NOTRE REGION

Quelques-uns nous diront : Pourquoi vous préoccupez-vous de ces appellations littéraires ?

En plus de comprendre le sens populaire de ces noms et de signaler le caractère ethnique de la population, c'est aussi pour attirer le tourisme, une des grandes sources de revenus de l'Estrie.

« Les visiteurs vont là où il y a du neuf ; quelque chose à voir qui n'existe pas chez eux — et qui est caractéristique de la région qu'ils visitent ».

A - Suisse du Canada ou du Québec

Pourquoi a-t-on appelé notre région la Suisse du Québec ou du Canada ?

Le *Bulletin des Recherches Historiques* répond ainsi :

« Jean Rivard a traduit township par canton, par analogie de ce qui se dit en Suisse, où l'on désigne par Canton ce qui ressemble à nos townships »². Très probablement, cette expression daterait d'un siècle, au temps où Gérin-Lajoie lançait son appel pour le retour à la terre.

Les Estriens ont popularisé ce titre accordé à leur coin de pays. Nous avons lu souvent dans des brochures émises par le Bureau du Tourisme, « Information sur Sherbrooke :

(1) *La Tribune*, Etude économique, (Sherbrooke 1955), 98.

(2) *Bulletin des Recherches Historiques*, 3 (janvier 1897), 9.

La région des Cantons de l'Est, dont Sherbrooke est le centre est appelée à juste titre "la Suisse du Canada" »³.

« La Tribune » a publié, en 1955, un numéro sur le tourisme, dont la page frontispice porte le titre « La Suisse en Québec »⁴.

Notre région va-t-elle voler une appellation qui caractérise déjà une autre partie de notre province ? « La Suisse du Québec » qualifie traditionnellement le comté de Charlevoix au royaume du Saguenay. Le syndicat d'Initiative de Charlevoix-Saguenay, dont le siège social est à Pointe-au-Pic, attribue à cette région le territoire situé « en bordure du fleuve Saint-Laurent, au nord-est de la cité de Québec ».

Charlevoix au Saguenay, « depuis longtemps célèbre par la beauté de ses paysages, la salubrité de son climat, l'intérêt de ses souvenirs historiques, l'agrément de ses centres de villégiature et la richesse de ses ressources sportives et touristiques, en particulier de la chasse et de la pêche », englobe « Saint-François-Xavier de la Petite Rivière, Baie Saint-Paul, Saint-Hilarion, Sainte-Agnès, Cap-à-l'Aigle, Saint-Siméon, Baie Sainte-Catherine, les Grandes Bergeronnes, Sault-au-Mouton, les Escoumins, Saint-Paul du Nord, Sainte-Anne de Portneuf, Forestville, Betsiamites, Ragueneau, Chute-aux-Outardes, Hauterive et Baie Comeau »⁵.

La Suisse du Québec (Switzerland in Quebec) appartient donc à une autre région de la belle province et ce nom ne devrait pas être donné à la nôtre.

« Terre française depuis plus de quatre siècles, notre province est une véritable oasis dans un vaste contexte anglo-saxon et si le fait d'être "différente" et d'avoir voulu le demeurer lui a sans doute valu de sérieux problèmes, elle peut se consoler à la pensée que ce qui peut sembler parfois un passif pour ceux qui seraient prêts, pour des raisons froidement pratiques, à jeter par-dessus bord un

(3) Albert Gravel, *Aux sources de notre histoire religieuse*, (Sherbrooke, 1952), 78 ; *Le Devoir*, 31 juillet 1937, 14.

(4) « La Suisse en Québec », *La Tribune*, (31 mai 1955).

(5) Feuillet et carte publiés par le Syndicat d'Initiative de Charlevoix-Saguenay, Pointe-au-Pic, 1944.

précieux héritage culturel, constitue un actif rentable très précieux pour notre économie »⁶.

B - Jardin du Canada et Jardin du Québec

Jardin du Canada

Dès 1877, l'américain C. Thomas, transplanté dans les Townships de l'Est, écrit, dans son *Histoire de Shefford*, que notre région est reconnue comme le *Jardin du Canada*. Son texte évoque les richesses dont elle jouit :

"While the country east of the Richelieu, now forming a part of the Eastern Townships, was in "the lap of savage desolation", a broad tract of country possessed of great fertility of soil, rich in mineral deposits, blessed with perennial streams, dotted with beautiful lakes, unsurpassed in the greatness of its scenery, a territory yet to be adknnowledged the "Garden of Canada", was unknown to the civilisated world till more than a quarter of a century after the triple cross banner of England had supplanted the fleur de lis of France"¹.

A la fin du siècle dernier, nos Cantons étaient considérés comme « le grenier d'approvisionnement de nos grandes villes de Montréal, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Farnham »².

Le ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, a fait publier une plaquette sur le Cantons de l'Est, jardin du Canada³.

Aujourd'hui ce titre a été accaparé par l'Île du Prince-Edouard, à cause de la fertilité de son sol et du rendement de ses récoltes⁴.

(6) *Causerie* de M. Robert Prévost, directeur de l'office du tourisme, à la S.S.J.B. de Montréal, le 20 février 1962.

(1) C. Thomas, *The History of Shefford*, (Montréal, 1877), 7.

(2) H.-E. Trudeau, *Terres à coloniser, Cantons de l'Est*, (Montréal, 1909).

(3) *The Eastern Townships of Quebec, The Garden of Canadian Agriculture*, (Québec, 1921), 83.

(4) Île du Prince-Edouard, *Le Devoir*, (Montréal, 18 mars 1955), 5.

« Le climat doux, égal, et le cachet nettement rural de l'île lui ont valu le nom de « Jardin du golfe », lit-on dans l'Atlas canadien publié par le ministère de la citoyenneté et de l'immigration ⁵.

Dans une brochure distribuée, en 1955, par le directeur de l'office du tourisme, M. Georges V. Fraser de Charlottetown, on voit sur la page frontispice ce titre : Prince Edward Island, Canada's Garden Province.

Nous lisons encore dans une bienvenue adressée aux visiteurs, dans la publication "Come to Prince Edward Island"... this delightful holiday Island known as Canada's Garden Province" ⁶.

Jardin du Québec

Les auteurs de "Men of To-Day" qualifient nos "Eastern Townships", the "Garden of Quebec" ¹.

On retrouve la même affirmation sous la plume de M. Ernest E. Pierce de Melbourne et du rédacteur au "The Sherbrooke Examiners", journal fondé en 1878, par le colonel W. A. Morehouse ².

M. Pierre Dagenais, ancien directeur de l'institut de Géographie à Montréal, désigne les « Cantons de l'Est comme le jardin de la province de Québec, ainsi que les qualifie une littérature publicitaire de bon aloi... » ³.

Le géographe de Grenoble, M. Blanchard, parle souvent de ce titre donné à notre région, « le jardin du Québec » ⁴.

Même si plusieurs écrivains actuels le mentionnent souvent pour désigner notre région ⁵, il semble bien que la

(5) *Canada — Atlas descriptif*, (Ottawa, 1951), 28.

(6) *Come to Prince Edward Island, Canada*, (Charlottetown).

(1) *Men of To-Day in the Eastern Townships*, (Sherbrooke, 1917), 13 ; *Contact*, mai 1957, 4.

(2) *The Eastern Townships of Quebec, Minister of Colonisation*, (Québec, 1921), 28.

(3) P. Dagenais, *Les Cantons de l'Est, La Parole*, (Drummondville, 12 mai 1937), 2.

(4) R. Blanchard, *Le Centre du Canada français*, (Montréal, 1948), 182, 278, 368.

(5) D. Potvin, *La Patrie*, (Montréal, 3 janvier 1954), 62.

vallée du Richelieu va conquérir ce titre qui lui est bien approprié⁶.

C - *Les Marches du Canada, les Marches de l'Est*

Notre région a aussi reçu le joli nom de Marches du Canada ou Marches de l'Est.

Dans un Atlas historique ou une carte du royaume français, au temps de Charlemagne, on voit bien ces marches entre ce pays et ses voisins. J'ai sous les yeux la carte de l'Empire de Charlemagne, publiée par Louis André, docteur ès Lettres¹. On y voit la Marche de l'Espagne aux bords des Pyrénées, la Marche de Frioul et la Marche Orientale dans les Alpes, les Marches de la Bohême, de Thuringe et d'Elbe au nord, enfin la Marche de la Bretagne aux portes de la Normandie.

La géographie européenne conserve encore ces noms datant de l'époque carolingienne : ainsi, on dit la Marche de l'Istrie (Yougoslavie actuelle, en bas de Trieste) possession de l'Allemagne du Xe au XIIIe siècle².

Pourquoi parlait-on de Marches ?

« Pour prévenir tout retour des envahisseurs, les souverains saxons organisèrent des Marches le long de leur frontière orientale. Elles étaient gouvernées par des margraves (ou marquis) pourvus de pouvoirs spéciaux. Trois d'entre elles devaient être le berceau de puissantes monarchies : Prusse, Saxe royale et Autriche »³.

Ainsi, y avait-il Marche de Brandebourg, Lusache, Misnie, d'Autriche, Corinthie, Carniole, d'Istrie, Vérone, d'Ancone⁴.

C'est à Mgr Emile Chartier, ancien vice-recteur de l'université de Montréal et ancien président du comité de topo-

(6) *Paradis du Touriste*, (Montréal, 1955), 493 ; Frères Maristes, *Atlas-Géographie*, cours complet, (Montréal, 1940), 286.

(1) L. André, *L'Empire de Charlemagne*, (Paris, 1940).

(2) Ch. Aimond, *Le Moyen-Age*, (Paris, 1925), 170.

(3) *Ibid.*, 172.

(4) *Ibid.*, 170.

nymie de Sherbrooke (1956-1962), que l'on doit cette heureuse trouvaille ⁵.

En 1936, il écrit « Aux Marches de l'Est québécois » ⁶ et, en 1950, cette expression revient sous sa plume à l'occasion des fêtes du soixante-quinzième anniversaire de la fondation du séminaire Saint-Charles-Borromée ⁷.

Il s'agit là d'une appellation littéraire s'appuyant sur un fait géographique et rappelant un souvenir de l'histoire de France. L'Estrie se trouve la Marche ou les Marches qu'il faut monter ou descendre pour aller aux Etats-Unis.

M. Guy Frégault, dans son livre sur « La civilisation de la Nouvelle-France », parle de « la guerre anglo-abénaquise qui ensanglantait les marches de l'est » ⁸.

M. Jean Limoges publie, dans « Le Messenger » de Sherbrooke, un excellent article sur « Les Marches du Canada et berceau d'un important mouvement littéraire » ⁹.

L'abbé Albert Gravel, dans le même hebdomadaire, signe, en 1955, un entrefilet « Les Cantons de l'Est, Marches du Canada » ⁹.

* * *

N. B.

ESTRIETTES

On avait historiettes, petites histoires ; nous aurons maintenant estriettes, petites choses ou nouvelles de l'Estrie. La paternité de ce néologisme appartient à M. Marcel Dupré, ancien journaliste à La Tribune et chef des nouvelles de La Presse, qui l'a lancé en mars 1961 ¹. Le 18 mars, dans ce même quotidien, on pouvait lire :

« En parlant de notre nouvelle chronique « ESTRIET-

(5) E. Chartier, *Revue Trimestrielle Canadienne*, 22 : I-II.

(6) *Soixante-quinzième anniversaire du séminaire Saint-Charles*, (Sherbrooke, 1950), 31.

(7) G. Frégault, *Civilisation de la Nouvelle-France*, (Montréal, 1944), 51.

(8) *Le Messenger*, (Sherbrooke, 22 juin 1946), 17.

(9) *Ibid.*, 5 mars 1955 ; A. Gravel, *Vade Mecum du Sherbrookois*, (Sherbrooke, 1962), 91.

(1) *La Presse*, (Montréal, 14 mars 1961), 24.

TES », un professeur de l'université de Sherbrooke a fait remarquer que le mot « Estrie » est un vivant prospère, puisqu'il commence à proliférer »².

Incidemment, dans son guide aux skieurs, le ministère du Tourisme du Québec emploie ce dernier terme pour désigner la région « autrefois appelée les Cantons de l'Est », comme les dirigeants de la société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Sherbrooke aiment à le répéter »³.

Depuis, ce canadianisme circule furtivement dans les colonnes de nos imprimés locaux et régionaux⁴. Il aidera à créer une atmosphère touristique.

« Les touristes ne viennent pas dans notre province "just to look around", comme ils le font à tant d'autres endroits. Nos visiteurs savent voyager. Ils viennent au Québec s'abreuver aux sources vives de l'histoire du Nouveau-Monde, une histoire, de sources françaises. Le Québec offre aux touristes de l'atmosphère dans la plénitude du terme, de l'atmosphère non pas seulement faite d'oxygène et d'azote, mais suavement embaumée au parfum de la fleur française que cultivent avec amour quinze générations sur ce sol d'Amérique »⁵.

(2) *Ibid.*, 18 mars 1961, 19.

(3) *Voix SJB*, (Sherbrooke, avril 1961), 8.

(4) *La Presse*, op. cit., 27 octobre 1961, 40 ; *La Tribune* ; *Voix SJB* (novembre 1961), 14 ; *Le Messager*.

(5) *Causerie* de M. Marc Hardy, au congrès diocésain de la S.S.J.B., Stanstead, le 29 avril 1961.

Chapitre Deuxième

NOTRE VILLE

Peu de coins de la Nouvelle-France ont subi autant de transmutations nominales que celui de l'Estrie. Si l'historien regarde la carte de notre petite patrie, il a peine à la reconnaître.

« Dans le domaine géographique tout comme ailleurs, le français doit se défendre d'une part contre les empiètements, malveillants ou non, d'autre part contre l'ignorance, l'indifférence et la veulerie »¹.

Sherbrooke a été le champ de cette « conquête pacifique »², le centre de l'activité minière, ferroviaire, commerciale et industrielle de toute la région.

Les mines de l'Estrie ont été exploitées très tôt, au cours de l'ère du développement industriel du Québec.

Un géologue a qualifié notre région des Cantons de l'Est, « le berceau des mines de cuivre du Canada »³.

Asbestos est reconnu par tous comme le centre de l'amiante du monde entier.

Le pyramides de poussière de Thetford, l'excavation à ciel ouvert offrent un spectacle géographique unique, laid, mais combien significatif !

Les corporations de chemin de fer du Canadien Pacifique,

(1) M. Honoré, « A propos des noms géographiques », *Revue économique française*, novembre 1955, no 4, 5-9.

(2) C.-E. Mailhot, *Les Bois-Francs*, (Arthabaska, 1914) I, 118, 119 ; E. Chartier, *Revue Trimestrielle Canadienne*, XXII, 1936, 1.

(3) B. T. Denis, *Les Gisements métalliques de la province de Québec*, (Québec, 1948), 4.

du Canadien National et du Québec Central manifestent bien que notre ville est le « principal city and chief trading centre of the Eastern Townships »⁴.

R. Blanchard va jusqu'à dire qu'elle est « le premier centre de l'activité industrielle dans la province après Montréal »⁵; le même auteur, citant Conklin, ajoute que, « si l'agriculture des Cantons de l'Est en fait le jardin du Québec, son industrie en fait la Nouvelle-Angleterre du Canada »⁶.

« Strategically situated, it soon became the nucleus of roads and railways and the site of important industries, earning the title . . . « Queen of the Eastern Townships »⁷.

Sur les cartes distribuées aux touristes, on note toujours « Sherbrooke, ville de l'électricité »⁸.

La Métropole

Le greffier municipal donne à notre ville ce titre précité, ajoute qu'elle est « la Métropole », le noyau des Cantons de l'Est⁹.

La Tribune prend fait et cause en faveur de la dénomination métropole. « La Chambre de commerce voudrait qu'à l'avenir, Sherbrooke soit reconnue comme la « métropole des Cantons de l'Est ». Ce titre, nous le pensons bien, ne ferait que consacrer un état de fait, et il convient de le répandre et de le rendre populaire.

Sherbrooke, en effet, de par sa position géographique, est située juste au cœur du nœud de communications des Cantons de l'Est. Elle était naturellement appelée à jouer le rôle d'une petite métropole régionale et ne s'est jamais fait faute, d'ailleurs, de jouer ce rôle. Non seulement elle est devenue, avec le temps, la plus grande agglomération urbaine de la région, mais elle a toujours servi de centre

(4) *Eastern Townships of Quebec*, Board of Trade, Sherbrooke.

(5) Blanchard, *op. cit.*, 194.

(6) *Ibid.*, 278.

(7) Putnam, *Canadian Regions*, Toronto, 1952, 195.

(8) J.-E. Laurin, *Histoire économique de Montréal*, (Montréal, 1942) 96-101.

(9) A. Deslauriers, *Quelques notes concernant Sherbrooke*, 4e édition, 1951, 1, 5.

économique, commercial, financier, et même culturel à la population environnante. Il n'est que juste et convenable de lui donner un titre qui corresponde à ses fonctions.

Sherbrooke, pourtant, n'est qu'une petite métropole régionale. Elle n'a ni la taille ni l'envergure des grandes villes métropolitaines que sont, par exemple, Toronto et Montréal, et qui relèguent au second plan les petites villes qui les entourent en leur faisant jouer le rôle de banlieues plus ou moins domiciliaires.

Il semble bien, au contraire, que l'avenir de Sherbrooke ne soit pas tant de drainer vers elle toutes les activités économiques et sociales de la région que de fournir et parfaire les services nécessaires pour assurer un développement harmonieux de la région tout entière. Nous pensons ici, par exemple, au développement des moyens de transport, aux divers services financiers et, surtout, à l'expansion du rôle de Sherbrooke en matière d'enseignement supérieur et spécialisé.

La vocation de Sherbrooke est véritablement d'être une métropole régionale ; mais une métropole qui n'éclipse pas les villes qui l'entourent mais au contraire, par ses services et son « leadership », les amène à rayonner davantage »¹⁰.

La Reine de l'Estrie

A l'université de Sherbrooke, plusieurs professeurs n'acceptent pas le titre de métropole pour notre ville. Voici une lettre qui le dit sans ambages.

Sherbrooke, reine ou métropole

Monsieur le Rédacteur,

Nous apprenons par la voix de votre journal que le Conseil de notre municipalité a l'intention de déclarer officiel le titre de « *Métropole de la Rive-Sud* » pour désigner la ville de Sherbrooke. A titre de citoyens nous venons protester, pour les raisons suivantes :

1) Parce que nous voyons dans ce vocable une exagération et un manque d'originalité. Comme vous le savez, le titre de « métropole » est généralement réservé à la plus grande ville d'un pays. Par exemple, Montréal porte bien

(10) *La Tribune*, (Sherbrooke, 29 septembre 1961), 11.

ce titre. Accorder le même vocable à Sherbrooke, géographiquement près de Montréal, la véritable métropole, nous semble manquer d'originalité.

2) Parce que nous voyons là un mépris des réalités géographiques. En effet, les géographes reconnaissent trois grandes régions dans notre province, à savoir : 1) le Bouclier canadien, 2) la Plaine du St-Laurent, 3) Les Appalaches. Cette dernière région, à laquelle nous appartenons, se subdivise à son tour en trois sous-régions : a) La Gaspésie, b) la Rive-Sud, c) l'Estrie. Nous nous demandons de quel droit la Chambre de Commerce se permet de formuler des suggestions au mépris des réalités géographiques.

A cette critique qui nous semble bien fondée, nous nous permettons d'ajouter une suggestion. Si le Conseil de notre municipalité tient à consacrer un vocable, nous croyons qu'il devrait arrêter son choix sur : « Reine de l'Estrie ». Ce titre nous paraît beaucoup plus conforme à la réalité.

Nous vous remercions, monsieur le Rédacteur, pour l'hospitalité de vos colonnes et vous prions de croire que nous sommes animés du meilleur esprit en formulant les remarques et la suggestion qui précèdent.

Jean-Guy Lavallée,
Jean-Marie Roy,
Pierre Mercier,
Professeurs,
U. de S.¹¹

Le Dr Rosario Cousineau, de la faculté de commerce, se déclare ouvertement favorable au titre de « Reine de l'Estrie » devant l'association des Assureurs-Vie¹².

* * *

Le comité féminin de la S.S.J.B. du diocèse de Sherbrooke appuiera la campagne entreprise par des professeurs de l'université de Sherbrooke en vue de l'adoption du terme « Reine de l'Estrie » pour désigner la ville de Sherbrooke.

(11) *Ibid.*, 20 octobre 1961, 3.

(12) *La Presse*, (Montréal, 14 novembre 1961) ; *Le Paradis du Touriste*, 1956, 398, 411 ; *Le Travailleur*, (Worcester, 28 juin 1956), 3 ; *Sherbrooke Daily Record*, (Sherbrooke, June 25th. 1957) ; *L'Acelf*, (Québec, octobre 1956), no 5, 1.

Une résolution en ce sens a été adoptée lors de la réunion régulière du comité féminin de la S.S.J.B. dont 10,000 membres groupés en 90 sections font partie.

La résolution adoptée lors de cette réunion était formulée ainsi : « A la suite de la déclaration d'un groupe de professeurs de l'université de Sherbrooke et de la prise de position du Conseil diocésain de la S.S.J.B., les membres du comité diocésain recommandent fortement l'adoption du terme « Reine de l'Estrie » pour désigner la cité de Sherbrooke. Pour ce faire, cet organisme demande à ses 10,000 membres groupés en 90 sections, de populariser ce vocable de bon goût.

La présidente, *Mme Jean-Paul Boulé*¹².

* * *

Le fin lettré qu'était Monseigneur Emile Chartier a écrit de belles pages sur notre coin de patrie. Voici une petite synthèse de Sherbrooke, Reine de l'Estrie.

« La ville de Sherbrooke, qui doit son nom à l'un de nos gouverneurs généraux (1816-1818), se glorifie avec raison du surnom qu'on lui attribue depuis longtemps : autrefois « Reine des Cantons de l'Est », récemment « Reine de l'Estrie ».

Aussi bien qu'on y accède par l'antique chemin de Montréal, route actuelle du Pacifique Canadien (Farnham, Foster, Magog), ou par la voie de l'ancien Intercolonial, tracé présent du Canadien National (Acton, Richmond, Windsor Est), l'on observe que toute la région avoisinante constitue pour Sherbrooke une véritable cour.

Les collines qui s'étagent tout au long de cette seconde voie, les lacs nombreux et les montagnes (entre autres l'Orford), qui bordent la première, font de cette région le paradis du touriste, le grenier du chasseur et du pêcheur, le champ de course du canotier.

La ville elle-même, coupée en deux d'Ouest en Est par la rivière Saint-François, voit, le jour ses maisons, le soir ses lumières électriques, monter à l'assaut des côtes schisteuses dressées sur les deux rives.

(13) *La Tribune*, 28 octobre 1961, 7 ; *La Presse*, 27 octobre 1961, 40 ; *Le Messager*, 11 nov. 1961, 2.

Le croisement de ses quatre chemins de fer, la multiplicité de ses industries (on en dénombre 21), l'activité de son commerce, le caractère de sa population dont l'élite est parfaitement bilingue, les ambitions de ses multiples organismes (Chambres de Commerce, Associations philanthropiques, Clubs sociaux), tous ces traits expliquent la vie intense qui caractérise Sherbrooke. Ce qui accentue encore cette vie, c'est la bonne entente entre les deux principaux éléments, les Anglais qui dominaient la ville autrefois, les Français qui y commandent aujourd'hui. En fait, de ses 61,000 habitants, 56,000 y sont de langue française, les 5,000 autres parlant divers idiomes.

Cet état de choses est le fruit d'une conquête essentiellement pacifique : réservé jadis aux Loyalistes, le territoire a passé sans heurts entre d'autres mains. Sherbrooke, la métropole érigée en diocèse suffragant en 1874 avec 30,000 catholiques, 27 dessertes et 25 prêtres, est devenue diocèse métropolitain en 1951. Aujourd'hui, sur une population totale de 223,469, elle englobe sous sa juridiction 197,895 catholiques de langue française contre 4,017 catholiques anglais, 301 paroisses, dessertes et églises, 487 prêtres.

L'expansion prodigieuse de la ville semble due à deux causes entre autres : l'abondance des avantages naturels (forces hydrauliques, centrales électriques), les commodités urbaines (voirie, hôtellerie, ponts, canalisation) et la multiplicité des entreprises économiques (banques, usines, caisses populaires, sociétés d'assurance et de commerce), le tout favorisé par un Conseil municipal dynamique ; mais surtout l'instruction, dont une Commission des plus actives assure à tous le degré primaire.

De ce point de vue éducatif, la région compte 601 écoles paroissiales avec 42,494 élèves (1955-56). La métropole de l'Estrie possède des écoles d'apprentissage, d'arts et métiers, de gardes-malades ; deux collèges classiques et trois écoles normales pour garçons et filles ; une école moyenne d'agriculture, des écoles ménagères, un centre de réhabilitation. En 1954, une université venait couronner la série des maisons d'instruction : pour le moment, elle comporte des facultés de droit, d'arts, de sciences et de commerce, une école supérieure pré-universitaire.

Du point de vue social, de multiples foyers, orphelinats et hôpitaux (dont deux remarquablement outillés) assurent la santé aux malades et protègent l'enfance ou même l'adolescence délaissées.

Enfin, de nombreux journaux, particulièrement La Tribune (une fondation de l'hon. Jacob Nicol) et le Daily Record, suivent de près le développement religieux, intellectuel, économique, politique et social, de la région comme de sa petite capitale.

Le touriste se doit de visiter ce centre de l'Estrie, au sommet duquel une cathédrale magnifique remplace le vieux drapeau des Loyalistes (Old Flag staff Hill). Il y saisira sur le vif la différence des civilisations américaine et canadienne, en l'un de leurs points de rencontre les plus frappants ; elles s'y coudoient comme la Magog se croise avec la Saint-François, partageant la ville en deux du Nord au Sud »¹⁴.

* * *

Une inscription, « Notre-Dame de Sherbrooke, Reine de l'Estrie », couronne le trône archiépiscopal dans la cathédrale de notre ville¹⁵.

La dénomination littéraire la plus connue demeure « la Reine ». « Son développement très rapide lui a valu le titre de Reine des Cantons de l'Est, the Queen of the Eastern Townships »¹⁶.

« Sherbrooke est bien en effet l'incontestable « Reine des Cantons de l'Est ». Elle le doit à sa situation géographique, aux qualités industrielles de son site, à l'initiative de ses habitants »¹⁷.

Dès 1768, Pierre de Sales Laterrière avait prédit qu'« un jour à venir, cet endroit sera bien établi... il sera l'entrepôt d'un lieu où tout va »^{18 19}.

(14) *Programme du 75e S.S.J.B.*, 1958, 36.

(15) *La Presse*, 4 novembre 1961.

(16) *Guide de Route*, (Québec, 1954), 51, 130 ; Mgr P. Larocque, *Souvenir de 1893-1894*, (Montréal, 1894), 65 ; E.-J. Auclair, *Mgr P. Larocque*, (Sherbrooke, 1930), 32 ; *Paradis du Touriste*, (Montréal, 1955), 488, 494 ; Hon. V. Massey, *Annuaire de l'université de Sherbrooke*, (Sherbrooke, 1955), 107.

(17) R. Blanchard, *Le Centre du Canada français*, (Montréal, 1948), 317.

(18) *Ibid.*, 325, 326 ; M. Couture, *Le séminaire Saint-Char-*

Adolphe Poisson, le barde d'Arthabaska, a chanté les splendeurs de Sherbrooke :

« Sur les bords enchanteurs du Saint-François se dresse
La Reine des Cantons, la bruyante cité,
Et dans ces jours bénis la foule qui s'y presse
Salue avec transport son hospitalité »²⁰.

La Ville-Reine du Québec

Parfois Sherbrooke s'appelle la Ville-Reine²¹, « ville des arbres, des fleurs et des parterres »²², « Reine des Cantons de l'Est et de la bonne entente »²³.

L'arpenteur Bouchette, en 1830, s'enthousiasme : Sherbrooke est l'« emposium commercial, (avec 350 habitants !) le centre du commerce, comme Constantinople l'était pour l'Orient »²⁴ !

Ce surnom revient encore dans les diverses publications : The Townships Metropolis²⁵, la « future métropole des Cantons de l'Est »²⁶, une capitale ecclésiastique.

Les Anglo-Canadiens vont jusqu'à appeler Sherbrooke, "the Heart of the Townships"²⁷. Cette appellation appartient déjà à Drummondville.

Le capitaine Drummond résume l'histoire de Sherbrooke en quatre vers :

les-Borromée, (Québec, 1931), 12 ; *Annuaire du séminaire de Sherbrooke*, (1881-1882), 24 ; *Mémoire de Pierre de Sales Laterrière et de ses traverses*, (Québec, 1873), 152-155 ; *Le Borroméen*, (Sherbrooke, mai 1937).

(19) Sur la valeur du témoignage de Laterrière, on lira avec intérêt une étude fouillée de M. Gérard Malchelosse : *Mémoires romancés, Cahier des Dix*, (Montréal, 1960), 103-144.

(20) A. Poisson, *Chants du Soir*, (Arthabaska), 185. (Lu à Sherbrooke, 12-27 juin 1906).

(21) Laurin, *op. cit.*, 96 ; *Un aperçu de Sherbrooke*, Tourisme, Sherbrooke, 1 ; *La Tribune*, étude économique, avril 1957, 188.

(22) *Ibid.*

(23) A. Gaudreault, *Les maires de Sherbrooke*, (Sherbrooke, 1954), 1.

(24) Blanchard, *op. cit.*, 320.

(25) *The Gazetteer ; The Eastern Townships*, Minister of Colonisation, (Québec, 1921), 62.

(26) *Annuaire du séminaire de Sherbrooke*, (1881-1882), 31.

(27) *The Eastern Townships*, (Sherbrooke), 17.

“From a village it became a town,
And rapidly did rise ;
It is a city now become,
Of no mean enterprise”²⁸.

M. le chanoine Arthur Sideleau, ancien supérieur du séminaire de Sherbrooke²⁹, a composé un fort bel article : « Leçons du Centenaire ». En voici la finale :

« Dans la Rome antique, avaient lieu, tous les siècles, des jeux spéciaux, d'un caractère surtout religieux. L'an 17, le poète Horace fut chargé du « chant séculaire ». Vingt-sept jeunes gens et vingt-sept jeunes filles l'entonnèrent sur le Palatin, devant le temple d'Apollon. Nous possédons ce poème, l'un des plus célèbres que nous ait laissés l'antiquité. Le poète demande aux dieux protecteurs des sept collines de favoriser les sénatus-consultes relatifs aux unions conjugales et la loi sur le mariage, destinés à enrichir Rome de nombreux enfants ; de donner de bonnes mœurs à la jeunesse docile, le repos à la vieillesse paisible, à la race de Romulus la richesse, des enfants, la gloire. « Faites, demandait-il encore aux dieux, faites qu'aux destins accomplis s'ajoutent des destins favorables ! Que la terre féconde en moissons et en bétail tresse au front de Cérès une couronne d'épis ! » Il voyait reparaître la Paix, l'Honneur, la Loyauté, la Décence et l'Abondance avec sa corne pleine. Il formait enfin le vœu que le ciel donnât le bonheur à Rome et, au Latium, un avenir toujours meilleur.

Changeons quelques mots. Rome, c'est, en l'occurrence, Sherbrooke, la Reine, assise, elle aussi, sur le trône de ses gracieuses collines ; le Latium, ce sont nos chers Cantons, où, dans la liberté des institutions britanniques, fleurit la civilisation française, latine, chrétienne. Et notre chant séculaire, adressons-le, non plus aux dieux qui avaient des yeux

(28) *Ibid.*, 32, 50.

(29) Nous tenons à exprimer notre vive reconnaissance à cet ancien doyen de la faculté des Lettres à l'université de Montréal, qui nous a encouragés, en 1954, dans le choix du sujet de ce travail et qui a suggéré, à l'auteur, le nom de Mgr Emile Chartier comme directeur de thèse pour l'obtention de la maîtrise ès arts en histoire.

pour ne point voir et des oreilles pour ne pas entendre, mais au vrai Dieu, au Dieu vivant, au Dieu de nos pères, dont la protection visible s'étend, comme l'ombre des ailes, sur toute notre existence.

Arthur Sideleau, prêtre »³⁰.

(30) *La Tribune du Centenaire*, 1937, 18.

Chapitre Troisième

AUTRES VILLES

A - Granby, « princesse de l'Estrie »

Cette ville, « relai de la route de Sherbrooke »¹, fait bel et bien partie de l'Estrie. Dès 1869, Madame Day considère la ville et le canton parties intégrantes de notre région².

La proclamation officielle qui créa Granby remonte au 9 janvier 1803, et rappelle le souvenir d'une ville d'Angleterre³.

« Le Paradis du Touriste » la proclame « la Cité des Parcs et du bien-être »⁴ et son ancien maire, M. Horace Boivin, a employé le même qualificatif, chaque fois qu'il vantait sa ville.

Le Jeune Commerce et le dynamique maire actuel, l'architecte Paul-O. Trépanier, qui ont tant fait pour promouvoir le tourisme dans nos cantons, popularisent l'expression : Granby, « princesse de l'Estrie ».

J'ai lu maintes fois cette appellation dans le quotidien sherbrookoïse de langue française⁵.

(1) R. Blanchard, *Le Centre du Canada français*, (Montréal, 1948), 314.

(2) C. M. Day, *History of Eastern Townships*, (Montréal, 1869), 330, 333.

(3) H. Mignan, *Dictionnaire historique et géographique*, (Arthabaska, 1925), 101 ; *Noms Géographiques*, (Québec, 1921), 68 ; Bouchette, *op. cit.*, 282.

(4) *Paradis du Touriste*, (Montréal, 1955), 496.

(5) G. Bergeron, *La Tribune*, (Sherbrooke, 25 février 1955), 11.

Après Sherbrooke, la Reine, vient tout de suite en importance, Granby, la Princesse.

Un industriel belge, M. Goethals, homme d'une grande culture, prépare actuellement un travail sur cette « ville progressive de la Nouvelle-France », surnommée « la princesse de l'Estrie » ⁶.

Le gouvernement de l'Etat du Québec vient de lancer la brochure « Sud du Québec ». Sur la page couverture, on nous montre un splendide panorama de « Granby, princesse de l'Estrie » ⁷.

B - Coaticook, « perle de l'Estrie » ou « bocage de l'Estrie »

L'abbé Maurault écrit dans son introduction : « Coaticook vient de Koakiteku, rivière de la terre du pin » ¹.

Hormidas Magnan confirme cet avancé dans son « Dictionnaire ». Pour lui, Coaticook doit son nom à la rivière (rivière des pins) ².

L'abbé Albert Gravel nous raconte, dans son *Histoire de Coaticook*, que « Stanstead Plain » avait déjà eu le surnom de « Perle des Cantons de l'Est ».

« Coaticook est une jolie petite ville du comté de Stanstead... Elle tient son nom de la gracieuse rivière qui la traverse coulant du sud au nord. A l'esprit du voyageur qui la découvre du haut des fortes collines qui l'entourent, elle offre la douce méprise d'un *joyau perdu dans la verdure* » ³.

M. le chanoine Léon-M. Lemay de Coaticook nous a écrit : « Lors du centième anniversaire en 1934, l'emploi de l'expression « Perle des Cantons de l'Est » remontait déjà à une date assez éloignée » ⁴.

(6) La société Saint-Jean-Baptiste a propagé des milliers d'enveloppes avec entête « Granby » et les deux titres ; *Le Paradis du Touriste*, 1956, 407.

(7) *Le Sud du Québec, Southern Quebec*, Ministère du Tourisme, (Québec, 1963), 24.

(1) J.-A. Maurault, *Histoire des Abénakis*, (Sorel, 1866) VI.

(2) H. Magnan, *Dictionnaire historique et géographique*, (Arthabaska, 1925).

(3) A. Gravel, *Histoire de Coaticook*, (Sherbrooke, 1925), 19.

(4) Lettre à l'auteur, en septembre 1955.

M. Gérard Turcotte, ancien président de la fédération diocésaine et provinciale de la société Saint-Jean-Baptiste du Québec, salue, chaque fois que l'occasion se présente, en Coaticook, « la Perle de l'Estrie »⁵.

Ce titre se popularise de plus en plus⁶.

On peut apercevoir, à l'entrée de cette coquette ville, un grand panneau-réclame où la bienvenue nous est souhaitée par « Coaticook, la perle de l'Estrie ».

Le même auteur poursuit :

« Un historien a dit quelque part et avec assez d'à-propos que la localité de Stanstead — Stanstead Plain — était « la perle des Cantons de l'Est ». A ce compte et avec la même mesure de tendresse et d'à-propos, pourrions-nous dire que Coaticook constitue tout un « Ecrin de Perles dans la Verdure »⁷.

Bocage de l'Estrie

Le 20 février 1957, M. Louis-Roch Séguin, biologiste à la station de piscicole du lac Baldwin, a lancé le vocable Coaticook, « le bocage de l'Estrie »⁸.

« Le visiteur qui circule dans les rues de la ville de Coaticook a l'impression de se promener dans un bocage tellement l'été, les rues sont embellies par de beaux arbres dont les ramures se rejoignent au-dessus pour former une voûte de feuillage.

Coaticook, pour cette raison, porterait bien le titre de « Bocage de l'Estrie ou des Cantons de l'Est ». Qui imaginerait mieux, qui caractériserait plus cette ville que le titre qu'on lui donne de « Perle des Cantons de l'Est ou de l'Estrie » ?

La station piscicole, dit M. Séguin, est surtout connue des pêcheurs comme une source d'approvisionnements pour les lacs des Cantons et de toute la rive-sud du Saint-Laurent. Elle est connue à l'étranger surtout pour les travaux scien-

(5) *La Tribune*, 13 mai 1955.

(6) *La Tribune*, 16 août 1955, 9.

(7) *Ibid.*, 28.

(8) *Le Messager*, 23 mars, 1957, 5 ; *La Tribune*, étude économique, avril 1957, 166 ; *ibid.*, 21 février 1957, 11.

tifiques qui s'y font, mais elle peut aussi devenir une source d'attractions touristiques qui peut être exploitée à l'avantage de la région car les poissons ont un « je ne sais quoi » de mystérieux et d'attrayant qui fascine à peu près tout le monde.

Coaticook a ses beautés

Comme Magog a déjà commencé d'exploiter à ce point de vue le mont Orford, Granby, son zoo, et comme Sherbrooke s'organise pour faire valoir ses attraits touristiques, Coaticook a trouvé, elle aussi, sa source d'attraits pour les visiteurs.

« Imaginez — dit M. Séguin — un groupe de voyageurs partis de Montréal ou de la Nouvelle-Angleterre, en quête d'inconnu, de magnifiques panoramas, de grands lacs poissonneux, risquant une tournée chez nous. Ils s'arrêtent d'abord à Granby pour voir le magnifique zoo, puis poussent un peu plus loin l'aventure et se rendent au mont Orford pour une partie de golf ou pour entendre la musique du camp des Jeunesses musicales se mêler au gazouillis des oiseaux ou encore en hiver, pour faire une partie de skis. Enivrés par ces beautés, ils ne peuvent se résoudre à s'en retourner déjà et ils vont faire un tour près du magnifique lac Memphrémagog pour se rendre à Sherbrooke, la reine de l'Estrie où ils sont attirés par la publicité faite autour du pieux sanctuaire de Beauvoir, du centre universitaire ou du futur aéroport.

Après avoir salué cette Reine, ils ne peuvent oublier cette PERLE qui ne peut être ignorée. C'est Coaticook, avec tout ce que cette région offre aux visiteurs, population accueillante, endroits aussi pittoresques que les gorges profondes et sauvages de la rivière Coaticook et la fameuse station piscicole située dans une région de pêche qui est celle du lac Lyster où de magnifiques poissons sont en montre, où des tables de pique-nique attendent les voyageurs et où l'altitude nous amène vers les sphères les plus pures, soit 1,500 pieds au niveau du lac et au-delà de 2,500 pieds sur le pinacle ».

C - Magog, « écrin de l'Estrie »

Après l'arrivée des Loyalistes à Magog, ceux-ci nommaient leur nouveau poste « Outlet »¹ qui se traduit par la « Décharge du Lac ».

Cette appellation décrivait un phénomène géographique. Magog est situé sur « les rives basses et vertes du lac Memphrémagog, à sa décharge »².

Cette ville a disputé à la ville de Coaticook l'appellation de « Perle des Cantons de l'Est... ».

M. Alexandre Paradis, journaliste, nous écrit :

« A l'école primaire, les Frères du Sacré-Cœur nommaient couramment Magog : « La perle des Cantons de l'Est ». La ville de Coaticook s'est emparée de cette appellation, il y a quelques années (une quinzaine d'années, et cela au grand désespoir de M. le maire Ernest Simard) ».

Il ajoute : « Quant à la cité de Magog, je me suis plu, à maintes reprises, à la nommer l'« écrin des Cantons de l'Est » ou l'« écrin de l'Estrie », si vous le préférez. Je crois que cette dénomination s'accorde parfaitement au site pittoresque et unique de Magog ».

D - Drummondville, « cœur de l'Estrie »

Il n'y a pas de doute que Drummondville fasse partie de l'Estrie¹.

Le géographe Blanchard note avec justesse : « Nous y avons joint en légère apophyse Drummondville que son histoire et son évolution économique rattachent à la région »².

(1) R. Blanchard, *Le Centre du Canada français*, (Montréal, 1948), 316 ; *Beautiful Waters*, I, 156 et II, 194 ; A. P. Ling, *Souvenirs historiques*, (Magog, 1936), 15, 23, 27 ; *Paradis du Touriste*, (Montréal, 1955), 12.

(2) A. Paradis, *Histoire industrielle de Magog*, (Sherbrooke, 1951), 7.

(3) *Lettre à l'auteur*, en date du 2 novembre 1955.

(1) *Tableau des forces hydrauliques de la Province de Québec*, (Ottawa), 8.

(2) R. Blanchard, *Le Centre du Canada français*, (Montréal, 1948), 183.

Dès 1823, Drummondville se relie à Sherbrooke par le « chemin des Commissaires »³.

Le notaire Saint-Amant a écrit un livre sur « Drummondville, un coin des Cantons de l'Est ».

Un dépliant répandu par la ville affirme :

« Drummondville mérite aussi le surnom de Cœur des Cantons de l'Est, parce que ses deux puissantes centrales sur le Saint-François, sont la sources de toute l'énergie électrique utilisée par plus de 150 municipalités du district. Les nombreuses lignes de transmission en provenance des centrales de Drummondville et de Hemmings Falls, deux milles en amont, sont en quelque sorte des artères vitales pour une vaste région, au point de vue de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Mais Drummondville est surtout et avant tout un centre industriel grouillant d'activité. Ses nombreuses manufactures de tous genres emploient 10,000 personnes. C'est une ville neuve, propre, progressive et accueillante ».

Nous avons entendu plusieurs fois cette expression : Drummondville, « Cœur de l'Estrie ».

La radio Drummond, poste CHRD de Drummondville, diffuse quotidiennement ce terme par la voix d'André Boulanger et Yvon Dufour.

Un cadre, au studio radiophonique, qui rappelle la Semaine de la radio 1957, met en exergue CHRD, « la Voix du Cœur de l'Estrie ».

La Banque provinciale du Canada a imprimé, vers 1960, un calendrier, avec le texte suivant : « Drummondville — Le Cœur de l'Estrie ».

« Si les soldats doivent souvent détruire des villes, il leur est rarement donné d'en fonder. Pourtant, au début de 1815, le général Frédéric-Georges Hériot s'embarquait à Montréal avec un groupe de licenciés des régiments des Voltigeurs, des *Meurons* et des *Watteville* qui, après avoir généreusement servi leur pays dans la guerre au cours des célèbres batailles de Châteauguay, Chrysler's Farm et nombre d'au-

(3) J.-C. St-Amant, *Un Coin des Cantons de l'Est*, (Drummondville, 1932), 126.

tres, allaient le servir dans la paix, en défrichant les terres fertiles des rives du Saint-François.

Munis de provisions considérables, les futurs colons espéraient se rendre à Richmond et à Sherbrooke, où venaient de s'établir les premiers Loyalistes venus des Etats-Unis. Mais le 14 avril, la flotille devait s'immobiliser au pied des chutes qui barrent le lit du Saint-François. Enchantés par la splendeur du site et la richesse des pouvoirs d'eau, les anciens soldats décidèrent d'y établir leur colonie ; Drummondville était née.

Erigée canoniquement en paroisse le 2 juillet 1856, Drummondville, ainsi nommée en mémoire du gouverneur Drummond, allait connaître un développement phénoménal à partir de 1915. C'est cette année-là que la compagnie Southern Canada Power construisait son usine d'énergie électrique de la « Chute du Seigneur ». C'est aussi vers cette époque que le Canadien National et le Canadien Pacifique établissaient leur service dans cette région qui, pendant longtemps, n'avait eu que le Saint-François pour toute voie de communication.

Drummondville connaît une vie religieuse, culturelle et sociale intense et s'enorgueillit avec raison de ses églises, ses maisons d'éducation, ses institutions financières, ses clubs sportifs, ses corps de musique, ses sociétés de tous genres.

Mais la jolie cité des Cantons de l'Est est aussi ville de la soie, de l'énergie électrique, du fer et du bois ; centre de transmission commerciale à longue distance ; noyau industriel relié à deux réseaux ferroviaires et aux grandes artères routières.

Drummondville, c'est le « Cœur de l'Estrie ».

* * *

Sous la plume de M. Gérard Bergeron, rédacteur de la page de Drummondville à *La Tribune*, nous avons retrouvé très souvent la même expression ⁴.

Voici un texte que les Drummondvillois ont fait paraître en 1957 :

« Au Cœur de l'Estrie, Drummondville est située dans cette région particulièrement progressive de la province de

(4) *La Tribune*, 25 février 1955, 6.

Québec. La ville est traversée par la rivière Saint-François qui donne aux 150 municipalités de la région l'énergie électrique nécessaire. Drummondville est un centre industriel qui emploie plus de dix mille personnes.

La position de notre ville est particulièrement avantageuse par les communications avec toutes les parties de la province et du Canada. Les chemins de fer nationaux et plusieurs compagnies de transport assurent ce service. Notons de plus un aéroport commercial.

C'est à Drummondville que se trouve le poste de la « Canadian Overseas Telecommunication », service de téléphonie et de télégraphie sans fil pour toutes les parties du monde. Drummondville possède aussi son poste radiophonique : CHR D, « La Voix du Cœur de l'Estrie ».

Drummondville est vraiment au cœur de la région la plus progressive de la province : l'Estrie »⁵.

E - La Meuronie

Le 8 décembre 1958, un prêtre de Drummondville présentait une étude historique sur la Meuronie. A la suite de cette conférence de l'abbé Jonathan Lemire, les média d'information répandirent ce toponyme qui connut son petit tour de presse.

Voici les principaux extraits de cette recherche.

« Monsieur Joseph-Charles Saint-Amant, dans le précis historique de Saint-Germain-de-Grantham, est à peu près la seule source d'information que nous puissions consulter à ce sujet. Il nous apprend que le canton de Grantham a été érigé en 1800...

Qui sont les Meurons ?

Les Meurons sont des Suisses et des Français qui composaient un régiment dans les armées de Napoléon I. C'étaient des prisonniers de guerre débris des armées de ce grand stratège. Ils furent soumis à de durs traitements puis transportés au Canada pour y défendre les possessions britanniques, et se battre pour leurs vainqueurs. Voici les noms

(5) *Programme-Souvenir* du 27ième festival annuel des Fanfares amateurs de la province de Québec.

de ces malheureux soldats : Traverse, Neiderer, Roussie, Sabotte, Hériman, Guenon, Suzo, Prévost, Sullivan, Nugres, etc. Ils furent les seuls pendant au moins une décade à peupler ce territoire peuplé d'animaux sauvages, sans aucun chemin, et éloignés les uns des autres ; territoire, qu'à bon endroit, on peut appeler MEURONIE. Ce n'est qu'à partir de 1830 que les chemins donnant accès à la Meuronie et à la vallée du Saint-François dans l'Estrie, permirent aux paroisses riveraines du grand Fleuve (Saint-Grégoire, Nicolet, Baie-du-Febvre, Saint-François-du-Lac, Yamachiche) d'établir les fils de leur sol surpeuplé dans une région qui leur offrait un avenir prometteur.

L'année de la Grande Digue qui fit tant de victimes dans les îles de Sorel fournit un autre contingent de colons pour cette nouvelle paroisse.

Le premier clocher de la Meuronie s'éleva en 1854...

D'où vient le nom de Saint-Germain ?

La tradition rapporte que les citoyens venaient s'assembler au pied de la croix du chemin qui existe encore sur la ferme de monsieur Germain Fleury, non loin de la voie ferrée du Canadien National...

On opta pour Saint-Germain, nom du capitaine Germain Sylvestre, propriétaire du terrain où s'élevait cette croix...

L'érection canonique de Saint-Germain remonte au 29 juin 1856 et l'érection civile au 6 septembre 1856, soit un an après cette loi. Cette loi de 1855 accordait des pouvoirs spéciaux aux conseils de comté...

Le nom de Meuronie ou de LA MEURONIE serait tout indiqué pour désigner tout ce territoire qui couvre toute la paroisse. C'est un nom français, court, distinctif et historique, mais qui blesse les oreilles de beaucoup de gens qui l'entendent pour la première fois. D'autres préféreraient des noms qui ne manquent pas de cachet tel que : Les Meurons ou Des Meurons. La répétition choquante de l'article nouerait un autre problème quand on nommerait les habitants de ces municipalités les Meuroniens ou les Des Meuronois »¹.

M. Marc Hardy, adjoint à l'office provincial du tourisme,

(1) Archives du C.T.Q., 75, rue d'Auteuil, Québec.

a maintes fois entretenu son auditoire du bien fondé du vocable de la Meuronie et a contribué à le diffuser.

F - *East-Angus*, « *sapinière de l'Estrie* »

La ville d'East-Angus doit son nom à William Angus qui, en 1881, vint s'établir au canton de Westbury. Cet industriel écossais construit un moulin à scie capable de couper 5,000 à 8,000 pieds de bois par jour, grâce à un pouvoir électrique de 1200 chevaux-vapeurs. Peu après, Angus ajoute un moulin de pâte à papier d'une capacité de 30 tonnes par jour.

En 1912, East-Angus devient ville. Le conseil municipal groupe MM. J. E. Palmer, maire, Philippe Bernier et H. A. Briggs (Nord), J. M. Stevenson et Louis Reid (Centre), S. Cooper et E. A. Montgomery (Sud) qui siègent pour la première fois le 15 mai 1912¹.

L'histoire de cette ville progressive de l'Estrie nous livre certaines dates importantes de son développement :

- 1884 — Venue du premier desservant : l'abbé Daniel-Philippe Mc Menamin. — Élévation de la première chapelle.
- 1890 — Ouverture des registres et érection canonique de la paroisse Saint-Louis-de-France.
- 1891 — Début de l'église anglicane.
- 1895 — Construction de la première église catholique.
- 1896 — Agrandissement des moulins, propriétés de la « Royal Paper Mills ».
- 1899 — Érection du temple méthodiste.
- 1903 — Lancement de la première école catholique.
- 1909 — Ouverture du couvent Notre-Dame-de-la-Garde.
- 1913 — Réalisation d'une école pour filles.
- 1914 — Aménagement du moulin « New Print ».
- 1917 — Rédaction du premier procès verbal rédigé en français. M. le maire, P.-H., Grondin ; M. J.-A. Girard, secrétaire. — Fondation du collège Saint-Louis.
- 1919 — Edification du pont Nicol.
- 1923 — Installation du pont Tascherau à double voie.
- 1925 — Bénédiction du temple gothique Saint-Louis.
- 1926 — Inauguration de la briqueterie « East-Angus Brick & Tile ».

(1) *Dépôt d'archives municipales*, Hôtel de Ville, East-Angus (Compton).

- 1928 — Arrivée de l'usine de sacs « Angus Paper Products ».
- 1946 — Projet de la « Fitwell Gloves & Manufacturing ».
- 1949 — Rénovation de la « Angus Paper Bags ».
- 1952 — Plan de la compagnie « Thomas Bonar ».
- 1955 — Organisation de la Menuiserie générale d'East-Angus.
- 1956 — Fondation de la paroisse Notre-Dame-de-la-Garde.
- 1957 — Election du premier député canadien-français de Compton à la Législature, M. Claude-G. Gosselin.
- 1961 — Vente de la « St. Lawrence » à la compagnie DOMTAR.
- 1962 — Cinquantenaire de la ville d'East-Angus — Titre officiel : « La Sapinière de l'Estrie ».

En 1962, M. J.-Roland Brousseau, alors premier magistrat de cette ville, a présenté au conseil municipal le projet suivant :

Considérant :

- que l'économie de la ville d'East-Angus est conditionnée par le bois, parmi toutes les essences forestières utilisées dans la fabrication du papier, celle du sapin domine ;
- qu'en 1957, le Conseil de ville s'est donné des armoiries parmi lesquelles figure un sapin ;
- que la ville d'East-Angus a déjà élevé, le 4 septembre 1961 en la fête du travail, un monument en forme de SAPHIN, pour marquer l'importance de cet arbre dans la vie de notre localité ;
- que les autorités d'East-Angus se proposent, de concert avec l'association forestière régionale, de planter des sapins sur les bords des rues et de les multiplier sur les devantures des demeures ;
- que la senteur de cet arbre neutraliserait celle de l'acide dégagé par les cheminées de l'usine ;
- que notre ville devrait présenter la note qui la caractérise, afin d'attirer chez nous les industries et le tourisme ;
- que notre localité y gagnerait à présenter un attrait unique et pittoresque à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An.

En conséquence

il est proposé que la ville d'East-Angus, à l'occasion de son CINQUANTENAIRE, adopte le surnom suivant :
« LA SAPINIERE DE L'ESTRIE »

Voici l'extrait de la résolution passée à la séance du mardi 3 juillet 1962 : « Proposé et adopté unanimement

que la Ville adopte le nom de SAPINIÈRE DE L'ESTRIE. Qu'une invitation soit lancée à tous les corps publics et aux concitoyens de propager l'idée de la plantation des résineux dans la Ville. Adopté. Anselme Tourigny, N.P., secrétaire-trésorier »².

Le comité de toponymie du Québec, fondé conjointement en novembre 1956 par la fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec et du conseil de Vie française en Amérique, a émis le communiqué suivant :

« Le C. T. Q. a étudié le projet soumis par M. J.-Roland Brousseau, maire d'East-Angus, à l'effet de reconnaître officiellement à sa ville le surnom de « la sapinière de l'Estrie ». A l'unanimité, le Comité accepte le vocable et demande de le vulgariser »³.

Le publiciste du comité, M. Marc Hardy, qui occupe aussi le poste d'adjoint au directeur du service provincial du Tourisme et représentant de cet organisme au C. T. Q., transmet la lettre suivante à l'autorité municipale d'East-Angus :

* * *

Québec, le 12 juillet 1962.

Son honneur le maire J.-Roland Brousseau,
Hôtel de Ville,
East-Angus (Compton)

Monsieur le maire,

Nous avons appris que le Conseil de la ville d'East-Angus désirait adopter le surnom de « La Sapinière de l'Estrie ».

Non seulement ce surnom nous semble-t-il répondre à une réalité économique puisque votre coin de pays tire une bonne partie de ses revenus de la forêt, mais nous estimons qu'il est susceptible d'ajouter une atmosphère et une saveur particulières au nom de votre magnifique ville. Notre Comité approuve donc votre choix judicieux et vous en félicite chaudement.

(2) *Ibid.*

(3) *Rapport* de la 56ième réunion, le lundi 2 juillet, aux bureaux du conseil de Vie française, 75, rue d'Auteuil, Québec.

Veillez agréer, monsieur le maire, l'expression de nos sentiments distingués,

Le publiciste,
Marc Hardy.

* * *

Le ministère du Tourisme, après rencontre avec les autorités municipale et régionale, a publié une magnifique plaquette intitulée : « Le Sud du Québec ». Dans cette publication officielle du gouvernement, on note : « Cette localité (East-Angus) mérite son surnom de Sapinière de l'Estrie »⁴.

A la suite de cette prise de position, le représentant de Compton à la Législature provinciale, M. Claude-G. Goselin, n'a pas manqué l'occasion d'appuyer cette initiative. Il nous a transmis copie d'une lettre envoyée au service provincial du Tourisme.

« A titre de député de Compton à la Législature provinciale et de citoyen d'East-Angus, je me réjouis à l'effet que les autorités municipales aient accepté avec bienveillance le surnom de La Sapinière de l'Estrie pour notre ville. Il me fait plaisir de les appuyer entièrement.

Puis-je aussi recommander à mes concitoyens de seconder l'Hôtel de Ville, la Chambre de Commerce et tous les organismes locaux afin de populariser ce terme.

De plus, la population d'East-Angus consciente que la forêt est à la base de notre économie et la matière première de nos industries, elle ne peut se désintéresser à son reboisement.

Il sera facile pour moi de participer à cette campagne de plantation de sapins, puisque deux superbes conifères se dressent avec fierté devant ma demeure »⁵.

« L'Echo de Compton », dirigé par le sympathique M. J.-Noël Parenteau, a continué à populariser cette appellation⁶.

Le maire actuel d'East-Angus, M. Hervé Maltais, a entériné la décision de son prédécesseur et continue à em-

(4) *Le Sud du Québec, Southern Quebec*, Ministère du Tourisme, (Québec, 1963), 29.

(5) *Lettre du 14 juillet 1962*.

(6) *L'Echo de Compton*, Cowansville, 2 juillet 1962, 1 ; 31 juillet 1963, 1.

ployer le terme « la sapinière de l'Estrie » en toutes circonstances.

Trois panneaux artistiques, installés aux entrées de la ville, souhaitent, au nom de la brave population d'East-Angus, « Bienvenue à la Sapinière de l'Estrie ».

G - *Autres noms des Bois-Francs*

Ce terme des Bois-Francs, créé par le peuple, a connu et connaît encore une grande vogue.

Nous avons vu antérieurement que Monseigneur Signay de Québec disait des Bois-Francs, « désignation de places nouvelles », i.e. des six cantons connus¹.

L'abbé Trudelle parle à son tour de la *Californie du temps* :

« Il y eut un élan général vers cette région fortunée ; on ne parlait que des Bois-Francs. C'était la *Californie du temps*. Mais la découverte de cette terre devait produire en quelque sorte les mêmes résultats que celle des mines aurifères des bords de l'Eldorado, c'est-à-dire, que les chercheurs ne devaient jouir de leurs biens qu'après des privations et des souffrances presque incroyables »².

L'abbé Mailhot a copié textuellement cette phrase de Trudelle³.

Monseigneur Camille Roy écrit lui aussi dans « *Propos rustiques* » « La réputation des Bois-Francs devint proverbiale ; ce coin de pays était regardé comme un *Eldorado* merveilleux ; c'est alors la *Californie* du Canada ; l'on dirait aujourd'hui le Klondyke de la province de Québec »⁴.

Ces titres pompeux ne nous rappelaient-ils pas ce lointain pays de la Louisiane, qu'on proclamait (à la fin du régime français) à grande manchette « l'Eldorado » de l'Amérique, dans le *Mercur* de France.

(1) C.-E. Mailhot, *Les Bois-Francs*, (Arthabaska, 1914), I: 24.

(2) C. Trudelle, *Trois Souvenirs*, (Québec, 1878), 20.

(3) Mailhot, *Ibid.*, 20.

(4) C. Roy, *Propos rustiques*, (Montréal, 1913), 97.

I - Plessisville (Somerset), Métropole des Bois-Francis

Le surnom de métropole des Bois-Francis viendrait de Monseigneur Signay, archevêque de Québec ⁵.

L'abbé C. Trudelle explique cette appellation : « C'est là que vient se fixer d'abord le premier prêtre qui résida dans les cantons, Ab uno disce omnes » ⁶.

Ce Somerset est devenu Plessisville. Ce dernier nom lui vient de Monseigneur Joseph-Octave Plessis, onzième évêque de Québec, 1806-1825 ⁷.

« Il existe, écrit Monseigneur Camille Roy, dans le comté de Mégantic, un centre de vie sociale et industrielle qui est le plus agréable au monde. On l'appelait autrefois Somerset, on le nomme souvent aujourd'hui Saint-Calixte, et ceux qui ont l'âme urbaine disent avec orgueil Plessisville » ⁸.

On lit dans le « Canadian Regions » : « Plessisville is the trade centre of the district locally known as Bois-Francis (hardwoods) » ⁹.

La chambre de Commerce des Jeunes a popularisé un titre donné à cette ville, « la Perle des Bois-Francis » ¹⁰.

Le secrétaire de ce même mouvement nous écrit : « ce nom de Perle des Bois-Francis a été lancé par le Jeune Commerce local il y a environ dix ans. Il figure sur le papier à correspondance de la Chambre de Commerce et de la Corporation de la ville de Plessisville. Il devient de plus en plus populaire » ¹¹.

On a lu dans les journaux des annonces et des commentaires en marge du Centenaire de Plessisville où on lui décernait le même titre, celui de « Perle des Bois-Francis » ¹².

(5) J.-R. De Plessis, *La naissance de Plessisville*, (Plessisville, 1935), 11, 14.

(6) Trudelle, *op. cit.*, 42.

(7) H. Magnan, *Dictionnaire historique et géographique*, (Arthabaska, 1925), 267.

(8) C. Roy, *Propos rustiques*, (Montréal, 1913), 85.

(9) Putnam, *Canadian Regions*, (Toronto, 1952), 195.

(10) *Plessisville*, (Plessisville, 1948), 1. (M. Marcel Hubert, prés. de la Chambre); *Le Paradis du Touriste*, 1956, 418.

(11) J.-Léo Marcoux à l'auteur, 13 août 1955.

(12) *Le Soleil*, 2 août 1955, 22.

Un des grands hôtels de cette ville progressive s'appelle encore l'hôtel des Bois-Francis »¹⁸.

II - Victoriaville, Reine des Bois-Francis

La paroisse de Sainte-Victoire fut détachée de celle d'Arthabaska (Saint-Christophe et Saint-Norbert), de Bulstrode (Saint-Valère) et de Warwick (Saint-Médard).

En 1890, le gouvernement incorpora la ville de Victoriaville. On a voulu honorer la reine Victoria en donnant ce nom à cette nouvelle municipalité.

En plus d'être nommée souvent la « Cité du textile »¹⁴, à cause de son importante usine de tissage ; on l'appelle aussi la « Reine des Bois-Francis ». Cet « inventaire industriel met en relief le point géographique occupé par la Reine des Bois-Francis »¹⁵.

Les sportifs ont emboîté le pas après les Chambres de Commerce en la nommant du même titre¹⁶. Un calendrier de la Banque provinciale a popularisé également ce vocable.

Dans les manuels scolaires, on rencontre parfois le nom de Reine des Bois-Francis à Plessisville¹⁷, mais ce surnom est donné plutôt à Victoriaville.

Cette ville est « à l'heure actuelle, la plus florissante et la plus progressive des quelques petites villes situées dans cette partie de l'Estrie que l'on désigne sous le nom de « Les Bois-Francis »¹⁸.

Victoriaville possède sa propre presse. Dès le 2 juin 1894, « L'Echo des Bois-Francis » était fondé. Aujourd'hui, ce centre possède depuis 1920 un autre journal, « La Voix des Bois-Francis ».

Et ce terme Bois-Francis semble vouloir s'imposer même chez nos gouvernants provinciaux.

(13) *Guide de Route*, (Québec, 1954), 121.

(14) *Victoriaville*, (Victoriaville, 1947), 13.

(15) *Ibid.*, 2 ; *Le Paradis du Touriste*, (Montréal, 1956), 417 ; *La Tribune*, 13 avril 1956, 12 ; *Ibid.*, 5 février 1958, 4 ; 13 juin 1958, 39.

(16) *La Tribune*, 14 novembre 1955, 11.

(17) Frères Maristes, *Atlas-Géographie*, cours complet, (Montréal, 1940), 285.

(18) *Victoriaville*, (Arthabaska, 1910), 11.

Le ministre de la Chasse et des Pêcheries, l'honorable Camille Pouliot, crée « une réserve de chasse dans les Bois-Francis d'une étendue de 70 milles carrés, bornée au nord par la rive sud de la rivière Bécancour, à l'est par la route 49 de Plessisville à Princeville et à l'ouest par le chemin allant de Princeville à Saint-Louis, le tout dans les comtés d'Arthabaska et de Mégantic »¹⁹.

Le peuple l'emploie encore et de plus en plus. Les sportifs ont leur « ligue des Bois-Francis »²⁰, les chanteurs ont leur « chœur des Bois-Francis »²¹, les bibliophiles ont leur « Bibliothèque des Bois-Francis » qui groupe **697 membres**²².

Un groupe d'Estriens des « cinq villes sœurs »²³ des Bois-Francis, se réunissent le 29 mai 1950 et forment « le comité d'initiative des Bois-Francis ». Et M. Raoul L'Heureux, secrétaire de cet organisme, nous confiait « nous avons notre petite région que nous appelons fièrement la région des Bois-Francis et, comme Dollard, nous la défendrons jusqu'au bout »²⁴.

Ce comité entend agir, et tout de suite. L'un de ses premiers gestes sera la création d'un film sur la région des Bois-Francis.

(19) *La Tribune*, 5 octobre 1955.

(20) *Ibid.*, 7 février 1956.

(21) *Ibid.*, 4 février 1956.

(22) *Ibid.*, 15 février 1956.

(23) Plessisville, Princeville, Victoriaville, Arthabaska et Warwick.

(24) Lettre à l'auteur, en date du 12 avril 1955.

Chapitre Quatrième

L'AUTOROUTE DE L'ESTRIE

C'est au maire actuel de Granby, M. l'architecte Paul-O. Trépanier, qu'appartient la paternité de l'appellation *Autoroute de l'Estrie*, pour désigner l'importante artère qui reliera Sherbrooke à Montréal.

Au cours de causeries à la radio et à la télévision, M. Trépanier a maintes fois exprimé ce désir. Le Dr Rosario Cousineau, doyen de la faculté de commerce à l'université de Sherbrooke, a véhiculé cette même idée dans ses nombreuses conférences aux quatre coins du Québec.

Lors du congrès diocésain de la S.S.J.B. à Sherbrooke, en 1962, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité : « Que le nom officiel de l'autoroute Montréal-Sherbrooke soit **AUTOROUTE DE L'ESTRIE** et non autoroute des Cantons de l'Est. Le mot **ESTRIE** sera ainsi vite généralisé »¹.

Et le 2 mai 1962, le conseil diocésain de la S.S.J.B. prend position en rapport avec cette appellation : « Le conseil diocésain de la société Saint-Jean-Baptiste, à sa réunion plénière mensuelle du 2 mai 1962, recommande avec instance, aux autorités concernées, de nommer l'autoroute Sherbrooke-Montréal, l'**AUTOROUTE DE L'ESTRIE**.

Cette proposition fait suite à une résolution adoptée à l'unanimité par les 300 délégués de 180 sections locales et représentant plus de 20,000 membres venus des quatre coins

(1) *Rapport du 23e congrès diocésain*, 28 et 29 avril 1962, 29.

de l'Estrrie, lors de leur congrès diocésain annuel le 29 avril dernier »².

M. Trépanier possède la fierté et la ténacité françaises et il n'est pas l'homme de démission, surtout lorsqu'il est convaincu de la valeur de ses objectifs. Laissons La Tribune nous rapporter quelques extraits d'une récente causerie :

« M. Paul-O. Trépanier, architecte de Granby, en plus d'être le président de l'association des architectes professionnels du Québec, a prononcé une causerie, hier soir, devant les membres du Club des Lions de Magog. Le thème de sa conférence était l'AUTOROUTE DE L'ESTRIE, projet depuis longtemps instigué par les Chambres de commerce sénior.

A vol d'oiseau, l'on s'aperçoit que les villes de Bedford, Farnham, Cowansville, Granby, Waterloo, Acton Vale, Drummondville, Victoriaville et Plessisville, sont toutes situées au pied de massifs montagneux. Ces villes sont géographiquement situées à l'est du centre de la province, soit Montréal, et elles décrivent bien la beauté de notre pays. Un seul nom, selon M. Trépanier, décrit adéquatement le site des villes mentionnées antérieurement par rapport au "centre" de la province, lui donnant enfin un sens poétique : c'est le nom ESTRIE. Poursuivant sa causerie, M. Trépanier déclara que plus tôt l'on abandonnera ce nom détestable et disgracieux de "Cantons de l'Est", le mieux sera à tout point de vue...

En ce qui concerne l'AUTOROUTE DE L'ESTRIE, M. Trépanier réclame un réseau de routes modernes (routes à deux voies) aménagées selon le triangle Montréal-Sherbrooke-Montréal. Ce triangle devrait éviter toutes villes entre ces grands centres.

En 1960, de poursuivre le conférencier du club des Lions de Magog, M. Jean Lesage, chef du parti libéral, permettait la construction de cette autoroute, lors de son passage à Granby. Eh bien ! il y a quelques semaines, nous avons appris par la lecture du discours sur le budget que la décision avait été prise par le cabinet provincial.

Encore plus récemment, le ministre de la Voirie, l'honorable Bernard Pinard a dévoilé le tracé exact de la future autoroute, conjointement avec son passage à Granby. Par cette nouvelle, pour la première fois en trois ans, l'Estrrie sera accessible aux Montréalais ! "Messieurs, de poursuivre l'architecte de Granby, dans trois ans lors de l'ouverture de l'autoroute, vous ne serez qu'à une heure

(2) *Voix SJB*, (Sherbrooke, juin 1962), 11.

de Montréal (68 à 70 milles à l'heure). A ce moment l'autoroute des Laurentides sera terminée jusqu'à Ste-Agathe, ce qui mettra cette dernière également à une heure de Montréal. C'est donc dire qu'il y aura deux pôles d'attraction pour les Montréalais. Tout ceci est dans le but de faire connaître les richesses et les splendeurs de l'Estrie, tant au point de vue touristique, que pratique..." »³.

L'Association des géographes du Québec transmet à la presse canadienne le communiqué suivant :

« Association des Géographes du Québec
C.P. 3272, Saint-Roch
Québec

L'autoroute de l'Estrie

Appui de l'association des géographes du Québec.

L'Association des Géographes du Québec exprime le vœu que l'autoroute reliant Montréal à Sherbrooke, et qui deviendra bientôt une réalité, porte le nom d'AUTOROUTE DE L'ESTRIE. Cette appellation courte et bien frappée, à l'instar de l'autoroute des Laurentides, correspondra parfaitement au nom de la plus grande partie de la région traversée.

Il est à noter que le nom ESTRIE a été approuvé par l'Académie canadienne-française, par le comité de toponymie du Québec et aussi par notre Association récemment.

De plus, la désignation de cette grande voie de circulation que tout le monde utilisera, contribuera à consacrer définitivement le nouveau vocable ESTRIE, maintenant d'usage courant.

L'Association des Géographes du Québec,
Jacques Girard, secrétaire ».

Dans une lettre envoyée au président de l'office des Autoroutes du Québec, M. Guy Poliquin, le président du comité de toponymie du Québec, écrit :

Montréal, le 16 octobre 1962

« Monsieur le Président,

A diverses occasions les journaux ont désigné la future autoroute qui sera complétée entre Sherbrooke et Montréal, "*Autoroute de l'Estrie*".

(3) « L'architecte Paul-O. Trépanier de Granby parle de la future autoroute de l'ESTRIE », Gilles Hébert, *La Tribune*, (Sherbrooke, 9 mai 1962), 20.

A leur dernière réunion, les membres du comité de toponymie du Québec m'ont prié de vous informer qu'ils recommandaient fortement cette heureuse appellation.

Comme vous le savez, l'appellation "Estrie" fait de plus en plus unanimité. Nous sommes assurés que le choix de "Autoroute de l'Estrie" ferait également unanimité. Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de notre entière collaboration,

Le président du comité de toponymie du Québec,
Gérard Turcotte ».

En un communiqué de presse daté du 18 janvier 1963, le président diocésain de la S.S.J.B. exprime de nouveau le point de vue de ses compatriotes :

« La société Saint-Jean-Baptiste continuera à propager le terme ESTRIE et demande à ses 20,000 membres, répartis aux quatre coins du diocèse de Sherbrooke, d'en faire autant.

Notre organisme ne croit pas, et cela malgré les avancés de la Chambre de Commerce de Sherbrooke, que l'emploi de ce vocable nuise en quoi que ce soit aux relations extérieures de notre cité ; pas plus que les toponymes Gaspésie et Mauricie ne nuisent au tourisme de ces régions. Au contraire, nous pensons que l'ESTRIE figure avec avantage dans le renouveau français de l'Etat du Québec.

Vivant dans un pays libre où les citoyens jouissent de privilèges démocratiques, nous ne voulons empêcher personne d'employer "Eastern Townships" ou "Cantons de l'Est" ; mais en vertu des mêmes principes, nous ne voyons pas pourquoi on nous nierait le même privilège.

En matière de linguistique, notre société diocésaine fait confiance à des associations dont l'un des buts est de conserver la pureté de la langue et de propager les mots nouveaux qui sont dans la ligne de son génie. Nous pourrions aligner les nombreux témoignages approuvés du terme ESTRIE ; mais nous n'en citerons que quatre : l'Académie canadienne-française, l'Association des Géographes du Québec, l'Association des éducateurs de langue française (ACELF) et les inspecteurs d'écoles de la région...

Richard Bergeron »⁴.

M. Richard Bergeron, dans une missive au Premier ministre Lesage et aux membres de son Cabinet, communique cette lettre :

(4) *Voix SJB*, opus cit., février 1963, 21.

« Le conseil diocésain de la société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke vous félicite chaleureusement de vous être engagés dans la voie de la réalisation de l'autoroute Sherbrooke-Montréal qui sera un apport considérable au développement économique et touristique de notre région ».

* * *

A la suite d'une résolution de notre congrès de la société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Sherbrooke en date du 29 avril 1962, d'une prise de position de notre conseil diocésain le 2 mai 1962, d'une recommandation de M. l'architecte Paul-O. Trépanier de Granby le 8 mai 1962, du comité de toponymie du Québec le 16 octobre 1962 et de l'Association des Géographes du Québec en janvier 1963, nous vous demandons de nommer l'autoroute Sherbrooke-Montréal l'AUTOROUTE DE L'ESTRIE.

Nous savons que cette appellation soulève des objections de la part d'un certain organisme et d'un groupe de citoyens très peu nombreux. Pourquoi alors ne pas soumettre le cas à la commission de Géographie du Québec, réorganisée il y a deux ans par votre Cabinet, ayant autorité dans ce domaine ?

Notre société nationale est prête à se lancer en campagne pour appuyer cette décision. Vous trouverez ci-joint certains documents appuyant le bien fondé de notre demande.

Acceptez, MM. les ministres, l'assurance de notre entière collaboration,

Le président diocésain.

* * *

« Voix SJB », porte-parole de la société Saint-Jean-Baptiste, revient à la charge en décembre 1963.

« A plus d'une reprise, nous avons demandé aux dirigeants de l'état du Québec de baptiser l'autoroute présentement en construction dans notre région « Autoroute de l'Estrie ». Nous croyons sincèrement que nos dirigeants et nos membres ont en main les armes voulues pour revendiquer ce beau nom. Vous vous imaginez bien si, des quatre coins de l'Estrie, des milliers de lettres et demandes de toutes sortes sont adressées aux députés des comtés et au ministre du tourisme, l'hon. Lionel Bertrand, et de la voirie, l'hon. Bernard Pinard, le gouvernement de notre Province cons-

tatera que cette appellation est revendiquée par la grande majorité de la population et il ne pourra qu'accéder à notre demande. Il nous appartient donc de décider si nous voulons que l'autoroute porte le nom d'Estrie »⁵.

* * *

Le président diocésain, M. Armand Leroux, exprime le vœu « que chacune des sections écrive à tous les députés et ministres au sujet de l'appellation de l'autoroute de l'Estrie... »⁶. M. Marcel St-Cyr, le nouveau président diocésain de la S.S.J.B., depuis le 3 mai 1964, partage aussi cette opinion et désire entreprendre bientôt une vaste campagne en faveur de cette appellation.

* * *

Une lettre transmise au ministre de la Voirie, Me Bernard Pinard, présente à nouveau les réclamations tenaces de la régionale de Sherbrooke.

« Les dirigeants de la société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Sherbrooke demandent au ministère de la Voirie que sur les panneaux-réclame qui annoncent la construction de l'autoroute de notre région, à côté du terme « Cantons de l'Est », vous ajoutiez « Estrie ». Comme vous le savez sans doute, les deux termes sont employés à chance égale par le ministère du Tourisme et nous suggérons que le ministère que vous dirigez avec compétence et clairvoyance en fasse autant. Nous savons qu'une appellation ne peut être imposée à la population ; c'est elle qui choisira. Pour que le choix de la population soit libre, il faudrait que les deux termes soient exposés à chance égale. A l'avance, nous vous remercions de la collaboration que vous voudrez bien nous accorder. Le conseil diocésain de la société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke,

Par Marcel Bureau
chef du secrétariat »⁷.

* * *

Comment se nommera cette autoroute reliant Sherbrooke-Montréal inaugurée le 27 mai 1963 ? Les journaux y vont

(5) *Ibid.*, décembre 1963, 6.

(6) *Ibid.*, février 1964, 13.

(7) *Ibid.*, avril 1964, 9.

de leur point de vue ⁸, mais la réponse définitive appartient au gouvernement de l'Etat du Québec.

Le gouvernement provincial semble disposé à donner définitivement le nom d'AUTOROUTE DE L'ESTRIE à la grande artère reliant Montréal à Sherbrooke. En fait foi l'édition 1963 de l'Annuaire du Québec ⁹.

(8) *La Presse*, (Montréal, 25 octobre 1962), 4; *ibid.*, 25 mars 1964, 13; « Plusieurs organismes veulent le nom Autoroute de l'Estrie », *La Voix de l'Est*, (Granby, 28 février 1963), 1; « La Trans-Canada et l'Autoroute de l'Estrie », *Le Devoir*, (Montréal, 26 avril 1963), 3; « Inaugurant l'Autoroute de l'Estrie », *Ibid.*, 21 juin 1963, 1; « Le 27 mai 1963, une date mémorable », *La Tribune*, (Sherbrooke, 27 mai 1963), 6; *La Réforme*, (Montréal, 23 novembre 1963).

(9) *Annuaire du Québec*, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Imprimeur de la Reine, Québec 1963, au chapitre XIX : Transports et Communications, 589, 590.

APPENDICES

I. — LES CANTONS DE L'EST

(Extrait du journal *Le Pionnier*, Sherbrooke, 3 avril 1896)

A quelle date et en vertu de quel acte officiel le nom de « Cantons de l'Est » fut-il assigné à la partie du pays que nous habitons ?

Malgré de longues et nombreuses recherches, il nous a été impossible d'obtenir aucune information précise à ce sujet.

Le nom de « Cantons de l'Est » ne paraît pas avoir été donné à notre région par une ordonnance officielle.

Comme son synonyme « Bois-Francs », il est passé dans l'usage insensiblement et sans l'intervention des autorités constituées.

L'origine du nom est cependant facile à retracer.

A l'époque de la cession du Canada à l'Angleterre, la plus grande partie de notre territoire était encore la propriété de la Couronne. Les concessions faites par le gouvernement français étaient limitées aux seigneuries, sur les rives du St-Laurent et de ses principaux tributaires.

L'administration britannique entreprit, dès le début de son règne, la colonisation de ces terres incultes. Son attention se dirigea d'abord vers les solitudes qui ont formé depuis la province d'Ontario, où la forêt vierge fut arpentée et divisée en lopins réguliers sous le nom de « townships », d'après le mode suivi dans les états voisins.

Lors de la guerre de l'indépendance américaine, il se fit un mouvement d'émigration considérable de la part de ceux qui refusèrent de suivre le parti révolutionnaire et abandonnèrent leurs foyers pour venir chercher un refuge à l'ombre du drapeau de la mère patrie.

Ces colons, désignés sous le nom de « loyalistes », allèrent s'établir en grand nombre dans les « townships » récemment créés dans le haut Canada ou le Canada Ouest.

Ce n'est qu'en 1792, et conséquemment plusieurs années après le traité de paix entre l'Angleterre et les Etats-Unis, que les premiers arpentages officiels furent exécutés dans la région inculte située entre les anciennes seigneuries et la frontière. Cet-

te région fut, à son tour, subdivisée en « townships » et des efforts furent tentés pour y amener des colons.

Ces « townships » étant créés dans le bas Canada ou Canada Est, furent naturellement désignés dans le langage ordinaire comme « townships » de la partie Est du pays, par opposition aux « townships » primitifs de la partie Ouest. En parlant des « Eastern Townships » on voulait indiquer ceux qui étaient organisés dans ce qui est maintenant la province de Québec, alors désignée sous le vocable de « Eastern Canada ».

En remontant à ce point de départ, on pourrait à la rigueur prétendre que tous les « townships » formés depuis sur divers points de cette province, soit dans la vallée de l'Ottawa, soit au lac St-Jean ou dans la Gaspésie, sont de véritables « Eastern Townships ».

Il vint un jour où le monde officiel crut devoir traduire le mot « township » en français. C'était presque un problème, car nous n'avons réellement pas dans notre langue une appellation qui définit bien la circonscription territoriale que les Anglais appellent « township ». On se rabattit sur le mot « Canton ». C'était ce qu'on pouvait faire de mieux dans les circonstances. Et voilà comment notre vocabulaire géographique s'est enrichi de cette expression assez curieuse, de prime abord : Les Cantons de l'Est ».

Nous disons que l'expression est curieuse. En effet, si on examine la carte de Québec, on voit que notre région est loin d'occuper la partie est de la province. Elle est plutôt au sud et au sud-est.

La chose est tellement frappante que l'un de nos correspondants de France nous demandait l'an dernier des explications sur ce point.

Lorsque le gouverneur anglais ordonna l'ouverture de cette région à la colonisation, en 1792, c'était dans le but d'y attirer surtout une émigration d'origine britannique. Et, de fait, il s'écoula une assez longue période de temps avant que l'élément français éprouvât le besoin d'y pénétrer, vu l'immense étendue de terrains vacants que renfermaient encore les seigneuries au moment de la cession.

Mais nos compatriotes ne tardèrent pas à réclamer une place sous le soleil des « townships » et à venir s'établir dans les « lots », suivant l'expression reçue parmi ceux du district de Montréal. Chaque township était subdivisé en lots, dont la concession se faisait selon une tenure différente à celle des seigneuries. Dans la seigneurie la « terre » accordée au censitaire était sujette à certaines redevances et servitudes féodales, tandis que le « lot » était octroyé à titre de franc et commun socage.

Pendant que nos co-nationaux du district de Montréal venaient se tailler des domaines dans « Les Lots », ceux des districts des Trois-Rivières et de Québec envahissaient les « Bois-

Francs ». C'est ainsi qu'ils désignaient la superbe forêt des « townships ».

Dans le mois de septembre 1838, un document signé par l'archevêque de Québec donnait instruction au curé de St-François du lac St-Pierre d'aller visiter et desservir les nouveaux colons établis dans certaines missions et ajoutait : « en un mot tous les habitants des Bois-Francs, désignation ordinaire aujourd'hui de ces places nouvelles ».

Nous avouons que ce nom de « Bois-Francs » se recommande à plus d'un titre. Comme dirait Louis Fréchette : « Il porte avec soi comme un parfum de sol vierge. Sa tournure pittoresque fait rêver de vallons perdus, de collines boisées, de montagnes abruptes, de chênes robustes et d'érablières sans fin ».

Dans la prose aride des écrivains vulgaires notre vaste et belle région continuera à s'appeler « Les Cantons de l'Est » ; mais jamais les favoris des Muses n'emploieront d'autre épithète que « Les Bois-Francs ».

(Note : On retrouve ce texte, en partie, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, 3 avril 1897, 60, 61).



II. — LES CANTONS DE L'EST

(Extrait du journal *Le Pionnier*, Sherbrooke, 10 avril 1896)

Monsieur le directeur du Pionnier,

Votre article de la semaine dernière, à propos des mots townships et Cantons, m'a vivement intéressé. Il m'a rappelé le bon « vieux temps », alors que, jeunes encore, vos prédécesseurs à la rédaction du Pionnier luttèrent en faveur de notre belle langue française, tout en luttant pour l'existence. A ce propos, permettez-moi de vous fournir quelques renseignements.

Le mot township est du vieil anglais. Il est dérivé de townships, de l'anglo-saxon tuncscipe (tun, enclos, ville-scipe, ship, vaisseau). Du temps des Anglo-Saxons, le territoire occupé par une communauté habitant un patrimoine enclos, une ferme, ou un village renfermé dans certaines limites, formait un township. Dans le sens légal, en Angleterre, ce mot signifie une ville, ou un village, lorsqu'il y en a plus d'une dans une paroisse ; une division de paroisse, au sein de laquelle il y a un constable spécial et des surveillants pour les pauvres. Aux Etats-Unis, c'est un territoire subordonné à un comté, dont les habitants jouissent de pouvoirs politiques leur permettant d'administrer leurs affaires locales, comme l'entretien des routes publiques, le maintien des écoles, etc.

Avec ces données, il est facile de se rendre compte de l'introduction de ce mot dans la partie du pays que nous habitons.

Tous les townships, formant aujourd'hui les districts de St-François, Bedford et Arthabaska, ont été concédés par la Couronne à des particuliers depuis 1796. Ils sont au nombre de 58. Ascot, par exemple, a été concédé à Gilbert Hyatt et autres, le 21 avril 1803. Cette concession en valait la peine, puisque le Canton renfermait 20,188 acres en superficie.

Il est aussi à remarquer que ces concessions étaient faites in free and common soccage, c'est-à-dire sans charges aucunes, libres de redevances de toute sorte, à l'encontre des fiefs et des seigneuries, où les censitaires avaient à payer les « lods et ventes », d'après les vieilles traditions féodales de la France.

On sait que la Compagnie Anglo-Américaine des Terres, dont le siège d'affaires est ici, a eu son magot en 1836, alors qu'elle a obtenu de la Couronne un million cinq cent mille acres de terres, au sein de nos Cantons, et certes ce qu'il y avait de mieux.

Maintenant, pourquoi l'appellation Eastern Townships, ou Cantons de l'Est? Tout simplement parce qu'ils se trouvent dans la partie Est de l'ancien Canada, formant alors les deux provinces appelées Canada-Est et Canada-Ouest. Vous avez raison de dire que ces Cantons ne sont guère à l'Est de notre province, surtout ceux du district de Bedford. Mais naturellement, tout cela dépend du point de départ : un Montréalais venant ici fait route vers l'Est ; un Québécois, au contraire, vers le Sud.

Quant à l'origine du mot Canton, comme traduction ou équivalent du mot township, je me trouve ici en pays de connaissance. J'occupais alors (1866-1870) le poste de rédacteur du premier journal français de cette partie du pays. J'étais de l'école des puristes en fait de langue française. Il me semblait qu'il devait y avoir, dans la langue de Louis XIV, un mot équivalent à chaque mot de celle de Shakespeare, et qu'en parlant ou écrivant en français on doit se servir de mots usités dans cette langue. A la bonne heure, mais comment traduire township? Je prends mon dictionnaire et j'y trouve que le mot Canton signifie « Circonscription territoriale comprenant plusieurs communes et formant une subdivision de l'arrondissement ». C'est cela ! me dis-je. Un township comprend parfois deux ou trois municipalités, ou communes, et il forme partie d'un comté. Euréka ! c'est trouvé, et voilà le mot lancé dans Le Pionnier du temps et il a été accepté dans la langue, même officielle. Voici comment : En 1870, il s'agit de faire la refonte de nos lois municipales. Il y eut à ce propos une grande convention des intéressés au sein de notre ville : des préfets, des maires, des conseillers, des secrétaires-trésoriers municipaux, etc., etc. Cette importante réunion dura plusieurs jours. Ses

travaux ont produit le Code Municipal, rédigé plus tard par feu M. C. A. Marsan, sous la direction de l'honorable Gédéon Ouimet, alors procureur général, et promulgué le 2 novembre 1871. Durant les débats, les adeptes du mot Canton s'en servirent ouvertement, au lieu du mot township, et il était évident que le mot allait faire fortune. Mal lui en prit pourtant parmi les traducteurs du Code, à Québec; car la première version française du Code fut mise au jour avec la tache originelle, township. On avait ajouté à l'article que le mot français « Canton » voulait dire la même chose! Alors à quoi bon retenir le mot township? Ce n'est que plus tard, après la régénération par le bon sens sans doute, que le mot canton fut consacré. Aujourd'hui, il est défini comme suit à l'article 19, par. 5, du Code Municipal: « Le mot canton désigne tout territoire érigé en canton par proclamation ».

Quel triomphe!

Un jour, un adversaire me disait: « Votre carrière aura été stérile pour votre pays ». J'y ai souvent songé depuis et je commençais à éprouver des doutes sérieux à cet égard. Mais à présent, je me console et j'espère.

S'il est vrai que celui qui fait croître un brin d'herbe nouveau, est un bienfaiteur de l'humanité, que dire de celui qui remplace un mot étranger à notre belle langue par un mot propre à cette langue et exprimant la même chose? S'il n'est pas un bienfaiteur de l'humanité, celui-là, il n'en est pas moins un ami des lettres, car comme l'a dit un penseur: « S'il n'y a pas de gloire à savoir la grammaire, il y a honte à l'ignorer ».

L.-C. Bélanger

6 avril 1896.

*

III. — GERIN-LAJOIE, AUTEUR DU MOT CANTON

(Texte partiel dans *Bulletin des Recherches Historiques*, 30 octobre 1924, 349-351)

En 1896, un Colon posait la question suivante au Bulletin des Recherches Historiques:

« Le mot canton est-il la traduction exacte du mot township? Cette traduction est-elle autorisée par nos lois? »

Quelques semaines plus tard, feu M. L.-C. Bélanger, avocat distingué du barreau de Sherbrooke, répondait à la question du Colon¹.

(1) Cf. l'extrait du journal *Le Pionnier*, Sherbrooke, 10 avril 1896, paraît à l'appendice II.

M. Bélanger avait réclamé une priorité qui ne lui appartenait pas. M. Raphaël Bellemare écrivait un peu plus tard :

M. L.-C. Bélanger, s'est fait un raisonnement très juste avant de traduire le mot anglais township par celui de canton, et nous devons le féliciter du soin qu'il a pris de *populariser* cette traduction.

« Il me permettra bien de rappeler à sa mémoire le nom d'un autre écrivain bien distingué et bien respecté qui s'était fait un raisonnement aussi juste pour introduire ce mot de canton dans notre littérature canadienne-française.

« M. A. Gérin-Lajoie, avant d'écrire son roman *Jean Rivard*, avait dit à un ami qui s'en souvient :

Bien que la scène de mon roman se passe dans les townships, je ne me servirai pas de ce mot qui n'est pas français. La Suisse, où l'on écrit et parle le français, comme cantons ses circonscriptions territoriales à peu après analogues à celles de nos townships ; et ce nom est en usage en France pour désigner les grandes subdivisions des arrondissements. Je vais employer ce mot à leur exemple.

Et de fait, dans *Jean Rivard*, publié à Québec en 1864, on lit canton et non pas township.

« Depuis ce temps la popularité de ce nom a suivi le progrès de la population française dans ces cantons. M. Bélanger a contribué à ce progrès comme journaliste, l'Union des Cantons de l'Est y a contribué par son titre même qui est une proclamation en permanence ; mais je crois que la priorité appartient au *Jean Rivard* de M. Gérin-Lajoie ».

Et depuis, M. Ernest Gagnon, précisant davantage, écrivait à la suite de M. Bellemare :

« Le mot canton comme traduction du mot township, a été employé pour la première fois en 1862, par mon regretté ami M. Antoine Gérin-Lajoie, dans son ouvrage intitulé : *Jean Rivard*, au volume II des *Soirées Canadiennes* ».

Dans sa grande modestie, M. Lajoie ne croyait pas au succès de sa traduction, et il ne la risquait qu'avec timidité. On peut lire au volume II des *Soirées Canadiennes*, au bas de la page 85, la note suivante écrite par M. Antoine Gérin-Lajoie :

« Le mot anglais township n'a pas d'équivalent en français. M. Tocqueville dit que le township tient le milieu entre le canton et la commune. Ce mot est d'usage si général parmi les Canadiens qu'il ne serait guère possible aujourd'hui de lui en substituer un autre. Je me servirai pourtant, dans le cours de ce récit (*Jean Rivard*), du mot canton, de préférence au mot township ».

Cette traduction fut, dans le temps, considérée comme une heureuse trouvaille.

Il est donc bien établi que G.-Lajoie est l'auteur du mot canadien canton.



IV. — L'ESTRIE

(*Le Borroméen*, avril-mai 1952, p. 43)

Voilà un terme qui promet d'entrer dans le langage courant. Il se glisse dans les journaux, se chuchote dans les réunions sociales, éclate en musique dans les institutions de jeunesse.

Ne boudant ni la philologie, ni l'histoire, ni la géographie, il s'apprête à supplanter l'expression « Cantons de l'Est », traduction présumée de « Eastern Townships ».

Nous croyons que l'Académie canadienne-française a eu raison d'approuver le vocable ESTRIE et d'en recommander l'usage.

Si l'on se réfère au BORROMEEN de novembre dernier, on verra que « Canton » ne traduit pas « Township », et que « Cantons de l'Est », désignation longue, obscure et lourde, ne connaît pas de dérivation adjective. ESTRIE porte la double qualité de conserver la racine EST, qui rappelle l'historique situation géographique de notre région, et de désigner d'une façon fort heureuse, par la finale TRIE, le riche territoire que nous habitons. L'ancien mot Trie signifie « Terre productive ». Au sud de la France, dans les Hautes Pyrénées, près de Lourdes, on en a même fait un nom propre pour baptiser tout l'arrondissement de Trie.

Le peuple a des vouloirs changeants, mais impérieux : c'est lui qui a d'abord imposé l'expression « Eastern Townships » ; c'est encore lui qui l'a muée en celle de « Cantons de l'Est » ; et c'est lui qui incline actuellement à dire ESTRIE, tout comme il a décidé de consacrer, il n'y a pas si longtemps, les termes « Laurentie » et « Mauricie ». Est-il sûr que les protestations de deux ou trois particuliers puissent endiguer ces poussées du caprice populaire ?

Les feuilles trifluviennes rappellent avec force détails la tempête soulevée, il y a peut-être 20 ans, par l'adoption du vocable « Mauricie » pour dénommer la région du Saint-Maurice. Des hauts personnages, parmi lesquels des dignitaires ecclésiastiques, ont contesté le droit de vivre à la nouvelle appellation... L'orage a grondé, puis il a passé. Et le peuple a continué à dire « Mauricie ». Et nul législateur, journaliste ou chroniqueur n'oserait aujourd'hui demander l'abolition de ce nom propre qui chante si doucement à l'oreille.

L'adjectif qui dérive de ESTRIE ne me scandalise pas du tout ; personnellement, je n'aime pas les périphrases inutiles ; si peu que, au lieu de « Habitants des Cantons de l'Est », j'écris volontiers, parce que plus court et plus harmonieux, « Les Estriens ». Quant à condenser la première tournure, il faudrait dire

« Les Cantonniers », ce qui frappe un peu dur. En anglais, « Townshippers » ne conviendrait guère mieux. ESTRIE peut sans inconvénient se traduire par EASTRIA, dont le dérivé « Eastrian » suffirait pour simplifier toute équivoque et toute circonlocution. Ces procédés de précision et de rapidité comptent pour beaucoup en notre siècle de vitesse, non seulement dans la conversation et les discours, mais aussi dans la rédaction des nouvelles, dans le lettrage et dans l'affichage commercial, dans la composition des raisons sociales.

Nous ne prévoyons pas une généralisation immédiate et spontanée des vocables ESTRIE et EASTRIA : le facteur temps joue pour eux tout comme pour le mot « Royaume », qui cherche à remplacer « Dominion » jusque dans les statuts du Canada... Les substitutions de ce genre s'effectuent difficilement par des autodafés.

Quand même, nous remarquons que l'appellation ESTRIE se répand progressivement, et donc que sa viabilité prend de la vigueur. Sait-on que « L'Hymne à l'ESTRIE » se chante dans toutes nos écoles ? L'aquarelle « L'ESTRIE » de l'artiste Paul Gagné (un ancien du séminaire), qui orne la page frontispice de l'hymne régional tiré à 30,000 exemplaires, n'a pas peu contribué à vulgariser le vocable nouveau. L'image de « Notre-Dame de Sherbrooke, Reine de l'ESTRIE » trône dans des milliers de foyers paroissiaux. (Cette peinture, qui rallie presque tous les critiques et que des compétences ont qualifiée de chef-d'œuvre, est de Sœur Sainte-Marthe du Rédempteur, C.N.D., médaillée de l'Ordre diocésain Saint-Michel). Aux colonies de vacances, les Otéjistes apprennent tôt à chanter à pleins poumons :

*« Petit peuple de l'ESTRIE,
L'O.T.J. vous dit bonjour ! »*

Monsieur J.-A. Archambault n'a pas craint de baptiser « Aquarium tropical de l'ESTRIE » la société de pisciculture qu'il vient de fonder, et dont le secrétaire-trésorier est le Docteur Michel Seigneur, médecin au Sanatorium Saint-François. Le bulletin mensuel de la dite société se titre du même nom. A Waterville, la communauté Sainte-Croix, qui dirige un groupe de plus de deux cents orphelins, a dénommé « Cité Val d'Estrie » sa ferme-école avec les dépendances. Le pensionnat des Sœurs de la Présentation de Coaticook, affilié à l'université de Montréal, porte le joli nom de « Marie, Reine de L'ESTRIE ».

Avec de moins en moins de réserve, les journaux de la région, et même ceux de l'extérieur, admettent ESTRIE dans leurs colonnes. « Le Messenger Saint-Michel », organe du diocèse de Sherbrooke, ne manque pas l'occasion de le mettre en vedette. Il nous fut donné de le retrouver quelquefois dans les quotidiens ou hebdomadaires d'outre-quarante-cinquième.

Lors des mémorables assises du 10 mai dernier, érigeant Sher-

brooke au rang d'archevêché et de métropole d'une nouvelle province ecclésiastique, Son Excellence Monseigneur Hildebrando Antoniutti, Délégué apostolique au Canada, a parlé de l'ESTRIE avec humour et chaleur. C'est ESTRIE et non Cantons de l'Est que mettent en épingle les discours officiels prononcés à l'occasion de la session de Sherbrooke en septembre 1951 par le R. P. Papin-Archambault, s.j., fondateur et président général des Semaines sociales du Canada. A l'Heure dominicale du 6 janvier dernier, le T. R. P. Louis Lachance, o.p., vicedoyen de la faculté de Philosophie à l'université de Montréal, exprima sa joie de se voir accueilli à Sherbrooke, « capitale de l'ESTRIE ». A la réception de M. Louis-Philippe Robidoux dans la Société Royale du Canada, Mgr Emile Chartier, Vice-Recteur émérite de l'université de Montréal, a usé du terme ESTRIE, et très fièrement, devant une bonne douzaine d'écrivains de marque. Monsieur Alphonse Trudeau, alors qu'il détenait le titre de premier magistrat de la Cité de Sherbrooke, l'a rendu célèbre par une retentissante causerie qu'il prononça à Montréal...

Nous pourrions multiplier les exemples.

Ceux qui ont entendu le chœur puissant de centaines d'étudiants, lors du Festival annuel de la Jeunesse, ont été conquis par l'ampleur et le rythme de la musique de notre hymne régional et par le sens poétique et historique des paroles. Pour rappeler aux Estriens que leur petite patrie s'enclave dans la grande, l'auteur a inséré un bref thème musical de notre « O Canada » dans le couplet. Aux lecteurs qui n'ont pas encore les paroles de cet hymne, nous les transcrivons à la suite de quelques commentaires.

Nous n'entretenez aucun grief contre ceux qui désirent continuer à dire « Cantons de l'Est » : nous vivons en saine démocratie, et les opinions restent libres. Mais, pour la même raison, nous prions de ne pas se formaliser de ce que nous accueillons avec joie l'appellation ESTRIE... Vive l'ESTRIE ! Et vive les ESTRIENS !

Jean Mercier, ptre.

*

V. — L'ESTRIE : ANTI OU PRO ?

(Le Documentaire, Québec, juin 1960)

« Vous préférez CANTONS DE L'EST : on ne voit pas bien qui pourrait vous en blâmer. Vous affectionnez le terme ESTRIE : pourquoi s'acharnerait-on à combattre vos préférences ? Il n'existe pas de loi qui impose l'une ou l'autre appella-

tion à notre région. Au nom de quel principe pourrait-on même vous empêcher d'inventer un nouveau nom, comme Townshiprie, Patagonie ou Sudestance, si le cœur vous en dit, et surtout si vous croyez que votre création bizarre a des chances de succès ?

Quoi qu'il en soit de votre penchant pour ou contre ESTRIE, dont la popularité s'affirme de plus en plus, nous voudrions coucher ici quelques observations pour rappeler que l'histoire a son mot à dire dans les discussions de ce genre. Pour appuyer des opinions personnelles, il ne suffit pas de rejeter avec aigreur les réalités : la négation simpliste, pas plus que l'ignorance aveugle, ne saurait se justifier par des explosions d'amour-propre.

1. — Un township est une délimitation territoriale : nos townships, taillés en 1791-1792, sont, en principe, des quadrilatères de 10 milles de côté. La formule du township nous a été importée des Etats-Unis, et c'est pour accommoder les Loyalistes, traversés chez nous de la Nouvelle-Angleterre, qu'on leur a ouvert ici non des seigneuries (les Loyalistes ne connaissaient rien à notre système seigneurial), mais des townships.

2. — Sept ans auparavant, des Loyalistes en grand nombre avaient aussi envahi le territoire avoisinant de Baie de Quinté (Kingston), et là aussi on leur avait arpenté des townships. D'où les qualificatifs WESTERN, puis EASTERN pour distinguer les townships du Haut-Canada de ceux du Bas-Canada : historiquement, nos EASTERN TOWNSHIPS restent à l'Est de ceux d'Ontario. Et on cherche midi à quatorze heures, lorsqu'on tente de les situer en relation de Québec, d'Halifax ou du Vermont.

3. — C'est le peuple qui a propagé l'appellation EASTERN TOWNSHIPS entre 1792 et 1817. Durant cette période, les hommes publics, les parlementaires et les correspondants du gouvernement d'Angleterre désignent notre région par des périphrases tâtonnantes : The Waste Lands of the Crown (Craig à Liverpool, 1er mai 1810) ; That part now distinguished by the general name of the Townships (Craig à Liverpool, 10 mai 1810) ; These Townships originally settled by Americans (Craig à Liverpool, 1er mai 1810) ; The Waste Lands of the Crown (Ryland à Peel, 11 février 1811) ; Une colonie peuplée d'Américains (Mémoire des Habitants, 1810) ; The Townships and place situated on the South East side of the River St. Lawrence (Requête en faveur d'une Union, 1810) ; The English Lower Canada (Ibid.). Ils ne se décident qu'à partir de 1817 à adopter dans leurs documents écrits l'appellation qui s'est vulgarisée au cours des 25 années précédentes : A Short View of the Eastern Townships (Charles Stewart, 1817) ; The Eastern Townships (Pétition des citoyens, 1828)... Aucune loi toutefois n'a inscrit Eastern Townships dans la géographie de la province.

4. — C'est le peuple (élément canadien-français) qui a choisi

de traduire une moitié du vocable anglais, vers les 1830, en répandant l'expression Townships de l'Est. Cette dernière ne sera, non plus, sanctionnée par aucune loi ; et les personnages officiels ne finiront par l'employer qu'après 20 ans d'hésitation.

5. — Le peuple (toujours le peuple) se prononce encore, négativement cette fois, lorsqu'apparaît vers 1840 l'appellation Townships du Sud : les missionnaires envoyés de Québec vers nous en ce temps-là, oubliant la signification historique de Eastern et marquant le départ de leurs randonnées de Québec même, raisonnent qu'ils se dirigent vers le sud ! Le peuple a dédaigné l'expression Townships du Sud, qui n'a pas vécu dix ans.

6. — Vers 1865, L.-C. Bélanger, de Sherbrooke, croit avoir trouvé l'équivalent complet de Eastern Townships : il lance Cantons de l'Est, bien que Gérin-Lajoie ait avoué depuis quelques années que « canton » ne traduit pas « township ». Bélanger fait la propagande en se servant de Cantons de l'Est tant qu'il le peut dans son journal « Le Pionnier » ; et le peuple, lâchant à regret le Townships de l'Est déjà accrédité, en vient bientôt à opter pour Cantons de l'Est. Mais ce n'est qu'en 1890 que, suivant enfin le courant du peuple, nos officiers écrivent Cantons de l'Est dans leurs minutes ou leurs correspondances.

7. — Antoine Gérin-Lajoie avait raison de désavouer la traduction de township en canton. Un township, nous l'avons dit, est une circonscription non pas administrative, mais seulement territoriale : c'est une mesure d'arpentage, sans plus ; c'est une étendue de cent milles carrés. Il n'existe pas de conseil de township, ni de maire, ni de préfet de township, ni de force constabulaire de township ; ni de cour de township. On peut même concevoir un township inhabité : en fait, nombre de townships chez nous n'ont reçu leurs premiers colons que 60 ans après leur ouverture, ce qui ne les empêchait pas d'être des townships. Le canton est essentiellement une circonscription administrative ; il suppose donc d'abord une population, sans quoi il n'existerait pas ; il présuppose aussi l'existence de communes déjà organisées, puisque normalement il est formé du groupement de plusieurs communes ; et il doit, de par sa constitution de canton, posséder son chef administratif, ses conseillers ou représentants, son juge de paix et souvent sa force policière. Le mot township est intraduisible en français.

8. — A plus d'une reprise au cours de nos 170 ans d'histoire, on s'est accommodé de deux désignations concomitantes, et on aura remarqué qu'à la longue, le peuple a donné la préférence à l'une des deux : The Waste Lands of the Crown et The English Lower Canada ; Eastern Townships et Townships de l'Est ; Townships de l'Est et Townships du Sud. Aujourd'hui, Estrie et Cantons de l'Est s'affrontent ; est-ce qu'il n'appartient

pas au peuple de choisir, avec le temps, celle des deux dénominations qu'il préfère ?

9 — Et puis, si les deux appellations devaient rester, serait-ce une raison pour soulever des procès ? Comme aucune loi n'a imposé de nom spécifique pour désigner notre région, n'est-on pas libre de faire son choix personnel ? L'antique Lutèce est toujours reconnaissable, qu'on l'appelle Paris ou la Ville Lumière ; on comprend tout aussi bien le voyageur, qu'il vous parle de la Ville Eternelle ou de Rome ; c'est la même Byzance qui apparaît à mon esprit, que vous disiez Stamboul, Istanbul ou Constantinople ; je vous comprendrai très bien si vous dites la Verte Erin au lieu de l'Irlande, et l'Ibérie au lieu de l'Espagne. Personne ne souffre vraiment de l'emploi de ces doublets ; et il n'est nullement prouvé qu'à cause d'eux, le commerce soit moins prospère dans ces pays ou localités. Il n'est pas non plus avéré que, depuis que la péninsule de Gaspé s'appelle la Gaspésie, la Nouvelle-Angleterre la Franco-Américanie, et la région des Trois-Rivières la Mauricie, le tourisme ait diminué en ces divers endroits.

Le terme Estrie existe depuis une douzaine d'années. Il est compris par toute la population, qui l'emploie volontiers et couramment. Ni vous ni moi n'y pouvons rien, parce que c'est le peuple qui accepte ou rejette les néologismes. Et comme le peuple est déjà largement gagné à la sonorité du terme, il est probable qu'une lutte entreprise pour le prohiber ne pourrait que le faire connaître davantage et l'ancrer dans le vocabulaire journalistique. Il a d'ailleurs essuyé, il y a une dizaine d'années, un feu hostile et nourri de la part de tirailleurs isolés, et il est sorti plus fort des attaques subies. La bataille apaisée, l'Académie canadienne-française l'a spontanément et officiellement approuvé, et elle en a recommandé l'usage ».

*Mgr Maurice O'Bready, P.D.
Secrétaire général,
Université de Sherbrooke.*



VI. — A NOTRE-DAME DE L'ESTRIE
(Programme du Soixante-Quatrième de la S.S.J.B.,
Sherbrooke, 1958)

*Au ciel, c'était congé, ce jour-là... L'on surprit
Des élus qui fuyaient vers un balcon superbe,
Entraînant, s'il vous plaît, Dieu le Père et le Verbe
Accompagnés du Saint-Esprit :*

Pierre avait suggéré de sortir au grand air,
 Pour mieux louer le Créateur en ses merveilles...
 Puis pour permettre aux saints lassés de trop de veilles
 De respirer un peu d'éther !

Sous l'ample véranda, les astres tournoyaient.
 On en captait les bruits, les images lointaines,
 Sur un écran sonore aux mystiques antennes,
 Où des anges les débrouillaient...

Ensemble on entonna : « Bénissez l'Éternel,
 « Soleil, gel et chaleur, et pluie, et monts et plaines ! »...
 Jamais âmes n'ont dû d'amour sonner si pleines
 En chantant l'hymne solennel.

Notre terre soudain sur l'écran s'anima :
 Les continents, bombés, pivotaient sur les pôles...
 S'étirant pour lorgner au-dessus des épaules,
 Xavier, le saint courtaud, clama :

« Eh mais ce qui surgit, c'est mon Japon, là-bas,
 « Seigneur, et l'Hindoustan, que la Russie attise !
 « Faudrait-t-il de nouveau que j'aille et les baptise ?
 « Seigneur, ne les punissez pas ! »

La Russie aussitôt parut, et Wladimir
 Cria : « Pardon, mon Dieu : ma patrie est démente ! »
 La lumière éclaira la Pologne en tourmente,
 Et Boleslas, n'eut qu'à gémir.

L'orbe tourne toujours ; les saints Etienne, roi,
 Et Boniface, évêque, acclament la Hongrie
 Et l'Allemagne ; mais leur supplique attendrie
 Trahit leur sombre désarroi.

Le converti Canut plaignit son Danemark ;
 Pour son Kent, Augustin se reprit d'espérance...
 La Trinité s'émut, lorsque roula la France,
 Devant les pleurs de Jeanne d'Arc...

Sur tout un océan le matin déferla,
 Pour atteindre Grand'Pré, dans l'ancienne Acadie :
 Mille saints firent voir des lueurs d'incendie...
 Des martyrs ignorés, ceux-là.

Mais voici la province au cœur allègre et franc,
 Son golfe gaspésien, ses réserves d'érables.
 Mitre en tête, et nombreux, des prélats vénérables
 Veulent s'approcher de l'écran.

Quatre d'entre eux, qu'a remarqués la véranda,
 Réclamant le silence, en prennent à leur aise

Pour dire qu'on verra bientôt le diocèse
Le plus coquet du Canada.

Comme autrefois, Antoine, un des quatre, redit
Ses éloquents mots d'ordre à la Saint-Jean-Baptiste ;
Paul, à barbe d'argent, fixe d'un œil d'artiste
Sa cathédrale qu'on bâtit ;

Le troisième, Osias, un priant sans péché,
Tient sur l'écran ses yeux, qu'une larme rougeoie :
Sa préférence flotte encore entre Montjoie,
Le séminaire et l'évêché ;

Le quatrième, lui, paraît plus véhément :
Incurvé vers la terre, il s'écrie : « Ouvrez d'autres
« Paroisses !... Protestants, laissez la place aux nôtres !
« Du code, et non du sentiment ! »

Or, saint Michel, par ces discours tout remué,
A volé vers Marie : il l'amène en cortège
Saluer et bénir ce district qu'il protège,
Lui, le patron constitué.

De loin s'enslent déjà les cantiques divins
Qu'apportent les échos dans un friselis d'ailes :
« Maria ! » dit le chant des angelots fidèles,
Sous le bâton des séraphins,

« O veni, Maria, de Libano veni !...
« La milice des cieux de gloire t'environne,
« Mais l'homme veut aussi t'offrir une couronne,
« Tu, Mater Alma Domini ».

La Vierge arrive enfin, dans ce flot d'hosanna.
L'orbe étale à cette heure un îlot solitaire
Près duquel tout un peuple entoure, solidaire,
Un chef qu'il nomme Cabana.

Le concert triomphal s'est encore avivé :
Aux célestes accords célébrant Notre-Dame,
Ces humains, confessant leur faiblesse et leur flamme,
Ont mêlé leurs pieux avé :

« Vierge puissante, dit le thème des deux cœurs,
« Prêtez votre assistance à ce coin de patrie ;
« Que le gracieux nom de Reine de l'Estrie
« Vous gagne plus de vaillants cœurs !

« Assailli par Satan, l'univers se corrompt ;
« Voici qu'un peuple, au moins, vous implore et vous aime
« Pour le défendre, Reine, à votre diadème
« Ajoutez un nouveau fleuron ».

*Marie au vœu pressant s'est rendue, à coup sûr,
Car c'est depuis, qu'on voit ses ombres opalines
Couvrir avec amour l'Estrie et ses collines
D'une large mante d'azur.*

Mgr MAURICE O'BREADY, P.D.

*

VII. — L'ABBE J. MERCIER, RECIPIENDAIRE
DU PRIX « JUGE LEMAY » 1956

(*Le Messenger*, Sherbrooke, 24 novembre 1956, 6 ; *La Tribune*,
Sherbrooke, 28 avril 1956, 3)

La société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke s'est toujours intéressée activement à l'éducation, à la culture et à la littérature. Son président-fondateur, M. Gabriel Caron, n'était-il pas un des membres à l'Institut littéraire de Sherbrooke fondé en 1855, dont le nom fut changé en celui de collège de Sherbrooke en 1857, qui devint le séminaire Saint-Charles en 1875, et l'université de Sherbrooke en 1953.

Parmi les contributions récentes de notre Société Nationale pour l'avancement des Lettres dans notre ESTRIE, signalons le PRIX LITTÉRAIRE « JUGE LEMAY ». Tous les diocésains peuvent concourir à ce prix, selon les conditions fixées par la société Saint-Jean-Baptiste.

Le premier récipiendaire du prix fut Mgr Maurice O'Bready pour son HISTOIRE DE WOTTON (1952). Les autres lauréats : M. Louis-Philippe Robidoux, auteur des « FEUILLES VOLANTES » et « LUEURS » (1953) ; M. l'abbé Germain Lavallée, auteur de « Monseigneur Racine » et Mgr Maurice O'Bready, pour son manuscrit « Jean Holmes » (1954) ; M. Sirice Huard, auteur de « Hameçons et Cartouches » (1955) et M. l'abbé Jean Mercier, auteur de « L'ESTRIE » (1956).

Voici quelques notes biographiques de l'abbé Jean Mercier. L'abbé Mercier est né à Beauceville le 28 janvier 1920. Il fit ses études primaires à Beauceville et à Saint-Georges de Beauce et ses études secondaires à Ottawa et à Sherbrooke. Il a fait sa théologie au Grand-Séminaire des Saints-Apôtres à Sherbrooke et fut ordonné à la prêtrise, le 22 mai 1948. Il est professeur depuis cette date au séminaire Saint-Charles...

La société Saint-Jean-Baptiste se réjouit de remettre à l'abbé Jean Mercier le Prix « Juge Lemay » 1956, et ne croit pas mieux faire pour donner une idée de cette thèse que transmettre l'appréciation qu'en a faite un fin lettré de chez nous Mgr Emile Chartier :

Une thèse sur l'Estrie

Quoi que l'on pense de l'à propos du mot Estrie pour désigner les anciens Townships ou Cantons de l'Est (en réalité Sud-Est), il faut féliciter et remercier à la fois l'abbé Jean Mercier, de notre université, pour avoir pris notre région comme objet de la thèse qui vient de lui mériter, à l'université de Montréal, le grade de maître en histoire (M. A. History).

Depuis cent ans que s'expriment à ce sujet les opinions les plus divergentes, il était temps qu'un spécialiste se chargeât de faire le point. L'abbé Jean Mercier s'est acquitté de la tâche avec une conscience professionnelle, un sens de la mesure, un goût littéraire et une clarté intellectuelle dignes de tous les éloges.

Sur les limites sud et nord du territoire il semble qu'il n'y ait lieu ni à discussion ni même à simple hésitation. Si la suite de seigneureries qui se coudoient sur la bordure sud du St-Laurent marque sans contester la limite nord de la région, la frontière canado-américaine en constitue avec non moins de certitude la limite sud.

Il ne peut y avoir de contestation qu'à propos des bornes ouest et est. Or, avec un sens parfait de la mesure, l'abbé Jean Mercier les a fixées en laissant ouverte la discussion sur des points controversables. À l'ouest, les bornes seraient la rivière Richelieu et la suite de seigneureries qui longent la rivière Yamaska, bien qu'on puisse hésiter sur la question de savoir s'il faut y insérer ou en exclure la seigneurie de St-Armand. Quant à l'est, l'Estrie s'étendrait non pas jusqu'à la Chaudière, mais jusqu'aux cantons qui forment la Beauce.

Ce vaste territoire, dont beaucoup de townships gardent encore la nomenclature britannique de 1778, a reçu des surnoms qui ne peuvent que plaire à des gosiers comme à des esprits français, amoureux de l'art comme de la nature. Si on hésite devant Estrie pour englober l'ensemble, comment ne pas admirer *Suisse du Canada*, une invention du Belge Georges Vekeman semble-t-il ? *Les Bois-Francs*, une désignation tirée des essences forestières et consacrée par Mgr Signay, en 1838, n'ont que le défaut de s'appliquer à une partie seulement de l'Estrie, celle qui constitue aujourd'hui la région et le diocèse de Nicolet.

Mais que dire de tous ces noms, aussi charmants qu'ils sont nobles, pour coiffer les centres principaux de l'Estrie : Sherbrooke, *la reine* ; Granby, *la princesse* ; Magog, *l'écrin* ; Coaticook, *la perle*, etc. ? Et tous ces noms se synthétisent dans une mention unique : l'Estrie, *le jardin* de la province ! Ajoutez à ces titres pittoresques les souvenirs historiques évoqués par Plessisville, Princeville, etc. ; et vous aurez une idée de l'onomatopée éloquente étudiée par l'abbé Jean Mercier.

On ne s'étonnera ni de l'intérêt ni de la solidité de sa thèse quand on saura qu'il l'a élaborée sous la direction du

jeune maître Guy Frégault et qu'il l'a fondée en grande partie sur les recherches consciencieuses de ce spécialiste en histoire de l'Estrie, l'abbé Albert Gravel, curé de St-Jeanne d'Arc de Sherbrooke.

Si l'abbé Mercier a contracté envers ces collaborateurs une grosse dette de reconnaissance, tous les habitants de l'Estrie en ont contracté une tout aussi considérable à son propre égard. Aussi devront-ils assurer à son œuvre la diffusion la plus large et la plus sympathique.

*Mgr Emile Chartier, p.d.
ancien vice-recteur de
l'université de Montréal*

*

VIII. — IL EST TEMPS D'ACCEPTER OFFICIELLEMENT LE MOT ESTRIE

(*Le Devoir*, 26 octobre 1961, éditorial)

Le Conseil provincial du tourisme, — qui continue son enquête dans le Québec, — vient d'être saisi d'une demande de Mgr Maurice O'Bready, P.D., vice-recteur de l'université de Sherbrooke, à l'effet d'accepter officiellement le vocable ESTRIE pour désigner ce qu'on a longtemps appelé les Cantons de l'Est.

Travail de Mgr O'Bready

Ce prélat peut revendiquer la paternité de ce mot. Il l'a proposé en 1946 à feu Mgr Philippe Desranleau, qui « cherchait, — écrit l'abbé Jean Mercier, — un terme capable de traduire en français impeccable et poétique cette expression lourde et bâtarde, les Cantons de l'Est. »

L'activité à la fois considérable, méthodique et intelligente de Mgr O'Bready aura contribué plus que toute autre chose aux résultats que l'on note aujourd'hui : acceptation du terme par l'Académie canadienne-française, son utilisation de plus en plus fréquente dans les conversations, dans les conférences et dans les journaux, sa reconnaissance officielle par le comité de toponymie du Québec, etc.

Aujourd'hui, après quinze ans de ce labeur fructueux, il voudrait que le gouvernement provincial, par son Service du tourisme, assure définitivement la carrière du mot Estrie en le substituant officiellement à l'expression Cantons de l'Est.

Thèse probante

Mgr O'Bready a soumis au Conseil provincial du tourisme une thèse qui nous semble probante.

En 1791 le gouvernement fit tailler, dans ce qu'on appelait

alors les *Waste Lands of the Crown*, des *townships* pour loger les Loyalistes qui après la guerre d'Indépendance étaient entassés dans la région de la baie de Missisquoi. On les appela les Eastern Townships pour les différencier des Western Townships, déjà ouverts en Ontario.

Mauvaise traduction

A partir de 1830 les Canadines français ont tenté, de diverses manières, de franciser l'expression *Eastern Townships*. On a suggéré Townships de l'Est. On a même utilisé Townships du Sud, pour situer géographiquement cette région par rapport à Québec. Ni l'une ni l'autre n'eut de vogue. En 1858, Antoine Gérin-Lajoie lançait l'expression Cantons de l'Est.

Le mot township ne saurait se traduire par canton, car dans le premier cas il ne s'agit que d'une mesure d'arpentage, alors que l'autre implique une organisation administrative.

« Faute de mieux, écrit Mgr O'Bready, l'expression Cantons de l'Est, avec son incorrection, s'est propagée quand même chez les Canadiens français, et elle est devenue assez commune vers 1900 ; alors que les anglophones s'en sont tenus à l'appellation Eastern Townships ».

Le mot Estrie n'a pas eu la vie facile à ses débuts.

« Les traditionalistes affectivement accrochés à *Cantons de l'Est* lui ont livré une guerre impitoyable durant quatre ou cinq ans. Estrie a résisté à tous les boulets. Le vocable s'est revigoré particulièrement lorsque l'Académie canadienne-française, le 15 mars 1951, a recommandé d'en répandre l'usage ».

Pourquoi « Estrie » ?

Et voici comment Mgr O'Bready justifie le mot qu'il a contribué à faire progressivement accepter.

« On devine pourquoi nos académiciens ont éprouvé le besoin, sans y être sollicités, de consacrer l'emploi du terme ESTRIE. Sa formation obéit aux meilleures règles de la sémantique, en ce sens qu'il pourrait dériver de la langue romane : comme Neustrie, en France, a signifié "région qui n'est pas à l'est", ESTRIE signifie chez nous "région qui est à l'est". En gardant la racine EST, le mot respecte une réalité historique : c'est bien à l'est des Townships de l'Ontario que se sont ouverts nos Eastern Townships. La désinence TRIE porte elle-même un sens bien adapté : une trie est une terre riche et féconde, selon les dictionnaires anciens. ESTRIE est séduisant autant par sa brièveté que par ses assonances françaises. Au besoin, le mot peut se traduire carrément par EASTRIA pour les anglophones. En tous cas, on en forme tout naturellement l'adjectif ESTRIEN ; alors que la périphrase Cantons de

l'Est (même chose pour Eastern Townships), en plus de sa lourdeur, ne saurait engendrer d'adjectif correspondant ».

De bonnes raisons

L'Académie canadienne-française avait invoqué quatre raisons pour accepter le mot Estrie :

1. L'emploi de plus en plus général de ce terme, et cela surtout par les habitants mêmes de la région, plaide fortement en faveur de son adoption ;

2. Le mot est d'une brièveté séduisante ; plus encore, si on le compare à l'expression Cantons de l'Est, traduction littérale de l'anglais ;

3. Il a l'avantage d'être plus particulier que l'expression vague qu'il remplacerait ;

4. Enfin, il est de bonne formation.

En voilà assez pour que nous emboitions le pas derrière Mgr O'Bready et que nous suggérions avec insistance au Service du tourisme d'ajouter le vocable Estrie à ceux que nous avons déjà, comme Gaspésie et Mauricie.

Pierre LAPORTE



IX. — ESTRIE : UN VOCABLE A
ACCEPTER OFFICIELLEMENT

(*L'Action*, Québec, 14 novembre 1961, éditorial, 4)

Il y a des années, à la suite de plusieurs spécialistes, « L'ACTION CATHOLIQUE » désignait sous le nom d'Estrie cette région du Québec que l'on a longtemps appelée « Cantons de l'Est ». Le vocable, on le sait, doit son apparition à Mgr Maurice O'Bready, P.D., vice-recteur de l'université de Sherbrooke, historien et membre du Conseil de la vie française. Il y a exactement dix ans, l'Académie canadienne-française acceptait le terme. Depuis, il en a été ainsi d'une foule d'autres organismes en vue, comme l'Association des éducateurs de langue française, le comité de toponymie, fondé par la fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec et le Conseil de la vie française, etc.

En bref, le nom Estrie est, pour ainsi dire, sur toutes les lèvres. D'ores et déjà, il a cours et droit de cité. Nombreux sont les écrivains, géographes, historiens, journaux et revues qui ont emboité le pas. C'est donc à juste titre que l'on demande au Conseil provincial du tourisme, par la voix même du créateur du terme, Mgr O'Bready, d'accepter officiellement le vocable Estrie pour désigner les Cantons de l'Est de jadis.

De fait, c'est là un geste à poser. Un geste conforme à la dictée du sain usage, de la logique et de la linguistique. Il n'est, à ce sujet, que de parcourir le bref mais combien substantiel mémoire rédigé par le vice-recteur de l'université de Sherbrooke à l'adresse des autorités compétentes. De même, on trouve, sur le thème en cause, un fort intéressant exposé dans la thèse de maîtrise ès Arts (en histoire) présentée à l'université de Montréal, en 1956, par un autre spécialiste, M. l'abbé Jean Mercier, aumônier diocésain (Sherbrooke) de la société Saint-Jean-Baptiste et de l'A.J.C.

Nous ne tenterons point de résumer ici ces deux documents. Citons cependant quelques phrases de Mgr Maurice O'Bready : — « *Comme Gaspésie et comme Mauricie, le terme ESTRIE nous paraît déjà bien généralisé : on le retrouve dans à peu près tous les journaux de la province, et il ne déroute plus le lecteur. Dans notre région surtout, il est courant, ce qui réjouit les tenants de la refrancisation* ».

Signalons en passant la popularité croissante dans le monde des affaires et autres, du mot Estrie dont feu S. Exc. Mgr Philippe Desranleau, premier archevêque de Sherbrooke, se fit le vulgarisateur. Tant en linguistique qu'en géographie et en histoire, des connaisseurs tels que Mgr Emile Chartier, Mgr Victor Tremblay, les géographes Michel Brochu et Pierre Dagenais, MM. Jean-Marie Laurence, Omer Héroux et bien d'autres ont appuyé le mouvement.

Du mot ESTRIE, Mgr O'Bready écrit à bien juste titre qu'il « *satisfait à toutes les exigences* », « *contente les philologues* », « *parle par son étymologie* », « *respecte l'histoire* », « *charme par sa brièveté et sa clarté* » « *peut se traduire* » et « *se prête aux modalités adjectives* ». — « *Le nom sonne français, conclut-il, dans une région devenue française. Le peuple s'en empare et il le propage allégrement... Qu'attend-on alors pour reconnaître officiellement un droit de cité à ce vocable géographique tout acrédié ?* ».

Puisse-t-on donner sans tarder au mot ESTRIE un caractère dûment officiel !

Odilon ARTEAU



X. — MEMOIRE

(Travail présenté durant la commission provinciale du tourisme qui siégeait à Sherbrooke le 23 octobre 1961)

Requis de donner notre opinion sur l'opportunité de l'emploi du mot ESTRIE pour désigner nos Townships, nous prions

le Service provincial du tourisme de parcourir ce bref mémoire, où nous exposons quelques observations que nous croyons utiles et sérieuses.

Mises à part les bandes qui, s'étendant à une quinzaine de milles dans les terres et longeant le Saint-Laurent, la Chaudière et le Richelieu, contenaient les anciennes seigneuries, toute la région sud sise entre le Saint-Laurent et la frontière porta dès le début du régime anglais le nom générique de WASTE LANDS OF THE CROWN, i.e. Terres vagues de la Couronne.

Répondant aux requêtes nombreuses des Loyalistes, qui, parqués à Baie Missisquoi après la Guerre d'Indépendance, réclamaient de l'espace vital depuis 1783, le gouvernement fit tailler ces terres vagues en townships au cours des années 1791-1792 ; les Loyalistes y pénétrèrent en nombre, et ils en commencèrent la colonisation. Le nom de EASTERN TOWNSHIPS désigna bientôt (1815) la région, le déterminatif Eastern rappelant, par opposition, que dès 1783, on avait déjà ouvert dans le futur Ontario des Western Townships.

Il n'est pas inutile de remarquer en passant qu'un township (le mot ne saurait se traduire par canton) est une délimitation territoriale, sans plus. C'est une mesure d'arpentage : en principe, le township est un quadrilatère de dix milles de côté. Alors que la seigneurie suppose une organisation administrative comportant de multiples conventions, entre seigneur et censitaires, sur la concession, l'occupation, l'usage, la location, la vente, les droits et rentes des biens-fonds, le township est octroyé aux colons selon la tenure du franc et commun socage : il n'y a pas de seigneur dans le township, l'occupant est propriétaire absolu de sa terre, et il traite sans intermédiaire avec le gouvernement. Jusqu'en 1854 (abolition des seigneuries), les Eastern Townships étaient donc, par leur tenure, nettement distincts du reste de la province. Ils ont continué à l'être ensuite par leur culture, leurs industries, leur commerce, leur population, et par l'esprit même de cette population. Même géographiquement, cette aire montagnaise se différencie des abords du fleuve : Raoul Blanchard la range à part en étudiant les couches géologiques et la conformation terrestre.

L'appellation Eastern Townships a subi des avatars. Les Canadiens français tentèrent de la franciser, au moins à moitié, en disant, à partir de 1830, les TOWNSHIPS DE L'EST. Quelques missionnaires, oubliant la raison originelle du déterminatif Est, risquèrent TOWNSHIPS DU SUD, en songeant à Québec, leur point de départ : cette désignation n'eut pas longue vie.

C'est à Antoine Gérin-Lajoie qu'on attribue le premier emploi de l'expression CANTONS DE L'EST, dans son « Jean Rivard le Défricheur », paru vers 1858. Après lui, L.-C. Bélanger, avocat et journaliste de Sherbrooke, la vulgarisa en s'en

prétendant le créateur. On pourrait discuter sur la justesse de cet essai de traduction. Bélanger annonce triomphalement en 1863 qu'il a trouvé CANTON dans un dictionnaire français, et il propose ce terme comme équivalent de TOWNSHIP. Il n'a évidemment pas pris le soin de vérifier et de comparer les deux acceptions. Il oublie, comme Gérin-Lajoie, qu'un canton, au sens français, est une section d'arrondissement, et qu'il est constitué de plusieurs communes ; qu'il a une organisation *administrative*, un maire, et souvent une force constabulaire ; et que, de toute façon, il ne peut exister que si les communes qui le composent préexistent et sont habitées. Le township, nous l'avons dit, est une division *territoriale* : on délimite des townships uniquement pour morceler un territoire vague afin de faciliter ensuite le cadastrage de chaque quadrilatère ; les communes sont inconnues chez nous, de même que l'arrondissement ; un township n'a jamais, comme tel, de maire ni de conseillers, il n'est pas organisé politiquement ; il peut ne pas être habité, ce qui ne change rien à sa nature de township. Nous avons la conviction que le mot township est intraduisible en français.

Faute de mieux, l'expression CANTONS DE L'EST, avec son incorrection, s'est propagée quand même chez les Canadiens français, et elle est devenue assez commune vers 1900 ; alors que les anglophones s'en sont tenus à l'appellation EASTERN TOWNSHIPS.

Le terme ESTRIE est de date relativement récente : il est apparu en 1946, d'abord comme titre d'un hymne régional. Sans doute parce qu'il fait sauter l'équivoque contenue dans CANTONS DE L'EST, et parce qu'il satisfait les puristes, il est devenu si rapidement populaire que les traditionalistes affectivement accrochés à CANTONS DE L'EST lui ont livré une guerre imputoyable durant quatre ou cinq ans. ESTRIE a résisté à tous les boulets. Le vocable s'est revigoré particulièrement lorsque l'Académie canadienne-française, le 5 mars 1951, a recommandé d'en répandre l'usage.

Nous n'avons découvert nulle part qu'une autorité, gouvernementale ou autre, ait jamais déclaré officielle l'une ou l'autre des appellations successives ci-devant énumérées : WASTE LANDS OF THE CROWN — EASTERN TOWNSHIPS — TOWNSHIPS DE L'EST — TOWNSHIPS DU SUD — CANTONS DE L'EST. ESTRIE reste seule à jouir de l'approbation totale d'une institution aussi prestigieuse et compétente que l'Académie canadienne-française.

On devine pourquoi nos académiciens ont éprouvé le besoin, sans y être sollicités, de consacrer l'emploi du terme ESTRIE. Sa formation obéit aux meilleures règles de la sémantique, en ce sens qu'il pourrait dériver de la langue romane : comme Neustrie, en France, a signifié « région qui n'est pas à l'est », ESTRIE signifie chez nous « région qui est à l'est ».

En gardant la racine EST, la mot respecte une réalité historique : c'est bien à l'est des townships de l'Ontario que se sont ouverts nos Eastern Townships. La désinence TRIE porte elle-même un sens bien adapté : une trie est une terre riche et féconde, selon les dictionnaires anciens. ESTRIE est séduisant autant par sa brièveté que par ses assonances françaises. Au besoin, le mot pourrait se traduire carrément par EASTRIA pour les anglophones. En tout cas, on en forme tout naturellement l'adjectif ESTRIEN, alors que la périphrase Cantons de l'Est (même chose pour Eastern Townships), en plus de sa lourdeur, ne saurait engendrer d'adjectif correspondant.

Comme Gaspésie et comme Mauricie, le terme ESTRIE nous paraît déjà bien généralisé : on le retrouve dans à peu près tous les journaux de la province, et il ne dérouté plus le lecteur. Dans notre région surtout, il est courant, ce qui réjouit les tenants de la refrancisation.

Nous n'ignorons pas que quelques personnages, de moins en moins nombreux, s'offusquent encore de l'entendre résonner partout : doit-on tenir compte de leurs froncements de sourcils, ou faut-il donner raison à la masse du peuple, qui a définitivement adopté le vocable neuf, tout comme il a adopté temporairement, au siècle dernier, diverses appellations qui ne lui plaisaient qu'à moitié ?

Pour voiler un certain dépit injustifié, les quelques contradicteurs obstinés à conserver l'hybride CANTONS DE L'EST arguent, contre l'admission du terme ESTRIE, qu'un tel changement de nom causerait un affaiblissement des affaires, notamment par la diminution du tourisme chez nous. Le prétexte, spécieux, est très faible. Le terme ESTRIE circule déjà depuis près de vingt ans, et le commerce, durant ce temps, loin de diminuer, a fait des bonds remarquables. Et on serait bien embarrassé de démontrer que le touriste a cessé de visiter Manchester, Percé, Trois-Rivières, Sherbrooke et ses alentours depuis qu'on a surnommé Américanie, Gaspésie, Mauricie ou Estrie les régions où se trouvent ces endroits. Si on s'en tient aux statistiques, c'est bien le contraire qui s'est produit.

La question n'est pas là : ce sont des motifs d'un autre ordre qui doivent nous faire opter pour ESTRIE. Voici une section de la province de Québec qui se distingue des autres au point que depuis 175 ans, on la désigne d'un nom particulier, spontanément. Ce nom, le peuple hésite à le fixer : on le change à quatre ou cinq reprises, chaque fois avec peu de succès parce que chaque fois il y manque quelque chose, parce qu'il est partiellement anglais, parce qu'il renie un passé historique, parce qu'il est composé et lourd, ou parce qu'il s'entache d'une impropriété gênante. ESTRIE apparaît, qui satisfait à toutes les exigences, qui contente les philologues, qui parle par son étymologie, qui respecte l'histoire, qui charme par sa brièveté et sa

clarté, qui peut se traduire, et qui se prête aux modalités adjectives. Le nom sonne français dans une région devenue française. Le peuple s'en empare, et il le propage allégrement. Puis une institution aussi autorisée que l'Académie canadienne-française en admire la frappe et réclame qu'on le diffuse.

Qu'attend-on alors pour reconnaître officiellement un droit de cité à ce vocable géographique tout accrédité ?

Mgr Maurice O'BREADY, P.D.



XI. — L'ESTRIE

(Extrait de Monographies économique-sociales des comités ruraux du Québec, fascicule no IV, 1962, p. 315-317)

Lorsqu'on visite ce que l'on a appelé longtemps les « Cantons de l'Est » — aujourd'hui l'Estrie —, il faut faire comme à un passage à niveau : « Arrêter, regarder, écouter » et puis filer vers un autre panorama souvent voisin et aussi pittoresque, pour encore arrêter, regarder la beauté des lieux, écouter le chant multiforme et captivant de la grande nature, qu'il s'agisse des lacs Memphrémagog, Mégantic ou Saint-François, ou encore des hauteurs d'Orford, Beauvoir ou Notre-Dame-des-Bois.

Géographie

L'Estrie est une vaste région d'environ 7,620 milles carrés, au sud du Saint-Laurent, entre le Richelieu, la Chaudière et la frontière américaine, à l'exception des seigneuries organisées sous le régime français. Ce quadrilatère imparfait va du comté de Missisquoi à celui de Frontenac, des comtés d'Arthabaska et Drummond à la ligne 45e. Solide bloc de douze comtés où l'on taille, après 1791, 93 « townships » ou cantons établis sur nos Appalaches, cette contrepartie sud des Laurentides nordiques.

Disons tout de suite combien il serait illogique de ne pas inclure en Estrie le comté de Missisquoi, ce vaste hall d'entrée, chez nous, des Loyalistes premiers occupants de l'Estrie. Missisquoi ne saurait être ralié aux comtés de la vallée du Richelieu, car historiquement, géographiquement et économiquement ses pomiculteurs (Frelshburg) n'ont aucun trait commun avec, par exemple, les céréaliculteurs de la plaine du Richelieu et les pêcheurs de barbotés du chenail du Moine. Par ailleurs, notons-le, le comté de Frontenac appartient beaucoup plus à la vallée de la Chaudière qu'à l'Estrie proprement dite.

Si nous considérons les caractéristiques physiques et économiques de ces lieux, nous pouvons répartir l'Estrie comme suit, **en nous inspirant de monsieur M. Philipponneau** : 1) la zone

de Piedmont, constituée des Bois-Francis (Arthabaska, Drummond et le nord de Mégantic), est prolongée en ouest par Sutherland et Missisquoi et forme un vaste secteur d'industrie laitière ; 2) le centre-nord, les comtés de Richmond, Wolfe et le sud de Mégantic, est un secteur richement minéralisé, surtout d'amiante ; 3) le sud de l'Estrie (Brome et Stanstead) est zone d'élevage ; 4) à l'est, les comtés de Compton et Frontenac sont en partie forestiers ; enfin le rectangulaire comté de Sherbrooke est le centre économique et géographique de l'Estrie. Naturellement aucune cloison n'existe entre toutes ces divisions artificielles, à preuve : les Bois-Francis s'avancent résolument en Wolfe.

L'Estrie bénéficie en effet des plus beaux peuplements canadiens de bois-francis (érables, merisiers, hêtres, ormes, etc.). Par ailleurs, notons-le, le climat estrien est plus froid en hiver que celui de Montréal ; ses étés bien que plus ensoleillés sont moins chauds, résultat en partie de nuits plus fraîches.

Ce pays de montagnes, collines et lacs résulte d'une accumulation de tills glaciaires, de dépôts marins et lacustres. La surface a été bousculée et rabotée par les glaciers quaternaires. Les sols arables sont constitués de limon, sable et gravier dont le drainage est bon, sinon parfois excessif, par période de grandes pluies ou de fonte rapide de la neige.

Population

L'Estrie fut d'abord une réserve anglo-saxonne, mais cela n'a pas duré puisque l'Estrie est maintenant la plus belle conquête pacifique des Canadiens français. Ce territoire est canadien-français à 80% et même 99%, moins cependant le comté de Brome (45% en 1951).

Les douze comtés de cette région représentent en 1960 une population totale d'environ 480,000 âmes (350,000 en 1941). En 1956, la population agricole n'atteignait que 123,000 ce qui représentait une baisse d'environ 10,000 par rapport à 1941. Le pourcentage de la population agricole par rapport à la population totale passait ainsi de 38.6 à seulement 26.6.

Refrancisation — un actif rentable

Dans bien des pays, le tourisme est une industrie prospère dont vivent d'importantes populations. Le tourisme au Canada nous rapportera cette année, estime-t-on, \$500 millions. C'est notre 3^e plus importante source de revenus, venant à la suite de nos ventes de blé et de papier-journal. En 1961, plus de 9,650,000 véhicules américains ont franchi nos frontières ; un tiers d'entre eux séjournant chez nous plus de vingt-quatre heures. Le Québec réalise de ce chef plusieurs millions de dollars ; ce revenu pourrait être multiplié : notre situation géographique tout près d'Etats riches et peuplés, nos beautés natu-

relles, nos trésors historiques, notre caractère français attirent les étrangers désireux de voir du « neuf ».

Inutile pour nous de chercher à concurrencer nos voisins d'outre frontières sur le plan des réalisations matérielles : nous les imiterions sans grand succès. Ce qui intéresse les visiteurs, c'est le « something different » de notre civilisation. Terré française, nous constituons une véritable oasis dans un vaste continent anglo-saxon. Il y a intérêt en dollars à rester différents de nos voisins, par notre héritage français (langue et culture), la chaleur de notre hospitalité, l'excellence de la table, l'abondance de nos souvenirs historiques conservés et mis en évidence, l'originalité de nos coutumes et traditions.

Être différents et le demeurer est pour nous un actif précieux et quotidiennement rentable. Le prétendre n'est pas un caprice de puriste ou d'esthète ; c'est bien plutôt une nécessité économique, car le tourisme est un placement rémunérateur. Soyons froidement pratiques : attirons les touristes, donnons-leur ce qu'ils recherchent : du « différent » ; comme tant d'autres, nous ferons de l'argent.

Agriculture

En Estrie, les fermes occupent une superficie totale de 3,284,000 acres, où l'on trouve près de 21,000 fermes (1956). Celles-ci sont d'une grandeur moyenne de 156 acres (137 en 1941). Il y a 16,675 fermes dites commerciales, soit 79.4% du total, alors que la moyenne provinciale est de 71.2.

Le Dr Ernest Mercier (sous-ministre de l'agriculture), il y a quelques années régisseur de la Ferme expérimentale de Lennoxville, a publié dans le programme souvenir du Congrès de 1957 de la Corporation des Agronomes une étude très fouillée sur l'agriculture estrienne. Nous nous excusons de ne reproduire ici que le résumé final :

« La population rurale de l'Estrie s'est maintenue au cours des années 1921 à 1951 alors que la population urbaine a plus que doublé. En 1951, la terre occupée était défrichée seulement dans une proportion de 53%. Si la superficie de la terre occupée et celle de la forêt n'ont à peu près pas bougé, l'étendue de la terre défrichée a augmenté de près de 10% au cours de cette période. Les pâturages naturels — leur superficie a diminué du quart environ — ont fait place aux pâturages améliorés et aux autres cultures. Celle de l'orge a cédé bien du terrain à celle de l'avoine. L'étendue en cultures maraîchères et en petits fruits a augmenté de façon très marquée. On a régionalisé la pomiculture. L'industrie de l'érable a fait de grands progrès. Les populations bovine, porcine et ovine ont enlevé du terrain aux populations ovine et chevaline. La mécanisation de la ferme, qui a progressé rapidement depuis la dernière guerre, est peut-être responsable de la diminution du nombre de fermes et de l'augmentation de l'étendue moyenne des fermes.

« L'Estrée est une région industrielle, forestière et agricole. Les 12 comtés qu'elle renferme groupent encore près du cinquième des fermes du Québec. L'agriculture prend de l'importance au fur et à mesure que la région s'industrialise. Elle devrait avoir, avec la sylviculture, des droits à peu près égaux sur la terre occupée de cette vaste région ».

Dr PAUL BOUCHER
du ministère de l'Agriculture



TABLE DES MATIERES

<i>DEDICACE</i>	5
<i>PREFACE</i> de M. le chanoine Lionel Groulx	7
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	9
A — <i>Manuscrits</i>	9
B — <i>Guides</i>	9
C — <i>Compilations</i>	10
D — <i>Ouvrages généraux</i>	12
E — <i>Travaux spécialisés</i>	15
F — <i>Périodiques</i>	18
G — <i>Cartes</i>	20

Première partie : LIMITES DE L'ESTRIE

<i>Préliminaires</i>	29
<i>Livre premier : Etude historique</i>	37
<i>Chapitre premier : Période abénaquise (1608-1760)</i>	41
A — 1609-1680 : les excursions	45
B — 1680-1760 : l'établissement	46
C — 1760-à... : l'extinction de la tribu	48
<i>Chapitre deuxième : Période anglaise (1760-1840)</i>	50
<i>Chapitre troisième : Période française (1840-à nos jours)</i>	61
<i>Livre deuxième : Etude critique</i>	65
<i>Chapitre premier : Limite Nord</i>	67
Les Bois-Francs, partie intégrante de l'Estrie	67
<i>Chapitre deuxième : Limite Sud</i>	73
<i>Chapitre troisième : Limite Ouest</i>	74
<i>Chapitre quatrième : Limite Est</i>	79

<i>Appendice</i> : Difficulté : les Bois-Francis	85
1825 — Blandford	87
1832 — Stanford	87
1835 — Arthabaska	87
1835 — Somerset	88
1839 — Warwick	88
Bulstrode	88
<i>Conclusion</i>	91

Deuxième partie : L'ONOMASTIQUE DE L'ESTRIE

<i>Livre premier</i> : Noms historiques	97
<i>Chapitre premier</i> : Notre région	
sous le régime français	99
sous le régime anglais	100
A — Appellations vagues	100
B — Townships of Upper Canada — Townships of Lower Canada	102
C — Western Townships — Eastern Townships	103
D — Townships de l'Est	104
E — Townships du Sud	108
F — Les Bois-Francis	110
Conclusions	115
G — Les Cantons de l'Est	115
H — L'Estrie	117
1 — <i>Son origine</i>	118
La Saint-François	119
Les Appalaches	120
L'Orford	120
Les Cantons de l'Est	121
2 — <i>Sa formation</i>	122
L'Estrie	125
L'Académie canadienne-française approuve le mot « Estrie »	127
L'Estrie	128
L'homme de l'Estrie	139
3 — <i>Son adoption universelle</i>	145
a — Les journaux	145
b — Les revues	152
c — Publications diverses	155
d — Autres manifestations	157
e — Les affaires	161
4 — <i>L'Estrie et la politique</i>	164
<i>Chapitre deuxième</i> : A — Notre ville	169
B — Cherbouurg	182
<i>Livre deuxième</i> : Noms littéraires	185
<i>Chapitre premier</i> : Notre région	187
A — Suisse du Canada ou du Québec	187
B — Jardin du Canada et Jardin du Québec	189

Jardin du Canada	189
Jardin du Québec	190
C — Les Marches du Canada et les Marches du Québec	191
N.B. Estriettes	192
<i>Chapitre deuxième</i> : Notre ville	194
La Métropole	195
La Reine de l'Estrie	196
La Ville-Reine du Québec	201
<i>Chapitre troisième</i> : Autres villes	204
A — Granby, « princesse de l'Estrie »	204
B — Coaticook, « perle de l'Estrie » ou « bocage de l'Estrie »	205
C — Magog, « écrin de l'Estrie »	208
D — Drummondville, « cœur de l'Estrie »	208
E — La Meuronie	211
F — East-Angus, « sapinière de l'Estrie »	213
G — Autres noms des Bois-Francis	217
I — Plessisville (Somerset), Métropole des Bois-Francis	218
II — Victoriaville, Reine des Bois-Francis	219
<i>Chapitre quatrième</i> : L'autoroute de l'Estrie	221
<i>Appendices</i>	231
I. — Les Cantons de l'Est	231
II. — Les Cantons de l'Est	233
III. — Gérin-Lajoie, auteur du mot canton	235
IV. — L'Estrie	237
V. — L'Estrie : anti ou pro ?	239
VI. — A Notre-Dame de l'Estrie	242
VII. — L'abbé J. Mercier, récipiendaire du prix « Juge Lemay » 1956	245
VIII. — Il est temps d'accepter officiellement le mot Estrie	247
IX. — Estrie : un vocable à accepter officiellement	249
X. — Mémoire	250
XI. — L'Estrie	254

GRAPHIQUES

1 — L'Estrie (vue d'ensemble)	36
2 — Division de Buckinghamshire en Townships (1792)	59
3 — Limite (NORD) de l'Estrie (Seigneuries du fleuve)	69
4 — Limite (OUEST) de l'Estrie (Seigneuries du Richelieu)	75

5 — Limite (EST) de l'Estrie	81
6 — Seigneuries (Richelieu) ; Townships (Estrie)	93
7 — Les Bois-Francs, partie intégrante de l'Estrie	113
8 — L'Estrie (d'après le ministère de l'Industrie et du Commerce)	229

*L'auteur de cet ESSAI recevra avec une égale reconnaissance
toutes critiques et toutes propositions susceptibles d'améliorer
une édition subséquente.*

Abbé Jean Mercier, directeur
Département d'histoire et de géographie
Séminaire de Sherbrooke
Sherbrooke, Québec.

Achevé d'imprimer le 6 juin 1964
dans l'imprimerie Saint-Paul-Apôtre
Sherbrooke, Québec.



*Société de
Généalogie de
Drummondville*

545, rue des Écoles
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6

Sur la page couverture :

*Mlle Huguette Bélisle symbolisa la cana-
dienne de l'Estrie au Centenaire de la société
Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke, en 1958.*

Date Loaned

4 DEC			
5 MAR			
10 MAR			
13 OCT			
2 NOV			
OCT 23			

971.46
M555e

18,893

L'Étrier

Hymne régional

Paroles de
Mgr Maurice O'Bready
Musique de
Sylvio Lacharité

REFRAIN. Allegro maestoso

Fi-re - ment nous ex - al - tons La co - quet - te - ri - e
vants et gais can - tons De no - tre coin de pa - tri - e.
Un ter -
roir gé - né - reux, U - ne ra - ce de preux,
Un pas -
sé glo - ri - eux Gar - dant nos coeurs à l'É - tri - e.
Coplet
1. Le sol con - quis par nos pal - si - bles pé - res
N'a pas con - nu les meur - tri - ers con - flets.
Près des
champs a - meu - blés, De ri - ches - ses rem - plis,
Nos mon -
Au Refrain
Fi - re - ...

2
Nos devanciers, divers par l'origine,
Ont respecté leurs réciproques droits.
La charrie et la croix
Ont guidé leurs exploits.
Leur exemple dessine
Nos devoirs de citoyens courtois.

3
De ce passé d'entraide et de vaillance,
Nous héritons l'esprit d'activité.
C'est l'effort concerté
Qui bâtit la cité
Et promet l'assurance
De la paix et de la liberté.